



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS
EN SOUTIEN AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE
L'AGRICULTURE**



(PADCV-PTA)

**PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES POPULATIONS
ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES
ENTREPÔTS ET DE L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES
SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE DANS LES STATIONS DE
RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES BUREAUX
PROVINCIAUX DE SNV DANS LA PROVINCE DU KONGO CENTRAL**



RAPPORT FINAL

Mars 2024



**FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO**



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	1
Liste des abréviations et acronymes	5
Liste de tableaux	7
Liste des figures	8
DÉFINITIONS DES CONCEPTS.....	10
1. RÉSUMÉ EXECUTIF.....	14
1.1. Matrice synthèse des principales données du PAR	14
1.2. SUMMARY MATRIX OF THE MAIN PAR DATA	Erreur ! Signet non défini.
2. INTRODUCTION	32
2.1 Contexte et justification du projet	41
1.1. Contexte de l'élaboration de ce PAR	41
1.2. Objectifs de l'élaboration du PAR	42
1.3. Consultant mandaté pour la préparation du PAR.....	42
1.4. Approche méthodologique pour l'élaboration du PAR	42
Le présent rapport du PAR est structuré comme suit :.....	44
2. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET	45
2.1. Composantes du projet.....	45
2.1.1. Composante 1 : Accroissement de la productivité et de la production agricole dans les chaînes de valeur du manioc, maïs et riz	45
2.1.1.1. <i>Sous-composante 1.1 : Facilitation de l'accès des femmes et des jeunes aux semences améliorées, intrants connexes, et autres technologies innovantes.</i>	45
2.1.1.2. <i>Sous-composante 1.2 : Appui conseil aux producteurs agricoles, y compris les jeunes et les femmes</i>	49
2.1.2. Composante 2 : Développement des infrastructures inclusives et résilientes	51
2.1.2.1. <i>Sous-composante 2.1 : Aménagement des périmètres de production rizicole</i>	52
2.1.2.2. <i>Sous-composante 2.2 : Hygiène des bénéficiaires et desserte en eau potable pour la valorisation des produits agricoles.....</i>	53
2.1.2.3. <i>Sous-composante 2.3 : Appui au développement des centres d'agrégation et de transformation des produits agricoles.....</i>	53
2.1.2.4. <i>Sous-composante 2.4 : Désenclavement des bassins de production...</i>	54

2.2. Consistance de travaux impliquant le plan d'action de réinstallation (PAR) assorti d'un plan de restauration de moyens d'existence (PRME)	55
2.2.1. Emblavure des hectares de cultures.....	55
2.2.2. Construction des entrepôts et des aires de séchage	55
3.8. Construction/réhabilitation des bureaux provinciaux de SNV	56
3.9.1. <i>Station INERA GIMBI</i>	65
3.9.2. <i>Centre de Recherche de l'INERA MVUAZI</i>	74
3.9.3. Emplacement bureau de la Coordination de SNV MATADI	76
5.1. Impacts positifs communs aux sous -projets.....	77
5.2. Impacts sociaux négatifs des sous-projets.....	78
2.2.3. Mesures de bonification des impacts positifs.....	79
2.3. Impacts sociaux négatifs des sous-projets.....	79
2.4. Mesures d'atténuation des impacts et risques négatifs.....	79
5.2.1. Bilan des enquêtes d'expropriation	80
5.2.2. Personnes susceptibles d'être affectés par le projet.....	80
5.2.3. Biens susceptibles d'être affectés par les sous-projets.....	84
5.2.4. EVALUATION DES BIENS	86
2.5. Impacts temporaires et permanents (bâtis et terrain).....	86
2.6. Actifs agricoles	86
5.2.5. Propriétaires et locataires des terres	89
5.2.6. Aides aux personnes vulnérables	90
6.1. Cadre politique et juridique national de la RD Congo	93
6.1.1. Textes de base	93
6.1.2. Textes complémentaires.....	93
6.1.3. Principe de propriété.....	94
6.1.4. Différentes catégories de titres immobiliers	95
6.1.4.1. Principes.....	95
6.1.4.2. Du Certificat d'enregistrement	95
6.1.4.3. D'autres titres	96
6.1.5. Différentes catégories de terrains	96
6.1.5.1. Les terres du domaine public de l'État.....	96
6.1.5.2. Les terres appartenant au domaine privé de l'État	97
6.1.5.3. Les terres appartenant aux particuliers	97
6.1.5.4. Les terres occupées par les communautés locales	97
6.1.6. Procédure d'expropriation ou de compensation Congolaise.....	97
2.6.1. Caractère de l'expropriation.....	98
2.6.2. Étendue de l'expropriation	98

2.6.3.	Les titulaires de l'expropriation	98
2.6.4.	Droits réels susceptibles d'expropriation pour cause d'utilité publique	98
2.7.	Système de Sauvegardes Intégrées révisé de la Banque Africaine de Développement	99
6.1.7.	Arrangement institutionnel	107
6.1.7.1.	Responsabilité de la mise en œuvre du PAR	107
6.1.7.2.	Rôles de la mise en œuvre du PAR.....	107
6.1.7.3.	Au niveau national	107
6.1.7.4.	Niveau Provincial.....	108
7.	ELIGIBILITÉ DES PAPS RECENSÉES	109
7.1.	Critères d'éligibilité applicables	109
7.2.	DATE BUTOIR.....	109
7.3.	MATRICE D'ELIGIBILITE	110
8.	MESURES DE RÉINSTALLATION PHYSIQUE.....	112
8.1.	MÉCANISME DE GESTION DE PLAINTES	112
8.1.1.	Introduction	112
8.1.2.	Principes du MGP	112
8.1.3.	Typologie des plaintes	114
8.1.4.	Dispositions administratives.....	115
8.1.5.	Enregistrement des plaintes	115
8.1.6.	Composition des comités par niveau	116
8.1.7.	Considérations spécifiques concernant les plaintes de VBG/EAS/HS	117
8.1.8.	Les voies d'accès.....	119
8.1.9.	Mécanisme de résolution à l'amiable	119
8.1.10.	Recours à la justice	119
8.1.11.	Vulgarisation et diffusion du circuit de fonctionnement du MGP	119
8.1.12.	Accusé de réception	120
8.1.13.	Traitement d'une plainte	120
8.1.14.	Délai des réponses des plaintes non sensibles	120
8.1.15.	Responsabilité de la mise en œuvre du MGP après le PADCV-PTA RDC	121
8.1.16.	Renforcement des capacités	121
8.1.17.	Indicateurs de suivi du MGP	121
9.	CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES	122
9.1.	Démarche méthodologique	124

9.2. Résumé des points de vue exprimés et des préoccupations soulevées par les PAP et autres parties prenantes	129
9.3. Prise en compte des préoccupations et recommandations des acteurs locaux et des PAP dans le PAR	130
9.4. Lutte contre les VBG/EAS/HS	131
9.4.1. La sensibilisation des femmes et jeunes filles et collectées de données sur la thématique VBG dans les sites d'INERA	131
9.4.2. Situation actuelle	131
9.4.3. Situation potentielle durant l'exécution du projet.....	132
9.4.4. Formes des VBG dans la zone du sous-projet	132
9.4.5. Risques VBG	133
9.4.6. La problématique dans la réponse face aux VBG.....	135
9.4.7. Conclusion et recommandation en rapport avec la consultation sur les VBG	135
9.5. Engagement des parties prenantes	136
9.5.1. Objectif.....	136
9.5.2. Identification des parties prenantes	136
9.5.3. LES ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES MENÉES DANS LE CONTEXTE DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION.....	138
9.5.4. STRATÉGIE PROPOSÉE POUR L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	140
10. CALENDRIER D'EXÉCUTION.....	141
11.1. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAR	145
11.1.1. Dispositions pour le Suivi et l'Évaluation.....	145
11.1.2. SUIVI	145
11.1.2.1. Suivi de la mise en œuvre du PAR.....	145
11.1.2.2. Suivi des conditions socio-économiques	146
11.1.2.3. Indicateurs de suivi	146
11.1.3. Evaluation	148
11.2. Audit du PAR	148
11.3. Accompagnement social des PAP	148
11.4. DIFFUSION DU PAR	150
CONCLUSION.....	151
12. RÉFÉRENCES ET SOURCES DOCUMENTAIRES	153
13. ANNEXES	154

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACE	Agence Congolaise de l'Environnement
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques CFC : Chlorofluorocarbones
CITES	Convention sur le commerce International des Espèces en voie de disparition de la faune et la flore Sauvages
CLD	Lutte Contre la Désertification
CO ₂	Dioxyde de Carbone
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique Centrale
DG FNPSS	Direction Générale du Fonds National de Promotion et de Service Social DPEM : Direction de la Protection de l'Environnement Minier
DSP	Plan Stratégique de Développement
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
FNPSS	Fonds National de Promotion et de Service Social
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
HACCP	Hazard Analysis Critical Control
ISO	International Standards Organization
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
MEDD	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MGEF	Ministère du Genre, Enfant et Famille
MOd	Maitre d'Ouvrage délégué
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PABEA-COBALT	Projet d'appui au bien-être alternatif des enfants et des jeunes impliqués dans la chaine d'approvisionnement du Cobalt
PAN	Plan d'Action National
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PARSEC	Projet d'Appui à la Réinsertion des Ex-combattants
PEJAB	Projet d'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Business
PFT	Partenaires Financiers et Techniques
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGP	Plan de Gestion de Pestes
PME	Petites et moyennes entreprises
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
PRME	Plan de Restauration des Moyens d'Existence
RDC	République Démocratique du Congo
RQHSE	Responsable Qualité Hygiène Sécurité Environnement

SAEMAPE	Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle
SIDA	Syndrome Immunodéficience Acquise
SNEL	Société Nationale de l'Electricité
SO	Sauvegarde Opérationnelle
SSI	Système de Sauvegarde Intégré
TDR	Termes de référence
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZEA	Zone d'Exploitation Artisanale

LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1.	Superficies à emblaver par site	Page 13
Tableau 2.	Nombre d'entrepôts à construire par site	Page 14
Tableau 3.	Données socio-économiques de la Province du Congo Central	Page 15
Tableau 4.	Données socio-économiques de la Ville de Mbanza-Ngungu	Page 18
Tableau 5.	Répartition du nombre des PAP / sites concernés par les travaux	Page 34
Tableau 6.	Répartition des PAP par groupe d'âge	Page 34
Tableau 7.	Répartition des PAP recensées selon le statut matrimonial	Page 35
Tableau 8.	Répartition des PAP selon le niveau d'instruction	Page 35
Tableau 9.	Répartition des PAP selon le type de vulnérabilité	Page 35
Tableau 10.	Biens affectés par les sous-projets	Page 36
Tableau 11.	Types des parcelles / bâtis affectés et leurs coûts	Page 36
Tableau 12.	Types de pertes de revenus agricoles	Page 37
Tableau 13.	Affectations temporaires et permanentes des biens (bâtis, kiosques, Étalage) dans les emprises du PAR	Page 37
Tableau 14.	Différents types d'arbres affectés et leurs coûts	Page 38
Tableau 15.	Nombre de PAP locataires et bailleurs et leurs budgets	Page 38
Tableau 16.	Différents types d'aides à la réinstallation allouées aux PAP du Poste de INERA MVUAZI	Page 39
Tableau 17.	Différents types d'aides à la réinstallation allouées aux PAP de la sous-station INERA GIMBI	Page 39
Tableau 18.	Aides aux personnes vulnérables	Page 40
Tableau 19.	Tableau sommaire du PAR	Page 41
Tableau 20.	Sauvegardes opérationnelles de la BAD et leur pertinence avec le projet	Page 49
Tableau 21.	. Cadre institutionnel	Page 52
Tableau 22.	Messages clés communiqués / groupes cibles	Page 59
Tableau 23.	Messages clés EAS/HS	Page 60
Tableau 24.	Identification des formes de VBG/ dans les zones du projet y compris les risques et vulnérabilité auxquels font face les enfants	Page 65
Tableau 25.	Risque d'exacerbation de VBG/EAS/HS dans la zone du sous-projet	Page 66
Tableau 26.	Calendrier de mise en œuvre du PAR	Page 69
Tableau 27.	Indicateurs de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PAR	Page 73
Tableau 28.	Accompagnement social des PAP	Page 75
Tableau 29.	Tableau sommaire du PAR	Page 77

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Présentation de la carte générale de 32 ha et les PAP	Page 20
Figure 2.	La localisation Topographique des 10 personnes affectées par le projet (PAP)	Page 21
Figure 3.	Présentation de la carte du terrain choisi pour la réinstallation des 10 PAP à l'INERA GIMBI	Page 22
Figure 4.	La présentation topographique du site de réinstallation des 10 PAP désigné par l'INERA GIMBI	Page 23
Figure 5.	La présentation de la carte pour la construction de l'aire de séchage et de l'entrepôt	Page 24
Figure 6.	Présentation de la carte du terrain (25 ha) pour la culture du Riz	Page 25
Figure 7.	Présentation topographique du terrain choisi pour la culture du Riz (25 ha)	Page 26
Figure 8.	Présentation de la carte du bureau existant du Service National de Vulgarisation (SNV) à MATADI	Page 27
Figure 9.	Carte des spéculations Soja – Maïs	Page 28
Figure 10.	Carte des spéculations Manioc – Niébé (20 ha)	Page 29
Figure 11.	Carte des Terrains désignés par l'INERA MVUAZI pour la construction de l'aire de séchage et l'entrepôt	Page 30

LISTE DES PHOTOS

Photo1&2 :	Identification des actifs agricoles affectés dans le site de l'INERA GIMBI, du 01 au 8 février 2024	Page 64
Photo 3&4 :	Identification des actifs agricoles affectés dans le site de l'INERA MVUAZI, du 13 au 16 février 2024	page 64
Photo 5&6:	reunion de cadrage avec le staff de l'INERA GIMBI, le 31/01/2024	Page 101
Photo 7&8 :	consultation des métayers / locataires des terres de l'INERA GIMBI	Page 101
Photo 9&10 :	consultation des populations du village MBIMBI, village riverain de l'INERA GIMBI	Page 102
Photo 11&12 :	rencontre avec l'inspecteur provincial de l'agriculture au SNV MATADI, le 09/02/2024	Page 102
Photo 13&14:	reunion de cadrage avec le Directeur du centre des recherche de l'INERA MVUAZI et son staff, I, le 12/02/2024	Page 103
Photo 15&16 :	consultation des métayers /personnes affectées à INERA MVUAZI, le 14/02/2024	Page 103

DÉFINITIONS DES CONCEPTS CLES

- ✓ **Acquisition de terres** : toutes les méthodes d'obtention de terres aux fins du projet, qui peuvent inclure l'achat ferme, l'expropriation et l'acquisition de droits d'accès, comme des servitudes ou des droits de passage. L'acquisition de terres peut également se définir comme : a) l'acquisition de terres inoccupées ou inutilisées, que le propriétaire foncier tire ou non ses revenus ou sa subsistance de ces terres ; b) la saisie de terres domaniales utilisées ou occupées par des individus ou des ménages ; et c) la submersion des terres ou l'impossibilité d'utiliser les terres ou d'y accéder par suite du projet. « La terre » comprend tout ce qui pousse ou est fixé en permanence au sol, comme les cultures, les bâtiments et d'autres aménagements, ainsi que les plans d'eau qui s'y trouvent.
- ✓ **Aide ou assistance à la réinstallation** : C'est une forme d'aide qui est fournie aux personnes déplacées physiquement par le Projet. Cette aide ou assistance peut comprendre les appuis en espèces et/ou nature pour couvrir les frais de déménagement et de recasement, d'hébergement ainsi que divers services aux personnes affectées tels que les dépenses de déménagement et le temps de travail perdu.
- ✓ **Ayant-droit ou bénéficiaires** : toute personne recensée avant la date limite et affectée par un projet, qui de ce fait a le droit à une compensation. En plus des personnes physiquement déplacées, la notion inclue aussi les personnes qui perdent certaines de leurs possessions (par exemple une partie des terres qu'elles cultivent) ou l'accès à certaines ressources qu'elles utilisaient auparavant.
- ✓ **Compensation** : Paiement monétaire ou en nature ou les deux combinés des coûts de tous les biens (terres, structures, aménagements fixes, cultures, arbres, etc.) perdus à cause d'un usage public et/ou communautaire.
- ✓ **Coût de remplacement** : méthode d'évaluation qui établit une indemnisation suffisante pour remplacer les actifs, plus les coûts de transaction nécessaires associés au remplacement desdits actifs. Là où existent des marchés qui fonctionnent, le coût de remplacement correspond à la valeur marchande établie à partir d'une évaluation immobilière indépendante et compétente, plus les coûts de transaction. Là où des marchés fonctionnels font défaut, le coût de remplacement peut être déterminé par d'autres moyens, tels que le calcul de la valeur de production des terres ou des actifs productifs, ou de la valeur non amortie du matériau de substitution et de la main-d'œuvre à utiliser pour la construction des structures ou d'autres actifs immobilisés, plus les coûts de transaction. Dans tous les cas où le déplacement physique se traduit par la perte de logement, le coût de remplacement doit être au moins suffisant pour permettre l'achat ou la construction d'un logement qui réponde aux normes minimales de qualité et de sécurité acceptables pour la communauté. La méthode d'évaluation appliquée pour déterminer le coût de

remplacement doit être consignée dans les documents pertinents de planification de la réinstallation. Les coûts de transaction incluent les frais administratifs, les frais d'enregistrement ou d'acte, les frais de déménagement raisonnables et tous autres frais semblables imposés aux personnes concernées. Pour assurer une indemnisation au coût de remplacement, il peut se révéler nécessaire d'actualiser les taux d'indemnisation prévus dans les zones du projet où l'inflation est élevée ou le délai entre le calcul des taux d'indemnisation et le versement de l'indemnisation est important.

- ✓ **Date limite ou date butoir** : C'est la date de début de l'opération de recensement des personnes et de leurs biens. Les personnes occupant la zone du projet après la date limite ne sont pas éligibles aux indemnisations ni à l'assistance à la réinstallation. De même, les biens (maisons, champs, arbres...) mis en place après la date limite ne sont pas indemnisés.
- ✓ **Déplacement** concerne le fait que les personnes quittent leurs terres, maisons, fermes, etc., en raison des activités du Projet. Le déplacement survient en cas de prise involontaire de terres. Le déplacement peut également résulter d'une restriction involontaire d'accès aux parcs légalement constitués et aux aires protégées entraînant des impacts négatifs sur les moyens d'existence des PAP.
- ✓ **Enquête de base ou enquête socio-économique** : Recensement de la population affectée par le projet et inventaire de tous les actifs perdus (terres, maisons, puits, champs, pâturages...).
- ✓ **Réinstallation involontaire** : on entend que l'acquisition de terres ou l'imposition de restrictions à l'utilisation de terres dans le cadre d'un projet peuvent entraîner un déplacement physique (déménagement, perte de terrain résidentiel ou perte de logement), un déplacement économique (perte de terres, d'actifs ou d'accès à des actifs, qui donne notamment lieu à une perte de source de revenus ou de moyens de subsistance), ou les deux. L'expression « réinstallation involontaire » se rapporte à ces effets. La réinstallation est considérée comme involontaire lorsque les personnes ou les communautés affectées n'ont pas le droit de refuser l'acquisition de terres ou les restrictions à l'utilisation des terres qui sont à l'origine du déplacement.
- ✓ **Restrictions à l'utilisation de terres** : limitations ou interdictions d'utilisation de terrains agricoles, résidentiels, commerciaux ou d'autres terrains, qui sont directement imposées et mises en œuvre dans le cadre du projet. Il peut s'agir de restrictions à l'accès à des aires protégées et des parcs établis par voie juridique, de restrictions à l'accès à d'autres ressources communes, de restrictions à l'utilisation des terres dans des zones de servitude d'utilité publique ou de sécurité.
- ✓ **Groupes vulnérables** : Personnes qui, du fait de sexe, de l'âge, du handicap physique ou mental ou de facteurs économiques ou sociaux, peuvent se trouver

affectées de manière plus importante par le processus de déplacement et de réinstallation ou, dont la capacité à réclamer ou à bénéficier de l'assistance à la réinstallation et autres avantages peut se trouver limitée.

- ✓ **Personnes ou Individus affectés** : Il s'agit des individus ayant subi du fait de la réhabilitation, la perte de biens, de terres ou de propriété et/ou d'accès à des ressources naturelles ou économiques et auxquels une compensation est due.
- ✓ **Ménage affecté** : Un ménage est considéré comme affecté si un ou plusieurs de ses membres subit un préjudice causé par les activités du projet (perte de propriété, de terres ou perte d'accès à des ressources naturelles ou à des sources de revenus, ou tout autre préjudice). Ce préjudice peut toucher (i) un membre du ménage (homme, femme, enfant, autre dépendant, etc.), (ii) des personnes rendues vulnérables par l'âge ou par la maladie et qui ne peuvent exercer aucune activité économique, (iii) d'autres personnes vulnérables qui ne peuvent prendre part, pour des raisons physiques ou culturelles, au processus de production.
- ✓ **Ménages vulnérables** : Les ménages vulnérables sont ceux qui risquent de devenir plus vulnérables à la suite du processus de réinstallation. Il s'agit de ménages ayant des besoins en mesures de compensation et en mesures additionnelles d'atténuation qui se trouvent supérieurs aux autres ménages. Ces ménages vulnérables comprennent principalement : (i) les femmes chefs de ménage des quartiers pauvres (dont la vulnérabilité est liée à l'absence ou à la faiblesse des appuis dont elles bénéficient) ; (ii) les personnes âgées dépendantes (dont la réinstallation involontaire ne doit pas conduire à les séparer des personnes ou du ménage dont ils dépendent) ; (iii) les handicapés (ceux qui éprouvent des difficultés, à cause d'un handicap physique ou visuel, d'exercer normalement leurs activités économiques) ; et (iv) les enfants en situation difficile particulièrement ceux sans domicile fixe (Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV)).
- ✓ **Moyens de subsistance** : éventail complet des moyens que les individus, les familles et les communautés mettent en œuvre pour gagner leur vie, tels que l'occupation d'un emploi salarié, la pratique de l'agriculture, de la pêche, de la cueillette, d'autres moyens de subsistance fondés sur les ressources naturelles, le petit commerce et le troc.
- ✓ **Personne Affectée par le Projet (PAP)** : Il s'agit des personnes, des ménages et des communautés dont les moyens d'existence se trouvent négativement affectés à cause de la réalisation d'un projet du fait (i) d'un déplacement involontaire ou de la perte du lieu de résidence ou d'activités économiques ; (ii) de la perte d'une partie ou de la totalité des investissements (biens et actifs) ; (iii) de la perte de revenus ou de sources de revenus de manière temporaire ou définitive, ou (iv) de la perte d'accès à ces revenus ou sources de revenus.

- ✓ **Plan d'Action de Réinstallation (PAR)** : il décrit et définit tout le processus de réinstallation d'une population à la suite d'un déplacement forcé : (i) analyse de la situation avant le déplacement (information démographique, socio-économique et socioculturelle sur la population affectée et la population hôte) ; (ii) identification et évaluation des biens et ressources perdus ; (iii) identification et évaluation du site de réimplantation ; (iv) plan de préparation du site de réimplantation, (v) plan de transition (y compris les aspects de transport, etc.) ; (vi) définition du cadre administratif (responsabilités) ; (vii) description du processus participatif du suivi, du budget ainsi que le calendrier.
- ✓ **Valeur intégrale de remplacement** : c'est le cout total d'un bien impacté, évalué à partir de sa valeur actuelle sur le marché, pour son remplacement.
- ✓ **Violences Basées sur le Genre (VBG)** : Expression générique qui désigne tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes (genre). Elle englobe les actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté. Ces actes peuvent se produire dans la sphère publique ou privée (IASC 2015). Les femmes et les filles sont touchées de façon disproportionnée par la violence sexiste à travers le monde.
- ✓ **Exploitation et Abus Sexuels (EAS)** : Tout abus ou tentative d'abus de position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance, à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de profiter financièrement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne. Les sévices sexuels s'entendent de « *l'intrusion physique effective ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, par la force, sous la contrainte ou dans des conditions inégalitaires.* » Femmes, filles, garçons et hommes peuvent être confrontés à l'exploitation et aux sévices sexuels. Dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale, des bénéficiaires du projet ou des membres des populations touchées par le projet peuvent être confrontés à l'exploitation et aux sévices sexuels.
- ✓ **Harcèlement Sexuel** : Le harcèlement sexuel comprend les avances sexuelles importunes, les demandes de faveurs sexuelles, et d'autres comportements physiques ou verbaux de nature sexuelle. Le harcèlement sexuel diffère de l'exploitation et des sévices sexuels par le fait qu'il se produit entre les membres du personnel travaillant sur le projet, et non entre les membres du personnel et les bénéficiaires du projet ou les populations. Il est important de faire la distinction entre exploitation et sévices sexuels d'une part et harcèlement sexuel d'autre part, afin que les politiques des organismes d'exécution et la formation de leur personnel puissent prévoir des instructions spécifiques sur les procédures de signalement de chaque acte. Femmes et hommes peuvent être confrontés au harcèlement sexuel.

1. RÉSUMÉ EXECUTIF

1.1. Matrice synthèse des principales données du PAR

#	Variables	GIMBI	MVUAZI
A. Générales			
1	Région/Département/Préfecture/Province	Kongo central	Kongo central
2	Commune/Municipalité/District	Territoire de SEKE-BANZA	Territoire de MBANZA NGUNGU
3	Groupement/Village/Quartier	Groupement NSANDA	Groupement KOLO
4	Activité induisant la réinstallation	Agriculture, construction des entrepôts et bureaux provinciaux de SNV, ainsi que l'emblavure pour la production des semences de pré base et de base	Agriculture
5	Budget du projet	250.000.000	
7	Budget du PAR	1 152 837	
8	Date (s) butoir (s) appliquées	08 février 2024	16 février 2024
9	Dates des consultations avec les personnes affectées	31/01 au 07/02/2024	12 au 15/02/2024
10	Dates de négociations des taux des compensations/impenses/indemnités	03 au 08/02/2024	12 au 16/02/2024
B. Spécifiques consolidées			
11	Nombre de personnes affectées par le projet (PAP)	10	28
12	Nombre de ménages affectés		
13	Nombre de femmes affectées	1	2
14	Nombre de personnes vulnérables affectées	1	
15	Nombre de PAP majeures	10	28
16	Nombre de PAP mineures	0	0
17	Nombre total des ayants-droits	0	0
18	Nombre de ménages ayant perdu une habitation	0	0
19	Superficie totale de terres perdues (ha)	28,04	28,38
20	Nombre de ménages ayant perdu des cultures	10	28
21	Superficie totale de terres agricoles perdues (ha)	28,04	28,38

#	Variables	GIMBI	MVUAZI
22	Superficie totale de terres agricoles définitivement perdues (ha)	0	0
23	Nombre de maisons entièrement détruites	0	0
24	Nombre de maisons détruites à 50%	0	0
25	Nombre de maisons détruites à 25%	0	0
26	Nombre total d'arbres fruitiers détruits	0	16
27	Nombre de kiosques commerciaux détruits	0	0
28	Nombre de vendeurs ambulants déplacés	0	0
29	Nombre total d'infrastructures sociales et communautaires détruites	0	0

1.2. CONTEXTE

La présente étude entre dans le cadre du projet d'appui au développement des chaînes de valeur agricoles en appui au Programme de Transformation de l'Agriculture (PADCV-PTA)..

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu l'appui de la Banque Africaine de Développement afin de mettre en œuvre le Projet va contribuer à la matérialisation de l'engagement fort de la République Démocratique du Congo visant la transformation structurelle de son agriculture en vue, entre autres, de réduire significativement l'insécurité alimentaire et les importations des produits agricoles. La Banque Africaine de Développement (BAD) est bailleur de fonds envisagé pour financer la réalisation de ce projet suivant le Système de Sauvegarde Intégré de la BAD qui concerne la réinstallation involontaire de personnes. En effet, ce projet nécessitera l'exploitation des sites publics (comme les sites de l'emblavure de 125 hectares dont 55 à INERA GIMBI et 70 hectares à INERA MVUAZI, la construction des 2 entrepôts, 1 entrepôt pour chaque site de l'INERA ainsi que l'aménagement d'une Aire de séchage pour chaque site de l'INERA,...) pouvant conduire ou non à un déplacement physique de personnes ou perte de biens voire une restriction d'accès à ces biens. Aussi, des effets négatifs tels que des pertes de revenus, dommages ou restrictions d'accès aux ressources économiques pourraient en résulter. Pour répondre aux exigences de la Sauvegarde Opérationnelle 2, le Présent Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du est élaboré.

Ce contexte justifie ainsi la préparation du présent Plan d'Action de Réinstallation (PAR) qui couvre les sites cités ci-haut.

1.3. Objectifs du PAR

Les objectifs du PAR sont de : (i) minimiser, autant que possible, les déplacements involontaires ; (ii) éviter dans la mesure du possible la perte de biens et (iii) identifier et indemniser les personnes affectées de manière juste, équitable et préalable pour compenser les pertes subies par ces dernières du fait du projet et (iv) enfin accompagner les PAP dans la restauration de leurs moyens d'existence.

Il s'agit précisément à travers ce PAR de :

- Prévenir et gérer de façon équitable les éventuelles incidences sociales qui pourraient découler de la mise en œuvre des travaux en vue de se conformer à la législation nationale et aux exigences de la Banque notamment la Sauvegarde Opérationnelle 2 (SO.2) relative à la réinstallation involontaire ;
- Mettre en place des mécanismes de minimisation des impacts sociaux afin de prendre en compte les impacts du déplacement involontaire des populations affectées par le Projet, en leur permettant de reconstituer leurs moyens de subsistance et leur niveau de vie tout en continuant à exercer leurs activités commerciales en dehors du site du projet après ou pendant la durée des travaux. Il s'agit également de restaurer les moyens de production et les revenus au niveau individuel et collectif supérieur ou égal à la condition initiale.
- Veiller à ce que les travaux de génie civil n'interviennent sur chaque site concerné qu'après approbation du PAR définitif par la BAD et l'indemnisation de toutes les personnes affectées par le projet à travers le Plan de Restauration des Moyens d'Existence (PRME) qui sera assorti issu du PAR qui va être élaboré, à travers l'identification d'actions concrètes, adaptées aux besoins des différentes PAP. Les activités à mener devraient permettre d'améliorer et de sécuriser les niveaux de revenus/conditions de vie des populations affectées par les activités de chaque sous-projet.

1.4. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'appui au développement des chaînes de valeur agricoles en appui au Programme de Transformation de l'Agriculture (PADCV-PTA) fait partie du Programme de Transformation de l'Agriculture de la RDC (PTA-RDC). Celui-ci étant un programme de transformation structurelle de l'agriculture d'une durée de 10 ans, il est implémenté, entre autres, par deux autres projets financés par la Banque Africaine de Développement (BAD), en l'occurrence : (i) le Projet de Développement des Compétences et de la Gouvernance et Réformes; (ii) et le Projet de Développement des Infrastructures de Transport. Il est en parfaite ligne avec la vision du pays exprimé par le Président de la République de la RDC «de la revanche du sol sur le sous-sol».

Il est également en ligne avec les différents plans et stratégies de développement du pays, en l'occurrence : (i) le Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2021-2023), en particulier les piliers stratégiques 3 portant respectivement sur la consolidation de la croissance économique, la diversification et la transformation de l'économie, et de l'Agenda de Transformation Agricole de la RDC (ATA-RDC) ; (ii) la stratégie décennale de la Banque (2013-2022), en particulier l'objectif de croissance inclusive en associant les producteurs et coopératives à l'initiative privée.

> OBJECTIF DU PROJET :

L'objectif global du PADCV-PTA est de réduire l'incidence de l'insécurité alimentaire et les importations alimentaires en République Démocratique du Congo à travers un

accroissement des gains de productivité dans les chaînes de valeurs agricoles du riz, du maïs et du manioc. Les objectifs spécifiques du PADCV-PTA sont :

- ✓ d'accroître l'offre agricole dans les filières ciblées (manioc, maïs, riz, soja et haricot), à travers un accès garanti aux intrants agricoles (semences de qualité et fertilisants) et services agro économiques essentiels ;
- ✓ de développer des infrastructures résilientes de transformation, évacuation des produits agricoles et de mobilisation des ressources en eau qui serviront à l'alimentation en eau potable d'une part et aux activités hydroagricoles d'autre part, en prenant en compte le potentiel des ressources en eau et les spécificités socioculturelles des populations bénéficiaires;
- ✓ de générer des synergies et économies d'échelle entre les acteurs et actrices des chaînes de valeurs ciblées à travers la structuration en groupe d'intérêts économiques et l'amélioration de l'accès au financement.

Le Projet interviendra dans les zones suivantes : l'Axe Ouest comprenant les Provinces du Kongo Central, de Maï-Ndombe, et du Kwango ; l'Axe Centre comprenant les Provinces du Kasai Oriental et de Lomami et l'Axe Est constitué essentiellement de la Province du Sud Kivu. Une délimitation définitive des différents sites sera faite en concertation avec les Entités Territoriales Décentralisées (ETDs).

➤ **COMPOSANTES DU PROJET :**

Le PADCV-PTA est structuré en quatre composantes, à savoir :

- (i) Composante 1 : Accroissement de la productivité et de la production agricole dans les Chaînes de valeurs (CV) du riz, manioc, maïs pour les zones ciblées (Axe Ouest : Provinces du Kongo Central, Maï Ndombe, et Kwango ; Axe Centre : Provinces du Kasai Oriental et de Lomami et Axe Est : Province du Sud Kivu) ;
- (ii) Composante 2 : Développement des infrastructures résilientes et inclusives ;
- (iii) Composante 3 : Structuration et financement des acteurs et actrices le long des chaînes de valeurs et appui institutionnel, et (iv) Composante 4 : Coordination, gestion fiduciaire, suivi-évaluation, genre sensible et communication.

La description détaillée de la composante 2 est faite ci-après à travers leurs sous-composantes et activités spécifiques :

- **Composante 2 : Développement des infrastructures résilientes**

Cette composante vise à lever les contraintes en infrastructures entravant la transformation de l'agriculture. Elle s'articule en quatre sous composantes à savoir :

- ***Sous-composante 2.1 : Aménagement des périmètres de production rizicole.***

Les bas-fonds identifiés dans les provinces du Kongo Central, du Kwango et du Mai-Ndombe dans les zones Ouest et du Sud-Kivu dans la zone Est devraient être correctement aménagés.

Sous-composante 2.2 : Desserte en eau potable pour la valorisation des produits agricoles : Dans l'aménagement des sites de production et des bas-fonds pour le riz irrigué, des efforts seront faits pour assurer la propreté des sources d'eau et l'approvisionnement des populations en eau potable de qualité à partir des sources et des forages.

Sous-composante 2.3 : Appui au développement des centres d'agrégation et de transformation des produits agricoles : Dans la mise en œuvre d'un système d'agrégation efficace, les services essentiels aux agriculteurs seront assurés, y compris la fourniture de l'accès des agriculteurs au marché et la fourniture d'un accès à la qualité et à l'approvisionnement à long terme de matières premières de qualité par les rizeries/centres de transformation.

Sous-composante 2.4 : Désenclavement des bassins de production : Le désenclavement des bassins de production nécessitera le développement d'infrastructures routières, comme les bas-fonds, par l'utilisation initiale d'équipements lourds. Pour adresser la composante 2 du PADCV-RDC qui concerne travaux de réhabilitation / construction des entrepôts et de l'emblavure pour la station de l'inera de Kiyaka.

➤ **Activités du projet impliquant le PAR**

Les activités impliquant le PAR sont principalement l'emblavure de 125 hectares dont 55 à INERA GIMBI et 70 hectares à INERA MVUAZI, la construction des 2 entrepôts, 1 entrepôt pour chaque site de l'INERA ainsi que l'aménagement d'une Aire de séchage pour chaque site de l'INERA. Le projet prévoit également la construction d'un bureau du Service National de Vulgarisation dans la ville de MATADI.

1.5. Démarche méthodologique

Pour procéder à l'élaboration du présent PAR, il a été adopté une démarche méthodologique basée sur des approches participatives et inclusives avec un accent particulier mis sur l'information et la consultation des parties prenantes principalement les autorités administratives, locales, coutumières et religieuses et des populations susceptibles d'être affectées par les activités du projet. Les collectes des données ont été réalisées dans le site de l'INERA GIMBI du 31 janvier au 08 février 2024, les consultations publiques ont reçu un succès remarquable par la participation du Chef de groupement NSANDA, le chef du village MBIMBI, la représentante des femmes de l'église catholique de Kinzau Mvute, les femmes, les jeunes filles et hommes, mais également les travailleurs du Camp de l'INERA GIMBI.

Ainsi, la démarche suivante a été adoptée pour réaliser ce PAR.

- Rencontre d'information dans les zones du projet : elle a consisté à une réunion avec les autorités administratives, les élus locaux des zones du projet, les services techniques, etc. Ces réunions sous forme d'atelier de démarrage des activités du consultant PAR a porté sur la présentation du projet (largeur de l'emprise, localités impactées, la durée et le phasage de l'étude PAR, les objectifs du PAR, dans le but de recueillir les avis, préoccupations et recommandations de toutes les Parties Prenantes présentes dans les zones du Projet ;

- Information, sensibilisation et consultation des parties prenantes : elle a consisté en des séances d'entretien avec les populations riveraines des sites concernés pour les informer sur le projet, les enquêtes y relatives, la date butoir, etc.
- Recensement, Inventaire et évaluation des biens : enquêtes socioéconomiques (enquêtes ménages, enquêtes concessions etc.).
- Constitution d'une Base de données

1.6. Impacts sociaux liés au PAR

S'agissant des impacts, la mission a identifié deux types d'impacts ; à savoir les impacts positifs et les impacts négatifs.

➤ **Impacts positifs**

Pour les impacts positifs, nous pouvons noter la création d'emplois, l'augmentation de la production de semences, la meilleure valorisation de la production par la transformation des produits, le renforcement des infrastructures résilientes, la lutte contre la faim et tant d'autres. Comme mesures de bonification de ces mesures, il a été proposée de construire d'avantages les infrastructures (entrepôts, aires de séchage), mobiliser davantage de financement pour renforcer ces sous-projets, renforcer le réseau des agriculteurs SNV-SENASEM et commerçants de produits agricoles etc.

➤ **Impacts négatifs**

Concernant les impacts négatifs, on note la perte des actifs agricoles (champs et arbres fruitiers), la modification de la végétation lors de l'emblavure, exacerbation des VBG/EAS/HS etc. les mesures de mitigation proposées sont l'évaluation et compensation de pertes des actifs agricoles impactés, la formation et sensibilisation contre les IST/VBG/EAS/HS, la formation du personnel, la dotation des EPI et autres actions.

1.7. Cadre juridique et institutionnel de la réinstallation

Ce PAR a été préparé conformément à la réglementation nationale de la RDC, régie par la Loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n° 23/007 du 03 mars 2023, qui renvoie l'évaluation environnementale et sociale au Décret n° 14/019 du 02 août 2014 fixant les règles des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement et du Système de sauvegardes intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD) de 2013, notamment la SO2, acquisition de terres, restrictions à l'accès aux terres et à leur utilisation, et réinstallation involontaire.

1.8. Identification des personnes affectés par le projet

Le recensement réalisé dans l'emprise du projet a permis de dénombrer, identifier et d'enquêter 38 PAP qui exploitent les terres appartenant à l'INERA (10 PAP de l'INERA GIMBI et 28 PAP de l'INERA MVUAZI) dont la catégorisation des actifs sont de types ci-après :

- perte des droits d'usage des terres de l'INERA,
- perte des cultures individuelles

1.9. ELIGIBILITÉ AU PAR

Selon la Sauvegarde Opérationnelle 2 de la BAD applicable au présent projet, est éligible au PAR, toute personne ayant des droits légaux ou non, formels ou informels sur les biens qu'elle possède directement ou indirectement affectés par les travaux d'aménagement du projet. Peuvent être considérés comme des dommages directs la destruction des habitats de logements, des hangars, la perte de jouissance de certains terrains et commerce. Les dommages indirects sont entre autres les fissurations sur les concessions hors emprise issues des travaux de terrassement et de compactage, la destruction des zones d'activités. Cette éligibilité tient compte d'une date dite date limite d'éligibilité ou date butoir d'éligibilité au PAR.

Dans le cadre de l'élaboration du présent PAR, les opérations fondant l'éligibilité des PAP ont été conduites selon les étapes suivantes :

- Recensement des PAP et inventaire des biens impactés** qui se sont déroulés sur tous les sites du projet **du 31 janvier 2024 au 14 février 2024** ;
- Organisation d'une permanence pour le recensement des PAP absents et les réclamations** : seuls deux PAPs de Ngimbi sur les 10 habitent à Kinshasa. L'équipe de recensement les y a suivi pour les recenser. Et ceux qui habitent Mvuazi étaient tous présents au recensement.
- Signature des fiches individuelles** : pour Ngimbi le 03 février 2024 du 16 février 2024 pour les fiches de Mvuazi;

Après ces différentes étapes, la date butoir d'éligibilité a été fixée au 16 février 2024.

Ce délai d'éligibilité devra être intégré dans le décret déclarant la zone du projet d'utilité publique et précisant les limites définitives du projet. Les personnes qui s'installeront sans autorisation à l'intérieur de la zone après cette date, ne seront pas éligibles à la réinstallation et n'auront droit à aucune forme de compensation.

1.10. EVALUATION ET COMPENSATION DES PERTES

En ce qui concerne les **coûts de la compensation de la perte d'espèces végétales**, l'Equipe d'élaboration du PAR/PRME a dénombré **154 pieds d'arbres** qui sont impactés dans le cadre du présent sous-projet.

1.11. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les mêmes consultations et les différentes activités d'identification des personnes affectées ont été réalisées au site de l'INERA MVUAZI du 10 au 17 février 2024. Les résultats obtenus dans les deux sites ont été satisfaisants : (i) plus de cinquantes des personnes consultées dans les deux sites de l'INERA ; (ii) la participation active des

autorités coutumières et locales obtenue ; (iii) l'accompagnement des agents de l'INERA sur terrain a été de grande utilité pour la collecte des données ; (iv) 10 personnes ont été identifiées au site de l'INERA GIMBI et 28 personnes à l'INERA MVUAZI, ce qui fait un total de 38 personnes comme les celles qui sont affectées par les activités prévues par le Projet ; (v) les discussions/ négociations ont été réalisées avec toutes transparences, le consultant s'est servi des mercuriales des prix fixés par les Ministères des Finances et celui des Affaires foncières pour déterminer le prix de location des terres à la réinstallation ; et aussi la mercuriale du Projet KIN-ELEENDA en application en République Démocratique du Congo pour la détermination des prix pour des pertes d'actifs agricoles.

1.12. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAR

Le suivi interne de ce PAR sera assuré par l'UGP PACV-PTA et rendre compte aux Fond Social (FS) de la RDC, Ministère de Finances, la BAD, etc.). L'évaluation sera assurée par un Expert indépendant.

1.13. DIFFUSION DU PAR

Le FS de la RDC prendra des dispositions utiles pour la diffusion de ce PAR, une fois validé par la BAD. Plusieurs canaux seront donc utilisés notamment la voie de consultation publique en organiser un atelier de restitution dans le centre de Mvwaziet Yimbi et l'affichage de résumé exécutif en Français et langues locales dans les bureaux INERA respectifs.

1.14. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Pour la gestion de griefs liés au projet, le projet va installer des comités de gestion de plaintes au niveau de village (INERA MVUAZI et GIMBI) pour recevoir les plaintes au premier niveau. Au second et troisième, nous retrouvons respectivement le comité au niveau de la ville de MATADI. Ces comités seront installés au lancement effectif du projet dans les sites susmentionnés.

Ce Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) se veut être un dispositif inclusif, accessible, participatif, simple et efficace, impliquant le moins possible de contraintes administratives, afin d'assurer aux Parties Prenantes un traitement rapide et efficace des doléances, demandes d'informations, et plaintes en lien avec les différentes phases de mise en œuvre du projet.

1.15. BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU PAR

Le budget pour la mise en œuvre du PAR est évalué à vingt et un million cent cinquante **Deux mille huit cent trente Sept Dollars américains (1 152 837)** dont les rubriques sont détaillées dans le tableau suivant :

N°	Rubrique	Coût unitaire en \$	Coût total en \$	Source de financement
	Compensations			

	Coûts des indemnisations des pertes agricoles		198.556	BAD
	Coûts des indemnisations des pertes d'actifs (essences fruitiers)		1.528,4	
	Compensation à la période de transition		521.789,8	
	Coûts d'accompagnement des PAP (formation, intrants etc)	Ngimbi	45 000	
		Mvuazi	70 000	
	Accompagnement pendant une saison culturale des PAP pendant les travaux d'aménagement (Période de transition)	1500X38	57000	
	Personnes vulnérable	Forfait	5000	
	S/total 1 Indemnisation		893.874.2	
	Mise en œuvre			
	Coûts de la prise en charge de l'UCP		10.000	
	Provision pour la mise en œuvre du PAR		48137,4.	
	Imprévu		28.137,4	
	S/total 2 Coût de la mise en œuvre		86 274,8	
	Renforcement des capacités		<u>80.000</u>	
	Audit du PAR		<u>20.000</u>	
	MGP		<u>20.000</u>	
	S/total 3		<u>120 000</u>	
	Imprévus		<u>52.688</u>	
	BUDGET GLOBAL DU PAR		<u>1 152 837</u>	

.EXECUTIVE SUMMARY**1.16. Summary matrix of the main PAR data**

#	Variables	GIMBI	MVUAZI
A. General			
1	Region/Department/Prefecture/Province	Central Kongo	Central Kongo
2	Commune/Municipality/ District	Territory of SEKE-BANZA	Territory of MBANZA NGUNGU
3	Group/Village/District	NSANDA Group	KOLO group
4	Resettlement-inducing activity	Agriculture, construction of warehouses and provincial offices of SNV, as well as the sowing for the production of pre-basic and basic seeds	Agriculture
5	Project budget	250,000,000	
7	RAP budget	<u>1,152,837</u>	
8	Deadline(s) applied	February 8, 2024	February 16, 2024
9	Dates of consultations with affected people	01/31 to 02/07/2024	12 to 15/02/2024
10	Dates for negotiating compensation/expense/compensation rates	03 to 08/02/2024	12 to 16/02/2024
B. Consolidated specifics			
11	Number of people affected by the project (PAP)	10	28
12	Number of households affected		
13	Number of women affected	1	2
14	Number of vulnerable people affected	1	
15	Number of major PAPs	10	28
16	Number of minor PAPs	0	0
17	Total number of rights holders	0	0
18	Number of households having lost a home	0	0
19	Total area of land lost (ha)	28.04	28.38
20	Number of households having lost crops	10	28
21	Total area of agricultural land lost (ha)	28.04	28.38
22	Total area of agricultural land permanently lost (ha)	0	0
23	Number of houses completely destroyed	0	0
24	Number of houses destroyed at 50%	0	0
25	Number of houses destroyed at 25%	0	0

#	Variables	GIMBI	MVUAZI
26	Total number of fruit trees destroyed	0	16
27	Number of commercial kiosks destroyed	0	0
28	Number of street vendors displaced	0	0
29	Total number of social and community infrastructure destroyed	0	0

1.17. CONTEXT

This study is part of the project to support the development of agricultural value chains in support of the Agricultural Transformation Program (PADCV-PTA) .

The Government of the Democratic Republic of Congo (DRC) has obtained support from the African Development Bank in order to implement the Project which will contribute to the materialization of the strong commitment of the Democratic Republic of Congo aimed at the structural transformation of its agriculture with a view, among other things, to significantly reducing food insecurity and imports of agricultural products. The African Development Bank (AfDB) is the donor envisaged to finance the implementation of this project following the ADB's Integrated Safeguard System which concerns the involuntary resettlement of people. Indeed, this project will require the exploitation of public sites (such as the sites of the 125 hectare area including 55 at INERA GIMBI and 70 hectares at INERA MVUAZI, the construction of 2 warehouses, 1 warehouse for each INERA site as well as the development of a drying area for each INERA site , etc.) which may or may not lead to the physical displacement of people or loss of property or even a restriction of access to these goods. Also, negative effects such as loss of income, damage or restrictions on access to economic resources could result. To meet the requirements of Operational Safeguard 2, this Resettlement Action Plan (RAP) is developed.

This context thus justifies the preparation of this Resettlement Action Plan (PAR) which covers the sites mentioned above.

1.18. RAP OBJECTIVES

The objectives of the PAR are to: (i) minimize, as much as possible, involuntary displacement; (ii) avoid as far as possible the loss of property and (iii) identify and compensate the affected people in a fair, equitable and prior manner to compensate for the losses suffered by them as a result of the project and (iv) finally support the PAPs in restoring their livelihoods.

Through this PAR, it is precisely about:

- Prevent and fairly manage possible social impacts that could arise from the implementation of the works with a view to complying with national legislation and Bank requirements, in particular Operational Safeguard 2 (SO.2) relating to involuntary resettlement ;
- Establish social impact minimization mechanisms in order to take into account the impacts of involuntary displacement of populations affected by the Project, allowing them to rebuild their livelihoods and standard of living while continuing to

carry out their commercial activities in outside the project site after or during the work. It is also about restoring the means of production and income at the individual and collective level greater than or equal to the initial condition.

- Ensure that civil engineering works only take place on each site concerned after approval of the final PAR by the AfDB and compensation for all people affected by the project through the Livelihood Restoration Plan (PRME) which will be matched from the PAR which will be developed, through the identification of concrete actions, adapted to the needs of the different PAPs. The activities to be carried out should make it possible to improve and secure the income levels/living conditions of the populations affected by the activities of each sub-project.

1.19. PROJECT DESCRIPTION

The project to support the development of agricultural value chains in support of the Agricultural Transformation Program (PADCV-PTA) is part of the DRC Agricultural Transformation Program (PTA-RDC). This being a program of structural transformation of agriculture lasting 10 years, it is implemented, among others, by two other projects financed by the African Development Bank (AfDB), in this case: (i)the Skills Development and Governance and Reforms Project; (ii) and the Transport Infrastructure Development Project. It is perfectly in line with the vision of the country expressed by the President of the Republic of the DRC “of the revenge of the soil on the subsoil”.

It is also in line with the country's various development plans and strategies, in this case: (i) the National Strategic Development Plan (PNSD 2021-2023), in particular strategic pillars 3 relating respectively to the consolidation of economic growth, diversification and transformation of the economy, and the Agricultural Transformation Agenda of the DRC (ATA-DRC); (ii) the Bank's ten-year strategy (2013-2022), in particular the objective of inclusive growth by associating producers and cooperatives with private initiative.

> Objective of the project :

The overall objective of PADCV-PTA is to reduce the incidence of food insecurity and food imports in the Democratic Republic of Congo through increased productivity gains in the agricultural value chains of rice, corn and cassava. . The specific objectives of the PADCV-PTA are:

- ✓ to increase agricultural supply in the targeted sectors (cassava, corn, rice, soya and beans), through guaranteed access to agricultural inputs (quality seeds and fertilizers) and essential agro-economic services;
- ✓ to develop resilient infrastructures for the processing, evacuation of agricultural products and mobilization of water resources which will be used for the supply of drinking water on the one hand and for hydro-agricultural activities on the other hand, taking into account the potential of resources in water and the socio-cultural specificities of the beneficiary populations;

- ✓ to generate synergies and economies of scale between the players in the targeted value chains through structuring into economic interest groups and improving access to financing.

The Project will operate in the following areas: the Western Axis including the Provinces of Kongo Central, Mai-Ndombe , and Kwango; the Central Axis comprising the Provinces of Kasai Oriental and Lomami and the Eastern Axis made up essentially of the South Kivu Province. A definitive delimitation of the different sites will be made in consultation with the Decentralized Territorial Entities (ETDs).

➤ **Project components:**

The PADCV-PTA is structured into four components, namely:

- (iv) Component 1: Increase in productivity and agricultural production in the Value Chains (CV) of rice, cassava, corn for targeted areas (Western Axis: Provinces of Kongo Central, May Ndombe , and Kwango; Central Axis: Kasai Oriental and Lomami Provinces and Eastern Axis: South Kivu Province);
- (v) Component 2: Development of resilient and inclusive infrastructure;
- (vi) Component 3: Structuring and financing of actors along value chains and institutional support, and (iv) Component 4: Coordination, fiduciary management, monitoring-evaluation, sensitive gender and communication.

The detailed description of component 2 is given below through their sub-components and specific activities:

- **Component 2: Development of resilient infrastructure**

This component aims to remove infrastructure constraints hindering the transformation of agriculture. It is divided into four sub-components, namely:

Sub-component 2.1: Development of rice production areas. The lowlands identified in the provinces of Kongo Central, Kwango and Mai- Ndombe in the West zones and South Kivu in the East zone should be properly developed.

Sub-component 2.2 : Drinking water supply for the valorization of agricultural products: In the development of production sites and lowlands for irrigated rice, efforts will be made to ensure the cleanliness of water sources and the supplying populations with quality drinking water from sources and boreholes.

Sub-component 2.3: Support for the development of agricultural product aggregation and processing centers: In implementing an effective aggregation system, essential services to farmers will be ensured, including the provision of access farmers to market and providing access to quality and long-term supply of quality raw materials through rice mills/processing centers. ***Subcomponent 2.4:***

Opening up of production basins : Opening up of production basins will require the development of road infrastructure, such as lowlands, through the initial use of heavy equipment. To address component 2 of the PADCV-RDC which concerns rehabilitation/construction work on warehouses and land for the Kiyaka inera station .

➤ **Project activities involving PAR**

The activities involving the PAR are mainly the planting of 125 hectares including 55 at INERA GIMBI and 70 hectares at INERA MVUAZI, the construction of 2 warehouses, 1 warehouse for each INERA site as well as the development of a storage area. drying for each INERA site. The project also provides for the construction of a National Extension Service office in the town of MATADI.

1.20. METHODOLOGICAL APPROACH

To proceed with the development of this PAR, a methodological approach based on participatory and inclusive approaches was adopted with particular emphasis placed on information and consultation of stakeholders, mainly administrative, local, customary and religious authorities and populations likely to be affected by project activities. Data collection was carried out on the INERA GIMBI site from January 31 to February 8, 2024, the public consultations were a remarkable success with the participation of the NSANDA group leader, the MBIMBI village chief, the women's representative of the Catholic church of Kinzau Mvueté, women, young girls and men, but also the workers of the INERA GIMBI Camp.

Thus, the following approach was adopted to carry out this PAR.

- Information meeting in the project areas: this consisted of a meeting with the administrative authorities, local elected officials in the project areas, technical services, etc. These meetings in the form of a workshop to start the PAR consultant's activities focused on the presentation of the project (width of the area, impacted localities, the duration and phasing of the PAR study, the objectives of the PAR, with the aim of to collect the opinions, concerns and recommendations of all Stakeholders present in the Project areas;
- Information, awareness-raising and consultation of stakeholders: it consisted of interview sessions with local populations of the sites concerned to inform them about the project, the related surveys, the deadline, etc.
- Census, inventory and valuation of property: socio-economic surveys (household surveys, concession surveys, etc.).
- Constitution of a Database

1.21. SOCIAL IMPACTS LINKED TO PAR

Regarding impacts, the mission identified two types of impacts; namely positive impacts and negative impacts.

➤ **Positive impacts**

For the positive impacts, we can note the creation of jobs, the increase in seed production, the better valorization of production through the transformation of products, the strengthening of resilient infrastructures, the fight against hunger and so many others. As measures to improve these measures, it was proposed to build more infrastructure (warehouses, drying areas), mobilize more financing to strengthen these sub-projects, strengthen the network of SNV-SENASSEM farmers and product traders. agricultural etc.

➤ **Negative impacts**

Concerning the negative impacts, we note the loss of agricultural assets (fields and fruit trees), the modification of vegetation during planting, exacerbation of GBV/EAS/HS etc. the proposed mitigation measures are the assessment and compensation of losses of impacted agricultural assets, training and awareness against STIs/GBV/EAS/HS, staff training, provision of PPE and other actions.

1.22. LEGAL AND INSTITUTIONAL FRAMEWORK FOR RESETTLEMENT

This PAR has been prepared in accordance with the national regulations of the DRC, governed by Law No. 11/009 of July 9, 2011 on fundamental principles relating to environmental protection, modified and supplemented by Ordinance-Law No. 23/007 of March 3, 2023, which refers the environmental and social assessment to Decree No. 14/019 of August 2, 2014 establishing the rules for procedural mechanisms for environmental protection and the Integrated Safeguards System (ISS) of the African Development Bank (AfDB) of 2013, including SO2, land acquisition, restrictions on access to and use of land, and involuntary resettlement.

1.23. IDENTIFICATION OF PEOPLE AFFECTED BY THE PROJECT

The census carried out in the project area made it possible to count, identify and investigate 38 PAPs who exploit lands belonging to INERA (10 PAPs from INERA GIMBI and 28 PAPs from INERA MVUAZI) including the categorization assets are of the following types:

- loss of INERA land use rights,
- loss of individual cultures

1.24. ELIGIBILITY FOR PAR

According to Operational Safeguard 2 of the ADB applicable to this project, any person having legal or informal, formal or informal rights over the property they own directly or indirectly affected by the project development works is eligible for PAR. The destruction of housing, sheds, loss of use of certain land and businesses can be considered direct damage. Indirect damage includes, among other things, cracking on concessions outside the right-of-way resulting from earthworks and compaction, and the destruction of activity zones. This eligibility takes into account a date known as the eligibility deadline or PAR eligibility cut-off date.

As part of the development of this PAR, the operations establishing the eligibility of the PAPs were carried out according to the following stages:

- Census of PAPs and inventory of impacted assets** which took place on all project sites **from January 31, 2024 to February 14, 2024;**
- Organization of an office for the census of absent PAPs and complaints:** only two PAPs from Ngimbi out of the 10 live in Kinshasa. The census team followed them there to count them. And those who live in Mvuazi were all present at the census.

- **Signature of individual files:** for Ngimbi on February 3, 2024 from February 16, 2024 for the Mvuazi files ;

After these different steps, the eligibility deadline was set for February 16, 2024.

This eligibility period must be integrated into the decree declaring the project area of public utility and specifying the final limits of the project. People who settle without authorization inside the zone after this date will not be eligible for resettlement and will not be entitled to any form of compensation.

1.25. ASSESSMENT AND COMPENSATION OF LOSSES

Regarding the **costs of compensating for the loss of plant species**, the PAR/PRME development team counted **154 tree plants** that are impacted within the framework of this sub-project.

1.26. PUBLIC CONSULTATIONS

The same consultations and the different activities to identify affected people were carried out at the INERA MVUAZI site from February 10 to 17, 2024. The results obtained in the two sites were satisfactory: (i) more than fifty of the people consulted in the two INERA sites; (ii) the active participation of customary and local authorities obtained; (iii) the support of INERA agents in the field was very useful for data collection; (iv) 10 people were identified at the INERA GIMBI site and 28 people at INERA MVUAZI, making a total of 38 people as those affected by the activities planned by the Project; (v) the discussions/negotiations were carried out with full transparency, the consultant used the price lists set by the Ministries of Finance and that of Land Affairs to determine the rental price of land for resettlement; and also the KIN-ELEENDA Project market price in application in the Democratic Republic of Congo for determining prices for losses of agricultural assets.

1.27. MONITORING THE IMPLEMENTATION OF THE PAR

Internal monitoring of this PAR will be ensured by the PMU PACV-PTA and report to the Social Fund (FS) of the DRC, Ministry of Finance, the ADB, etc.). The evaluation will be carried out by an independent Expert.

1.28. DISSEMINATION OF PAR

The DRC FS will make useful arrangements for the dissemination of this PAR, once validated by the AfDB. Several channels will therefore be used, in particular the public consultation channel, by organizing a restitution workshop in the center of Mvwaziet Yimbi and display of executive summary in French and local languages in the respective INERA offices.

1.29. COMPLAINT MANAGEMENT MECHANISM (GPM)

For the management of project-related grievances, the project will install complaints management committees at the village level (INERA MVUAZI and GIMBI) to receive complaints at the first level. In the second and third, we respectively find the committee at the city level of MATADI. These committees will be installed at the effective launch of the project in the aforementioned sites.

This Complaints Management Mechanism (MGP) aims to be an inclusive, accessible, participatory, simple and effective system, involving as few administrative constraints as possible, in order to ensure Stakeholders rapid and effective processing of grievances and requests for assistance. Information, and complaints related to the different phases of project implementation.

1.30. PAR IMPLEMENTATION BUDGET

The budget for the implementation of the RAP is estimated at twenty- **one million, one hundred and fifty, two thousand, eight hundred and thirty-seven US dollars (1,152,837)**, the sections of which are detailed in the following table:

No.	Rubric	Unit cost in \$	Total cost in \$	Source of funding
	Compensations			
	Costs of compensation for agricultural losses		198,556	ADB
	Costs of compensation for asset losses (fruit species)		1,528.4	
	Compensation during the transition period		521,789.8	
	PAP support costs (training, inputs, etc.)	Ngimbi	45,000	
		Mvuazi	70,000	
	Support during a growing season for PAPs during development work (Transition period)	1500X38	57000	
	Vulnerable people	Package	5000	
	S/total 1 Compensation		893.874.2	
	Implementation			
	Costs of UCP support		10,000	
	Provision for the implementation of the PAR		48137.4.	
	Unexpected		28,137.4	
	S/total 2 Cost of implementation		86,274.8	
	Capacity Building		80,000	

	PAR audit		<u>20,000</u>	
	MGP		<u>20,000</u>	
	S/total 3		<u>120,000</u>	
	Unexpected		<u>52,688</u>	
	OVERALL PAR BUDGET		<u>1,152,837</u>	

2. 1. BOKUSE YA BOSALELI

RESUMEN YA EXECUTIVE

2.1. Matrice ya résumé ya ba données principales ya PAR

# # 1999 .	Ba variables oyo ekoki kozala	GIMBI, oyo	MVUAZI
R. Général			
1. Ezali na ntina mingi	Etuka/Departema/Préfecture/Etuk a	Kongo central	Kongo central
2. Ezali na ntina mingi	Commune/Municipalité/ District	Territoire ya SEKE-BANZA	Territoire de MBANZA NGUNGU
3. Ezali na ntina mingi	Lisanga/Village/District	Groupe ya NSANDA	Groupe ya KOLO
4. Ezali na ntina mingi	Mosala oyo ezali kotinda bato báfanda na bisika mosusu	Bosali bilanga, botongi ya ba entrepôts pe ba bureaux provinciaux ya SNV, pe lisusu kolona pona kobimisa mboto ya pré-basic pe ya base	Mosala ya bilanga
5. Ezali na ntina mingi	Budget ya projet	250.000.000	
7. Ezali na ntina te	Budget ya RAP	<u>Bato 1 152 837</u>	
8. Ezali na ntina te	Mokolo (ba) ya suka esalelamaki	Mokolo ya 8 Febwali 2024	Mokolo ya 16 Febwali 2024
9. Ezali na ntina te	Mikolo ya boyokani na bato oyo bazwaki mpasi	01/31 kino mokolo ya 02/07/2024	12 kino mokolo ya 15/02/2024
10. Ezali na ntina te	Mikolo ya kosolola na ba taux ya compensation/dépense/compensation	03 kino mokolo ya 08/02/2024	12 kino mokolo ya 16/02/2024
B. Makambo ya sikisiki oyo esangisi			
11. Ezali na ntina te	Motango ya bato oyo bazwaki mpasi na mosala yango (PAP) .	10. Ezali na ntina te	28. Ezali na ntina te
12. Ezali na ntina te	Motango ya bandako oyo ezwami na likambo yango		
13. Ezali na ntina te	Motango ya basi oyo bazwaki mpasi	1. Ezali na ntina mingi	2. Ezali na ntina mingi
14. Ezali na ntina te	Motango ya bato oyo bazali na likama oyo bazwaki mpasi	1. Ezali na ntina mingi	

# # 1999 .	Ba variables oyo ekoki kozala	GIMBI, oyo	MVUAZI
15. Ezali na ntina te	Motango ya ba PAP ya minene	10. Ezali na ntina te	28. Ezali na ntina te
16. Ezali na ntina te	Motango ya ba PAP ya mike mike	0. Ezali na ntina	0. Ezali na ntina
17. Ezali na ntina te	Motango mobimba ya baye bazali na makoki	0. Ezali na ntina	0. Ezali na ntina
18. Ezali na ntina te	Motango ya bandako oyo ebungisaki ndako	0. Ezali na ntina	0. Ezali na ntina
19. Ezali na ntina te	Etando mobimba ya mabele oyo ebungaki (ha) .	28.04	28.38
20. Ezali na ntina te	Motango ya bandako oyo ebungisi milona	10. Ezali na ntina te	28. Ezali na ntina te
21. Ezali na ntina te	Etando mobimba ya mabele ya bilanga oyo ebungaki (ha) .	28.04	28.38
22. Ezali na ntina te	Etando mobimba ya mabele ya bilanga oyo ebungaki mpo na libela (ha) .	0. Ezali na ntina	0. Ezali na ntina
23. Ezali na ntina te	Motango ya bandako ebebi mobimba	0. Ezali na ntina	0. Ezali na ntina
24. Ezali na ntina te	Motango ya bandako ebebi na 50%	0. Ezali na ntina	0. Ezali na ntina
25. Ezali na ntina te	Motango ya bandako ebebisami na 25%	0. Ezali na ntina	0. Ezali na ntina
26. Ezali na ntina te	Motango mobimba ya banzete ya mbuma ebebisami	0. Ezali na ntina	16. Ezali na ntina te
27. Ezali na ntina te	Motango ya ba kiosque ya mombongo ebebisami	0. Ezali na ntina	0. Ezali na ntina
28. Ezali na ntina te	Motango ya bateki ya balabala oyo balongolami na bandako na bango	0. Ezali na ntina	0. Ezali na ntina
29. Ezali na ntina te	Motango mobimba ya ba infrastructures sociales mpe communautaires ebebisami	0. Ezali na ntina	0. Ezali na ntina

2.2. MAKAMBO BAZOLOBELA

oyo ezali na kati ya mosala ya kosunga bokeli ba chaînes de valeur ya bilanga na lisungi ya Programme ya mbongwana ya bilanga (PADCV-PTA) .

Gouvernement ya Congo démocratique (RDC) ezui lisungi ya Banque africaine de développement na tina ya kosalela Projet oyo ekopesa maboko na materialisation ya engagement makasi ya République démocratique du Congo oyo ezali na tina ya transformation structurelle ya bilanga na yango na likanisi, kati na makambo mosusu, ya kokitisa mingi bozangi bilei mpe boyei ya biloko ya bilanga na mboka mopaya. Banque africaine de développement (FDB) ezali mopesi oyo akanisami mpo na kopesa mosolo

mpo na bosaleli mosala oyo sima ya Système intégré ya bobateli ya BAD oyo etali bozongisi bato na bolingi te. Ya solo, projet oyo ekosenga exploitation ya ba sites publics (lokola ba sites ya etando ya 125 hectares y compris 55 na INERA GIMBI pe 70 hectares na INERA MVUAZI, botongi ya ba entrepôts 2, entrepôt 1 pona esika moko moko ya INERA lokola pe développement ya esika ya kokaukisa mpo na esika moko moko ya INERA , etc.) oyo ekoki to ekoki komema te na bopanzani ya bato na nzoto to kobungisa biloko to kutu bopekisami ya bozwi biloko wana. Lisusu, ba effets négatifs lokola perte ya revenu, dégâts to ba restrictions ya accès na ba ressources économiques ekoki kobima. Mpo na kokokisa masengi ya Bobateli ya misala 2, mwango oyo ya misala ya bozongisi bato na bisika mosusu (RAP) esalemi.

Na ndenge wana, contexte oyo ezali kopesa nzela na bobongisi mwango oyo ya misala ya bozongisi bato na bisika na bango (PAR) oyo etali bisika oyo tolobeli likolo.

2.3. MIKANO YA RAP

Mikano ya PAR ezali : (i) kokitisa, na ndenge ekoki, bopanzani ya bato na bisika na bango na bolingi te ; (ii) koboya na ndenge ekoki kobungisa biloko mpe (iii) koyeba mpe kofuta bato oyo bazwi mpasi na ndenge ya bosembo, ya bosembo mpe ya liboso mpo na kofuta ba pertes oyo bazwaki na ntina ya mosala mpe (iv) na nsuka lisungi ba PAP na kozongisa bomoi na bango.

Na nzela ya PAR oyo, ezali mpenza na ntina ya:

- Kopekisa pe ko gérer na bosembo ba impacts sociales oyo ekoki kobima na bosaleli misala na tina ya kotosa mibeko ya ekolo pe masengi ya Banque, mingi mingi Bobateli misala 2 (SO.2) oyo etali bozongisi bato na bisika na bango na bolingi te ;
- Kosala ba mécanismes ya minimisation ya impact social na tina ya kozua na makanisi ba impacts ya déplacement involontaire ya ba populations oyo ezuami na Projet, kopesa bango nzela ya kotonga lisusu bomoi na bango pe niveau ya vie na bango tango bazali kokoba kosala misala na bango ya mombongo na libanda ya esika ya projet sima to na tango ya mosala. Ezali mpe mpo na kozongisa ba moyens ya production mpe ya revenu na niveau individuel mpe collectif oyo eleki to ekokani na condition ya ebandeli.
- Kosala été misala ya ingénierie civile esalema kaka na esika moko moko oyo etali yango sima ya bondimi ya PAR ya suka na AfDB pe kofuta bato banso oyo bazwami na mosala na nzela ya mwango ya bozongisi bomoi ya bato (PRME) oyo ekozala na boyokani uta na PAR oyo ekosalama, na nzela ya botali misala ya solo, oyo ebongisami na bamposa ya ba PAP ndenge na ndenge. Misala oyo esengeli kosalema esengeli kopesa nzela ya kobongisa pe kobatela nivo ya mosolo/ba conditions de vie ya ba populations oyo ezuami na misala ya sous-projet moko moko.

2.4. BOLIMBISI YA MOSALA

Projet ya kosunga bokeli ba chaînes de valeur agricole pona kosunga Programme ya transformation agricole (PADCV-PTA) ezali na kati ya Programme ya Transformation

agricole ya RDC (PTA-RDC). Yango ezali manaka ya mbongwana ya structure ya bilanga oyo ewumeli mibu 10, esalemi, kati na basusu, na misala mibale misusu oyo ezwami na misolo ya Banque africaine de développement (AfDB), na likambo oyo : (i) Projet ya Développement ya makoki pe boyangeli pe mbongwana ; (ii) mpe Projet ya botomboli ba infrastructures ya transport. Ezali na boyokani mpenza na vision ya mboka oyo Président ya République ya RDC alakisaki « ya revenge ya mabele na sous-sol ».

Ezali pe na boyokani na miango pe mayele ndenge na ndenge ya botomboli mboka, na likambo oyo : (i) mwango ya botomboli mayele ya ekolo (PNSD 2021-2023), mingi mingi makonzi ya mayele 3 oyo etali ndenge moko na bosangisi bokoli ya nkita, bokeseni pe mbongwana ya nkita, mpe Agenda ya mbongwana ya bilanga ya RDC (ATA-RDC); (ii) mwango ya mibu zomi ya Banque (2013-2022), mingi mingi mokano ya bokoli ya bato banso na kosangisaka babimisi pe ba coopératives na initiative privée.

➤ ➤ **Mokano ya mosala yango :**

Mokano monene ya PADCV-PTA ezali ya kokitisa bokono ya bozangi bilei mpe boyei ya bilei na République démocratique du Congo na nzela ya bomati ya bomati ya bokeli na ba chaînes de valeur agricole ya loso, mais mpe manioko. Mikano ya sikisiki ya PADCV-PTA ezali :

- ✓ komatisaka bopesi ya bilanga na ba secteurs oyo etalisami (maniko, masangu, loso, soya pe masangu), na nzela ya bozwi ya garantie ya biloko ya bilanga (mboto ya malamumu pe ba engrais) pe ba services agro-économiques ya tina ;
- ✓ kosala ba infrastructures résistantes pona traitement, évacuation ya produits agricoles pe mobilisation ya ba ressources ya mayi oyo ekosalelama pona fourniture ya mayi ya komela na ngambo moko pe pona misala ya hydro-agriculture na ngambo mosusu, na kotalaka makoki ya ba ressources na mayi pe ba spécificités socio-culturelles ya ba populations bénéficiaires ;
- ✓ kosala ba synergies pe ba économies d'échelle entre ba joueurs na ba chaînes de valeur ciblées na nzela ya structuration na ba groupes d'intérêt économique pe kobongisa accès ya financement.

Projet ekosala na bisika oyo : Axe occidental esangisi ba Provinces ya Kongo Central, Mai-Ndombe , pe Kwango ; Axe Central oyo esangisi ba Provinces ya Kasai Oriental na Lomami mpe Axe Est oyo esalemi essentiellement na Province du Sud-Kivu. Délimitation définitive ya bisika ndenge na ndenge ekosalama na boyokani na ba Entités Territoriales Décentralisées (ETD).

➤ **Biteni ya mosala :**

PADCV-PTA ebongisami na biteni minei, oyo ezali :

- (vii) Composante 1 : Bobakisi ya bokeli pe bokeli bilanga na ba Chaînes de valeur (CV) ya loso, manioko, mais pona bisika oyo etalisami (Axe occidental : Provinces ya

Kongo Central, Mai Ndombe , na Kwango; Axe central : Bituka ya Kasai Oriental mpe Lomami mpe Axe oriental : Etuka ya Kivu ya Sud);

- (viii) Eteni ya 2 : Bokeli ya ba infrastructures oyo ekoki koyika mpiko pe oyo esangisi bato banso ;
- (ix) Eteni ya 3 : Bobongisi pe misolo ya ba acteurs na nzela ya ba chaînes de valeur pe lisungi ya ba institutions, pe (iv) Eteni ya 4 : Boyokani, boyangeli fiduciaire, bolandi-évaluation, genre sensible pe communication.

Bolimbisi ya sikisiki ya eteni ya 2 epesami awa na se na nzela ya biteni mike na bango pe misala ya sikisiki :

- **Eteni ya 2 : Bokeli ya ba infrastructures oyo ekoki koyika mpiko**

Composante oyo ezali na tina ya kolongola ba contraintes ya infrastructures oyo ezali kopekisa mbongwana ya bilanga. Ekabolami na ba sous-composants minei, elingi koloba :

Sous-composante 2.1 : Bokoli ya bisika ya bokeli loso. Esengeli kotombola malamuru bisika ya nse oyo emonisami na bituka ya Kongo Central, Kwango pe Mai-Ndombe na ba zones Ouest pe Kivu Sud na zone Est.

Sous-composante 2.2 : Bopesi mayi ya komela pona bopesi motuya ya biloko ya bilanga : Na bokolisi bisika ya bokeli pe bisika ya nse pona loso oyo esili kosopela mayi, makasi ekosalema pona kosala été bopeto ya maziba ya mayi pe ba populations oyo ezali kopesa mayi ya komela ya malamuru uta na maziba pe mabulu ya botimoli .

Sous-composante 2.3 : Lisungi pona bokeli ba centres ya bosangisi pe bokati biloko ya bilanga : Na kosalela système ya bosangisi ya bilanga ya malamuru, misala ya tina na basali bilanga ekosalama, bakisa pe bopesi nzela ya basali bilanga na zando pe kopesa nzela ya kozwa bopesi ya lolenge pe ya tango molayi ya ba matières premières ya qualité na nzela ya ba usines/centres ya traitement ya loso. **Sous-composante 2.4 : Bofungoli ba bassins ya production :** Bofungoli ba bassins ya production ekosenga bokeli ba infrastructures ya banzela, lokola ba mabele ya nse, na nzela ya bosaleli ya liboso ya bisaleli ya kilo. Kotala eteni ya 2 ya PADCV-RDC oyo etali misala ya bobongisi/botongi na ba entrepôts pe mabele pona station inera ya Kiyaka .

- **Misala ya projet oyo etali PAR**

Misala oyo etali PAR ezali mingi mingi kolona ya 125 hectares kati na yango 55 na INERA GIMBI pe 70 hectares na INERA MVUAZI, botongi ya ba entrepôts 2, entrepôt 1 pona esika moko moko ya INERA lokola pe bokeli esika ya kobomba biloko.kokauka pona INERA moko moko esika. Projet yango epesi pe nzela ya botongi bureau ya Service National de Extension na ville ya MATADI.

2.5. NDENGE YA KOSALA NA NDENGE YA MÉTHODOLOGIE

Pona kokende liboso na bokeli PAR oyo, ndenge ya méthodologique oyo esalemi na ba approches participatives pe inclusives ezuami na accent mingi mingi na information pe consultation ya ba intervenants, mingi mingi bakonzi ya administratif, local, coutumier pe religieux pe populations oyo ekoki kozala affectés na misala ya projet. Bosangisi ba

données esalemaki na esika ya INERA GIMBI kobanda le 31 janvier ti le 8 février 2024, ba consultations publiques ezalaki succès remarquable na participation ya leader ya groupe NSANDA, chef ya village ya MBIMBI, représentant ya basi ya église catholique ya Kinzau Mvueté , basi, bilenge basi mpe mibali, kasi mpe basali ya Camp INERA GIMBI.

Na yango, ndenge oyo elandi ezwamaki mpo na kosala PAR oyo.

- Likita ya sango na bisika ya projet : yango ezalaki na bokutani na bakonzi ya administratif, baponami ya mboka na bisika ya projet, ba services techniques, etc. Bokutani wana na lolenge ya atelié pona kobanda misala ya mopesi toli ya PAR etali mingi botalisi ya mosala (bonene ya etando, bisika oyo ezwami na bopusi, bolai pe bopanzani ya boyekoli ya PAR, mikano ya PAR, na tina ya kosala kosangisa makanisi, mitungisi pe makanisi ya Bato banso oyo bazali na bisika ya Mosala ;
- Bopanzi sango, bopanzi sango pe boyokani na baye bazali na likambo : ezalaki na ba sessions ya interview na ba populations locales ya bisika oyo etali bango pona koyebisa bango na ntina ya projet, ba enquêtes oyo etali yango, mokolo ya suka, pe bongo na bongo.
- Botangi ya bato, inventaire pe botali motuya ya biloko : ba enquêtes socio-économiques (enquêtes ya ndako, ba enquêtes ya concession, etc.).
- Constitution ya Base ya ba Données

2.6. BA IMPACTS SOCIALS OYO EZALI NA BOYOKANI NA PAR

Na oyo etali ba impacts, mission emonisaki lolenge mibale ya ba impacts ; elingi koloba ba impacts ya malamumu pe ba impacts ya mabe.

➤ **Ba impacts ya malamumu**

Pona ba impacts positifs, tokoki ko noter création ya misala, bomati ya production ya mboto, valorisation ya malamumu ya production na nzela ya transformation ya produits, renforcement ya ba infrastructures résistantes, combat contre nzala pe ebele. Lokola ba mesures ya kobongisa ba mesures wana, epesamaki likanisi ya kotonga ba infrastructures mingi (ba entrepôts, ba zones de séchage), ko mobiliser misolo mingi pona kolendisira ba sous-projets wana, kolendisira réseau ya basali bilanga pe ba commerçants ya produits ya SNV-SENASSEM.agriculture etc.

➤ **Ba impacts ya mabe**

Na oyo etali ba impacts négatifs, tomoni bobungisi ya biloko ya bilanga (bitando pe banzete ya mbuma), mbongwana ya matiti na tango ya kolona, exacerbation ya GBV/EAS/HS etc. ba mesures ya mitigation oyo esengami ezali botali pe kofuta ba pertes ya ba biens agricoles oyo ezuami na impact, formation pe conscience contre ba STI/GBV/EAS/HS, formation ya basali, bopesi PPE pe misala misusu.

2.7. CADRE JURIDIQUE MPE INSTITUTIONNEL MPO NA BOZONGISI BATO NA BISIKA NA BANGO

PAR oyo ebongisami engebene na mibeko ya ekolo ya RDC, oyo etambwisami na mobeko n° 11/009 ya mokolo ya 9 sanza ya nsambo 2011 oyo etali mibeko ya moboko

oyo etali bobateli zinga zinga, ebongisami pe ebakisami na Ordonnance-Loi No. 23/007 ya sanza ya misato 3, 2023, oyo etali botali zinga zinga pe bomoi ya bato na mobeko n° 14/019 ya mokolo ya 2 août 2014 oyo etie mibeko ya ba mécanismes procédures pona bobateli zinga zinga pe Système intégré ya bobateli zinga zinga (ISS) ya Banque africaine de développement (FDB) ya 2013, bakisa SO2, bozwi mabele, bopekisami ya bozwi mpe bosaleli mabele, mpe bozongisi bato na mboka na bango na bolingi te.

2.8. Boyebi ya bato oyo bazwaki mpasi na mosala yango

Botangi ya bato oyo esalemaki na esika ya mosala epesaki nzela ya kotanga, koyeba pe koluka ba PAP 38 oyo esalelaka mabele oyo ezali ya INERA (ba PAP 10 oyo euti na INERA GIMBI pe ba PAP 28 oyo euti na INERA MVUAZI) bakisa pe biloko ya botangi na biteni ezali ya lolenge oyo :

- kobungisa makoki ya bosaleli mabele ya INERA, .
- kobungisa mimeseno ya moto na moto

2.9. BOBONGI YA KOZWA PAR

Engebene na Bobateli misala 2 ya BAD oyo etali mosala oyo, moto nyonso oyo azali na makoki ya mibeko to ya mibeko te, ya mibeko to ya mibeko te likolo ya biloko oyo azali na yango oyo etali mbala moko to na ndenge ya semba te na misala ya botomboli mosala azali na makoki ya kozwa PAR. Kobebisa bandako, ba sheds, kobungisa bosaleli mabele mosusu mpe ba entreprises ekoki kotalelaka lokola mbeba directe. Bebisi ya semba ezali, kati na makambo mosusu, kopasuka na ba concessions libanda ya droit de route oyo euti na misala ya mabele pe compaction, pe kobebisa ba zones ya activité. Bokoki oyo ezuaka na makanisi mokolo eyebani lokola mokolo ya suka ya makoki to mokolo ya bokati makoki ya PAR.

Lokola eteni ya bokeli PAR oyo, misala oyo etiamaki makoki ya ba PAP esalemaki engebene na ba étapes oyo :

- Botangi ya ba PAP pe inventaire ya ba biens impactés** oyo esalemaki na bisika nionso ya projet **kobanda mokolo ya 31 janvier 2024 tii le 14 février 2024 ;**
- Organisation ya bureau ya recensement ya ba PAP absent mpe ba plaintes** : kaka ba PAP mibale ya Ngimbi na kati ya 10 bavandi na Kinshasa. Ekipi ya botangi bato balandaki bango kuna mpo na kotanga bango. Mpe baye bavandi na Mvuazi bazalaki banso wana na... botangi ya bato.
- Signature ya ba fichiers moko moko:** mpo na Ngimbi le 3 février 2024 kobanda le 16 février 2024 mpo na ba dossiers ya Mvuazi ;

Nsima ya matambe oyo ekeseni, mokolo ya nsuka ya makoki etiamaki na mokolo ya 16 Febwali 2024.

Esengeli kosangisa eleko oyo ya makoki na mobeko oyo esakolaka esika ya mosala ya utilité publique pe kolakisa ndelo ya suka ya projet.

Bato oyo bakofanda kozanga ndingisa na kati ya zone sima ya mokolo oyo bakozala na makoki te ya kozongisama na esika na bango mpe bakozala na lotomo ya kozwa lifuta ya lolenge moko te.

2.10. Botalisi mpe kofutama ya ba pertes

Na oyo etali ba **frais ya kofuta bobungisi ya lolenge ya milona**, ekipi ya bokeli PAR/PRME etangaki **milona ya banzete 154** oyo ezali na bopusi na kati ya sous-projet oyo.

2.11. Ba consultations publiques ya bato banso

Bosololi ndenge moko pe misala ndenge na ndenge pona koyeba bato oyo bazwami na bokono esalemaki na esika ya INERA MVUAZI kobanda mokolo ya 10 tii le 17 février 2024. Ba mbano oyo ezuami na bisika mibale wana ezalaki ya kosepelisa : (i) koleka ntuku mitano ya bato oyo batunaki na bisika mibale wana bisika ya INERA; (ii) bosangani ya makasi ya bakonzi ya bonkoko mpe ya mboka oyo ezwami ; (iii) lisungi ya ba agents ya INERA na esika ya mosala ezalaki na tina mingi pona bosangisi ba mbano ; (iv) Bato 10 bazwamaki na esika ya INERA GIMBI pe bato 28 na INERA MVUAZI, ekosala ete bato 38 bazali bato 38 lokola baye bazwaki mpasi na misala oyo Projet ekanamaki ; (v) masolo/masolo masalemaki na polele mobimba, mopesi toli asalelaki ba liste ya ntalo oyo ba Ministères ya Finances pe oyo ya Affaires ya Mabele batiaki pona koyeba ntalo ya bofuteli mabele pona bozongisi bato na bisika mosusu ; mpe lisusu motuya ya zando ya Projet KIN-ELEENDA oyo ezali kosalelama na République Démocratique du Congo mpo na koyeba ntalo mpo na bobungisi ya biloko ya bilanga.

2.12. KOLANDELA BOSALELI YA PAR

Bolandi ya kati ya PAR oyo ekosalama na PMU PACV-PTA pe kopesa lapolo na Fonds social (FS) ya RDC, Ministère ya Finances, BAD, pe bongo na bongo). Evaluation ekosalema na Expert indépendant.

2.13. Bopanzi sango ya PAR

FS ya RDC ekosala mabongisi ya tina pona bopanzi PAR oyo, soki AfDB endimi yango. Na yango, bakosalela ba chaînes ebele, mingi mingi chaîne ya consultation publique, na kobongisa atelier ya restitution na centre ya Mvwaziet Yimbi mpe kolakisa résumé exécutif na minoko ya Lifalanse mpe ya mboka na ba bureaux ya INERA oyo etali yango.

2.14. MECANISME YA GESTION YA BA PLAINTES (GPM)

Pona boyangeli ba griefs oyo etali projet, projet ekotia ba comités ya gestion ya ba plaintes na niveau ya village (INERA MVUAZI pe GIMBI) pona kozua ba plaintes na niveau ya liboso. Na ya mibale mpe ya misato, tozali kokuta respectivement comité na niveau ya ville ya MATADI. Ba comités wana ekotia na tango ya bobandi malamu ya projet na bisika oyo tolobeli liboso.

Mecanisme oyo ya gestion ya ba plaintes (MGP) ezali na tina ya kozala système oyo esangisi bato banso, oyo ekoki kozuama, ya participation, simple pe efficace, oyo esangisi

ba contraintes administratives moke soki ekoki, pona kosala que ba Intervenants ba traité noki pe na ndenge ya malamau ba griefs pe ba demandes ya assistance.ba sango, pe ba plaintes oyo etali ba phases différentes ya mise en œuvre ya projet.

2.15. BUDGET YA BOSALELI YA PAR

Budget ya bosaleli RAP ekanisami na ba **millions tuku mibale na moko, nkama moko na tuku mitano, nkoto mibale, nkama mwambe na tuku misato na sambo ya ba dollars ya Etats-Unis (1.152.837.)**, biteni na yango elakisami na bozindo na tableau oyo :

Te.	Rubrique oyo ezali na kati	Coût ya unité na \$	Coût total na \$	Liziba ya misolo
	Ba compensations ya ba compensations			
	Ba frais ya compensation ya ba pertes ya bilanga		Bato 198 556	BAD
	Ba frais ya compensation pona ba pertes ya ba biens (lolenge ya mbuma) .		1 528,4	
	Lifuta na eleko ya mbongwana		521 789,8.8	
	Ba frais ya soutien ya PAP (formation, inputs, etc.) .	Ngimbi	45.000	
		Mvuazi	70.000	
	Lisungi na eleko ya bokoli pona ba PAP na tango ya mosala ya botomboli (eleko ya mbongwana) .	1500X38	57000. Ezali na	
	Bato oyo bazali na likama	Liboke	5000	
	S/total 1 Lifuta ya mbongo		893.874.2	
	Kosalela yango			
	Ba frais ya lisungi ya UCP		10.000	
	Ebongiseli mpo na bosaleli PAR		48137.4.	
	Ekanisamaki te		28.137,4	
	S/total 2 Ntalo ya bosaleli		86.274,8	
	Botomboli makoki		80.000	
	Audit ya PAR		20.000	
	MGP		20.000	
	S/motango mobimba 3		120.000	
	Ekanisamaki te		Bato 52 688	
	BUDGET YA PAR MOBIMBA		<u>Bato 1 152 837</u>	

1. INTRODUCTION

2.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un fonds pour la préparation du projet d'appui au développement des chaînes de valeur agricoles en appui au Programme de Transformation de l'Agriculture (PADCV-PTA).

En effet, la RDC dispose d'un fort potentiel de développement agrosylvopastoral, d'environ 80 millions d'hectares des terres arables, dont à peine 10 % seulement sont exploitées chaque année ; (ii) 4 millions d'hectares de terres irrigables, dont seulement 0.14% exploitées ; (iii) une diversité climatique et position à cheval sur l'équateur permettant une exploitation toute l'année; (iv) une disponibilité de 7 à 8 % d'eaux douces exploitables du monde ; e) des pâturages d'une étendue d'environ 125 millions d'hectares ayant une capacité de charge de 40 millions de têtes de gros bétail, et ; (v) un potentiel annuel estimé à 850.000 tonnes de poissons (pour les lacs, fleuve et rivières) et 150.000 tonnes pour la pisciculture, répartis en 750 espèces.

Cependant, la détérioration du secteur agricole en RDC, fait que le pays reste dépendant des importations des denrées alimentaires de base. La RDC, recourt à des importations massives, estimées à environ 2,5 milliards de dollars américains par an, dont 50% d'elles sont constituées des céréales, en l'occurrence le riz, le maïs et le blé. Les projections statistiques renseignent que dans dix ans, si rien n'est fait, la facture de la RDC sur des importations alimentaires serait d'environ 6,5 milliards de dollars américains par an.

Le projet d'appui au développement des chaînes de valeur agricoles en appui au Programme de Transformation de l'Agriculture (PADCV-PTA) fait partie du Programme de Transformation de l'Agriculture de la RDC (PTA-RDC). Il s'inscrit dans le cadre d'un processus de consultation de toutes les parties prenantes au niveau central, provincial et local mené dans le cadre de l'élaboration du Programme d'Urgence Intégré de Développement Communautaire (PUIDC). Le projet entend contribuer au développement agricole de la RDC à travers un programme de transformation structurelle de l'agriculture pour une durée de 10 ans, avec le financement de la Banque Africaine de Développement.

2.2. CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DE CE PAR

Le présent plan d'actions de réinstallation a été préparé conformément à la réglementation nationale de la RDC, régie par la Loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n° 23/007 du 03 mars 2023, qui renvoie l'évaluation environnementale et sociale au Décret n° 14/019 du 02 août 2014 fixant les règles des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement et du Système de sauvegardes intégré (SSI) révisé de la Banque Africaine de Développement (BAD), notamment la SO5.

2.3. OBJECTIFS DU PAR

Le Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) qui va être produit, vise à :

- Prévenir et gérer de façon équitable les éventuelles incidences sociales qui pourraient découler de la mise en œuvre des travaux en vue de se conformer à la législation nationale et aux exigences de la Banque notamment la Sauvegarde Opérationnelle 2 (SO.2) relative à la réinstallation involontaire ;
- Mettre en place des mécanismes de minimisation des impacts sociaux afin de prendre en compte les impacts du déplacement involontaire des populations affectées par le Projet, en leur permettant de reconstituer leurs moyens de subsistance et leur niveau de vie tout en continuant à exercer leurs activités commerciales en dehors du site du projet après ou pendant la durée des travaux. Il s'agit également de restaurer les moyens de production et les revenus au niveau individuel et collectif supérieur ou égal à la condition initiale.
- Veiller à ce que les travaux de génie civil n'interviennent sur chaque site concerné qu'après approbation du PAR définitif par la BAD et l'indemnisation de toutes les personnes affectées par le projet à travers le Plan de Restauration des Moyens d'Existence (PRME) qui sera assorti issu du PAR qui va être élaboré, à travers l'identification d'actions concrètes, adaptées aux besoins des différentes PAP. Les activités à mener devraient permettre d'améliorer et de sécuriser les niveaux de revenus/conditions de vie des populations affectées par les activités de chaque sous-projet.

2.4. CONSULTANT MANDATÉ POUR LA PRÉPARATION DU PAR

La mission de préparation du PAR du projet PADCV-PTA dans les provinces de Kwilu, Maï-ndombe et Kongo-Central a été confiée à Monsieur NZAMBA MUSANDJI Alain, Expert en Sauvegardes Environnementale et Sociale disposant d'une expérience de plus de 15 ans dans l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementales et sociales notamment les PAR, EIES, PGES, PPA, etc.

2.5. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE POUR L'ÉLABORATION DU PAR

Pour procéder à la préparation de ce PAR, il a été adopté une démarche méthodologique basée sur plusieurs approches opérationnelles complémentaires notamment :

- **Phase 1 : Réunion de démarrage et revue documentaire :**
 - Réunion de cadrage avec le Fonds Social ;
 - Revue documentaire : analyse et exploitation de toute la littérature sur le Projet et sur sa zone d'intervention (les Termes de référence, la cartographie de la zone d'intervention, etc.) ;
 - Élaboration des fiches d'identification de chaque PAP : (i) localisation, (ii) prénom, (iii) nom, (iv) post-nom, (v) sexe, (vi) état-civil, (vii) tranche d'âge, (viii) degré de vulnérabilité, (ix) l'actif affecté (nature, quantité, localisation par rapport au sous-projet et aux voisins, photos et/ou croquis, etc.), (x)

catégorie d'occupation du foncier, (xi) statut d'occupation d'actifs, (xii) photo de la carte d'électeur ou autre carte des PAP si possible, etc.

- Élaboration du calendrier de consultations du public des populations riveraines et des PAP, à travers entre autres d'une communication préalable, diffusion des informations, et diverses méthodes de consultation, y compris les *focus* groupe ;
- Formation / débriefing des enquêteurs chargés d'identifier les PAP ;
- **Phase 2 : Visites de terrain relatives à la collecte des données du PAR :**
 - Du 02 au 2022 février 2024 : Visites de la zone d'influence du Projet, contact avec les parties prenantes (Autorités politico-administratives et ONG, personnes ressources, etc.)
 - a) Identification des PAP
 - b) Vérification/recensement de tous les ayants droits successoraux
 - c) Géolocalisation (levé les coordonnées GPS) de chaque actif recensé
 - Réalisation des enquêtes socio-économiques / collecte des renseignements sur : genre, âge, activité économiques, structure familiale, personnes vulnérables parmi les PAP, etc.
 - Chaque bien inventorié : le Consultant a rempli et a fait co-signer par la PAP : une fiche d'enquête, une fiche d'identification du bien touché et un accord individuel de compensation sur la base des négociations avec chaque PAP. La fiche d'identification du bien doit fournir au minimum les éléments non exhaustifs suivants : photos, coordonnées géographiques, dimensions, quantités, qualités, nom du propriétaire, numéro de pièce d'identité.
 - Tenue des consultations publiques et participation des parties prenantes. La liste de toutes les personnes rencontrées est jointe à l'Annexe 3 :
 - Compilation des données actualisées recueillies sur terrain ;
 - Diffusion du communiqué radio-télévisé sur le début de recensement des PAP au 12 février 2024 au Kwilu et la date butoir au 15 février 2024 pour Maï-Ndombe, signé par les Chefs de la Station INERA
 - Rédaction du rapport provisoire du PAR
 - Soumission du rapport provisoire au Client pour validation
 - Intégration éventuelle des observations et commentaires du Client
 - Soumission de la version amendée du rapport provisoire au FS RDC pour l'obtention de la non-objection et à l'Agence Congolaise (ACE) pour Avis Favorable Environnemental.

2.6. STRUCTURATION DU RAPPORT DU PAR

Le Consultant a synthétisé les conclusions de l'étude et les a consolidées dans le rapport du PAR selon les termes de référence fournis par le Client.

Le présent rapport du PAR est structuré comme suit :

1. Résumé exécutif en français, en anglais, en lingala
2. Introduction
3. Description détaillée du projet
4. Caractéristiques socio-économiques du milieu récepteur du Projet
5. Impacts environnementaux et socioéconomiques du projet
6. Cadre juridique et institutionnel de la réinstallation
7. Eligibilité des PAPs recensées
8. Mesures de réinstallation physique (éventuellement)
9. Consultations publiques tenues (ainsi que la consultation de la restitution)
10. Calendrier d'exécution
11. Coûts et budget des compensations (source de financement du budget)
12. Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PAR
13. Synthèse des coûts globaux du PAR
14. Diffusion du PAR
15. Conclusion
16. Références et sources documentaires
17. Annexes
 - PRME
 - PV signés des séances publiques et autres réunions ; Fiche de recensement individuel de chaque PAP y compris titres/pièces fournis
 - Date buttoir
 - Liste exhaustive des personnes rencontrées.

2. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

2.1. COMPOSANTES DU PROJET

Le PADCV-PTA est structuré en quatre composantes, à savoir :

- (i) Composante 1 : Accroissement de la productivité et de la production agricole dans les CV du riz, manioc, maïs pour les zones ciblées (Axe Ouest : Provinces du Kongo Central, Mai-ndombe, et Kwango ; Axe Centre : Provinces du Kasai Oriental et de Lomami et Axe Est : Province du Sud Kivu ;
- (ii) Composante 2 : Développement des infrastructures résilientes et inclusives ;
- (iii) Composante 3 : Structuration et financement des acteurs et actrices le long des chaînes de valeurs et appui institutionnel, et
- (iv) Composante 4 : Coordination, gestion fiduciaire, suivi-évaluation, genre sensible et communication

La description détaillée de ces composantes est décrite ci-après à travers leurs sous-composantes et activités spécifiques :

2.1.1. Composante 1 : Accroissement de la productivité et de la production agricole dans les chaînes de valeur du manioc, maïs et riz

La composante appuiera l'intensification de la production et la promotion des systèmes de cultures résilientes au changement climatique, améliorante de la fertilité du sol, et transformatrices de genre. Elle intègre particulièrement des actions complémentaires concourant d'une part, à l'amélioration durable de la productivité et d'autre part, à la promotion des techniques culturales inclusives, raisonnées respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique, ainsi qu'au maintien de la productivité du sol.

2.1.1.1. ***SOUS-COMPOSANTE 1.1 : FACILITATION DE L'ACCÈS DES FEMMES ET DES JEUNES AUX SEMENCES AMÉLIORÉES, INTRANTS CONNEXES, ET AUTRES TECHNOLOGIES INNOVANTES.***

Cette sous-composante vise à garantir une offre suffisante en semences et boutures nécessaires à l'accroissement de la productivité et production des actrices et acteurs le long des chaînes de valeurs agricoles à travers les activités ci-dessous.

1. Multiplication des semences des céréales, du manioc et des légumineuses ciblées : Les semences des variétés améliorées adaptées aux différentes agroécologies de la RDC constituent un apport important pour augmenter la productivité des cultures. Les surfaces actuellement cultivées pour le maïs, le riz et le soja sont respectivement de 2 903 683 ha, 1 442 356 ha et 52 000 ha. En supposant l'occupation totale des superficies, ces terres nécessiteront respectivement 58 073 tonnes, 72 118 tonnes et 2 600 tonnes de semences (comprenant des semences

certifiées et garanties pour les agriculteurs). Toutefois, si 30 % de la superficie terrestre est plantée avec les semences certifiées, les besoins seront de 17 421 tonnes, 21 635 tonnes et 780 tonnes respectivement. Dans ce scénario, le maïs nécessitera 1,74 tonnes de semences de prébase et 174,22 tonnes de base ; le riz nécessitera 6,76 tonnes de semences de prébase et 270,4 tonnes de base ; et le soja nécessiterait 1,9 tonne de Semences de prébase et 39 tonnes de base. La capacité de l'INERA à produire des semences prébase et de base sera renforcée, tandis que le secteur privé et les agri multiplicateurs/trices produiront et commercialiseront les semences certifiées. La maintenance variétale reste indispensable pour la durabilité du système semencier et les centres CGIAR notamment l'IITA apporteront, selon les besoins exprimés par l'INERA, un appui ciblé pour lui permettre de jouer pleinement ce rôle à travers ce projet et de façon durable. Les acquis du Projet en cours de préparation sur financement de la Banque sur le développement des compétences, de l'employabilité et des réformes ciblées agricoles, dans la mise en place d'une loi semencière, seront aussi requis pour asseoir une filière semencière durable, requise pour stimuler la participation du secteur privé dans ce maillon de la chaîne de valeur.

2. Multiplication des boutures (avec l'approche SAH) : Pour le manioc, la superficie, le rendement des racines tubéreuses et la production sont respectivement de 5 604 580 hectares, de 10,30 tonnes par hectare et de 45 673 454 tonnes. Le besoin de boutures pour couvrir l'ensemble de la superficie terrestre sera de 56.05 milliards de boutures. On s'attend à ce que si 10 % de la superficie de production actuelle (560 458 millions d'hectares) est plantée avec des variétés améliorées à haut rendement (rendement moyen de 25 tonnes/ha), résistantes aux changements climatiques, il faudra environ 168,1 millions de boutures de pré-base pour produire 560,458 millions des semences de base et 5,6 milliards de certifiées. La production prévue du manioc (14.0 millions de tonnes) résultant de l'innovation technologique sur les 10 % de la superficie de production actuelle de la RDC. Les capacités de l'INERA de la production des boutures de manioc par la technologie SAH déjà opérationnelle à Mvuazi et celles du secteur privé seront renforcées pour accomplir cette tâche.

3. Renforcement des capacités du personnel féminin et masculin de l'INERA et des Universités : Pour pouvoir répondre aux exigences du système semencier, les sélectionneurs et le personnel technique de l'INERA recevront une formation de mise à niveau, de formateurs et d'apprentissage sur la maintenance variétale et la production des semences prébase, en travaillant sur des variétés améliorées et résilientes pour le climat dans des centres d'excellence tels que les centres CGIAR, notamment IITA (maïs, manioc, et soja), AfricaRice (riz) et ICRISAT (arachides). Les installations de conditionnement des semences et les laboratoires de l'INERA seront modernisés.

4. Amélioration du climat des affaires dans la chaîne semencière : Compte tenu du fait qu'il existe des différents niveaux/groupes pour les besoins en semences chez les agriculteurs commerciaux et les petits/es exploitants/es, le secteur privé sera encouragé à investir dans la production et la fourniture de semences certifiées hybrides, conventionnelles et de matériel de propagation végétative (ex., utilisation de la technologie SAH). L'achèvement des processus relatifs à l'efficacité de la politique des semences, à la législation sur les semences et à la réglementation de la semence, ainsi qu'à l'octroi d'autres incitations telles que le co-financement des infrastructures pour la production des semences certifiées, la réduction des impôts, l'adaptation des fonds et l'accès au secteur privé aux terres, stimulera la croissance de l'industrie des semences. A cet effet, les résultats du projet sur financement de la Banque travaillant sur l'amélioration du climat d'affaires, la gouvernance et les réformes sectorielles qui sera présenté au Conseil d'Administration de la Banque en 2023, sont requis en vue de créer les conditions nécessaires pour attirer le secteur privé dans cet important maillon de la chaîne de valeur agricoles. Compte tenu des défis liés à l'estimation des besoins en semences pour la planification, il faudra élaborer des feuilles de route sur une planification des besoins en semences sur une durée raisonnable, afin de guider l'industrie des semences dans les ressources nécessaires, l'évaluation et la production de prébase et base sur une longue période. En l'absence de semences certifiées, les semences de base et prébase de l'INERA ne trouveraient aucune utilisation dans la chaîne de valeur.

5. Renforcement des capacités du SENASEM : Afin d'assurer la qualité des semences conformément aux normes des RECs (par exemple, COMESA) et le pouvoir d'achat, le personnel technique de SENASEM recevra une formation et une mise à niveau des formateurs et apprentissage dans l'un des meilleurs systèmes de qualité et de certification de semences pour améliorer leur inspection avec de nouvelles techniques d'inspection sur le terrain, d'analyses et d'essais en laboratoire et de codage électronique. Compte tenu de la taille du pays et des superficies à emblaver, il sera difficile d'effectuer des inspections sur le terrain au moyen de visites physiques. Ainsi, un Système numérique et l'utilisation de drones pour l'inspection et la surveillance sur le terrain seront de mise. Les installations de laboratoire de SENASEM seront mises à niveau pour répondre aux exigences accrues dues au nombre des cultures et au volume de travail importants.

6. Gestion de la fertilité du sol, des ravageurs et des maladies : En raison de la culture continue de certaines spéculations, en particulier du manioc et du maïs, avec une exportation importante des micronutriments par la récolte, la fertilité des sols est faible pour maintenir de manière durable des rendements élevés des cultures. De ce fait, la fertilisation des sols est donc requise pour maintenir les bons rendements des cultures cibles. Dans le système de production de riz dans les basfonds, cependant, les nutriments issus des débris décomposés se trouvant sur les côtes des collines sont transportés par le vent et les pluies vers la vallée et les bas-fonds, améliorant ainsi la fertilité du sol des

bas-fonds. Néanmoins, il faudra analyser les sols afin d'élaborer des recommandations appropriées pour l'application d'engrais dans les différentes écologies. Les taux d'engrais communs utilisés pour le maïs et le riz sur les terres qui ont été cultivées en continu peuvent être similaires ; normalement, 6 sacs de NPK et 4 sacs d'urée (46%N) par hectare sont appliqués. L'application de NPK 20-20-20 donnera 152-30-30 kg/ha d'éléments nutritifs tandis que NPK 15-15-15 produira 137-45-45 kg/hectare. La gestion intégrée de la fertilité des sols, impliquant la rotation des cultures avec des légumineuses telles que le soja et le haricot commun (*Phaseolus vulgaris*), le développement et l'application de composts, l'utilisation d'engrais animaux, etc., seront promus à travers des sessions de démonstrations et encouragés pour réduire la forte dépendance à l'égard des engrais inorganiques. Le stimulant de fixation de l'azote, « Nodumax », sera démontré pour la production de soja.

Des pesticides appropriés (herbicides, fongicides et insecticides) et des produits chimiques d'appui à la croissance seront appliqués de manière responsable, sous l'égide de la réglementation en matière de pesticide et des mesures de protection de l'environnement. Des pesticides écologiquement sûrs pour les ravageurs et les mauvaises herbes dans la production des cultures (manioc, maïs, riz comme FOXY) seront démontrés et promus. En outre, pour le contrôle des aflatoxines, Aflasafe sera promu sur la production de maïs (essentiellement) afin d'assurer la sécurité alimentaire des consommateurs et des aliments pour animaux. Un système électronique efficace pour les inputs (e-wallet/voucher) sera mis en place afin d'assurer la livraison en temps voulu aux producteurs de semences améliorées et d'autres produits en quantité et qualité dans chaque zone de production. Un tel système de portefeuille électronique a été mis en place avec succès au Nigéria et pourrait servir de référence.

7. Production de la Farine Panifiable de manioc : Le projet favorisera la production de farine de manioc d'excellente qualité pour substituer l'importation de la farine de blé. Dans ce cadre, le projet améliorera et amplifiera les acquis du projet pilote en cours depuis 2022 financé par la Banque de promotion de développement de la filière manioc à travers la production de la farine panifiable dans la province du Kongo Central avec l'entreprise LAYUKA et dans la province du Kwango avec l'entreprise ECOSAC. Par ailleurs, la production de la farine de manioc panifiable s'étendra dans d'autres provinces non encore couvertes par le projet pilote susmentionné à travers des entreprises agricoles privées. En outre, les épluchures de manioc qui déversent des déchets et qui polluent l'environnement, seront transformées en épluchures de manioc de haute qualité destinées à l'alimentation animale. La farine de manioc panifiable de haute qualité (HQCF) a été identifiée comme une alternative pour substituer partiellement à la farine de blé dans les farines composites pour le pain et les produits de confiserie. Grâce aux ressources du projet d'entrepreneuriat des jeunes dans l'agriculture et l'agrobusiness (PEJAB), une assistance technique est prévue en faveur des entrepreneurs pour mettre en place de petits centres de transformation des HQCF et permettre aux boulangers

d'acquérir les connaissances nécessaires pour utiliser au moins 10% de substitution à la farine de blé dans la fabrication du pain et 5% de substitution du blé dans la pâtisserie. Le projet investira dans les infrastructures et les compétences en matière de développement des entreprises, ciblant principalement les femmes et les jeunes.

2.1.1.2. SOUS-COMPOSANTE 1.2 : APPUI CONSEIL AUX PRODUCTEURS AGRICOLES, Y COMPRIS LES JEUNES ET LES FEMMES

Cette sous-composante vise à développer les connaissances des producteurs, productrices et jeunes agriculteurs à travers un accompagnement des services de vulgarisation agricole, courroie de transmission des innovations produites par la recherche en vue de l'accroissement de la productivité et de la production des acteurs et actrices des chaînes de valeurs à travers les activités ci-dessous.

1. *Promotion de l'innovation agricole inclusive, intelligente pour le climat* : Le soutien au service de national vulgarisation (SNV) sera renforcé par des approches complémentaires et d'outils électroniques. L'approche de la plateforme d'innovation et les écoles champ paysans seront adoptées comme outils pour intensifier l'apprentissage parmi les acteurs et actrices de la chaîne de valeur et créer des liens entre eux pour faire des affaires. Des formations seront organisées dans certaines communautés et des journées d'échanges et/ou de foires des innovations sur le terrain, associées à des campagnes médiatiques de masse. Ceux-ci présenteront et promouvront des technologies, inclusives, intelligentes pour le climat, y compris de nouvelles variétés associées à l'utilisation de bonnes pratiques agricoles pour renforcer la résilience aux changements climatiques, aux chocs imprévus et, lever stéréotypes de genre. Les bonnes pratiques agricoles impliqueront une bonne préparation des sols, un nivelage et un hersage, la gestion des pépinières et la plantation à la densité de plantation recommandée pour les cultures au moment opportun, une gestion intégrée des organismes nuisibles, un contrôle des mauvaises herbes, une fertilité intégrée du sol et une gestion de l'eau et des pratiques appropriées après la récolte, y compris le transport, la conservation et la transformation. Le projet s'attèlera, dès sa mise en œuvre, à étudier, adapter et introduire des approches réussies mises au point par d'autres projets, relatives à la pérennisation du conseil agricole par les organisations des acteurs des chaînes de valeur à la base. Des visites d'échanges et d'expériences avec les autres projets dans le pays et dans la région seront prévues. Ainsi, une attention toute particulière sera accordée aux aspects et mécanisme de pérennisation du conseil agricole.

2. *L'agriculture numérique* : E-extension et d'autres outils numériques et téléphones seront largement utilisés pour partager des informations sur les paquets technologiques, les informations météorologiques relatives au temps de semis et de plantation des agriculteurs et agricultrices, au risque de sécheresse, d'inondations et aux informations

sur les marchés concernant les quantités disponibles, les normes de qualité, les prix des matières premières et les emplacements compétitifs. Des outils numériques tels que le SeedTracker pour le maïs, le Village Plant Nuru pour le manioc, RiceAdvice et le WeedMaster pour le riz ou ODK pour les enquêtes socioéconomiques seront utilisés pour améliorer l'efficacité de l'application des engrais et le contrôle des mauvaises herbes dans les cultures, tandis que l'utilisation de l'outil « Eprod » facilitera la tâche physique liée à la gestion des opérations extra-culturelles, l'agrégation et les paiements associés. Le numérique facilitera grandement le suivi de la mise en œuvre au regard de l'étendue du pays. Le rôle traditionnel des femmes et des hommes dans le cycle agricole seront analysés afin d'adapter les outils et pratiques au contexte culturel pour des meilleurs résultats. L'ensemble de ces outils numériques seront opérationnalisés à travers l'installation d'un dispositif de centrales numériques du type agrotech (data center)

3. Renforcement des capacités tout au long de la chaîne de valeur des produits de base : Les processus de fourniture de technologie cibleront l'ensemble de la chaîne de valeur, avec un accent particulier sur les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables. Des formations adaptées et ciblées seront conçues pour former ces différents acteurs : (i) le personnel technique de l'INERA pour le conditionnement, le catalogage des technologies et la fourniture d'appui technique aux Plateformes d'Innovation ; (ii) les agents de vulgarisation agricole sur les bonnes pratiques agricoles et les protocoles de démonstrations, (iii) les Agri multiplicateurs et les PME semencières sur les techniques de production de semences de qualité, de conditionnement, d'étiquetage avec codes-barres, de stockage et de commercialisation ; (iv) les agriculteurs et agricultrices sur les technologies d'amélioration de la productivité, (v) les transformateurs et formatrices sur les meilleures méthodes de transformation pour répondre aux normes nationales requises pour la commercialisation, la production de la farine panifiable de haute qualité et (vi) le renforcement des capacités des acteurs des chaînes de valeur, en particulier les femmes et les jeunes, sur la fabrication de petits équipements adaptés de préparation des terres, de plantation, de désherbage et de post-récolte. Différents mécanismes et approches seront utilisés sur divers types de formation telles que les écoles de terrain, les parcs agro-industriels pour la formation pratique en agro-industrie des jeunes et des femmes, les journées sur le terrain, les visites d'échange, etc. La mise en pratique de ces mécanismes et approches tiendront compte du calendrier journalier des femmes pour garantir leur effective participation et apprentissage.

4. Promotion de la petite mécanisation agricole : Pour moderniser l'agriculture et réduire les pénibilités, le projet facilitera l'accès des agriculteurs/trices et des transformateurs/trices aux équipements adaptés à leur situation et aux conditions de terrain et du sol. Il s'agira notamment des équipements tels que des motoculteurs, des planteuses, des désherbeuses, des moissonneuses, des batteuses, des moulins, des nettoyeurs, des installations de séchage, d'ensachage et de stockage. Des modèles appropriés d'arrangements d'accès seront étudiés et proposés comprenant des crédits à

faible taux d'intérêt, assujetti à un mécanisme de prise en charge de la garantie financière, des prix subventionnés ou des contrats déjà avec des centres de services de mécanisation agricole pour soutenir les opérations. Les expériences réussies dans ce domaine, à l'instar de celui de CRAFOD à Kimpese seront étudiées et valorisées par le projet. Par ailleurs, des modalités particulières d'accès aux équipements seront étudiées pour les femmes et les jeunes, les groupes vulnérables et défavorisés, y compris les personnes vivant avec un handicap.

5. Engagement des jeunes : Le développement de l'entrepreneuriat des jeunes filles et garçons sera soutenu à tous les maillons des chaînes de valeur des filières ciblées, à travers, entre autres, la mise en place de parcs agro-industriels en renforçant leurs capacités pour la maîtrise des nouveaux systèmes de technologies de l'information et de la communication (TIC). Par ailleurs, les capacités des jeunes filles et garçons seront également renforcées dans tous les métiers agricoles requis à chaque maillon des chaînes de valeur. Il y a lieu de noter que les différents métiers agricoles ont été déjà identifiés par le Gouvernement avec l'appui du FSRDC dans le cadre du PUIDC et seront développés dans les centres communautaires de développement des métiers innovants (CCDMI) qui bénéficieront de l'appui du projet. Les institutions spécialisées en développement des compétences dans les métiers agricoles et associés au niveau national et international pourront être sollicités pour des appuis ciblés au développement des CCDMI sur la base d'une évaluation préalable de leurs capacités.

6. Intégration des femmes entrepreneures : Les femmes seront appuyées grâce à un accès accru au micro financement, aux services mécanisés, au renforcement des capacités pour l'agro-industrie. Des appuis ciblés en capacités seront fournis aux femmes bénéficiaires pour la production de farine de manioc de haute qualité et son mélange avec de la farine de blé pour la cuisson, ainsi que pour la transformation du soja en huile et autres produits nutritionnels. Dans toutes les chaînes de valeur, les technologies adaptées aux besoins des femmes seront promues. Six centres multifonctionnels seront construits au Kongo Central, au Mai-Ndombe, au Kwango, au Kasai Oriental, au Lomami et au Sud Kivu, pour les femmes. Ils sont des espaces de formation, d'information, d'écoute et d'échanges d'expériences en matière d'autonomisation des femmes. Dans ce cadre, le projet mettra à profit et valorisera au mieux les centres multifonctionnels des services des femmes en cours de mise en place par le projet PROADER, financé par la Banque, pour tisser des complémentarités et des synergies et, ainsi éviter la duplication.

2.1.2. COMPOSANTE 2 : DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES INCLUSIVES ET RÉSILIENTES

Cette composante vise à lever les contraintes en infrastructures entravant la transformation structurelle de l'agriculture. Elle s'articule en quatre sous composantes à savoir : (i) Aménagement des périmètres de production rizicole pour les femmes et les jeunes, y compris les personnes vulnérables et marginalisées, (ii) Desserte en eau

potable pour la valorisation des produits agricoles, (iii) Appui au développement des centres d'agrégation et de transformation des produits agricoles, et (iv) Désenclavement des bassins de production.

2.1.2.1. Sous-composante 2.1 : Aménagement des périmètres de production rizicole

Les bas-fonds identifiés dans les provinces du Kongo Central, du Kwango et du Mai-Ndombe dans l'Axe Ouest du PTA-RDC et du Sud-Kivu dans l'Axe Est du PTA-RDC devraient être correctement aménagés. La construction de canaux, le nivellement des terrains et la création de diguettes faciliteront le contrôle de l'écoulement des eaux provenant des cours d'eau et des pluies par gravité des flancs des collines vers les vallées rizicoles.

Pour les nouvelles terres, le développement initial nécessitera l'apport des machines lourdes et des outils appropriés avec le soutien d'un ingénieur en irrigation. Par la suite, des équipements appropriés tels que des motoculteurs seront nécessaires pour remuer le sol et le niveler. Il existe d'autres vallées comme Songololo Ndembo/Kimpese sans végétation dense, où les agriculteurs/trices les aménagent déjà pour y cultiver des légumes. Les agriculteurs/trices seront formés pour étendre les terres afin de cultiver deux cycles de riz en plus des légumes, en adoptant la technologie Smart-valleys.

L'accès aux équipements appropriés tels que les motoculteurs, le matériel de semis, les moissonneuses, les batteuses, les installations de séchage, les petits moulins, les tricycles, le HQCF, etc. sera soutenu pour réduire la pénibilité du travail, les corvées, le temps consacré aux opérations sur le terrain, le transport et les pertes après récolte. Des infrastructures telles que les magasins de stockage normés seront construits à cet effet. Le mécanisme de financement de ce matériel et équipement ainsi que les modalités d'accès des acteurs à ce financement seront précisées au cours de la mission d'évaluation du projet.

En plus de la riziculture irriguée, comme choix stratégique retenu à la base pour la conception de ces périmètres, le milieu agro écologique avec ses contraintes et ses potentialités climatiques et pédologiques convient à une gamme des cultures annuelles et permet ainsi la diversification des systèmes de cultures.

Les cultures retenues pour les besoins de l'analyse du projet ont considéré les ressources en eau suffisantes et d'excellente qualité, la texture des sols et les préférences des bénéficiaires.

Les spéculations encouragées répondront à un souci de diversification des productions agricoles, d'amélioration de la sécurité alimentaire et de création d'activités rémunératrices ainsi que du maintien de la fertilité du sol. Sur cette base, la stratégie des exploitants en matière de choix et de calage de leurs systèmes de cultures reposera sur deux axes (i) la promotion de la culture du riz irrigué et (ii) la confirmation/l'introduction de certaines cultures (légumineuses et maraichères) pratiquées pour lesquelles les

exploitants ont acquis une maîtrise technique et surtout celles qui ont prouvé leur rentabilité et une certaine régularité des prix.

Ainsi, le schéma de mise en valeur des périmètres retenus sera basé sur deux cycles de cultures de Riz par an en rotation avec des cultures de légumineuses (haricot, soja arachides) et maraichères qui seront cultivées sur 30% de la superficie en parallèle avec le riz de deuxième saison. En adoptant ce schéma, les superficies moyennes des cultures seront fortement augmentées car le taux d'intensification moyen sera de l'ordre de 190%. Dans les deux systèmes de culture (irriguée ou pluviale), la disponibilité et l'utilisation des semences certifiées de qualité par les producteurs est indispensable pour rentabiliser les investissements en aménagements hydro-agricoles.

2.1.2.2. SOUS-COMPOSANTE 2.2 : HYGIÈNE DES BÉNÉFICIAIRES ET DESSERTE EN EAU POTABLE POUR LA VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Dans l'aménagement des sites de production et des bas-fonds pour le riz irrigué, des efforts seront faits pour assurer la propreté des sources d'eau et l'approvisionnement des populations en eau potable de qualité à partir des sources et des forages. Pour ce faire, il est prévu (i) la réalisation de 63 systèmes d'Approvisionnement en Eau potable solaires (mini-réseaux) au Kongo Central et Sud Kivu ; (ii) la construction de 120 latrines publiques répondant aux normes GHM au Kongo Central et Sud Kivu en raison de 60 par province; (iii) la surveillance et le contrôle des travaux, (iv) la conduite de campagnes d'IEC pour le changement de comportements vis-à-vis de l'Hygiène et d'Assainissement, genre ainsi que la gestion durable des infrastructures. De même pour maximiser les conditions d'hygiène de la population bénéficiaire, 22 centres de santé au Kongo Central et Sud Kivu seront construits ou réhabilités garantissant ainsi un meilleur accès aux soins de santé. Il est prévu dans cette composante un appui au développement socio-économique des communautés à travers la subvention du raccordement des infrastructures publiques (école, centre de santé et hôpitaux) aux réseaux d'eau potable, d'une part, et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans les zones traversées par les réseaux AEP, d'autre part.

Le projet renforcera les ETDs dans leur rôle de maître d'ouvrage en matière de gestion des ouvrages d'eau potable à travers la construction des bâtiments des régies provinciales au Kongo central, Kwango, Mai-Ndombe, Lomami, et Sud Kivu, ainsi que la formation de leurs personnels féminins et masculins.

2.1.2.3. SOUS-COMPOSANTE 2.3 : APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'AGRÉGATION ET DE TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

Dans la mise en œuvre d'un système d'agrégation efficace, les services essentiels aux agriculteurs/trices seront assurés, y compris la facilitation de leur accès au marché et à l'approvisionnement à long terme de matières premières de qualité par les rizeries/centres de transformation. Les agrégateurs jouent également un rôle dans la fourniture d'intrants

agricoles et de crédit aux agriculteurs avec un arrangement pour acheter les produits après la récolte. Pour faciliter les opérations des agrégateurs, des outils numériques seront déployés pour suivre les opérations de terrain et d'agrégation, ainsi que les transactions commerciales et de surveillance entre les agrégateurs, les agriculteurs/trices, les transformateurs/trices et les institutions financières. Des politiques incitatives devraient être mises en place pour s'assurer des investissements par le secteur privé dans les activités d'agrégation et de transformation.

2.1.2.4. SOUS-COMPOSANTE 2.4 : DÉSENCLAVEMENT DES BASSINS DE PRODUCTION

Le désenclavement des bassins de production nécessitera le développement d'infrastructures routières, comme les bas-fonds, par l'utilisation initiale d'équipements lourds pour l'ouverture des routes et le traitement des points chauds/critiques (infrastructures de franchissement, dalots, caniveaux, bétonnage des pentes dangereuses etc.).

Cette sous-composante cible, la réhabilitation et/ ou la remise en état du réseau routier local prioritaire dans les zones de production ciblées par le projet et leur raccordement sur les grands axes routiers/fluviaux, en vue de faciliter l'écoulement des produits agricoles et la circulation des personnes et des biens.

Le Projet financera la réhabilitation et l'entretien d'environ 900 km de pistes de desserte rurale, la construction des ouvrages d'art requis. Le Programme tirera parti des approches développées par les autres projets et des expériences du passé dans les zones ciblées et mettra à profit la base de données de la main d'œuvre (jeunes) déjà formée dans les travaux à haute intensité de la main d'œuvre financés par la Banque mondiale à travers le FSRDC.

En concertation étroite avec les entités territoriales décentralisées, et les services publics concernés (Office des routes –ODR- et Direction des voies de desserte agricole – DVDA devenu Office des Voies de Desserte Agricole-OVDA) ainsi que les CARG (Conseil Agricole et Rural de Gestion), les pistes et infrastructures à réhabiliter et/ou construire seront identifiées.

L'approche des travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) devrait être utilisée de façon rationnelle et en mettant en valeur les leçons apprises sur une partie de ces infrastructures dont la dégradation n'est pas intense, mais toutefois, en s'assurant de la bonne maîtrise de la canalisation des eaux de pluies, en recourant à des ONGD et des entreprises locales, et à la main d'œuvre des jeunes.

Pour le traitement des points critiques et des tronçons difficiles (160 km) des travaux semi-mécanisés seront utilisés et mis en œuvre par les brigades spécialisées de l'office des routes.

2.2. Consistance de travaux impliquant le plan d'action de réinstallation (PAR) assorti d'un plan de restauration de moyens d'existence (PRME)

De manière succincte, le projet prévoit trois (03) catégories de travaux pouvant affecter de personnes dans les emprises de travaux et par conséquent nécessite de faire l'objet d'un plan de réinstallation involontaire.

2.2.1. EMBLAVURE DES HECTARES DE CULTURES

- L'emblavure de 516 hectares qui s'effectuera dans les stations de recherches pour les Axes 2 et 1, notamment dans les INERA Gimbi, Kondo, Mvuazi (province du Kongo Central), Kiyaka (province de Kwilu), Ikalata (Province de Mai-Ndombe), Ndandajika (Province Lomami) et Mulungu (province de Sud-Kivu) pour la production des semences de la Pré-base et la Base.
- Les superficies à emblaver par culture dans les différents sites de l'INERA se présentent de la manière suivante :

Tableau 1. Superficies à emblaver par site

	- Station / Centre INERA	- Superficies Cultures (ha)			
		- Manioc	- Maïs	- Riz	-
	- Gimbi	- 30	-	- 25	-
	- Mvuazi	- 10	- 30	-	-
	- Kiyaka	- 20	- 20	- 15	-
	- Ikalata	- 20	- 20	- 20	-
	- Ndandajika	- 40	- 50	-	-
	- Mulungu	- 20	- 20	- 20	-
		- 140	- 140	- 80	-

- Source : Termes de référence de la mission

2.2.2. CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DES AIRES DE SÉCHAGE

- La construction des entrepôts et des aires de séchage pour chaque province se présentent comme suit :

Tableau 2. Nombre d'entrepôts à construire par site

- Provinces	- Station Centre INERA /	- Nombre d'entrepôt
- Kongo Central	- Gimbi	- 1
	- Mvuazi	- 1
- Kwilu	- Kiyaka	- 2
- Maï-Ndombe	- Ikalata	- 1
- Lomami et Kasai Oriental	- Ngandajika	- 2
- Sud-Kivu	- Mulungu	- 2
- Total		- 10

- Source : Termes de référence de la mission

-

- Les dimensions des entrepôts à construire/réhabiliter seront de 16 m x 24 m, en métalliques en remplis par blocs creux de ciment ou en briques cuites. L'aire de contigu serait de 400 mètres carrés. Il impliquera également l'acquisition des matériel/équipements agricoles pour le renforcement de capacités de production des semences de prébase et base (maïs, riz, soja).

3.8. CONSTRUCTION/RÉHABILITATION DES BUREAUX PROVINCIAUX DE SNV

- Le bureau du SNV MATADI se trouve encore dans l'enceinte du Ministère Provincial de l'agriculture. Selon l'inspecteur Provincial de l'Agriculture, le Service National de Vulgarisation (SNV) ne possède pas encore un terrain propre à lui pour la construction du bureau comme prévu par le Projet ; mais il sollicite le concours du Projet pour l'acquisition d'un terrain devant servir à la construction des locaux du SNV.

-

3.8.1. CARACTERISTIQUE SOCIO-ECONOMIQUES DU MILIEU RECEPTEUR DU PROJET

Cette partie s'appuie sur la situation démographique, les services sociaux de base comme l'éducation, la santé, l'eau, l'électricité et autres ainsi que les principales activités socio-économiques dans la province de Kongo Central.

3.8.1.1. TERRITOIRE DE SEKE-BANZA (INERA GIMBI)

Tableau 3. Données socio-économiques de la Province du Congo Central

Volets	Description
Populations	La population du Congo Central a une superficie de 53.920 km ² et compte 2.760.000 habitants, avec comme chef-lieu, la ville de Matadi.

Volets	Description
Langues parlées	<p>La population de la province appartient au peuple bantou des Bakongo(s). Elle est constituée d'une mosaïque de vingt-cinq tribus réparties géographiquement dans les dix territoires de la province.</p> <p>La population du Congo central, venant de toutes les contrées du Congo, parle au quotidien plusieurs langues, dans les villes comme les villages. Les plus diffusées reflètent dès lors sa composition. Étant donné qu'elle émane essentiellement du royaume Kongo, les habitants parlent le kikongo (kimboma, kiyombe, kimanianga, kindibu, kintandu, kilemfu, kimbata...) et le kikongo ya leta, langue de la culture populaire, de la musique, des églises, du théâtre populaire, etc.</p> <p>Le lingala, langue parlée le long de la route nationale et de la voie ferrée Matadi-Kinshasa, s'impose progressivement dans les villes suivantes du Kongo Central : Matadi, Boma, Mbanza-Ngungu, Moanda, Kisantu, Lukala et Kasangulu. D'après « L'Opinion Info » : « Le lingala est fortement utilisé dans les milieux des enfants et des jeunes, tandis que le Kikongo est principalement utilisé chez les vieilles personnes.</p> <p>Le français, langue officielle véhiculaire, est utilisé dans l'enseignement, l'administration et les échanges commerciaux.</p> <p>Il est possible d'entendre au Bas-Congo d'autres langues congolaises (notamment le swahili vers l'est, ou le tshiluba) et étrangères (dont le portugais voisin), mais ce sont des cas isolés.</p>
Activités principales	<p>La province du Congo Central est parmi les plus actives de la République démocratique du Congo avec une économie très développée (produits agricoles, productions industrielles et autres), favorisée par sa situation géographique (le littoral maritime), son sol arable, son chemin de fer reliant la ville de Kinshasa (la capitale) à la ville portuaire de Matadi, le pont Matadi (ancien pont Maréchal-Mobutu) reliant la ville portuaire de Boma à celle de Matadi et donnant aussi accès à la plage de Moanda.</p>
Accès à l'électricité	<p>Le Kongo Central dispose des potentialités énergétiques considérables, les barrages d'Inga,</p>

Volets	Description
	centrales de Tsango et de Zongo sont les principaux fournisseurs de l'énergie électrique. En effet, le taux de desserte de la province en électricité est faible, soit environ 16 %, c'est-à-dire dans le même ordre de grandeur que la moyenne nationale de 15 %, contre une moyenne en Afrique subsaharienne de 35,4 % (2012)
Eau potable (les principales sources d'approvisionnement en eau et le taux d'accès à l'eau potable)	La production d'eau par la REGIDESO dans la province avant l'achèvement des travaux du Projet d'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PEMU) à la REGIDESO, avec l'appui de la Banque mondiale (année 2012) était particulièrement déficiente (Tableau 4), soit quelque 16-17 millions de m3 dont les seules villes de Matadi et de Boma consomment plus de 70%.
Situation sanitaire au Congo central	La Province du Congo central avec la ville de Matadi compte 2 zones de Santé : Matadi et Nzanza, 2 hôpitaux, 27 centres de santé, 121 médecins et 952 infirmiers
Assainissement	26,8 % de la population utilisent des toilettes hygiéniques, 9,7 % de la population utilisent des moyens sanitaires des eaux usées, 27,7 % de ménages utilisent des moyens sanitaires d'évacuation des ordures ménagères (Service organisé public/privé, incinération, enfouissement, compost, fumier).
VBG/EAS/HS	En ce qui concerne les violences physique le Kongo Central enregistre des taux relativement faibles que le niveau national, respectivement 47 % et 52 %. En ce qui concerne les violences sexuelles, le taux au Kongo Central est de 11 % plus bas que la moyenne nationale, respectivement 16 % et 27 %. Quant aux violences physiques durant la grossesse, 6,3% des femmes ont été victimes d'actes de violence physique durant leurs grossesses.
Education	Le Kongo Central compte plusieurs établissements d'enseignement supérieur et universitaire. Dans le secteur public, on dénombre : <ul style="list-style-type: none"> • L'institut supérieur de Commerce de Matadi ; • L'institut supérieur pédagogique de Mbanza-Ngungu ; • L'institut supérieur pédagogique de Boma ; • L'institut supérieur pédagogique de Kangu, à Tshela ;

Volets	Description
	<ul style="list-style-type: none"> • L'institut supérieur de navigation et de pêche de Moanda. • L'institut supérieur des arts et métiers de Kidima, à Nlemba ; • L'institut supérieur de développement rural de Kinzau - Mvuete ; • L'institut supérieur d'étude agronomiques de Tshela ; • L'institut supérieur d'études agronomiques (ISEA) de Mvuazi/INERA ; • l'université Joseph Kasa-Vubu; • L'institut supérieur des techniques médicales (ISTM) de Kimpese ; • L'institut supérieur des techniques médicales (ISTM) de Kisantu ; • L'institut supérieur des techniques appliquées (ISTA) de Gombe-Matadi. <p>Dans le secteur privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'université Kongo; • l'université protestante de Kimpese ; • l'université libre de Luozi ; • l'ISTM de Kisantu; • l'Institut supérieur technique de Mbanza-Ngungu (IST), ex-ISTAC.
Pauvreté (taux), et chômage	<p>La situation montre que la pauvreté touche différemment les ménages selon qu'ils sont dirigés par un homme ou une femme. Les ménages dirigés par les hommes sont à 48% de la pauvreté que celui dirigés par les femmes qui sont à 38,1%. Cette tendance se confirme aussi bien au niveau individuel. En effet, la pauvreté frappe plus les hommes (58%) que les femmes (51,8) Dans l'ensemble de la province du Kongo Central.</p>
Type d'habitation	<p>Maison à ossature bois ; maison de plain-pied ; maison avec toit plat/ toit terrasse ; maison à étage ; maison traditionnelle.</p> <p>En urbanisme, il se décline en habitat individuel, collectif ou intermédiaire, mais aussi en habitat dense (groupe) ou pavillonnaire (isolé sur sa parcelle).</p>
Régime foncier	<p>La tenure des droits foncier au Congo Central est soumis au même régime que le reste des Provinces de la République démocratique du Congo ; les chefs des terres jouissent du droit d'octroi des terres coutumières et délivrent des actes de cession à tout demandeur.</p>

Volets	Description
	Dans l'espace des terres de l'INERA GIMBI, un espace de 9001 ha des terres ont été acquises par le gouvernement depuis 1937 auprès de la tribu GIMBI
Espaces économiques, récréatives et verts	La province du Kongo Central est pourvue de quelques attractions touristiques notamment : les grottes de Mbanza-Ngungu, le jardin botanique du Frère Gillet à Kisantu, les plages de Moanda et Banana, le pont dit « Pont Marechal» suspendu sur le fleuve Congo à la sortie de la ville sur l'axe Matadi - Boma, le barrage hydroélectrique d'Inga, le site Belvédère de Matadi, le Baobab historique de Stanley et les chutes de Zongo.
Patrimoine culturel (sites historiques et culturels)	Sites naturels liés à la nature et présentant des acquis historiques, Les grottes de Lukatu où l'on trouve des poissons aveugles ; les chutes de Zongo, Nsanga et d'Isangila ; les plages de Nsiamfumu, et de Tonde (à Muanda) l'embouchure du fleuve Congo etc Les sites Historiques : la Cathédrale notre dame de sept douleurs ; Sites culturels : le Jardin botanique de Kisantu ; le pond Maréchal etc. Site Industriels : les barrages hydroélectriques d'Inga, de Zongo et de Nsanga , la Cimenterie de Lukala etc
Pauvreté (taux), et chômage	Dans l'ensemble de la province du Congo Central l'incidence de la pauvreté est établie en moyenne à 80% et le taux de chômage à 84%.
Personnes vulnérables	Dans l'ensemble de la province du Congo Central, la situation montre que la pauvreté touche différemment les ménages selon qu'ils sont dirigés par un homme ou par une femme. On compte plus des ménages pauvres parmi ceux dirigés par les hommes (48,2%) que par les femmes (38,1%). Cette tendance se confirme aussi bien au niveau individuel. En effet, la pauvreté frappe plus les hommes (58%) que les femmes (51,8%). Le niveau d'instruction du chef de ménage est un des facteurs déterminants de la pauvreté. Ainsi, selon le rapport de l'enquête 1-2-3, 2012, plus le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé, plus le ménage a de chance d'échapper à la pauvreté dans le cas où le chef de ménage ou son conjoint a un emploi rémunérateur. Dans les autres cas tels que les ménages des fonctionnaires ou des chômeurs, le niveau d'instruction élevé constitue aussi un frein au développement dans la mesure où il

Volets	Description
	<p>handicape la personne à se verser dans les activités informelles qui occupent aujourd'hui une part non négligeable dans l'économie de la province. Il n'est cependant pas rare de constater que des personnes avec un bas niveau d'instruction puissent avoir un niveau de vie élevé. Ceci s'expliquerait souvent par l'absence de gêne d'exercer les activités du secteur informel dont certaines sont très rémunératrices.</p>
<p>Problèmes environnementaux et sociaux majeurs</p>	<p>Le Kongo Central est la province la moins arrosée du pays avec la plus grande variation interannuelle des précipitations. Ce qui explique la fréquence de la sécheresse.</p> <p>Le courant marin de Benguela y est pour beaucoup et la sécheresse est un phénomène périodique et perturbateur au Kongo Central. Cela est dû :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A la faiblesse des taux pluviométriques : le Kongo Central enregistre les plus faibles taux pluviométriques du pays. Les pluies diminuent d'Est à l'Ouest (1.500 mm au Kwango et 900 mm sur la côte Atlantique) ; • Aux irrégularités interannuelles : on assiste à une succession d'années sèches et d'années pluvieuses. <p>Il existe au Congo Central des variétés climatiques régionales sensibles. On peut les résumer comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La région littorale : températures élevées, sécheresse très prononcée ; • Le Mayombe : sécheresse moins accentuée, grande irrégularité de précipitations, températures plus fraîches ; • Les territoires de Manyanga et Songololo : région assez sèche dans l'ensemble, sauf les zones élevées (massifs, montagnes, crêtes) où les précipitations sont abondantes et les températures fraîches ; • Le Sud des Cataractes (de Mbanza-Ngungu à Kinshasa) : zone de transition assez humide avec des fortes pluies ; températures moins élevées sur les sommets (Bangu, Mbanza-Ngungu) et plus chaudes et moins arrosées dans la dépression.

Volets	Description

3.8.1.2. TERRITOIRE DE MBANZA-NGUNGU (INERA MVUAZI)

Tableau 3. Données socio-économiques de la Ville de Mbanza-Ngungu

Volets	Description
Populations	651092 hab.
Langues parlées	Kikongo y a leta, lingala, kindibu, kisingombe, kinzungi, kimbata
Activités principales	L'agriculture, élevage, le commerce général
Accès à l'électricité	La ville de Mbanza-Ngungu est alimentée en énergie électrique à travers la ligne 70KV Kwilu-Zongo longue de 145 km et d'une section de 187,5mm ²
Eau potable (les principales sources d'approvisionnement en eau et le taux d'accès à l'eau potable)	<p>Le manque d'accès à l'eau potable entrave le développement des habitant dans les milieux ruraux et péri urbain, ont affirmé les femmes de Mbanza-Ngungu.</p> <p>L'accès difficile à l'eau potable fait partie des corvées endurées quotidiennement par les femmes rurales et périurbaines.</p>
Situation sanitaire dans la ville de Mbanza-Ngungu	<p>Nombre d'hôpitaux 4</p> <p>Nombre de centre de santé : 98</p> <p>Le territoire compte 5 Zones de santé : Mbanza-Ngungu, Kwilu-Ngongo, Kipangu, Boko-Kivulu, et Gombe Matadi.</p>
Assainissement	<p>Il y a deux structures d'assainissement dans la ville de Mbanza-Ngungu. Ngungu propre qui existe depuis plusieurs années et l'ONGD Kongo Central Kinkete (KCK),</p> <p>Rappelons que Mbanza-Ngungu fait partie des villes de la province du Kongo central frappées par les conséquences néfastes de l'insalubrité. D'ailleurs c'est sur base de ce constat amer que la coordinatrice de KCK Holvy Matondo a pris l'initiative d'offrir à la population de Mbanza-Ngungu une deuxième structure d'assainissement pour lutter surtout contre des maladies liées à l'insalubrité.</p>
VBG/EAS/HS	<p>En ce qui concerne les violences physique le Congo Central enregistre des taux relativement faibles que le niveau national, respectivement 47 % et 52 %. En ce qui concerne les violences sexuelles, le taux au Kongo Central est de 11 % plus bas que la moyenne nationale, respectivement 16 % et 27 %. Quant aux violences physiques durant la grossesse, 6,3% des femmes ont été victimes d'actes de violence physique durant leurs grossesses.</p>

Volets	Description
Education	<p>La ville est le siège d'institution privée Université Kongo, il y a aussi l'une des grands instituts supérieurs du pays : Institut Supérieur Pédagogique de Mbanza Ngungu</p> <p>Enseignement primaire et secondaire</p> <p>Ecoles primaires : 342</p> <p>Ecoles secondaires : 187</p> <p>La qualité de l'enseignement dans le territoire s'est améliorée : 62% de réussite aux Examens d'état et 94,2 % au TENAFEP.</p>
Situation de la pauvreté	<p>Dans l'ensemble de la province du Congo Central l'incidence de la pauvreté est établie en moyenne à 80% et le taux de chômage à 84%.</p>
Type d'habitation	<p>Maison à ossature bois ; maison de plain-pied ; maison avec toit plat/ toit terrasse ; maison à étage ; maison traditionnelle.</p> <p>En urbanisme, il se décline en habitat individuel, collectif ou intermédiaire, mais aussi en habitat dense (groupe) ou pavillonnaire (isolé sur sa parcelle).</p>
Régime foncier	<p>La tenure des droits foncier au Congo Central est soumis au même régime que le reste des Provinces de la République démocratique du Congo ; les chefs des terres jouissent du droit d'octroi des terres coutumières et délivrent des actes de cession à tout demandeur.</p> <p>Dans l'espace des terres de l'INERA MVUASI, un espace de 1000 ha des terres ont été acquises par le gouvernement depuis les années 1930</p>
Espaces économiques, récréatives et verts	<p>Le commerce général, prostration des services et des grandes entreprise local</p>
Patrimoine culturel (sites historiques et culturels)	<p>La Grotte de chute dans le village langa, attire beaucoup de gens à cause de la présence des poissons aveugles.</p> <p>La grotte de Dimba dans le village de Mbamba Ntonto</p> <p>Le site sacré de Kamba, visité par les adeptes de la religion Kimbanguiste lors des pèlerinages.</p> <p>La CILU, La sucrière, l'Inera Mvuasi (Centre de Recherche pour les cultures améliorées) sont plus visités par les étudiants et les élèves.</p>
Pauvreté (taux), et chômage	<p>Dans l'ensemble de la province du Congo Central l'incidence de la pauvreté est établie en moyenne à 80% et le taux de chômage à 84%.</p>
Personnes vulnérables	<p>Dans l'ensemble de la province du Congo Central, la situation montre que la pauvreté touche différemment les ménages selon qu'ils sont dirigés par un homme ou par une femme. On compte plus des ménages pauvres parmi ceux dirigés par les hommes (48,2%) que par les femmes (38,1%).</p>

Volets	Description
	<p>Cette tendance se confirme aussi bien au niveau individuel. En effet, la pauvreté frappe plus les hommes (58%) que les femmes (51,8%). Le niveau d'instruction du chef de ménage est un des facteurs déterminants de la pauvreté. Ainsi, selon le rapport de l'enquête 1-2-3, 2012, plus le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé, plus le ménage a de chance d'échapper à la pauvreté dans le cas où le chef de ménage ou son conjoint a un emploi rémunérateur.</p> <p>Dans les autres cas tels que les ménages des fonctionnaires ou des chômeurs, le niveau d'instruction élevé constitue aussi un frein au développement dans la mesure où il handicape la personne à se verser dans les activités informelles qui occupent aujourd'hui une part non négligeable dans l'économie de la province. Il n'est cependant pas rare de constater que des personnes avec un bas niveau d'instruction puissent avoir un niveau de vie élevé. Ceci s'expliquerait souvent par l'absence de gêne d'exercer les activités du secteur informel dont certaines sont très rémunératrices.</p>
Problèmes environnementaux et sociaux majeurs	<p>Le Congo Central est la province la moins arrosée du pays avec la plus grande variation interannuelle des précipitations. Ce qui explique la fréquence de la sécheresse.</p> <p>Le courant marin de Benguela y est pour beaucoup et la sécheresse est un phénomène périodique et perturbateur au Kongo Central. Cela est dû :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A la faiblesse des taux pluviométriques : le Kongo Central enregistre les plus faibles taux pluviométriques du pays. Les pluies diminuent d'Est à l'Ouest (1.500 mm au Kwango et 900 mm sur la côte Atlantique) ; • Aux irrégularités interannuelles : on assiste à une succession d'années sèches et d'années pluvieuses. <p>Il existe au Congo Central des variétés climatiques régionales sensibles. On peut les résumer comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La région littorale : températures élevées, sécheresse très prononcée ; • Le Mayombe : sécheresse moins accentuée, grande irrégularité de précipitations, températures plus fraîches ; • Les territoires de Manyanga et Songololo : région assez sèche dans l'ensemble, sauf les zones élevées (massifs, montagnes, crêtes) où les précipitations sont abondantes et les températures fraîches ; • Le Sud des Cataractes (de Mbanza-Ngungu à Kinshasa) : zone de transition assez humide avec des fortes pluies ;

Volets	Description
	températures moins élevées sur les sommets (Bangu, Mbanza-Ngungu) et plus chaudes et moins arrosées dans la dépression.

Source: Mission d'élaboration du PAR février 2024

3.9. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUES DU MILIEU RECEPTEUR DU PROJET AUX STATIONS INERA

3.9.1. STATION INERA GIMBI

La station de GIMBI se trouvant dans le Territoire de SEKE-BANZA possède un terrain d'une superficie de 9001ha selon le Chef de Station, Monsieur MASIALA MUANDA.

Les 55 ha qui ont été choisis pour la mise en œuvre du Projet ne représentent que 0,6 % du terrain, ce qui a suscité le souhait des agents de l'INERA GIMBI de voir le Projet étendre ses activités sur le reste de l'espace.

Sur la figure n°1 ci-dessous donne une présentation générale de la carte pour la spéculation Manioc et les Personnes Affectées (PAP).

Figure 1. Présentation de la carte générale de 32 ha et les PAP



Sur la carte générale de la spéculation Manioc (30 ha) à INERA GIMBI, on peut remarquer sous forme des points la présentation de 10 personnes dont les actifs agricoles seront affectés négativement par les activités du Projet.

Il est à noter que les 2 ha de plus ont été ajouté pour des raisons techniques lors des opérations de mécanisation : (i) ouverture des lignes des passages des véhicules et engins ; (ii) conserver la même superficie à l'exploitation (il y a la présence de quelques arbustes en mosaïque qui empêcheront les machines de labourer, ce qui a nécessité l'ajout de la superficie).

Figure 2. La localisation Topographique des 10 personnes affectées par le projet (PAP)

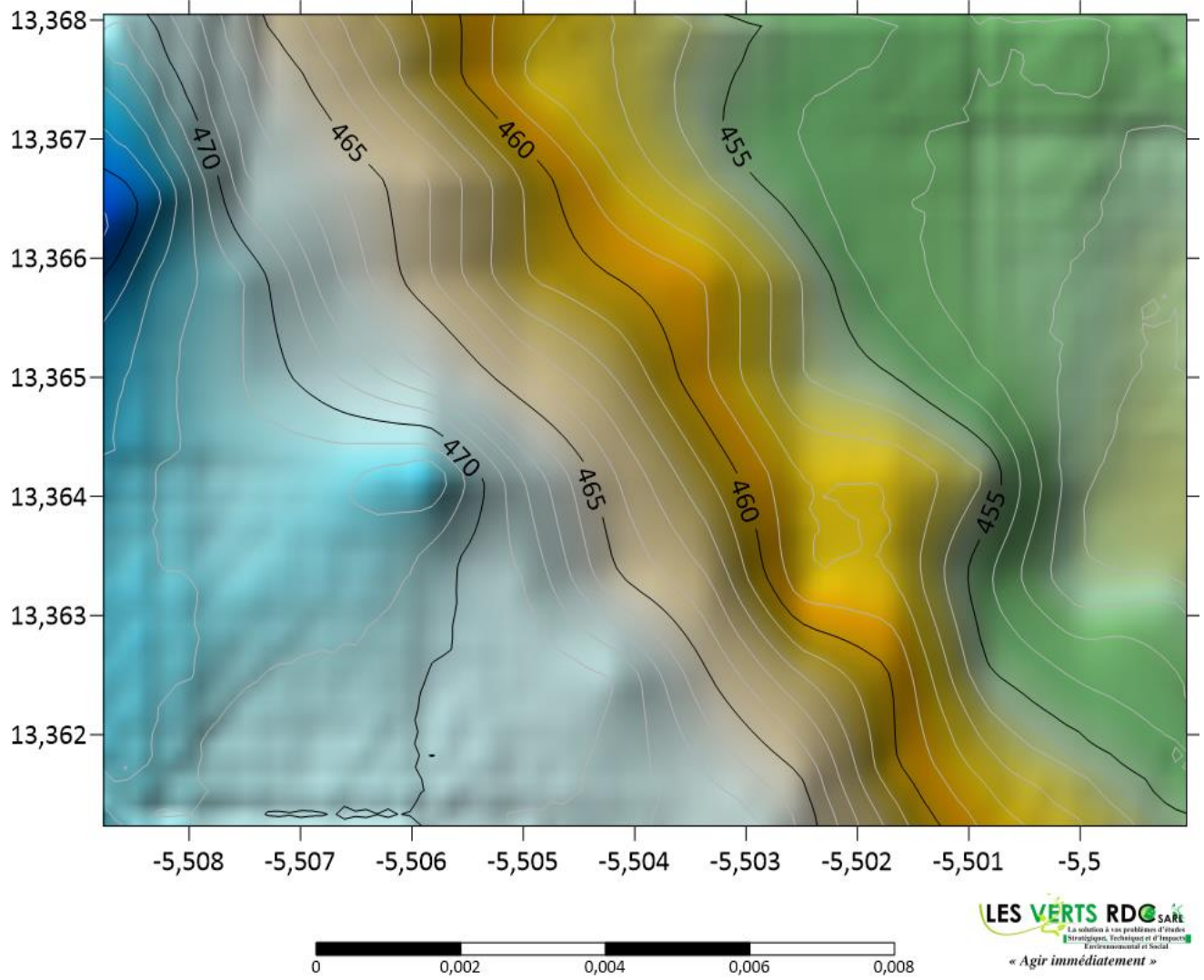


Figure 3. Présentation de la carte du terrain choisi pour la réinstallation des 10 PAP à l'INERA GIMBI



Le site choisi par INERA pour la réinstallation des 10 personnes affectées se trouve à 5 kilomètres du premier site, il présente les caractéristiques suivantes : (i) une topographie régulière ; (ii) des activités agricoles existantes ; (iii) présence d'un cours d'eau pouvant servir les exploitants ; (iv) l'accessibilité facile avec véhicules et/ou moto.

Figure 4. La présentation topographique du site de réinstallation des 10 PAP désigné par l'INERA GIMBI

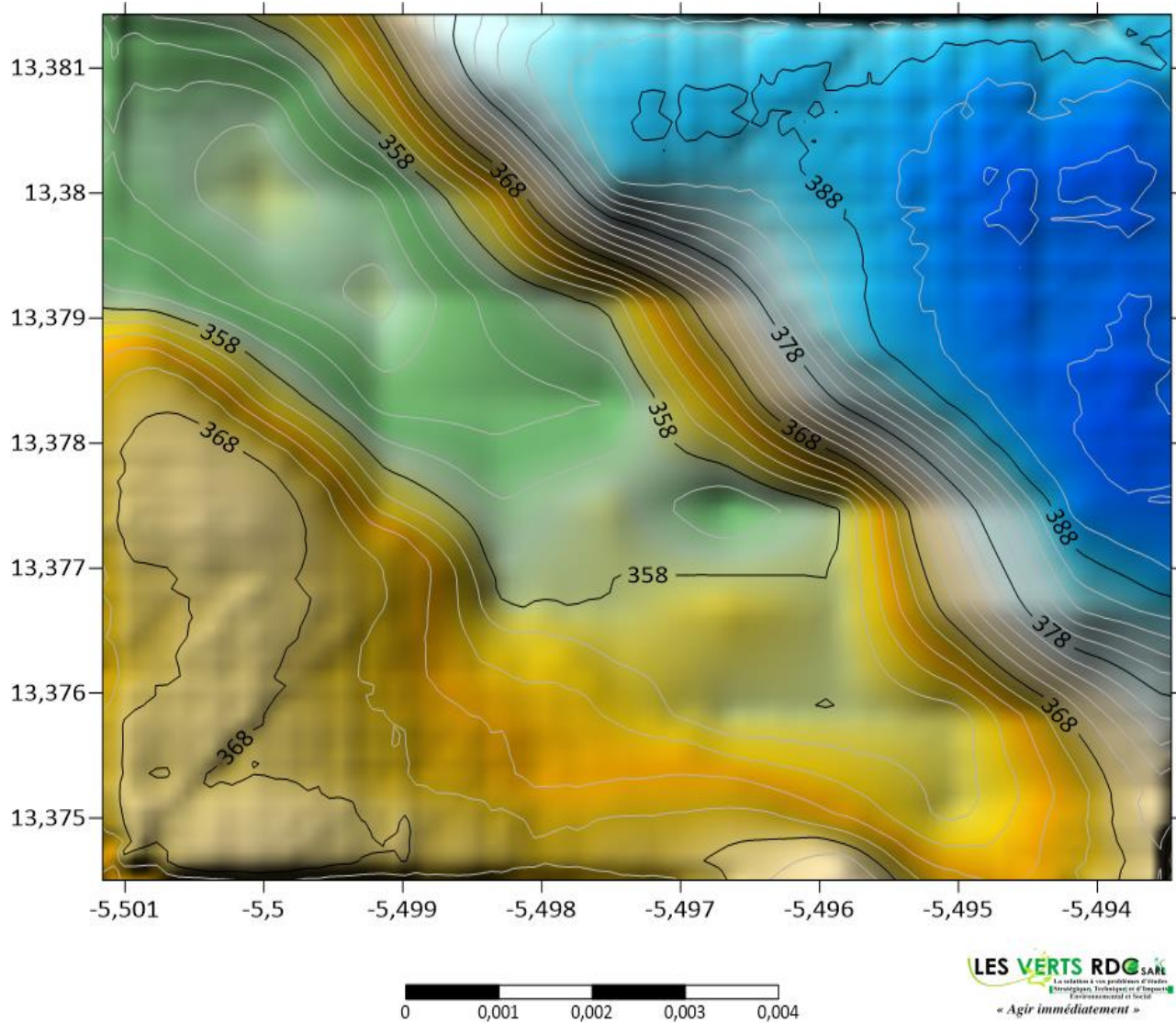


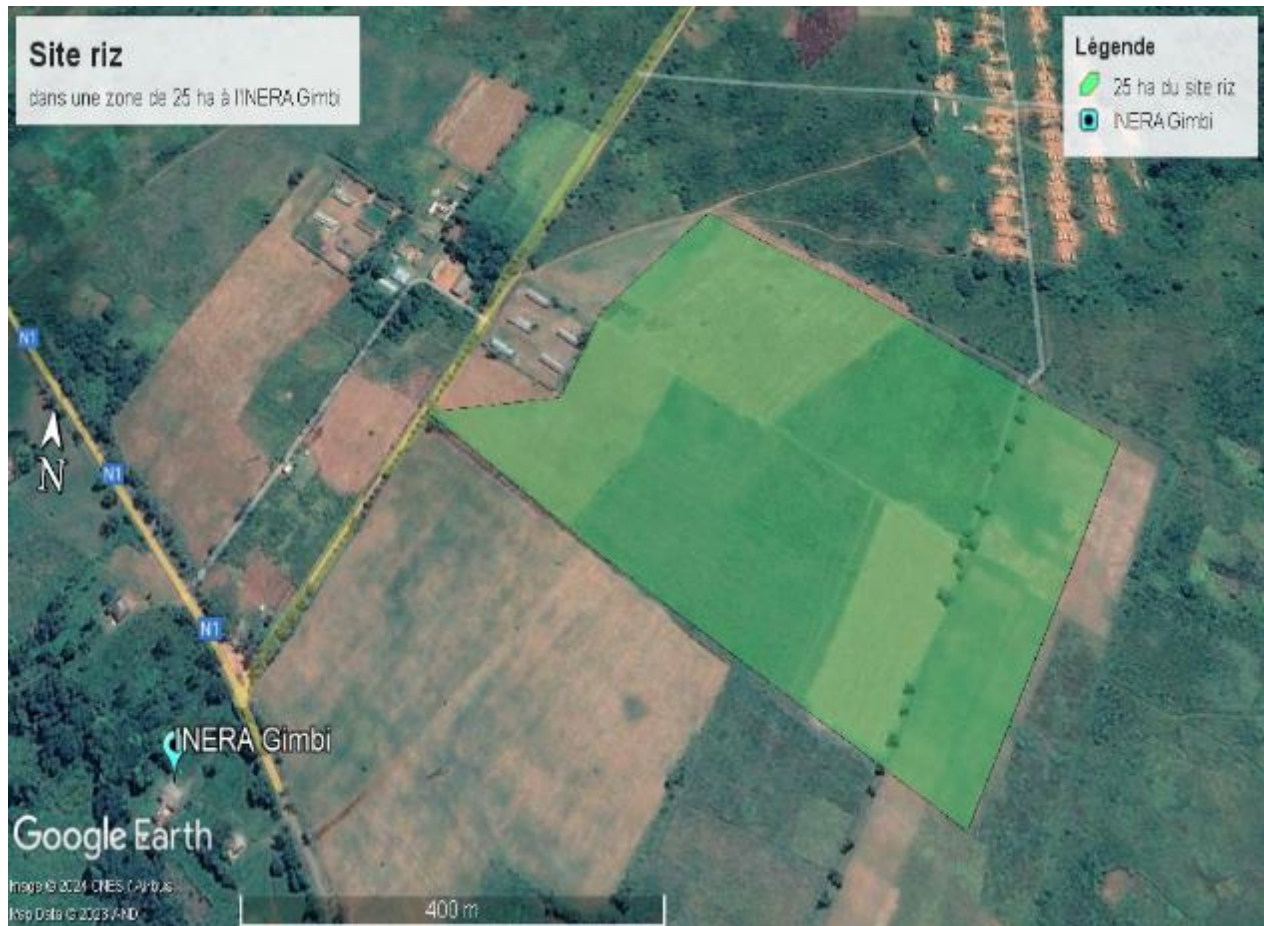
Figure 5. La présentation de la carte pour la construction de l'aire de séchage et de l'entrepôt



Le bâtiment d'entreposage et l'aire de séchage à l'INERA GIMBI seront construits à proximité du bâtiment administratif. Ce choix est louable pour le staff de l'INERA GIMBI du fait que les produits agricoles qui seront séchés et stockés doivent bénéficier d'une surveillance rapprochée des agents de sécurité qui travaillent au bureau de l'intendance.

Le terrain choisi pour l'entrepôt a une dizaine d'arbres (15 arbres) existants qui nécessiteront les opérations des coupes (élagages et abattages) avant la construction du bâtiment, en ce qui concerne l'aire de séchage, il n'y a aucun arbre parce qu'elle sera érigée sur une ancienne aire de séchage. Mais cet impact est négligeable parce que les mesures compensatoires (reboisement surtout) seront d'application pour remettre l'équilibre écologique du milieu.

Figure 6. Présentation de la carte du terrain (25 ha) pour la culture du Riz



La désignation de ce terrain par l'INERA GIMBI a été justifiée par des raisons suivantes :

- (i) le site présente un espace disponible de 25 ha en bloc ;
- (ii) ce terrain a déjà été utilisé à plusieurs reprises pour la culture du Riz, Manioc, Bananes ;
- (iii) Dans ce terrain, il n'y a pas la présence d'une seule personne ni des actifs agricoles devant bénéficier des indemnisations
- (iv) le terrain est à moins de 2 km du camp des travailleurs de l'INERA GIMBI ce qui réduit sensiblement la corvée de la réalisation des activités du Projet.

Figure 7. Présentation topographique du terrain choisi pour la culture du Riz (25 ha)

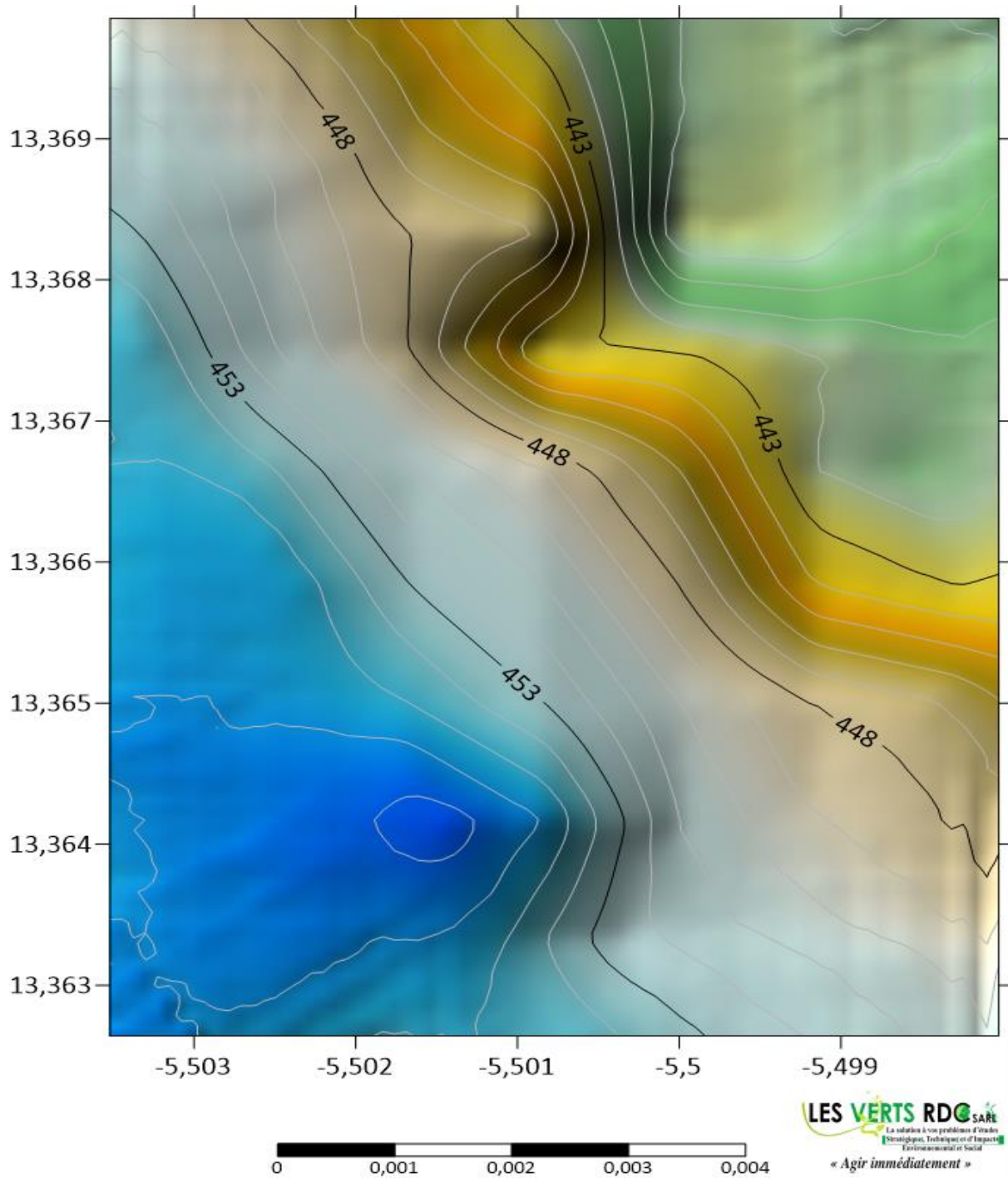


Figure 8. Présentation de la carte du bureau existant du Service National de Vulgarisation (SNV) à MATADI



Il est à noter que le SNV MATADI ne possède pas encore un terrain pour la construction du nouveau bureau dans le cadre de ce Projet, il souhaite l'implication du Projet pour l'acquisition de la terre pour remédier à la difficulté.

3.9.2. CENTRE DE RECHERCHE DE L'INERA MVUAZI

Le site de l'INERA MVUAZI ne possède qu'un espace de 1 000 ha dont 200 ha sont exploités par l'INERA soit par des projets de recherche, soit par le métayage.

La désignation du terrain pour les spéculations prévues par le Projet n'a pas été autour d'un terrain en bloc, mais plutôt un assemblage des hectares qui a constitué deux grands blocs, en l'occurrence le bloc SOJA – Maïs, ce bloc fait 50 ha, ensuite vient le bloc Manioc – Niébé qui fait 20 ha.

La totalité des personnes affectées sont localisées à l'intérieur de ces 70 ha, ce qui fait qu'il n'ait aucune personne affectée identifiée dans les espaces désignés pour la construction de l'aire de séchage et de l'entrepôt. La carte ci-dessous montre une présentation d'un bloc de 50 ha pour les spéculations Soja et Maïs.

Figure 9. Carte des spéculations Soja – Maïs



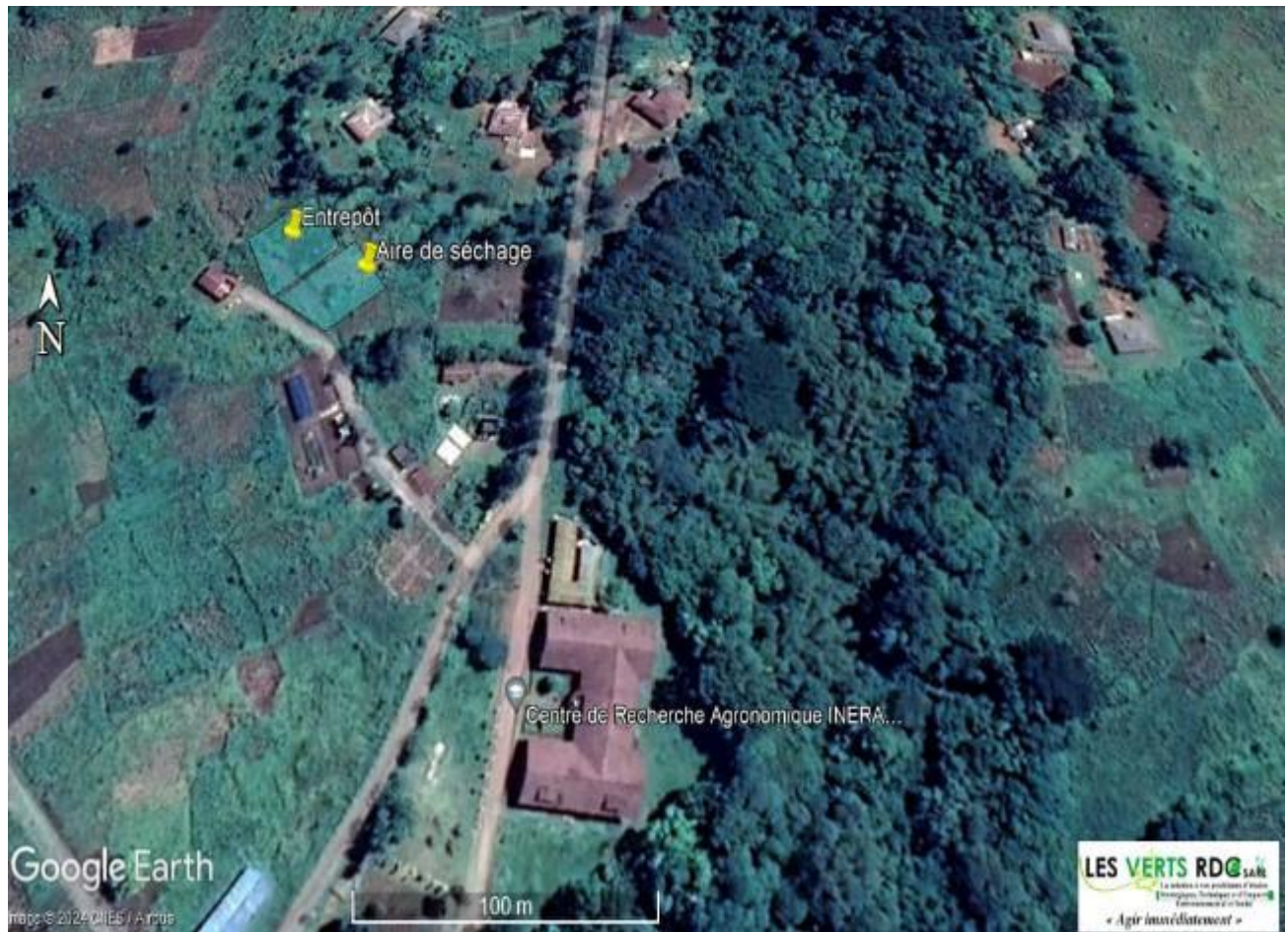
Les techniciens de l'INERA MVUAZI ont choisi de grouper les spéculations Soja – Maïs et Manioc – Niébé dans les deux blocs ; un bloc de 50 ha pour l'association culturales Soja – Maïs.

Figure 10. Carte des spéculations Manioc – Niébé (20 ha)



Etant donné que ces deux cultures se mettent en association, les Ingénieurs les ont groupés dans un seul bloc de 20 ha.

Figure 11. Carte des Terrains désignés par l'INERA MVUAZI pour la construction de l'aire de séchage et l'entrepôt



L'aire de séchage occupe une superficie de 400 m² c'est-à-dire 20 m X 20 m, tandis que l'entrepôt occupe 256 m² (16 m X 16 m).

3.9.3. Emplacement bureau de la Coordination de SNV MATADI

Il est à noter que le SNV MATADI ne possède pas encore un terrain pour la construction du nouveau bureau dans le cadre de ce Projet, il souhaite l'implication du Projet pour l'acquisition de la terre pour remédier à la difficulté.

Le maire de la ville étant absent le jour des investigations, l'entretien prévu n'a pas eu lieu pour espérer trouver un espace disponible appartenant à la mairie pour la construction du bureau.

Profil des acteurs situés dans l'aire d'influence du projet (site, emprise, riveraine)

Régime/statut foncier dans l'aire d'influence du projet

Indication si possible des éventuelles difficultés ou lacunes et incertitudes censées être relevées dans la zone du projet.

4. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIOECONOMIQUES DU PROJET

Le présent chapitre donne une synthèse des impacts potentiels que le PADCV-PTA pourra produire lors de la mise en œuvre de sous-projets notamment la construction des entrepôts, l'aménagement des aires de séchage et l'emblavure des hectares des cultures spécifiques choisis.

À cet effet, nous avons identifié deux (02) catégories d'impacts à savoir les impacts positifs et les impacts négatifs. Les points suivants vont essayer de décrire de manière succincte ces impacts et les mesures de bonification ou compensation.

4.1. Impacts positifs communs aux sous -projets

Les impacts positifs communs liés à l'emblavure et la construction des entrepôts ainsi que de bureaux de SNV sont les suivants :

En phase de préparation et des travaux :

- Création d'emplois pour les populations et les Petites et Moyennes Entreprises locales et les ONG locales lors des travaux ;
- Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques privés ;
- Versement des taxes à l'importation des matériels pour les travaux du Sous-projet ;
- Intensification des activités économiques et commerciales autour du chantier ;
- Création d'emplois avec les travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) ;
- Renforcement de l'expertise locale.

En passe d'exploitation :

- Amélioration des techniques et des systèmes de production agricole ;
- Réduction des pertes après récolte ;
- Amélioration des revenus et des conditions de commercialisation ;
- Meilleure valorisation de la production par la transformation des produits ;
- Vulgarisation de la production ;
- Renforcement des compétences des différents acteurs locaux intervenant sur les filières (producteurs, commerçants, transporteurs, opérateurs économiques) ;

- Disponibilité permanente des aires de séchage ;
- Sécurisation de récoltes grâce à la disponibilité des entrepôts de stockage de récoltes
- Réduction de la famine grâce à l'amélioration de la production agricole ;
- Amélioration de la productivité ;
- Disponibilisation de semences ;
- Contribution à la sécurité alimentaire ;
- Lutte contre la famine.

5.1. Impacts sociaux négatifs des sous-projets

Les impacts négatifs et risques pour l'emblavure de 125 hectares ainsi que la construction des entrepôts, l'aménagement des aires de séchage ainsi que la construction du bureau de SNV pourront être comme suit :

En phases de préparation et des travaux :

- Modification de la végétation (défrichements) ;
- Destruction de champs ;
- Risque pollutions et dégradations de la nappe et des cours d'eau liées à l'usage des pesticides et des engrais ;
- Risque de l'insécurité et aux contraintes sociales liées à l'afflux de populations migrantes vers la zone du projet ;
- Risque d'accidents et de nuisances pendant les travaux ;
- Risque des conflits sociaux à la suite de l'omission de certains actifs et PAP ;
- Perte des revenus ;
- Restriction d'accès à l'utilisation des terres accordées par l'INERA en location ;
- Risque de propagation des IST et VIH/SIDA ;
- Pertes des arbres fruitiers et cultures.

En phase exploitation :

- Risque de vols de récoltes ;
- Risque des actes de sabotage et vandalisme des cultures par les riverains.

2.2.3. MESURES DE BONIFICATION DES IMPACTS POSITIFS

D'une manière non exhaustive, les mesures identifiées pour la bonification des impacts positifs sont :

- Construire d'avantage des entrepôts de stockage de semences
- Maintenir les équipes et personnels compétents œuvrant dans le projet
- Mobiliser d'avantage le financement pour emblaver davantage
- Renforcer le réseau des agriculteurs-SNV-SENASAEM et commerçants de produits agricoles
- Faire l'entretien régulier des engins
- Renforcer les capacités organisationnelles de SNV, INERA et SENASEM

2.3. Impacts sociaux négatifs des sous-projets

Les impacts E&S négatifs et risques pour l'emblavure de 516 hectares ainsi que la construction des entrepôts, l'aménagement des aires de séchage ainsi que la construction de bureaux de SNV sont les suivants :

En phases de préparation et des travaux :

- Modification de la végétation (défrichements) ;
- Destruction de champs ;
- Risque de pollutions et dégradations de la nappe et des cours d'eau liées à l'usage des pesticides et des engrais ;
- Risque de l'insécurité et contraintes sociales liées à l'afflux de populations migrantes vers la zone du projet ;
- Risque d'accidents et de nuisances pendant les travaux ;
- Risque de conflits sociaux à la suite de l'omission de PAP certaines ainsi que de leurs actifs ;
- Perte de revenus agricoles ;
- Pertes de terres à usage agricole ;
- Risque de propagation des IST et VIH/SIDA, de survenue de grossesses non désirées, d'EAS/HS du fait de la mobilisation de la main d'œuvre ;
- Pertes d'arbres fruitiers et cultures.

En phase exploitation :

- Risque de vols de récoltes
- Risque de sabotage et vandalisme des cultures par les riverains

2.4. MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS ET RISQUES NÉGATIFS

Les mesures d'atténuation des impacts et risques liés à la réinstallation sont les suivantes :

- Identifier les personnes et évaluer les biens susceptibles d'être affectés par le projet pour leur indemnisation tout respectant les normes et principes ;
- À compétence égale, privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- Sensibiliser les riverains pour la lutte contre les IST et VIH/SIDA ;
- Mettre en œuvre le MGP et le P3P ;
- Sensibiliser les riverains conformément au Plan d'action EAS/HS et PMPP ainsi que le MGP sensible aux VBG/EAS/HS ;

- Former le personnel des chantiers sur les VBG/EAS/HS ;
- Doter le personnel de chantiers des EPI et EPC
- Former le personnel de chantiers sur l’HSE ;
- Compenser les arbres fruitiers et les forêts déboisées en plantant de nouveau dans une zone nouvelle de l’INERA (reboisement) ;
- Faire signer les codes de bonne conduite à tout le personnel des chantiers dans le cadre du Projet.

Tous ces risques et impacts, bien qu’évoquer dans ce rapport, sont pris en compte dans les EIES de ces provinces.

INVENTAIRE DES BIENS IMPACTES ET RECENSEMENT DES PERSONNES SUSCEPTIBLES D’ÊTRE AFFECTES PAR LE PROJET

Ce chapitre présente les résultats des enquêtes réalisées dans les différentes zones d’influence des sous-projets.

5.1.1. BILAN DES ENQUÊTES D’EXPROPRIATION

Les recensements réalisés dans les différentes stations d’INERA (GIMBI et MVUAZI au Congo Central) ainsi que la coordination du SNV à MATADI ont eu lieu du 31 Janvier au 17 février 2024. La date butoir (date limite d’admissibilité) a été fixée 17 février 2024.

Les communiqués, signés conjointement par les responsables les deux chefs de station d’INERA ont été diffusées à la Radio communautaire de MVUAZI et les invitations ont été envoyées en dur aux communautés locales pour l’INERA GIMBI (Absence d’une radio communautaire).

5.1.2. PERSONNES SUSCEPTIBLES D’ÊTRE AFFECTÉS PAR LE PROJET

Les tableaux 5 à 15 présentent par site le nombre des personnes affectées, leur répartition par sexe et par groupe d’âge, leurs statuts matrimoniaux, leurs niveaux d’étude, et les couts d’indemnisation.

Tableau 4: Répartition du nombre des PAP par sexe / sites concernés par les travaux

N°	Site	Nombre de PAP			%
		Hommes	Femmes	Total	
1	INERA MVUAZI	26	2	28	74
2	INERA GIMBI	9	1	10	26
TOTAL		35	3	38	100

Source : Enquête terrain, février 2024

Au regard du tableau 5, le pourcentage des personnes affectées est plus élevé à l'INERA MVUAZI avec 74 % et un pourcentage faible pour l'INERA GIMBI, avec 26 %.

Il est observé clairement que le nombre des femmes possédant l'espace des terres pour l'exploitation agricole à l'INERA reste très faible en l'occurrence une seule femme identifiée à l'INERA GIMBI et 2 femmes pour l'INERA MVUAZI.

Dans le tableau 6 ci-dessous, nous allons présenter la répartition des personnes affectées par groupe d'âge.

Tableau 5 : Répartition des PAP par groupe d'âge

N°	Tranche d'âge	INERA MVUAZI	INERA GIMBI	Effectif	%
1	Mineur moins de 18 ans	0	0	0	0
2	De 18 à 30 ans	1	0	1	2,6
3	De 31 à 59 ans	26	8	34	89,5
4	De 60 à 87 ans	1	2	3	7,9
Total		28	10	38	100

Source : Les Verts RDC Sarl, fév.2024

Au regard du tableau 6, aucune personne de zéro à 18 ans ne possède le champ dans les sites de l'INERA, mais l'on constate 2,6 % des personnes dont la tranche d'âge varie de 18 à 30 ans possède un champ soit 1 personne à MVUAZI.

Le constat est que les personnes dont l'âge varie entre 31 à 59 ans sont celles les plus actifs dans les activités agricoles avec 89,5 % soit 26 personnes dans le site de MVUAZI et 8 personnes dans le site de GIMBI.

Une seule personne dont la tranche d'âge se situe entre 60 à 87 ans dans le site de MVUAZI et 2 personnes dans le site de GIMBI de la même tranche d'âge pratiquent les activités agricoles, ce qui représente 7,9 %.

Dans le tableau 7 ci-après, nous avons présenté la répartition des personnes affectées par leur statut matrimonial.

Tableau 6. Répartition des PAP recensées selon le statut matrimonial

N°	Statut matrimonial	INERA MVUAZI	INERA GIMBI	Effectif	%
1	Marié(e)	26	10	36	94,8
2	Divorcé(e)	0	0	0	0
3	Célibataire	2	0	2	5,2
4	Séparé du corps	0	0	0	0
5	Veuve (veuf)	0	0	0	0
Total		28	10	38	100

Source : Les Verts RDC Sarl, fév.2024

Au regard du tableau 6 ci-haut, la quasi majorité des personnes affectées est mariée avec 94,8 %, tandis que 5,2 % seulement sont célibataire, soit 2 célibataires à MVUAZI sur 28 personnes identifiées, par contre toutes les personnes affectées identifiées à GIMBI sont mariées.

Dans le tableau 8 ci-dessous, nous présentons la répartition des personnes affectées suivant leur niveau d'instruction.

Tableau 7. Répartition des PAP selon le niveau d'instruction

N°	Niveau d'instruction	INERA MVUAZI	INERA GIMBI	Total	%
1	Université	12	6	18	47,3
2	Secondaire	5	2	7	18,5
3	Primaire	11	2	13	34,2
Total		28	10	38	100

Source : Les Verts RDC Sarl, fév.2024

Il est à remarquer que 47,3 % des PAP sont du niveau universitaire suivi de 34,2 % pour le niveau primaire et 18,5 % pour le niveau secondaire. Le site de l'INERA MVUAZI est celui qui possède un nombre d'universitaires élevé, soit 12 personnes, mais aussi avec un nombre élevé des personnes non instruites, soit 11 personnes.

Tandis que le site de l'INERA GIMBI n'a que 2 personnes non instruites, le reste, soit 2 personnes ont atteint le niveau secondaire et 6 personnes sont universitaires.

Dans le tableau 9 ci-dessous, nous présentons la répartition des personnes affectées par le type de vulnérabilité.

Tableau 8. Répartition des PAP selon le type de vulnérabilité

N°	Types de vulnérabilité	INERA MVUAZI	INERA GIMBI	Nombre de PAP	%
1	Personnes âgées de plus de 60 ans	1	2	3	100
2	Veuf sans soutien	0	0	0	00
3	Veuves sans soutien	0	0	0	00
4	Personne vivant avec handicap	0	0	0	00
5	Enfant mineur	0	0	0	00
Total		1	2	3	100

Source : Enquête terrain, février 2024

Au regard du tableau ci-haut, les personnes vulnérables sont 3 dans l'ensemble des deux sites, avec 2 personnes à l'INERA GIMBI et 1 personne à l'INERA MVUAZI.

5.1.3. BIENS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LES SOUS-PROJETS

Sur le tableau 10 ci-dessous, nous présentons les biens affectés par les activités du Projet.

Tableau 9. Biens affectés par les sous-projets

N°	Types de biens affectés	INERA MVUAZI	INERA GIMBI	Total	%
Affectations permanentes des biens					
1	Parcelle/habitation	0	0	0	
	Sous-total 1			0	
Affectations temporaires des biens					
2	Champs agricole (ha)	28,38	28,04		
	Sous-total 2			56,42	
TOTAL				56,42	100

Source : Les Verts RDC Sarl, fév.2024

Au regard de ce tableau, il ressort que 100 % des biens qui seront impactés négativement par les activités du Projet sont des actifs agricoles, en l'occurrence 28,04 hectares des biens seront affectés dans le site de l'INERA GIMBI et 28,38 hectares d'actifs agricoles dans le site de l'INERA MVUAZI

Illustration photographiques des biens affectés



Photo 1&2 : Identification des actifs agricoles affectés dans le site de l'INERA GIMBI, du 01 au 8 février 2024



Photo 3&4 : Identification des actifs agricoles affectés dans le site de l'INERA MVUAZI, du 13 au 16 février 2024

Dans le tableau 11 ci-dessous nous présentons les types des pertes de revenus agricoles

Tableau 11 : Types de pertes de revenus agricoles

N°	Pertes d'activités agricoles	INERA MVUAZI	INERA GIMBI	TOTAL
1	Nombre d'arbres fruitiers	16	0	16
2	Nombre de champs / Cultures vivrières	28	10	38
3	Coût total d'arbres fruitiers (USD)	3 130	0	3 130
4	Coût total des cultures vivrières (USD)	779 189 ,93	1 145 586 ,35	1 924 776,28

Source : Les Verts RDC Sarl, fév.2024

Au regard de ce tableau, seul le site de l'INERA MVUAZI où 16 arbres fruitiers ont été identifiés devant être abattus par le Projet ; l'estimation du coût d'indemnisation négocié à 30 % des prix de mercuriale est de Trois-mille cent-trente dollars américain.

Par contre dans le site de l'INERA GIMBI un coût d'indemnisation négocié sur la même base mercuriale et retenu est d'un million cent quarante-cinq mille cinq-cents quatre-vingt-six dollars, trente-cinq cents, contre sept-cent septante et neuf-mille cent quatre-vingt et neuf dollars, nonante trois cents pour le site de l'INERA MVUAZI

5.1.4. EVALUATION DES BIENS

Ce chapitre évalue les coûts des biens susceptibles d'être impactés du fait des travaux de construction des entrepôts et aires de séchage dans les stations/centres INERA NGIMBI dans la province de Kongo Central.

2.5. Impacts temporaires et permanents (bâti et terrain)

Aucun bâti ne sera impacté par le projet dans les sites de travaux de provinces du Kwilu et Maï-ndombe.

2.6. ACTIFS AGRICOLES

Toute destruction d'arbres fruitiers et tout dommage causé aux cultures vivrières, maraîchères ou industrielles donnent lieu à une indemnisation. Pour les cultures annuelles (vivrières maraîchères), l'indemnisation tient compte du prix d'achat au producteur et de la densité des cultures. S'agissant des cultures pluriannuelles, ce sont les premières années de production, les années de croissance et la période de déclin qui sont considérées. L'indemnité est calculée par pied ou par unité de superficie suivant le cas.

La détermination de la valeur intégrale de remplacement exige que ça soit pris en compte non seulement le produit de la culture sur une année, mais aussi et surtout le coût d'installation de la plantation ainsi que le revenu perdu pendant les années nécessaires à l'installation et non productives de la plantation qui varie suivant l'espèce :

- **Les cultures vivrières** : le coût est ajusté aux taux courants du jour, et représente le coût pendant une récolte ;
- **Les arbres fruitiers productifs** : la compensation est évaluée en tenant compte de la production moyenne annuelle des différentes espèces et des prix du marché pour les récoltes des arbres adultes ; le coût de remplacement intègre les coûts d'aménagement, de plantation et d'entretien, jusqu'à la maturité des plants ;
- **Les arbres fruitiers non encore productifs** : dans ce cas, le dédommagement concerne le coût d'acquisition et de remplacement des jeunes pousses, y compris les coûts d'aménagement.

La valeur d'indemnisation des cultures est estimée sur la base :

- de la valeur d'une production annuelle à partir du rendement estimé de la culture actuelle et discutée avec la PAP concernée : valeur de la production = superficie (m²) * rendement (kg/m²) * prix unitaire du produit (Ar/kg),
- du coût de mise en valeur du terrain pour que la PAP puisse reproduire les mêmes plantations à leur âge actuel : " coût de mise en valeur = coût unitaire de mise en valeur (Ar/m²) * superficie (m²) si c'est une culture annuelle", coût de mise en valeur = coût unitaire de mise en valeur (Ar/pds) * nombre de pieds si c'est une culture pérenne ou des arbres.

Ainsi, le coût de compensation comprend :

- Pour les cultures annuelles : la valeur de la production d'une culture pendant la dernière campagne et le coût de la mise en valeur

Coût de compensation = valeur de production + coût de mise en valeur.

Pour les cultures pérennes (arbres fruitiers et bois d'œuvre), l'évaluation de l'indemnisation en espèce est faite en tenant compte de ces deux aspects : d'une part, la perte de la production et, d'autre part, la perte de l'arbre.

Coût de compensation = valeur de production * nombre d'années jusqu'à phase de production + coût de mise en valeur.

Les prix unitaires sont les prix du marché de collecte. Le coût de la mise en œuvre correspond au coût des investissements pour l'aménagement et la fertilisation du terrain pour atteindre son niveau actuel de production (mains d'œuvre, semences, fertilisation naturelle avec de la bouse de vache, etc.).

1. Mercuriale pour arbres / plantes

Tableau 10 : Prix par pied retenu pour les compensations pour les arbres

MERCURIALE DES ARBRES ET CULTURES	
1. Arbres / plantes	USD / Pied
Manguier	190
Palmier	190
Avocatier	190
Safoutier	200
Citronnier	190
Mangoustanier	220
Oranger	190
Goyavier	190
Cocotier	190
Prunier	150

Pommier	190
Mandarinier	190
Moringa	220
Arbre à pain	80
Prunier	80
Maracouja	80
Eucalyptus	80
Acacia	80
Papayer	80
Bananier	50
Badamier	50

Source : Actualisation du PAR de modernisation des Avenues Luemba et Me Croquet dans les Communes de N'dhili et de Kimbanseke, Septembre 2023

2. . Cultures

Spéculations	Coûts par m ² (\$US)
Manioc, arachides, soya, légumes	5,975
Manioc, canne à sucre	2,5
Manioc, maïs	2,7
Manioc, maïs, arachides, soya	5,675
Manioc, maïs, légumes	3
Manioc, maïs, patate douce	4,25
Manioc, maïs, haricot	4,25
Manioc, patate douce	5,75
Manioc, patate douce, légumes	4,75
Manioc, patate douce, papaye, haricot	7,2
Patate douce	10
Canne à sucre	1
Manioc, canne à sucre	2,5
Légumes	2,4

Spéculations	Coûts par m ² (\$US)
Maïs	1,2
Manioc	1,5
Arachides	12
Soya	10
Patates douces	10
Haricot	10
Manioc et légumes	3,4
Manioc, arachides, légumes	5,3
Manioc, arachides, maïs	4,25
Manioc, arachides, maïs, légumes	4,5
Manioc, arachides, maïs, soya, canne à sucre, patate douce	5,95
Manioc, arachides, soya	5,375
Manioc, arachides, soya, légumes	5,975

Source : *Cadre de Planification pour la Réinstallation du Programme d'accès aux secteurs de l'eau et de l'assainissement en République Démocratique du Congo (PASEA), janvier 2023*

Ci-dessous les résultats d'évaluation agricoles :

Dans le tableau 12 ci-dessous, nous présentons le cout suivant les types d'arbres fruitiers identifiés

Tableau 12 : Différents types d'arbres affectés et coûts de compensation correspondants

Arbres	INERA MVUAZI	INERA GIMBI	Nombre Total	Coût unitaire en USD	Coût total en USD
Avocatier	7	0	7	190	1330
Safoutier	9	0	9	200	1800
TOTAL					3 130

Source : *Enquête terrain, février 2024*

Au regard de ce tableau aucun arbre fruitier n'a été identifié dans le site de l'INERA GIMBI, par contre 16 arbres fruitiers ont été identifiés dans le site de l'INERA MVUAZI, le montant négocié à 30 % de réduction a été calculé sur base de la mercuriale du Projet KIN ELENDA approuvé par la cellule des infrastructures de la République Démocratique du Congo et mise en application depuis 2021 (voir la mercuriale en annexes)

5.1.5. PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES DES TERRES

Dans le tableau 15 ci-dessous nous présentons la part de chaque partie (propriétaires comme locataires des terres) dans les sites de l'INERA.

Tableau 13 : La part de partie de bénéficiaires et leurs budgets

N°	Sujet	INERA MVUAZI	INERA GIMBI	Total
1	Nombre de PAP locataires (métayers) de champs	28	10	38
2	Les actifs appartenant à l'INERA GIMBI et MVUAZI	0	0	0
3	Coût total d'indemnisation des PAP locataires	779 189 ,93	1 145 586 ,35	1 924 776,28
4	Coût total d'indemnisation des PAP bailleurs (Perte de Revenus locatifs)	0	0	0
	Total	779 189 ,93	1 145 586 ,35	1 924 776,28

Source : Enquête terrain, février 2024

Dans ce tableau l'INERA MVUAZI et GIMBI sont considérés comme bénéficiaires s'ils possédaient des champs, mais il a été remarqué que les 38 personnes identifiées comme affectées travaillent dans les terrains de l'INERA comme métayers (locataires des terres de l'INERA).

Il est à noter aussi que tous les métayers (locataires des terres) sont autorisés par l'INERA soit par l'octroi des reçus Quittances comme c'est le cas de l'INERA GIMBI, par contre à l'INERA MVUAZI la quasi majorité des métayers ne possède aucun document leur permettant d'exploiter alors que toutes les PAPs y compris le personnel de l'INERA confirme que ces métayers ont été autorisés pour exploiter les terres de l'INERA, une seule personne seulement a brandit une autorisation écrite.

5.1.6. AIDES AUX PERSONNES VULNERABLES

Dans le tableau 14 qui suit, nous présentons l'aide financière des trois personnes identifiées comme vulnérables.

Tableau 14. Aides aux personnes vulnérables

N°	Types de vulnérabilité	INERA MVUAZI	INERA GIMBI	Total
1	Personnes âgées de plus de 60 ans	1	2	3
Coût total d'aides à la vulnérabilité		1 000	2 000	3 000

Source : Les Verts RDC Sarl, fév.2024

Au regard de ce tableau, 3 personnes affectées sont considérées comme vulnérables vue l'âge avancée qui ne les permettrons pas de rester actives dans les activités agricoles pendant encore plusieurs années.

A cet effet, le consultant a proposé un montant forfaitaire de mille dollars américain pour chaque PAP afin de suppléer au cout d'indemnisation de leurs actifs agricoles

Dans le tableau 15 ci-dessous, nous présentons une situation sommaire du Plan d'Action de Réinstallation pour l'INERA au Congo Central

Tableau 15 : Tableau sommaire du Plan d'Action de Réinstallation

SOMMAIRE DU PAR				
N°	SUJET	GIMBI	MVUAZI	TOTAL
1.	Localisation du Projet	République Démocratique du Congo		
2.	Province / Ville	Kinshasa		
3.	Communes	MBANZA NGUNGU, SEKEBANZA		
4.	Type de travaux	Projet Agricole		
5.	Date butoir			
6.	Budget estimatif global du PAR			2 108 894,5
7.	Budget total de la mise en œuvre du PAR (forfait)			70 000
8.	Suivi de la mise en œuvre du PAR (Commission de réinstallation)			25 000
9.	Audit de la mise en œuvre du PAR (un Expert indépendant)			75 000
10.	Imprévu (5 % du budget du montant total du budget de la mise en œuvre du PAR)			8 500
11.	Budget total des indemnisations	1 147 074,35	783 320,15	1 930 394,5
11.1	Coût total des compensations des actifs bâtis	0	0	0
11.2	Coût total de la perte des cultures	1 114 099,35	741 901,33	1 856 000,68
11.3	Coût total de la perte des arbres fruitiers	0	3 130	
11.4	Coût total de la perte actifs économiques (étalage, boutique, atelier)	0	0	0
11.5	Coût total de la perte des revenus de commerces	0	0	0

11.6	Aide au déménagement	30 975	40 418,82	71 393,82
11.7	Aide à l'Assistance locative	0	0	0
11.8	Assistance à la perte de revenu locatif	0	0	0
11.9	Aide aux personnes vulnérables	2 000	1 000	3 000
12.	Nombre des PAP ou ménages affectés (locataires/métayers)	10	28	38
13.	Nombre de PAP avec affectation permanente des biens (Parcelles et terrains)	0	0	0
14.	Nombre de PAP avec affectation temporaire des biens (étalage, boutique, champs, hangar, moulins, restaurants de fortune, etc.)	0	0	0
15.	Nombre de PAP vulnérables	1	2	3
16.	Nombre total de Comité Local de Règlement et de Gestion des Litiges (CLRGL)	1	1	2
17.	Nombre total de membres de CLRGL	7	7	14

Source : Enquête terrain, février 2024

Au regard de ce tableau, le cout global du PAR s'élève à 2 108 894,5 dollars American dont 91 % seront allouées aux indemnisations, soit 1 930 394,5 dollars American ; 0,1 % du budget seront allouées à l'aide des personnes vulnérables ; et 8,5 % du budget soit 178 500 dollars American seront alloués aux dépenses de la mise en œuvre, du suivi de la mise en œuvre, en audit du PAR et l'imprévu.

6. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA RÉINSTALLATION

6.1. CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE NATIONAL DE LA RD CONGO

Le cadre juridique du PAR tiendra compte des dispositions légales et réglementaires nationales suivant qui encadrent la réinstallation involontaire de personnes et les indemnisations qui y sont associées¹.

6.1.1. Textes de base

Les textes juridiques de base relatifs à la réinstallation sont :

- ✓ La Constitution de la République Démocratique du Congo telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 : particulièrement ses articles : 9, 34, 53, 54, 55, 59, 123, 202, 203 et 204 ;
- ✓ La Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés ;
- ✓ La Loi n°77/01 du 22 février 1977 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- ✓ La Loi 77-001 du 22/02/2002 qui décrit les procédures d'expropriation.

L'Article 34 de la Constitution précise que toute décision d'expropriation est de la compétence du pouvoir législatif. La Loi 77/01 du 22 février 1977 sur les Procédures d'expropriation stipule que la décision d'expropriation doit mentionner l'identité complète des intéressés et s'appuyer sur un plan des biens. Elle fixe le délai de déguerpissement à dater de la décision d'expropriation pour cause d'utilité publique.

6.1.2. TEXTES COMPLÉMENTAIRES

Les textes légaux complémentaires sont :

- ✓ Loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ;
- ✓ Loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau ;
- ✓ Loi n°14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité (qui s'ajoute pour les projets spécifiques à l'électricité) ;
- ✓ Loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais renforçant la répression en matière de viol et de violences sexuelles ;
- ✓ Ordonnance n° 74-148 du 02 juillet 1974 portant mesures d'exécution de la loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 ;
- ✓ Ordonnance n° 74-150 du 02 juillet 1974 et arrêté n° 90-0012 du 31 mars 1990 portant modèles de livres et certificat d'enregistrement ;

¹ UCM, Cadre de politique de réinstallation (CPR) du PGEEA, Avril 2021, pp. 61-72

- ✓ Ordonnance n° 74-149 du 02 juillet 1974 et arrêtés n° 00122 du 08 décembre 1975, 1440/000029/85 du 21 décembre 1985 portant circonscriptions foncières ;
- ✓ Ordonnance n° 77-040 du 22 février 1977 portant conditions d'octroi des concessions gratuites ;
- ✓ Décret du 06 mai 1953 portant concessions et administration des eaux des lacs et des cours d'eau ;
- ✓ Décret du 20 juin 1957 portant code de l'urbanisme ;
- ✓ Décret du 20 juin 1960 et ord. N° 98 du 13 mai 1963 portant mesurage et bornage des terres ;
- ✓ Arrêtés n° 012/88 du 22 octobre 1988 et n° 01388 du 14 novembre 1988 portant autorisation de bâtir ;
- ✓ Arrêté n° 90-0012 du 31 mars 1990 portant modalités de conversion des titres ;
- ✓ Arrêtés n° 00122 du 08 décembre 1975, 1440/000029/85 du 21 décembre 1985 portant circonscriptions foncières.

6.1.3. PRINCIPE DE PROPRIÉTÉ

Le Droit congolais reconnaît aux particuliers (personnes physiques et/ou morales) le droit de propriété sur certains biens qui s'acquièrent, d'une façon générale, selon les modalités prévues par la Loi n°073-021 du 20 juillet 1973 portant Régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés telle que modifiée et complétée par la Loi n° 80-008 du 18 juillet 1980 (Loi dite foncière). Ainsi, selon cette loi : « La propriété est sacrée. L'État garantit le droit à la propriété individuelle ou collective acquise conformément à la loi ou à la coutume » (Article 34, alinéa 1 de la Constitution du 18 février 2006) ; « La propriété est le droit de disposer d'une chose de manière absolue et exclusive, sauf les restrictions qui résultent de la loi et des droits réels appartenant à autrui » (Article 14 alinéa 1 de la Loi foncière).

Il est important de relever qu'en matière foncière, l'appropriation privative du sol a été abolie, le sol étant devenu propriété inaliénable de l'État (Article 53 de la Loi foncière).

Ainsi la propriété du sol et du sous-sol appartient à l'État qui peut accorder des concessions à ceux qui en font la demande. Ceux-ci ne peuvent donc détenir que la propriété privée des immeubles incorporés et acquérir sur le sol un droit de jouissance qui sert de support de cette propriété.

Au demeurant, si le « droit de propriété » est la règle, l'État se réserve le droit, dans les conditions et selon les modalités prévues, d'y apporter certaines restrictions, notamment selon le procédé d'expropriation pour cause d'utilité publique. Celle-ci comprend deux phases : la première phase est administrative et comprend la détermination de la personne administrative qui exproprie et par là, ce qu'est le pouvoir expropriant, la désignation des droits réels immobiliers à l'exproprié, la détermination des formalités à remplir. La seconde phase est judiciaire.

Seul l'État est propriétaire du sol. Il ne peut accorder aux tiers, personnes physiques ou morales, que des droits de jouissance sur le fonds. Ces droits sont dénommés « concessions ». Les concessions sont de deux catégories : concession perpétuelle et concession ordinaire qui sont l'emphytéose, la superficie, l'usufruit et l'usage.

6.1.4. DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES IMMOBILIERS

6.1.4.1. PRINCIPES

Le sol est la propriété exclusive inaliénable et imprescriptible de l'État. Le patrimoine foncier de l'État comprend ainsi un domaine public et un domaine privé. Seules les terres faisant partie du domaine privé de l'État sont concessibles et donnent lieu aux titres fonciers selon leur destination.

6.1.4.2. DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Il y a lieu de préciser d'abord que le droit de jouissance d'un fonds n'est légalement établi que par un certificat d'enregistrement du titre concédé par l'État. La propriété privée des immeubles par incorporation, qui est toujours envisagée séparément du sol, n'est légalement établie que par l'inscription, sur le certificat établissant la concession du fonds, desdits immeubles (Article 219 de la Loi foncière). En d'autres termes, toute concession foncière ou toute propriété privée des immeubles par incorporation envisagée séparément du fonds, n'est légalement établie que par Certificat d'enregistrement du titre qui lui sert de base, et ce conformément aux dispositions relatives à l'établissement et à la transmission des concessions et des droits immobiliers (Article 59 de la Loi foncière).

Les titres fonciers sont donc consécutifs aux différentes concessions organisées par la loi, à savoir :

- La concession perpétuelle (Contrat de concession perpétuelle) : Articles 57, 80-108 de la Loi foncière : La concession perpétuelle est le droit que l'État reconnaît à une personne physique de nationalité congolaise, de jouir indéfiniment de son fonds aussi longtemps que sont remplies les conditions de fond et de forme prévues par la loi (Article 80 de la Loi foncière).
- La concession ordinaire (Contrats de concessions ordinaires) : Articles 57, 61, 109 et suivants de la Loi foncière : La concession ordinaire est le contrat par lequel l'Etat reconnaît à une collectivité, à une personne physique ou morale de droit privé ou public, un droit de jouissance sur un fonds aux conditions et modalités prévues par la Loi foncière ainsi que par ses mesures d'exécution (Article 60, leur al.). Aux termes de l'Article 109 de la Loi foncière, les concessions ordinaires sont :
 - (i) L'emphytéose : contrat d'emphytéose (Articles 110 à 122 et 146 à 147). Le droit d'avoir la pleine jouissance d'un terrain inculte appartenant à l'État, à charge de mettre et d'entretenir le fonds en valeur et de payer à l'État une redevance en nature ou en argent. Elle ne peut être établie pour un terme excédant 25 ans. Ce terme est renouvelable ;

- (ii) La superficie : contrat de superficie (Articles 123 à 131 et 146-147). Droit de jouir d'un fonds appartenant à l'Etat et de disposer des constructions, bois, arbres et autres plantes incorporés. Elle ne peut être établie pour un terme excédant 25 ans. Ce terme est renouvelable.
- (iii) L'usufruit : contrat d'usufruit (Articles 132 à 140). Droit de jouir du fonds concédé, comme l'État lui-même, mais à charge de le conserver en bon état. Il ne peut excéder un terme de 25 ans renouvelable ;
- (iv) L'usage : contrat d'usage (Articles 141 à 143). Droit que l'État reconnaît à une personne de jouir elle-même d'un fonds avec sa famille, soit en y habitant, soit y créant des entrepôts pour elle-même. Il ne peut être concédé pour un terme excédant 15 ans renouvelable. ;
- (v) La location : contrat de location (Articles 144, 148-152). Par location, l'État s'oblige à faire jouir une personne d'un terrain et moyennant un certain prix que celle-ci s'oblige à lui payer. En principe, elle est préparatoire à une autre concession. Elle ne peut être accordée pour un terme excédant trois ans.

6.1.4.3. D'AUTRES TITRES

- Le contrat de concession ordinaire (visé aux Articles 374-375 de la Loi foncière) : titre de propriété foncière acquis régulièrement par les étrangers, personnes physiques ou personnes morales de droit public ou de droit privé congolais avant la publication de la Loi foncière pour autant qu'il ait fait l'objet d'une mise en valeur suffisante ;
- Titre d'occupation provisoire (Article 154) : titre préparatoire à la concession des terres rurales d'une superficie de plus de 10 hectares destinés à un usage agricole ou d'élevage ;
- Livret de logeur ou titre équivalent dans une ville. Article 390 peut donner droit à un titre de concession perpétuelle sur le fonds occupé à condition d'être de nationalité congolaise pourvu que ce titre soit régulier et porte sur un terrain du domaine privé de l'État situé dans une circonscription lotie et cadastrée.

6.1.5. DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TERRAINS

Depuis l'abolition de l'appropriation privative du sol en matière foncière (Article 9 de la Constitution de Transition et Article 53 de la Loi foncière), la propriété du sol et du sous-sol appartient au seul État Congolais. Cette abolition a notamment eu pour conséquence la domanialisations de toutes les terres (y compris celles dites autrefois indigènes).

La loi foncière distingue essentiellement :

6.1.5.1. LES TERRES DU DOMAINE PUBLIC DE L'ÉTAT

Il s'agit des terres qui sont affectées à un usage ou à un service public, en conséquence, elles sont incessibles tant qu'elles ne sont pas régulièrement désaffectées (Article 55). La même loi foncière ajoute à ces terres le lit de tout lac et celui de tout cours d'eau navigable, flottable ou non (Article 16).

6.1.5.2. LES TERRES APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE L'ÉTAT

Ce sont toutes les autres terres en dehors de celles réservées au domaine public. Ces terres peuvent faire l'objet d'une concession perpétuelle, d'une concession ordinaire ou d'une servitude foncière. Les terres du domaine privé de l'État sont soit urbaines, c'est-à-dire celles comprises dans les limites des entités administratives déclarées urbaines par les lois ou les règlements en vigueur, soit rurales c'est-à-dire les restant des terres. Quelles soient urbaines ou rurales, ces terres sont destinées à un usage résidentiel, industriel, agricole ou pastoral.

6.1.5.3. LES TERRES APPARTENANT AUX PARTICULIERS

Dans cette sous-catégorie, sont répertoriées les terres occupées en vertu soit d'un certificat d'enregistrement (Article 219), soit en vertu d'un contrat de location (Article 144), soit en vertu d'un contrat d'occupation provisoire (Article 156), soit d'un livret de logeur ou un titre équivalent ;

6.1.5.4. LES TERRES OCCUPÉES PAR LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Il s'agit des droits de jouissance collectifs, car toutes les terres sont devenues domaniales à partir de la réforme de 1973. Il n'existe aucun texte national qui reconnaît ou accorde aux communautés locales un statut particulier ou des droits spéciaux. En effet, la réforme entreprise par la loi dite foncière avait pour but d'uniformiser le droit foncier congolais. D'où la domanialisations de toutes les terres, y compris les terres naguères dites « indigènes ».

Il y a lieu de retenir que l'Article 207 de la Loi foncière dispose : *« Tout acte d'usage ou de jouissance d'une terre quelconque qui ne trouve pas son titre dans la loi ou un contrat, constitue une infraction punissable d'une peine de deux à six mois de servitude pénale et d'une amende de cinq à cinq cents zaires (Francs congolais) ou d'une de ces peines seulement.*

Les coauteurs et complices de cette infraction seront punis conformément au prescrit des articles 21 et 22 du Code pénal ». Depuis la réforme foncière de 1973, toutes les terres sont devenues domaniales. Ce qui a eu pour conséquence, la suppression des « terres indigènes » pour assurer une uniformisation du droit foncier.

Par ailleurs, il peut arriver que la situation naturelle des lieux, les obligations découlant de la loi et les conventions entre l'État et le concessionnaire du fonds ou entre concessionnaires requiert l'imposition d'une charge sur un fonds pour l'usage et l'utilité d'un autre fonds. Cette charge est appelée « servitude » (Articles 169 et 170).

6.1.6. PROCÉDURE D'EXPROPRIATION OU DE COMPENSATION CONGOLAISE

Les paragraphes suivants décrivent la procédure théoriquement suivie pour une expropriation en République Démocratique du Congo.

De façon générale, la procédure comprend deux phases. La première phase est la phase administrative qui comprend la détermination de la personne administrative qui exproprie et par-delà, ce qu'est le pouvoir expropriant, la désignation des droits réels immobiliers à exproprier, la détermination des formalités à remplir. Cette première phase est suivie de la phase judiciaire. Enfin il sera question en dernier lieu de l'indemnisation et autres droits reconnus à l'exproprié.

2.6.1. CARACTÈRE DE L'EXPROPRIATION

- Un droit réel doit sortir du patrimoine du particulier exproprié (Article 1^{er}) ;
- La sortie du patrimoine du particulier doit être forcée (Articles 3 et 4) ;
- La sortie du patrimoine du particulier a lieu dans un intérêt public (Article 2) ;
- L'expropriation a toujours donné lieu à la charge d'indemnité, sinon on serait en présence d'une mesure de confiscation (Article 18).

2.6.2. ÉTENDUE DE L'EXPROPRIATION

Au regard de l'article 37 de la Constitution de la RDC, toute décision d'expropriation, par zone ou périmètre, est de la compétence du pouvoir législatif.

La Loi n° 77-001 du 22/02/2002 décrit les procédures d'expropriation qui devraient être en vigueur. En RDC, par exemple, le législateur de la loi en la matière dispose en son Article 2 que « l'utilité publique est de nature à s'appliquer aux nécessités les plus diverses de la collectivité sociale, notamment dans les domaines de l'économie, de la sécurité, de la défense militaire, des services publics, de l'hygiène, de l'esthétique, de la sauvegarde des beautés naturelles et des monuments, du tourisme, des plantations et élevages, des voiries et constructions y compris des ouvrages d'art. Elle suppose que le bien repris aura une affectation utile à tous ou à une collectivité déterminée ».

2.6.3. LES TITULAIRES DE L'EXPROPRIATION

Les Articles 4 et 6 disposent qu'il s'agit du :

- Président de la République par voie d'ordonnance présidentielle lorsqu'il s'agit d'exécuter un ensemble de travaux d'utilité publique, peut ordonner l'expropriation par zones, des biens destinés à servir l'exécution de ces travaux ou à être mis en vente ou concédés au profit de l'État ;
- Ministre des Affaires Foncières par voie d'arrêté départemental pour une expropriation ordinaire ou par périmètre.

2.6.4. DROITS RÉELS SUSCEPTIBLES D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

L'article 1^{er} de la Loi 77-001 du 22 février 1977 précise que « sont susceptibles d'expropriation pour cause d'utilité publique » :

- La propriété immobilière ;
- Les droits réels immobiliers à l'exclusion du permis d'exploitation minière qui sont

régis par une législation spéciale ;

- Les droits de créances ayant pour objet l'acquisition ou la jouissance d'immeubles ;
- Les droits de jouissance des communautés locales sur les terres domaniales.

Les droits autres que la propriété immobilière sont expropriés conjointement avec les immeubles qui les affectent. Au cas où ils affectent des immeubles domaniaux, ils forment l'objet direct de la procédure.

Lorsqu'il y a un litige ou contentieux, la personne morale ou physique ayant le droit de jouissance saisit l'instance judiciaire compétente pour réparation. En pratique, lorsqu'il s'agit le droit de jouissance est acquis du droit coutumier, la présumée victime ou une tierce saisit les instances coutumières compétentes de sa contrée et lorsque le droit de jouissance avait été acquis du cadastre, la victime a droit de saisir l'instance judiciaire compétente pour rentrer dans ses droits.

Toutefois, dans le cadre de ce projet, un comité de gestion de plaintes et règlements de conflits sera installé dans les sites INERA et SNV en vue de réception et traitement à l'amiable de tous les contentieux du projet. Toutefois, cela ne déduit pas les instances judiciaires. La personne se sentant lésée dispose de plein droit de saisir l'instance judiciaire de sa juridiction pour rentrer dans ses droits.

2.7. SYSTÈME DE SAUVEGARDES INTÉGRÉES RÉVISÉ DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Le Projet d'Appui au Développement de Chaines de Valeurs agricoles dans le cadre du Programme de Transformation Agricole étant financé par la BAD, il doit se conformer aux exigences de Sauvegardes Opérationnelles (SO) de son Système de Sauvegarde Intégrée (SSI).

Ainsi, ce PAR est élaboré conformément à la SO 2 portant sur la « *Réinstallation involontaire* :

Acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation »

Ci-dessous une analyse comparative de la SO n° 2 de la Banque Africaine de Développement et la législation nationale en matière de réinstallation.

Analyse comparative de la SO n° 2 de la Banque Africaine de Développement et la législation nationale en matière de réinstallation.

Tableau 16 : Concordance du cadre juridique national de la RDC et la SO n° 2 de la Banque Africaine de Développement

Thème	Cadre juridique national	Exigences de la SO n° 2	Conclusions
<p>Critère d'éligibilité</p>	<p>Les personnes éligibles à une compensation sont les propriétaires d'un immeuble ; les titulaires de droits réels immobiliers et fonciers ; les titulaires des droits de créance ayant pour objet l'acquisition ou la jouissance d'un immeuble ; les titulaires de droits des communautés locales sur les terres domaniales (Article premier Loi n° 77-001 du 22 février 1977)</p>	<p>La SO n° 2 s'applique aux déplacements physiques et économiques des personnes affectées par le projet. En vertu de la SO n° 2, un recensement est effectué pour recueillir des données socio-économiques de référence destinées à identifier les personnes qui seront déplacées par le Projet et déterminer les personnes qui auront droit à une indemnisation et à l'aide. Les catégories de personnes affectées par le projet incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les personnes détentrices de droits légaux formels sur les terres ou biens visés ; b) Celles qui n'ont pas de droits légaux formels sur les terres ou les biens visés, mais ont des revendications sur ces terres ou ces biens qui sont ou pourraient être reconnus en vertu du droit national ; ou c) Celles qui n'ont aucun droit légal ni de revendications légitimes sur les terres ou les biens 	<p>La SO n° 2 de la Banque Africaine de Développement et la législation congolaise se rejoignent en ce qui concerne les personnes qui peuvent être déplacées. Il faut simplement préciser que le droit congolais est plus restrictif dans la mesure où il met l'accent en particulier sur les détenteurs de droits formels, alors que la SO n° 2 n'en fait pas état. Cette catégorie est abordée sur la ligne des occupants informels.</p> <p>Recommandation : La SO n° 2 prévoit des compensations pour toutes les personnes touchées par la réinstallation involontaire. Donc elle sera appliquée.</p>

Thème	Cadre juridique national	Exigences de la SO n° 2	Conclusions
		<p>qu'elles occupent ou qu'elles utilisent.</p> <p>SO n° 2 exige de l'Emprunteur qu'il fixe une date limite d'admissibilité. L'information concernant cette date butoir sera suffisamment détaillée et diffusée dans toute la zone du projet à des intervalles réguliers, sur des supports écrits et (le cas échéant) non écrits et dans les langues parlées par les populations concernées.</p>	
Evaluation des compensations	Compenser selon les barèmes existants appropriés	L'évaluation de tout bien se fait au coût de remplacement qui tient compte de la valeur au prix du marché actuel plus les couts de transactions	<p>En accord sur le principe, mais différence sur le prix du marché, le coût de transaction nécessaire associé au remplacement de l'actif là où le marché fonctionne ; et là où le marché fonctionnel fait défaut, le coût de remplacement peut être déterminé par d'autres moyens, tels que le calcul de la valeur de production des terres ou des actifs productifs, ou de la valeur non amortie du matériau de substitution et de la main-d'œuvre à utiliser pour la construction des structures ou d'autres actifs immobilisés, plus les coûts de transaction.</p> <p>Recommandation : l'exigence de la SO n° 2 de la Banque Africaine de Développement sera considérée</p>
Occupants informels	Le droit de l'expropriation ne prévoit pas d'indemnisation ou d'aide quelconque en cas de	Même si certaines personnes n'ont pas de droits sur les terres qu'elles occupent, la SO n° 2 exige que leurs	Une divergence existe entre la politique de la Banque Africaine de Développement et la législation congolaise. En effet, aucune

Thème	Cadre juridique national	Exigences de la SO n° 2	Conclusions
	retrait des terres du domaine public de l'État ou de l'occupation irrégulière de concessions privées.	actifs non liés aux terres leur soient conservés ou remplacés ou que ces personnes soient dédommagées, réinstallées avec la sécurité d'occupation et indemnisées pour la perte de leurs moyens d'existence.	aide ou indemnisation n'est prévue en cas de retrait de terre du domaine public de l'Etat ou d'occupation irrégulière de terres domaniales occupées par des particuliers en RDC, alors que les procédures de la SO n° 2 exigent des compensations pour les biens et impacts outre que la terre pour les personnes qui ne possèdent pas de droits légaux sur les terres qu'elles occupent, contrairement aux lois congolaises. Les pertes foncières ne sont pas compensées dans ce scénario. Recommandation : l'exigence de la SO n° 2 de la Banque Africaine de Développement sera considérée
Consultation et Participations Communautaire	La décision de procéder à l'expropriation est portée à la connaissance des personnes expropriées par la publication au journal officiel et par lettre recommandée avec accusé de réception ou en mains propres. Concernant les droits collectifs de jouissance, la population est en outre informée par une communication faite aux représentants qualifiés des communautés locales intéressées par le commissaire de zone ou par son délégué	L'Emprunteur interagira avec les communautés affectées, notamment les communautés hôtes, par le biais du processus de consultation des parties prenantes décrit dans la SO n° 10 et également dans la SO n°2. Le processus de décisions relatives au déplacement et à la restauration des moyens de subsistance devra inclure, le cas échéant, des options et alternatives. La participation des personnes et des communautés affectées se poursuivront pendant la planification, la mise en œuvre, les activités de restauration, des moyens de subsistance.	La législation congolaise prévoit une enquête, en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. Cette enquête est publique et fait l'objet d'une mesure de publicité. Mais les intéressés peuvent en ignorer l'existence et ne pas participer de manière constructive au processus de participation. Recommandation : l'exigence de la SO n° 5 complétée par la SO n° 10 sera considérée (consulter de manière constructive les populations déplacées, et participation à tout le processus de réinstallation).

Thème	Cadre juridique national	Exigences de la SO n° 2	Conclusions
	(articles 7 à 9 de la Loi n° 77-001 du 22 février 1977).		
Groupes vulnérables	La législation congolaise n'a pas prévu de dispositions spéciales concernant les groupes vulnérables.	<p>La norme accorde une attention particulière aux besoins des pauvres et des groupes vulnérables. A priori elle vise à améliorer les conditions de vie des personnes pauvres ou vulnérables qui sont déplacées physiquement en leur garantissant un logement adéquat, l'accès aux services et aux équipements, et le maintien dans les lieux.</p> <p>Dans un premier temps, la SO n° 5 exige que les ménages et les personnes vulnérables soient identifiés. Puis, les programmes d'indemnisation et de restauration doivent inclure des formes de soutiens destinés aux personnes vulnérables et favoriser des options moins risquées chaque fois que cela sera possible.</p> <p>En matière de consultation lors du processus d'identification des groupes vulnérables et de la planification des mesures d'assistance, la SO n° 10 fixe les exigences de consultation et de participation.</p>	Différence importante Recommandation : les exigences de la SO n° 5 et de la SO n° 10 de la Banque Africaine de Développement seront considérées (prendre en compte les groupes vulnérables au sein des populations déplacées).
Règlement des litiges	Négociation à travers les structures étatiques pour s'entendre sur le montant de	La préférence de la SO n° 5 est la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes (paragraphe 19) en vue	La SO 5 encourage à rechercher des règlements négociés avec les personnes touchées d'une manière qui répond aux

Thème	Cadre juridique national	Exigences de la SO n° 2	Conclusions
	l'indemnisation. Dans le cas contraire, la phase judiciaire est mise en œuvre.	d'un règlement des litiges à l'amiable. Mais au cas où il n'y a pas d'entente, la SO n° 5 demande de prévoir les procédures judiciaires.	exigences de la SO 5, afin d'éviter les retards administratifs ou judiciaires associés à une expropriation formelle, et dans la mesure du possible, de réduire les effets sur les personnes touchées par les pertes subies. Recommandation : Mettre en place un MGP pour le projet tout en permettant l'accès aux procédures administratives ou judiciaires en vigueur.
Type de paiement	Normalement en argent (articles 11 ; 17 alinéas 2 loi n° 77-001). Mais, n'interdit pas le paiement en nature.	Les niveaux de compensation en espèces devront être suffisants pour financer le remplacement des terrains perdus et autres actifs au coût intégral de remplacement. La SO n° 5 : Les stratégies de réinstallation sur des terres devront être privilégiées en ce qui concerne des populations déplacées dont les moyens d'existence sont tirés de la terre. La SO n° 5 : Pour la compensation des terrains en zone urbaine, il faut prendre la valeur marchande avant le déplacement d'un terrain de taille égale et utilisé de manière identique, situé dans le voisinage des terrains concernés, en plus du coût des frais d'enregistrement et de cession.	Concordance partielle Recommandation : l'exigence de la SO n° 5 de la Banque Africaine de Développement sera considérée car elle insiste plus sur le paiement en nature notamment pour les PAP dont les moyens de vie dépendent de la terre et le respect du standard du coût de remplacement.
Déménagement	La décision prononçant l'utilité publique fixe le délai de	Après le paiement et avant le début des travaux de génie civil	Différence importante

Thème	Cadre juridique national	Exigences de la SO n° 2	Conclusions
	déguepissement conformément à l'article 6 de la loi n° 77-001 du 22 février 1977		Recommandation : l'exigence de la SO n° 5 de la Banque Africaine de Développement sera considérée (après le paiement et avant le début des travaux de génie civil).
Coût de réinstallation	Non mentionné dans la législation	Dans le cadre de ce PAR, et compte tenu du coût élevé des indemnisations, le Gouvernement Congolais a adressé une requête à la Banque Africaine de Développement sollicitant la prise en charge des indemnisations dans le coût global du Projet	Différence importante Suggestion : l'exigence de la SO n° 5 de la Banque Africaine de Développement sera considérée
Restauration des Moyens d'existence	La législation congolaise n'aborde pas de façon spécifique la qualité de vie de la personne affectée et des mesures particulières pour la maintenir à son niveau initial avant l'expropriation ou restaurer ses moyens d'existence suite au déplacement involontaire. Aucune mesure particulière n'est envisagée pour éviter d'accentuer l'appauvrissement des personnes affectées. En d'autres termes, aucune disposition n'est prévue en vue de l'évaluation des capacités des personnes affectées à utiliser les indemnités reçues pour rétablir leur niveau de vie	Les mesures envisagées pour rétablir la qualité de vie dépendent de la nature des moyens d'existence concernés à savoir : la terre, les salaires et les entreprises. Pour les moyens d'existence fondés sur la terre, la SO n° 5 propose une assistance pour l'acquisition de la terre de remplacement devrait être d'une nature équivalente ou un accès à celle-ci.	Différence importante Recommandation : l'exigence de la SO n° 5 de la Banque Africaine de Développement sera considérée : assurer la restauration des moyens d'existences). Si le suivi de la réinstallation involontaire montre que l'efficacité des mesures prises ne permet pas d'améliorer (ou au moins de rétablir) les revenus, les moyens de subsistance et les niveaux de vie, un plan de rétablissement des moyens de subsistance doit être préparé.

Thème	Cadre juridique national	Exigences de la SO n° 2	Conclusions
	et ne pas sombrer dans la précarité du fait du projet.		
Suivi et évaluation	Non mentionné dans la législation	La SO n° 5 indique que le suivi et l'évaluation font partie intégrante du processus de restauration. Un audit externe d'achèvement est diligenté pour évaluer la totalité des mesures d'atténuation mises en œuvre par l'Emprunteur.	Différence importante Recommandation : l'exigence de la politique SO n° 5 de la Banque Africaine de Développement sera considérée (suivi-évaluation adéquat des activités spécifiées dans l'instrument de réinstallation).

Source : Projet KIN - ELEENDA_ Actualisation du PAR relatif aux travaux de réhabilitation et de modernisation des Avenues Lwemba et Maître Croquet dans les Communes de N'djili et de Kimbanseke, Version provisoire, Octobre 2023

Note : En cas d'insuffisance de la réglementation nationale et/ou de conflit entre les deux cadres juridiques, les conventions internationales ayant une prééminence sur les lois nationales, c'est la Norme de la Banque Africaine de Développement qui prévaut, ou, toutes choses restant égales par ailleurs, le cadre le plus avantageux pour les personnes touchées sera adopté.

6.1.7. ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL

6.1.7.1. RESPONSABILITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAR

Pour la bonne exécution du PAR, l'UGP devra solliciter une firme cabinet ou ONG spécialisée dans la mise en œuvre des PAR. Il s'agira d'une firme nationale de droit congolais qui agira sous la supervision de l'UGP et sera liée par un contrat de prestation de service. Une organisation ou un consortium d'organisation pourrait être sélectionné pour l'exécution d'un ensemble de PAR, suivant la consistance des activités et leur impact en termes de réinstallation. La firme aura pour tâches de :

- Mener en relation avec toutes les parties prenantes, des enquêtes pour identifier les occupants, évaluer les biens touchés et déterminer leur valeur ;
- Exécuter les mesures de réinstallation et/ou de compensation ;
- Toute autre tâche connexe à la mission.

6.1.7.2. RÔLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAR

Quatre (4) principales structures ont été identifiées pour la gestion sociale du projet. Il s'agit des structures suivantes :

6.1.7.3. AU NIVEAU NATIONAL

a) Le Fonds Social de la RDC

La responsabilité de la bonne mise en œuvre du PAR incombe au FS RDC qui est responsable de la coordination de la mise en place de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), composé d'un Comité Technique et d'un Comité Environnemental et Social.

Le Comité technique est composé d'experts techniques chargés de contrôler le respect des exigences de construction spécifiques incluses dans les appels d'offres de contrats.

Le FSRDC dispose d'une équipe d'Experts internationaux et nationaux qualifiés (dont un Spécialiste en E&S) dans les domaines d'intervention du PTA-RDC et qui assure déjà l'assistance technique des projets en cours de financement par la Banque : PEJAB, PABEA COBALT, PADCA 6P, PURPA et PROADER.

b) Responsabilité de l'UGP dans la mise en œuvre du PAR

L'UGP a à son sein un Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale qui dispose d'une expérience réelle des questions de sauvegardes environnementales et sociales.

L'UGP est responsable de l'identification de la localisation des sites et de la définition des principales caractéristiques techniques des activités, ainsi que de l'intégration dans les différents dossiers d'appel d'offres (DAO), de toutes les mesures de la phase des travaux pouvant être contractualisées avec l'entreprise.

L'UGP est responsable de la procédure d'approbation de la catégorisation pendant la phase de préparation du projet. Elle coordonne la diffusion des rapports avec le Fonds Social, le MINAGRI, l'ACE, les Mairies et les Communes concernées par le projet.

Le MINAGRI est responsable de la déclaration d'Utilité Publique du Projet.

c) Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)

Elle a la responsabilité de l'approbation, l'adoption et la diffusion des informations issues du PAR. Au niveau local, l'ACE s'appuie sur les Coordinations Provinciales pour l'Environnement (CPE) pour le suivi de proximité.

d) Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage

Le MINAGRI assure la tutelle. Il donne les orientations et assure la supervision dans le comité de pilotage.

6.1.7.4. NIVEAU PROVINCIAL

a) Les ministères sectoriels

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAR, différents ministères sectoriels vont concourir à la bonne exécution :

- Ministère Provincial de l'Urbanisme et Habitat
- Ministère Provincial de l'Environnement et Genre
- Ministère provincial de la Justice et droits humains
- Ministère Provincial des affaires Foncières
- Ministère provincial de l'Agriculture et Développement Durable
- Ministère Provincial des Affaires Sociales

b) La mairie

- Mairie de Matadi

c) Les ONG/OSC

Au niveau national et provincial, on retrouve des ONG disposant des capacités adéquates pour la bonne exécution du PAR. Elles pourront aussi participer à informer, éduquer et conscientiser la population sur les aspects sociaux liés à la mise en œuvre du projet, mais aussi au suivi de la mise en œuvre des mesures du PAR.

d) Les bénéficiaires

Les structures bénéficiaires du projet feront le suivi d'indemnisation des PAP. Il s'agit de services étatiques ci-après :

- La Station INERA GIMBI
- La station INERA MVUAZI

e) Autres acteurs

- L'inspection urbaine de pêche et élevage
- SENASEM

7. ELIGIBILITÉ DES PAPS RECENSÉES

7.1. Critères d'éligibilité applicables

Conformément à SO5 de la BAD, si une ou plusieurs personnes est ou sont affectée (s) par le projet, à cause de l'expropriation involontaire de terres et d'autres biens (soit la perte d'habitation ou d'entreprise, soit la perte de biens ou d'accès à des biens, soit la perte de sources de revenus ou de moyens de subsistance), les personnes doivent recevoir une compensation pour les pertes subies (pertes de terres, de propriété, de revenus, ou d'accès).

Les droits à l'indemnisation ont concerné les personnes touchées par le projet répondant aux critères suivants :

- a) Celles qui ont des droits légaux formels sur les terres ou les biens ;
- b) Celles qui, sans jouir de ces droits, peuvent prétendre à ces terres ou biens en vertu du droit national ;
- c) Celles qui n'ont légalement aucun droit ni aucune prétention sur les terres qu'elles occupent ou les biens qu'elles utilisent.

Les personnes relevant des alinéas (a) et (b) ci-dessus reçoivent une compensation et autres formes d'assistance pour les terres et les biens perdus. Le squatter ou occupant sans droit ni titre, est une personne qui s'est installée ou utilisant des terres comme moyen de subsistance par voie de fait et qui n'a jamais été titulaire d'un titre quelconque sur la terre occupée. Le présent PAR prévoit des dispositions pour leur apporter aide et assistance au cas où les activités travaux perturberaient leurs conditions d'existence.

7.2. DATE BUTOIR

La date limite d'admissibilité ou encore la date butoir ou date limite d'éligibilité est la date au-delà de laquelle les attributions de droits ne sont plus acceptées.

L'inventaire des biens impactés et le recensement des PAP dans les sites concernés a été effectuée du 31 janvier au 16 février 2024. Ainsi, la date butoir d'éligibilité a été fixée au 16 février 2024.

Cette date butoir a été rendue publique afin d'informer toute la population en langues locales. La radio et les communications par les points focaux INERA ont été utilisées. Compte tenu des emplacements des sites concernés et de localisation des PAP, les affiches aux postes des polices et mairies ont été jugées inefficaces car ne pouvant atteindre les PAP.

7.3. MATRICE D'ELIGIBILITE

La matrice suivante a pour but de donner des indications au PADCV-PTA sur les mesures applicables en fonction du type de pertes subies pour être en conformité avec les dispositions préconisées dans le présent PAR.

Tableau 17 : Matrice de critères d'éligibilité et les mesures de compensations concernées

Typologie des biens impactés	Personne éligible	Mesures de réinstallation	
		Mesures de compensation	Mesures d'accompagnement
Terrain rural non borné à usage d'habitation ou à usage agricole	Propriétaire coutumier	Compensation au plein coût de remplacement de la superficie impactée, calculée sur la base des prix du marché local + les frais de transaction	- Accompagnement pour la sécurisation - Appui supplémentaire spécifique pour les personnes vulnérables en fonction du type de vulnérabilité
Bâtiments à usage d'habitation et annexes : greniers, hangars, latrines, mur, etc.	PAP Propriétaire résident	Compensation au plein coût de remplacement afin de permettre la reconstruction à neuf des biens impactés.	- Aide au déménagement - Appui supplémentaire spécifique pour les personnes vulnérables en fonction du type de vulnérabilité
Bâtiments et autres installations (hangars) à usage commercial	PAP propriétaire	Compensation au plein coût de remplacement afin de permettre la reconstruction à neuf des biens impactés	- Aide au déménagement - Appui supplémentaire spécifique pour les personnes vulnérables en fonction du type de vulnérabilité
Arbres fruitiers et/ou à usages multiples	Propriétaire reconnu	Paiement en espèces au plein coût de remplacement au regard de la valeur économique et sociale et de l'espèce.	- Mise à disposition de jeunes plants pour le reboisement
Cultures	PAP exploitantes de champs agricoles	Compensation au plein coût de remplacement des pertes de cultures en tenant compte de la superficie impactée, du type de spéculation et de la période nécessaire pour permettre à la PAP de retrouver sa capacité de production antérieure (période de transition).	- Accompagnement pour la restauration des moyens de subsistance - Appui supplémentaire spécifique pour les personnes vulnérables en fonction du type de vulnérabilité
Perte de revenus commerciaux	PAP perdant des revenus	Paiement en espèces aux coûts établis sur la base indiquée (SMIG de 2 mois)	- Accompagnement pour la restauration des moyens de subsistance

			- Appui supplémentaire spécifique pour les personnes vulnérables en fonction du type de vulnérabilité
--	--	--	---

Source : Enquête, février 2024

Dans le cadre de ce PAR, les PAP identifiées et recensées sont des exploitants de terres appartenant à l'INERA GIMBI et MVUAZI. Par conséquent elles vont recevoir des compensations en rapport aux pertes à subir. Elles recevront également des mesures d'accompagnement conformément à la matrice d'éligibilité.

8. MESURES DE RÉINSTALLATION PHYSIQUE

Dans le cadre du présent PAR, il ne sera pas nécessaire de procéder à la préparation d'un site de réinstallation pour le déplacement physique définitif des populations, car l'ensemble des PAP sont des PAP économiques et elles ont émis le souhait d'être compensées en espèces *via* le compte bancaire pour celles qui auront de grosses sommes d'argent et un paiement bancaire, électronique à travers Airtel Money, Orange Money et M-pesa pour celles qui auront de petites sommes.

Pour les PAP disposant de champs, la compensation sera accompagnée de l'aide transitoire (préavis + aide déménagement) de 3 semaines tel que convenu lors de consultations publiques, période nécessaire pour identifier et se réinstaller sur un nouvel emplacement de champ que la PAP aura choisi.

Ainsi, il n'est pas nécessaire d'identifier un site de réinstallation puisque les PAP ont entièrement choisi d'être compensées en espèces et vont se charger elles-mêmes d'identifier des sites à leur convenance pour leurs champs et par conséquent, il n'y a pas besoin d'avoir une communauté d'accueil.

Toutefois, un budget prévisionnel est proposé en annexe dans le cadre de restauration de moyennes existences (PRME).

8.1. MÉCANISME DE GESTION DE PLAINTES

8.1.1. INTRODUCTION

La mise en œuvre des activités du PADCV-PTA-RDC est sujette à plusieurs types de plaintes et sources de conflits qui peuvent se manifester lors de la mise en œuvre du PAR.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PADCV-PTA-RDC, un mécanisme de gestion de plaintes portant sur l'action du Projet est une exigence liée à la bonne gestion environnementale et sociale. La mise en place de ce mécanisme est sous la responsabilité de l'Équipe de Sauvegarde Environnement et Social du PADCV-PTA-RDC qui s'appuie sur les Responsables environnement et social des Entreprises exécutant les travaux.

8.1.2. PRINCIPES DU MGP

Le mécanisme de gestion des plaintes se veut être un dispositif inclusif, accessible, participatif, simple et efficace, impliquant le moins possible de contraintes administratives, afin d'assurer aux Parties Prenantes un traitement rapide et efficace des doléances, demandes d'informations, et plaintes en lien avec les différentes phases de mise en œuvre du projet.

Le mécanisme de gestion de plaintes repose sur les principes suivants :

- Non-discrimination/Accessibilité :

Il est essentiel que le mécanisme soit accessible au plus grand nombre de personnes appartenant aux différents groupes de parties prenantes, en particulier celles qui sont souvent exclues ou qui sont le plus marginalisées ou vulnérables. Ainsi, toutes les plaintes, quels que soient leurs types et moyens de transmission sont recevables. Les personnes habilitées à recevoir les plaintes par téléphone procéderont à la transcription dans le registre et le formulaire de plainte, y compris des plaintes anonymes. Ainsi, les procédures de dépôt des plaintes seront diversifiées et culturellement adaptés, en vue de favoriser l'accès au MGP, sans discrimination aucune : courrier, sms, message WhatsApp, appel téléphonique, plainte formulée par écrit et déposée en personne par le requérant, transmission de vive voix, etc.

De même, la composition des comités devra se faire en tenant compte du genre, pour s'assurer que les femmes qui souhaitent saisir le mécanisme, puissent aborder certaines questions sans aucune gêne avec celles-ci.

- Confidentialité/sécurité

Pour créer un environnement de confiance, sans crainte de représailles, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection de ceux qui déposent une plainte et des personnes concernées par celle-ci. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles. Toutes les procédures du traitement des plaintes seront conduites dans le plus grand respect de tous, et ce, par toutes les parties et, le cas échéant, dans la plus stricte confidentialité.

- Transparence/Traçabilité

Le MGP garantit que tous les processus de prise de décision, en matière de plaintes sont transparents, et accessibles à toutes les parties prenantes, voire aux groupes vulnérables.

Le Projet doit s'assurer que les plaignants seront informés en temps opportun de toutes décisions, et des raisons qui justifient les réponses aux plaintes. Le Projet fera en sorte que les plaignants puissent accéder aux voies de recours prévues dans le processus. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence. L'on peut à cet effet utiliser les médias pour passer l'information au plus grand nombre. En outre, les plaintes feront l'objet d'enregistrement et les accords obtenus, matérialisés dans des PV qui seront formellement archivés afin de garantir la traçabilité.

- Participation

Le succès et l'efficacité du système ne seront assurés que s'il est développé avec une forte participation de représentants de tous les groupes de parties prenantes et s'il est pleinement intégré aux activités des programmes. Les populations, ou groupes d'utilisateurs, doivent participer à chaque étape des processus, depuis la conception jusqu'à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre.

- Principe : Éthique et impartialité

L'approche équitable vise à prendre en compte les obstacles qui empêcheraient certaines personnes vulnérables ou défavorisées d'être par exemple au même niveau

d'information, ou d'avoir accès aux mêmes opportunités que les autres, tout en respectant les droits de chacun. De même, l'impartialité vise à ne pas avoir de parti pris dans le traitement des plaintes et à ne pas léser une partie au profit d'une autre. Ainsi, les plaintes qui surviendraient dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet seront gérées dans une perspective de justice sociale et les droits de chacun seront respectés.

- Suivi, évaluation et apprentissage continu

Un suivi doit être effectué régulièrement, pour s'assurer du fonctionnement adéquat du mécanisme, et de sa capacité à répondre de manière efficiente aux préoccupations des parties prenantes. Pour ce faire, une collecte de données périodiques (une fois par mois) sera effectuée par les spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale du projet, sur la base des indicateurs définis au chapitre 8 du présent document.

Cette collecte peut se faire au moyen d'entretiens périodiques auprès des usagers du mécanisme, d'ateliers participatifs, de l'exploitation des différents registres. Elle permettra de relever les éventuelles insuffisances qui seront constatées dans la mise en œuvre du mécanisme, et d'envisager des actions correctives adéquates, dans une perspective d'amélioration continue.

En outre, les données et les résultats obtenus seront capitalisés dans la conception des Projets futurs.

8.1.3. TYPOLOGIE DES PLAINTES

Pendant la mise en œuvre du projet, des plaintes de divers ordres peuvent apparaître. La typologie des différentes plaintes est la suivante :

- Requête : demande d'informations, doléances ou préoccupations

Des demandes d'informations et de clarifications relatives à l'indemnisation, à la date butoir, au mode et processus d'indemnisation, la durée du projet, des offres de services, aux emplois et opportunités offertes ou des doléances peuvent être adressées au Projet. En tous les cas, les activités prévues feront l'objet d'une large communication aux différentes parties prenantes, et les champs d'intervention du MGP seront clairement définis, afin d'éviter les sollicitations qui dépassent le cadre même du Projet.

- Plaintes ou réclamations liées à la gestion environnementale et sociale du Projet

Ces plaintes peuvent porter sur les éléments suivants :

- Omission de nom sur la liste
- Sous-évaluation du montant d'indemnisation
- Refus d'indemnisation
- Retard dans le paiement
- Montant perçu différent du montant convenu
- Erreurs de noms

- Étendue et durée des travaux excédant les délais prévus avec leurs conséquences sur les activités économiques et autre perturbation
- Dommages matériels (impacts sur des biens privés)
- Manquements des entreprises à l'égard des populations ;
- Conflits entre travailleurs du Projet et populations riveraines pour diverses raisons.

- **Plaintes sensibles**

Ce sont les plaintes liées aux aspects fiduciaires. Ces plaintes peuvent survenir à l'issue des cas de :

- Corruption ;
- Concussion ;
- Conflits d'intérêt ;
- Vols, détournements ;
- Fraude.

Ces différentes plaintes enregistrées lors de la mise en œuvre des projets similaires, ont permis à la mission de proposer un mécanisme pour les traiter.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PGES, un comité de gestion des plaintes sera mis en place par arrêté préfectoral et une liste comportant les noms des membres du Comité, leurs adresses et numéros de téléphone, sera établie.

8.1.4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet un comité de gestion des plaintes sera mis en place, et il sera établi les noms des membres du Comité, leurs adresses et numéros de téléphone. Ce comité sera mis en place par arrêté territorial.

8.1.5. ENREGISTREMENT DES PLAINTES

Au niveau de chaque localité concernée par le Projet, il sera déposé un registre de plaintes au niveau des personnes ou structures suivantes :

- Le chef de village ;
- L'Unité de Coordination du Projet ;
- La mairie ;

Ces personnes ou institutions recevront toutes les plaintes et réclamations liées à l'exécution des sous- projets susceptibles de générer des conflits, analyseront et statueront sur les faits, et en même temps, elles veilleront à ce que les activités soient bien menées par le projet dans la localité.

Le mécanisme de gestion des plaintes est subdivisé en trois niveaux :

- Niveau local (village), localité où s'exécute le sous- projet ;
- Niveau intermédiaire (Ville) ;
- Niveau provincial.

8.1.6. COMPOSITION DES COMITÉS PAR NIVEAU

1. Niveau village :

Le comité local de gestion des plaintes est présidé par l'autorité locale compétente.

Il est composé de :

- Le chef du village ;
- La représentante des associations et organisations locales ;
- Le représentant de l'INERA
- Le représentant du comité local de suivi du projet ;
- Un représentant des PAP

Le comité local se réunit dans les 3 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte. Le comité après avoir entendu le plaignant délibère. Il lui sera informé de la décision prise et notifiée par les membres du comité. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir le niveau Administration de la Ville.

2. Niveau Administration de Ville

Le comité intermédiaire (niveau Administration de Ville) de gestion des plaintes est présidé par l'Administrateur Territorial/Bourgmestre.

Il est composé de :

- Maire de la Ville ;
- Le représentant des services techniques ;
- Le représentant du Comité de Gestion des plaintes ;
- Un représentant de SNV
- Un représentant de PAP femme
- Un représentant INERA
- Un leader local

Le comité intermédiaire se réunit une fois par mois. Après avoir entendu le plaignant, le comité délibère et notifie au plaignant la décision prise. Si le plaignant n'est pas satisfait alors il pourra saisir le niveau provincial. Quelle que soit la suite donnée à une plainte venue au niveau de l'Administration de la mairie (réglée ou non), l'information devra être communiquée au comité provincial.

3. Niveau provincial

Le comité provincial de gestion des plaintes est présidé par le Gouverneur. Il est composé :

- Du Gouverneur
- Du Coordonnateur du projet ;
- De maire de la ville
- Du responsable de suivi-évaluation ;
- Du responsable administratif et financier ;

- Du spécialiste en sauvegarde sociale du projet ;
- De 2 ou 3 représentants des PAP de la localité de la plainte.

Le comité provincial se réunit une fois par mois (le jour de réunion sera fixé deux (2) jours après celui du comité de l'administration de la ville ; l'objectif étant de permettre au comité provincial de disposer des dossiers provenant du comité de l'administration de la ville avant sa réunion) et délibère puis notifie au plaignant. Le spécialiste en sauvegarde sociale du projet fera le suivi du mécanisme de gestion des plaintes en s'assurant de la circulation régulière des informations entre les différentes instances.

Au niveau provincial, une solution devrait être trouvée afin d'éviter le recours à la justice. Toutefois, si le plaignant n'est pas satisfait alors il pourra saisir les juridictions compétentes provinciales

8.1.7. CONSIDÉRATIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LES PLAINTES DE VBG/EAS/HS

En général, en ce qui concerne les plaintes liées aux VBG/EAS/HS, un point focal féminin sera désigné au sein de chaque comité ou conseil. Chaque point focal devrait être formé sur la réception d'une plainte de VBG/EAS/HS, le référencement des cas aux prestataires de services, et les principes directeurs clés y afférent, surtout concernant l'importance de la confidentialité et la sécurité.

Le rôle du point focal n'est pas de prendre en charge les cas de VBG/EAS/HS, mais de faciliter le référencement de cas et promouvoir la fonctionnalité du circuit de référencement vers les structures de prise en charge adaptées (prestataires de services VBG).

La prise en charge des cas seront faits uniquement par les prestataires de services qui sont identifiés et opérationnels dans la zone. Ainsi, en ce qui concerne les plaintes liées aux VBG/EAS/HS, catégorisées comme plaintes sensibles, leur traitement ne sera pas confié aux différents comités dont les points focaux joueront uniquement le rôle de référencement de cas si nécessaire.

Ces plaintes devraient être traitées directement par les prestataires de services, avec le suivi de l'Unité nationale de coordination de projet (UNCP) du FSRDC, notamment les spécialistes en sauvegardes du projet.

Tout(e) survivant(e) qui signale un cas d'EAS/HS à travers le MGP doit être pris (e) en charge avec un référencement immédiat vers un prestataire de service, que l'auteur soit associé ou non au projet.

Les raisons pour cette approche sont les suivantes :

- Souvent, les renseignements concernant l'auteur peuvent ne pas être connus au moment où commence la prestation des services de soutien. Toutefois, une fois que celle-ci a commencé, le/la survivant(e) doit pouvoir continuer à recevoir des soins.

- L'augmentation des activités de sensibilisation concernant les cas de VBG liées au projet dans les communautés riveraines du projet peut amener les survivant(e)s dans ces communautés à chercher des services dans le cadre du projet, que l'auteur soit lié au projet ou non. En ce qui concerne les plaintes d'EAS/HS, tout d'abord, si la plainte n'est pas rapportée au MGP initialement à travers un prestataire de service, le/la survivant(e) devrait être référé(e) immédiatement à un prestataire de service pour les orientations et services appropriés (psychosocial, médical, juridique, et/ou réinsertion sociale), par exemple, par le point focal au sein du conseil villageois ou comité si nécessaire.

Le consentement doit être reçu avant toute action. Les plaignant(e)s devraient recevoir des informations claires sur les services disponibles et sur les détails du processus du MGP. Ils/elles doivent également être informé(e)s qu'ils/elles peuvent choisir de ne recevoir que les services sans consulter le MGP ou de ne rien consentir, et dans ce cas-là, la plainte sera clôturée. Il/elle doit aussi donner son consentement éclairé de saisir le MGP, en remplissant la fiche de consentement.

La prise en charge de tout(e) plaignant(e) auprès du MGP concernant un cas d'EAS/HS sera assurée indépendamment du lien établi ou non entre l'auteur présumé au projet. Si le consentement est accordé, la fiche d'enregistrement pour la plainte sera remplie à travers le prestataire de services et gardée dans un lieu bien sécurisé et verrouillé avec un accès strictement limité au sein de la structure de prise en charge ; seul le prestataire de services aura accès à cette fiche.

Aucune information susceptible de révéler l'identité du/de la survivant(e) ne doit être conservée au niveau du MGP.

Le mécanisme ne doit pas demander ou enregistrer d'informations en dehors des trois aspects suivants relatifs aux cas d'EAS/HS :

- La nature de la plainte (ce que déclare le plaignant ou la plaignante en usant de ses propres termes, sans que ce soit en réponse à des questions) ;
- La zone et la date de l'incident ;
- Si, à sa connaissance, l'auteur est associé au projet ;
- Et Si possible, l'âge et le sexe du/de la survivant(e).

Toute autre donnée sensible, y compris l'identité du/de la survivant(e) ou de l'auteur présumé, ne sera pas divulguée afin de respecter la confidentialité. Il est aussi important de noter que le prestataire de service n'est pas appelé à déterminer si une plainte est vraie ou s'il existe suffisamment d'information pour une vérification.

Le prestataire de services devrait seulement documenter et signaler la plainte d'EAS/HS au MGP, avec le consentement éclairé du/de la survivant(e), de manière confidentielle et en toute sécurité, dans les 24 heures de l'admission.

Si le/la survivant(e) choisit de ne pas saisir le MGP, il est important que le prestataire de service demande si le/la survivant(e) donne son consentement de partager certaines données de base (le code de cas, le type de cas, la zone et la date de l'incident, le lien de l'auteur présumé au projet, et l'âge et le sexe du/de la survivant(e)), lorsque les

données des incidents sont partagées avec le MGP. Dans ce cas-là, l'incident est enregistré dans la base de données pour le prestataire de services et aidera le projet à contrôler le nombre de plaintes qui refusent de saisir le MGP et aussi à signaler les barrières qui empêchent les plaignant(e)s d'accéder au système librement et en toute sécurité. Finalement, le/la survivant(e) a le droit de demander une aide même s'il/elle ne veut pas rapporter l'incident auprès du MGP.

8.1.8. LES VOIES D'ACCÈS

Différentes voies d'accès sont possibles pour déposer une plainte :

- Courrier formel ;
- Appel téléphonique (numéro vert) ;
- Envoi d'un sms ;
- Réseaux sociaux ;
- Courrier électronique ;
- Contact via site internet du projet (site web du projet)
- Boite à suggestions
- Les services de santé, les hôpitaux de référence, les organisations de femmes ;
- Les organisations spécialisées dans la prise en charge de survivantes VBG
- La police.

8.1.9. MÉCANISME DE RÉOLUTION À L'AMIABLE

Toute personne se sentant lésée dans la mise en œuvre du projet pourra déposer, dans sa localité, une requête auprès des instances et personnes ressources citées ci-dessus qui analysent les faits et statuent. Si le litige n'est pas réglé, il fait recours à la Coordination du Projet. Cette voie de recours (recours gracieux préalable) est à encourager et à soutenir très fortement. Si le requérant n'est pas satisfait, il peut saisir la justice. Les recommandations des instances de gestions des plaintes seront transmises au Spécialistes en Sauvegarde Environnement et au Spécialiste en Sauvegarde Sociale. Ceux-ci organiseront des ateliers avec les différents acteurs pour partager les enseignements tirés des instances de gestions des plaintes. Cela aura pour avantage la prises en compte de ces enseignements afin d'améliorer la gestion/performance environnementale et sociale des chantiers. Il faut savoir que les cas de VBG/EAS/HS ne feront jamais sujet d'une résolution à l'amiable et suivront uniquement la procédure telle que l'exigent les principes directeurs.

8.1.10. RECOURS À LA JUSTICE

Le recours à la justice est possible en cas d'échec de la voie amiable. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard dans le déroulement planifié des activités.

8.1.11. Vulgarisation et diffusion du circuit de fonctionnement du MGP

Pour ce faire, différentes méthodes seront utilisées pour vulgariser et diffuser le fonctionnement du MGP, à savoir :

- Information directe des bénéficiaires de microprojets (Consultations publiques) ;

- Sensibilisation lors des émissions audiovisuelles ;
- Diffusion de l'ÉIES (document décrivant le mécanisme de gestion des plaintes) dans la presse locale, sur les sites internet du PADCV-PTA RDC et le site web de la Banque
- Africaine de Développement, pour un téléchargement libre ;
- Utilisation des banderoles, affiches et autres outils de communication directe lors des consultations publiques ;
- Sensibilisation des ONG, organisations de la société civile et autres ;
- Affichage sur les lieux des travaux, dans les locaux du projet et dans les endroits publics, des données sur les microprojets (nature, lieux, durée, entre PADCV-PTA RDC en charge des travaux, les adresses et les numéros de téléphone de l'entité à laquelle les bénéficiaires peuvent s'adresser pour déposer une plainte ainsi que de la démarche à suivre au cas où ils n'obtiendraient pas satisfaction au bout d'un temps donné ;
- Mise en place d'un registre de doléances auprès des autorités locales ou représentants de personnes concernées.

Après dépôt de la plainte, la personne plaignante va aussitôt recevoir un accusé de réception de sa plainte. Par ailleurs, PADCV-PTA RDC accepte des plaintes anonymes car elles peuvent être fondées et peuvent faire penser que les plaignants ont de bonnes raisons de vouloir cacher leur identité. De telles plaintes sont par contre plus difficiles à traiter. PADCV-PTA RDC fait de son mieux pour s'assurer qu'il n'y ait aucune représailles envers une personne portant plainte contre PADCV-PTA RDC ou contre un partenaire.

Pour déposer les plaintes, le plaignant doit remplir et transmettre la fiche d'enregistrement des plaintes. Le modèle est présenté dans l'annexe.

8.1.12. ACCUSÉ DE RÉCEPTION

L'accusé de réception sera systématisé uniquement dans le cas de réclamations écrites. Egalement, les réclamations exprimées lors de réunions publiques seront inscrites dans les PV des réunions.

8.1.13. TRAITEMENT D'UNE PLAINTÉ

Le PADCV-PTA RDC va déterminer quel « type » de plainte il s'agit et, par conséquent, quelle est la politique ou procédure à appliquer pour traiter la plainte. Le PADCV-PTA RDC va classer les plaintes selon qu'elles sont de nature sensible (expropriation, indemnisation, comportement des experts du PADCVPTA RDC, détournement de fonds, exploitation/abus sexuel etc.) ou non sensible (décision sur le financement ou la mise en œuvre d'un micro projet, le choix du projet, etc.) de façon à ce que les plaintes soient traitées conformément à la politique et procédure appropriées.

8.1.14. DÉLAI DES RÉPONSES DES PLAINTES NON SENSIBLES

Le caractère non sensible d'une plainte lui donne une certaine rapidité dans son traitement. Ainsi, le plaignant peut avoir une réponse à sa plainte endéans une semaine à compter de la date de dépôt de la plainte.

8.1.15. RESPONSABILITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU MGP APRÈS LE PADCV-PTA RDC

Dans le souci de la pérennisation du MGP, la responsabilité de mise en œuvre dudit MGP après le départ du PADCV-PTA RDC revient aux villages ciblés. Cette dernière ayant été associée à chaque étape du processus de gestion du projet.

8.1.16. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le PADV-PTA organisera des ateliers pour renforcer les capacités de tous les partenaires et personnel sur le MGP. Ces ateliers se tiendront INERA Ikalata et auront comme cibles : les autorités politico-administratives, les communautés, les partenaires institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du projet, et quelques représentants de la société civile.

8.1.17. INDICATEURS DE SUIVI DU MGP

Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du MGPR sont les suivants :

- Au moins 2 atelier de lancement du MGPR est organisé avec les parties prenantes ;
- 10 campagnes de sensibilisation de masse sur le MGPR sont réalisées dans les 5 sites ;
- Nombre de plaintes reçus
- Nombre de plaintes traités
- Types de canaux de saisine
- Au moins 80% des plaintes émises sont traitées

9. CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

Ce chapitre est consacré aux activités de consultation des parties prenantes, des PAP et des acteurs intéressés sur les enjeux socio-économiques des sous- projets, l'analyse les perceptions et préoccupations relatives à l'emblavure de 125 hectares, la construction des entrepôts d'INERA avec les aires de séchage ainsi que la construction de bureaux de SNV notamment, les autorités politico-administratives locales (les chefs de station INERA, les chefs de villages riverains d'INERA, le Maire de la Ville de MATADI, des services techniques de l'Etat (SENASA, SNV, Inspection de l'agriculture), des ONG de la société civile, des confessions religieuses, des PAP, etc. afin de mettre en exergue les enjeux sociaux des sous-projet et contribuer efficacement à leur durabilité de sous-projets.



Photo 5&6: reunion de cadrage avec le staff de l'INERA GIMBI, le 31/01/2024



Photo 7&8 : consultation des métayers / locataires des terres de l'INERA GIMBI



Photo 9&10 : consultation des populations du village MBIMBI, village riverain de l'INERA GIMBI



Photo 11&12 : rencontre avec l'inspecteur provincial de l'agriculture au SNV MATADI, le 09/02/2024



Photo 13&14: reunion de cadrage avec le Directeur du centre des recherches de l'INERA MVUAZI et son staff, l, le 12/02/2024



Photo 15&16 : consultation des métayers /personnes affectées à INERA MVUAZI, le 14/02/2024

9.1. DÉMARCHE METHODOLOGIQUE

Pour assurer la participation de toutes les parties prenantes pré identifiées à la consultation du public, une démarche méthodologique en plusieurs phases :

Pour l'INERA GIMBI (Territoire de SEKE-BANZA)

Le Consultant a effectué une mission à GIMBI où il a présenté de civilités à son arrivée au chef de station de l'INERA GIMBI en date du 31 janvier 2024, une réunion de cadrage

a été organisé dans le bureau de l'INERA GIMBI pour : (i) Désigner les sites des cultures de Manioc et du Riz ; (ii) Inviter les parties prenantes (associations locales, Eglises, Locataires des terres de l'INERA, les agents de l'INERA GIMBI, etc.) dans les réunions des consultations publiques ; (iii) présentation des civilités du consultant.

Les invitations ont été envoyées aux parties prenantes, la première réunion de consultation publique a eu lieu dans les locaux de l'INERA GIMBI avec les locataires des terres de l'INERA en date du 01/02/2024. Il ressort de cette réunion un certain nombre des préoccupations ont été exprimées par les participants, les questions et réponses sont dans les procès-verbaux en annexes du présent rapport.

Une deuxième série des réunions des consultations publiques des populations riveraines du village MBIMBI en date du 02/02/2024, et des personnes dont les actifs agricoles sont affectés en date du 03/02/2024.

Les travaux d'identification et d'enregistrement des personnes affectées a duré 8 jours (c'est-à-dire du 01 au 08/02/2024).

Le consultant a fait une descente dans la ville de MATADI pour rencontrer l'inspecteur provincial du service national de vulgarisation (SNV) et le maire de la ville pour la désignation du terrain de construction de bureaux du SNV en date du 09 février 2024

Pour l'INERA MVUAZI (Territoire de MBANZA NGUNGU)

Le consultant a fait ensuite une descente à l'INERA MVUAZI, une première réunion de cadrage a eu lieu le 12/02/2024 avec le Directeur du Centre de Recherche accompagné de son staff, les éléments suivants ont été à l'ordre du jour : (i) Désigner les sites des cultures de Manioc, Maïs, Niébé et Soja ; (ii) Inviter les parties prenantes (associations locales, Eglises, Locataires/Métayers des terres de l'INERA, les agents de l'INERA MVUAZI, etc.) dans les réunions des consultations publiques ; (iii) présentation des civilités du consultant.

Les consultations publiques ont été réalisées en dates du 12 au 14 février 2024, toutes les couches sociales ont été représentées, en l'occurrence : (i) la coopérative ; (ii) les autorités locales ; (iii) l'association des femmes et les agents de l'INERA.

Les travaux d'identification des personnes affectées ont été réalisées durant 5 jours (du 12 au 16 février 2024), il ressort de ces investigations les conclusions suivantes : (i) l'INERA MVUAZI a préféré de désigner le terrain groupé en deux blocs, un bloc de 50 ha pour l'association Maïs et Soja, ainsi que le bloc de 20 ha pour les cultures de Manioc et

Niébé ; (ii) le nombre des PAPs est élevé à l'INERA MVUAZI par rapport à GIMBI. Les sites d'entrepôts et l'aire de séchage, ont été désignés par l'INERA.

Le tableau 18 ci-dessous nous présentons les messages clés à l'endroit des groupes cibles

Tableau 18. Messages clés communiqués aux parties Prenantes

Groupes cibles	Messages clés
Autorités politico-administratives locales (Maire de la Ville, Chefs de villages), Chefs de stations INERA, ONG membres de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte, objectifs et composantes du Projet PADCV-PTA ; • Organisation institution de la mise en œuvre du Projet ; • Consistance des travaux envisagés ; • Désignation de sites • Identification des PAP, éligibilités, compensation
Personnes Affectées par le Projet : propriétaires des champs, arbres, maisons, les locataires, les femmes maraichères et les petits commerçants, travailleurs INERA et SNV, les personnes vulnérables (vieillards, les personnes vivant avec handicap, etc.), etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte du Projet PADCV-PTA; • Contexte du Sous-projet des projets envisagés ; • Les exigences de la Loi et de la SO 5 ; • Pertes de revenus moyens journaliers ; • Pertes des actifs bâtis ; • Pertes des actifs agricoles ; • Mercuriale appliquée ; • Aide aux personnes vulnérables ; • Consistance des travaux.

Source : Enquête, février 2024

Dans le tableau 19 ci-dessous, nous présentons les messages clés destinés aux groupes cibles par rapport à l'exploitation et abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel

Tableau 19 : Messages clés EAS/HS

Audience	Comportements à promouvoir	Messages à diffuser
Travailleurs d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Les ouvriers abandonnent les EAS pour respecter les droits des femmes et des filles et pour éviter les sanctions professionnelles et judiciaires ; • Les ouvriers dénoncent les actes d'EAS/HS de leurs collègues lorsqu'ils sont témoins sous peine de sanctions ; • Les cadres abandonnent les EAS/HS pour respecter les droits des femmes et des filles et pour éviter les sanctions professionnelles et judiciaires ; • Appliquent le code de bonne conduite en utilisant les mécanismes mis en place pour gérer les cas d'EAS/HS ; • Tous les staffs signent les codes de bonne conduite. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'évite d'être auteur d'Exploitation et d'abus sexuels pour protéger mon travail ; • Je respecte le code de bonne conduite partout où je me trouve ; • Non aux faveurs sexuelles contre de l'argent, c'est punissable par la loi ; • Je dénonce tout cas EAS dans l'entreprise ; • Espace de travail = espace de respect de la dignité de la femme ; • Je respecte les filles, je dénonce tous cas d'exploitation et d'abus sexuels de mes collègues ; • Evitons les EAS/HS pour protéger la dignité des femmes et des filles ; • Respectons les droits des femmes et des filles. Stop aux Exploitations et Abus sexuels au lieu de travail ; • Pas de mariages avec les filles mineures (moins de 18 ans).
Gestionnaires d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Déclarer publiquement la "tolérance zéro" aux EAS/HS dans leur entreprise ; • Appliquer le code de bonne conduite pour toute situation d'EAS/HS ; • Signer et faire signer les codes de bonne conduite ; • Promouvoir un environnement exempt des VBG/EAS/HS ; • Recourir au MGP Sous-commission VBG/EAS/HS pour le traitement de litiges d'EAS/HS ; • Assurer l'affichage des codes de bonne conduite traduits en lingala. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je sanctionnerai tout cas d'exploitation et d'Abus Sexuels dans mon entreprise ; • Ma décision, est déjà prise, si tu abuses, je te sanctionne ; • Je déclare la tolérance zéro aux Exploitations et Abus Sexuels dans mon entreprise ; • Je dis non aux Exploitations et Abus Sexuels dans mon entreprise ; • Je recours au MGP Sous-commission VBG/EAS/HS pour tout incident d'EAS/HS ; • Stop aux Exploitations et Abus Sexuels au lieu de travail.

Audience	Comportements à promouvoir	Messages à diffuser
Jeunes filles et Garçons	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher les informations sur les EAS/HS ; • Dénoncer les cas d'EAS/HS ; • Soutenir les filles qui dénoncent les EAS/HS ; • Recourir au MGP Sous-commission VBG/EAS/HS pour tout incident de VBG ; • Connaître le circuit de référencement pour la prise en charge holistique des victimes de VBG ; • Orienter les victimes de VBG vers le circuit de référencement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeune fille, engage-toi contre les Exploitations et Abus Sexuels ; • Je dis non au sexe contre l'argent, c'est mon droit ; • L'argent ne peut jamais acheter ta dignité. J'apprends et maîtrise tes droits sexuels ; • Jeune fille dit non aux Exploitations et Abus Sexuels pour protéger ma dignité, éviter les grossesses non désirées et le VIH/SIDA ; • Je dénonce tout cas d'Exploitation et Abus Sexuels dans ma communauté ; • Je dis non au mariage précoce.
Parents	<ul style="list-style-type: none"> • Rejeter les propositions d'arrangements familiaux à l'amiable ; • Dénoncer les cas d'EAS/HS ; • Rechercher les informations sur les EAS/HS et le droit des filles et des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je refuse les arrangements à l'amiable car elles ne restaurent pas la dignité de la fille et de la femme ; • Les arrangements à l'amiable favorisent l'impunité ; • Je dénonce tout cas d'Exploitation et Abus Sexuel dans ma communauté ; • Aucune tradition, aucune religion ne soutient les Exploitations et Abus Sexuels, unissons-nous contre cette pratique nuisible ; • Je ferai recours aux fournisseurs de services VBG/EAS/HS œuvrant dans ma communauté pour tout cas de VBG ; • Les Exploitations et Abus Sexuels ne passeront pas par mon village ; • Je m'engage dans la lutte contre les Exploitations et Abus Sexuels dans ma communauté.

Audience	Comportements à promouvoir	Messages à diffuser
Leaders communautaires mobilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Initier des actions d'information des communautés sur les EAS/HS et les droits des femmes et des filles ; • Promouvoir la tolérance Zéro sur les zones du Projet ; • Rejeter les propositions d'arrangements familiaux ; • Recourir au MGP Sous-commission VBG/EAS/HS pour le règlement des litiges d'EAS/HS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune religion ne soutient les Exploitations et Abus Sexuels, unissons-nous contre cette pratique nuisible ; • Les Exploitations et Abus Sexuels ne passeront pas par mon village ; • Je m'engage dans la lutte contre les Exploitations et Abus Sexuels dans ma communauté ; • Les arrangements à l'amiable ne restaure pas la dignité de la fille et de la femme abusée, condamnons là.

Source : Les Verts RDC Sarl, fév.2024

Il est important de signaler que les langues locales Kikongo et Lingala pour la Province du Congo Central ont été utilisées lors des consultations du public pour une meilleure communication et compréhension avec toutes les parties prenantes concernées.

9.2. RÉSUMÉ DES POINTS DE VUE EXPRIMÉS ET DES PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES PAR LES PAP ET AUTRES PARTIES PRENANTES

De l'analyse des avis, considérations et opinions émis lors des consultations du public, ces sous-projets d'emblavure et construction des bureaux SNV jouissent d'une très bonne acceptabilité sociale au regard de son aspect résilient sur des questions de développement de chaînes de valeurs agricoles dans la province du Congo Central.

En dépit de cela, aucune personne ne s'est opposée à la mise en œuvre de sous-projets susmentionnés ; par contre, ces actions sont apparues salutaires pour la population dans la mesure où elles vont améliorer la productivité, la conservation et la diffusion de semences et récoltes.

Même si le Projet est une bonne initiative de l'avis des acteurs consultés, il n'en demeure pas moins qu'il suscite un certain nombre de craintes et de préoccupations dans leur chef. Elles concernent principalement :

- L'empiètement de champs privés des populations riveraines ;
- L'exclusion de certaines personnes et/ou communautés ;
- La lenteur dans la mise en œuvre des activités de sous-projets ;
- Le risque de déguerpissement sans être indemnisé car ils ne disposent pas de titres fonciers ;
- Le non-recrutement de la main-d'œuvre locale pendant la mise en œuvre de sous-projets ;
- La perte des revenus de leurs activités économiques dans les emprises ;

- Indemnisation non-équitable à toutes les PAP ;
- Le non-paiement de revenus de personnes ayant travaillées dans les travaux de cultures à INERA ;

En recommandations concernant les activités de réinstallation, les autorités locales, les PAP potentielles et les populations ont, de façon générale, suggéré :

- Impliquer les chefs de villages pour assurer un suivi des indemnisations équitables à toutes les PAP ;
- Exécuter les travaux dans le délai conformément au planning validé par toutes les parties prenantes au Projet ;
- Payer les PAP éligibles en fonction de l'évaluation des pertes/indemnisations sans discrimination ;
- Laisser les PAP emporter leurs récoltes et matériaux démantelés pour les réutiliser dans leurs endroits ;
- Recruter la main-d'œuvre locale sans discrimination et payer correctement les travailleurs ;
- Accélérer le lancement de travaux des sous-projets.

9.3. PRISE EN COMPTE DES PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS DES ACTEURS LOCAUX ET DES PAP DANS LE PAR

Les préoccupations et recommandations des acteurs locaux et des PAP et populations locales issues des consultations restreintes et publiques seront prises en compte à travers les modalités organisationnelles pour ce qui concerne l'implication des services techniques locaux et du Chef de de station de l'INERA ainsi que l'équipe du SNV dans le processus de mise en œuvre du PAR conformément à la législation nationale en la matière et à la SO n° 2 de la Banque Africaine de Développement.

En ce qui concerne l'accompagnement social des PAP, les mesures d'assistance recommandées dans le PAR mettront l'accent sur le suivi et l'encadrement durant toute la période de déplacement et de réinstallation. Une assistance particulière pour les PAP vulnérables a été définie dans les mesures de réinstallation.

Les aspects sur l'information et la sensibilisation ont été pris en compte à travers les activités d'information et de sensibilisation devront être programmé et budgétisé dans le cadre du Plan de Mobilisation de Parties Prenantes à élaborer par le PADCV-PTA et du Plan d'action VBG/EAS/HS. La structure de mise en œuvre du Projet mettra en place tout le dispositif nécessaire à travers un plan de communication pour s'assurer que les PAP

ont bien compris les enjeux de réinstallation et les mécanismes de gestion des plaintes à mettre à place.

Les questions sur la sécurité et les risques d'accidents sont prises en compte par le PGES de l'Étude d'Impact Environnemental et Social relative au projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture (PADCV-PTA).

9.4. LUTTE CONTRE LES VBG/EAS/HS

9.4.1. LA SENSIBILISATION DES FEMMES ET JEUNES FILLES ET COLLECTÉES DE DONNÉES SUR LA THÉMATIQUE VBG DANS LES SITES D'INERA

Les objectifs de cette activité ont été principalement :

1. L'analyse de l'état actuel des zones du sous projet en rapport avec les VGBG EAS\HS
2. L'identification des groupes les plus vulnérables aux VBG
3. De la définition des zones d'influence VBG
4. De l'identification des risques de sécurité associés aux travaux qui peuvent exposer la communauté aux incidents VBG face aux acteurs du projet
5. L'identification ainsi que l'évaluation ;
 - Des risques VBG de chaque communauté,
 - Des différentes formes VBG,
 - Des endroits où les femmes se sentent moins en sécurité,
 - De la manière dont la communauté fait face aux VBG,
6. Cartographier ou actualiser la cartographie existante

Pendant les différentes rencontres de consultations publiques, les activités de prévention et de réponse aux EAS/HS n'ont cessé d'être évoqués et discutés dans les consultations. Un questionnaire et une fiche d'enquête spécifique aux VBG, EAS/HS ont été administrés comme outil permettant la collecte des données.

9.4.2. SITUATION ACTUELLE

La situation actuelle sur les VBG dans les stations INERA des sous- projets se retrouvent comme suit :

- Les connaissances sur le VBG sont très faiblement connues dans le genre féminin. Actuellement, le problème des VBG, ainsi que d'EAS/HS est une réalité qui se vit dans les communautés consultées malheureusement, certaines formes ou typologies sont considérées comme des comportements normaux par la communauté (violence conjugale, harcèlement sexuel appelé communément « drague », exploitation sexuelle, le sexe de survie, excitation des mineurs a la débauche, l'inceste, le mariage précoce, la pornographie mettant en scène des enfants, les avortements).
- Les victimes de VBG restent quasiment muettes ; les dénonciations demeurent faibles pour plusieurs raisons notamment : l'ignorance, la stigmatisation des victimes, les arrangements à l'amiable, le non-rendement d'une justice équitable, l'inaccessibilité, la peur.
- Néanmoins il existe une ONG à MVUAZI qui travaille aussi dans le thématique « VBG » : selon les propos recueillis auprès de Madame MAYAMBA NGUNZA de l'ONG GRAPR.

9.4.3. SITUATION POTENTIELLE DURANT L'EXÉCUTION DU PROJET

L'exécution du projet impliquera plusieurs facteurs sociaux dont l'injection monétaire dans les zones, création d'emploi et déploiement de travailleurs non-résidents qui risqueraient d'accroître la possibilité de la production des incidents liés à l'EAS/HS et ou renforcer la vulnérabilité déjà existante des communautés présentes face aux VBG /EAS/HS.

Les communautés consultées ont identifié des risques qui peuvent occasionner la production des incidents substantiels liés à la VBG. Le tableau en annexe ci-dessous donne l'identité de formes des VBG/EAS/HS perpétrées dans ces zones.

9.4.4. FORMES DES VBG DANS LA ZONE DU SOUS-PROJET

Tableau 11. Identification des formes de VBG/ dans les zones du projet y compris les risques et vulnérabilité auxquels font face les enfants.

1. Les formes de VBG qui sont courantes dans les zones				
N	Formes VBG aux stations INERA de GIMBI et MVUAZI	Lieux de production	Présumés Auteurs	Potentielles Victimes
1	Viol de mineurs fille et viol des femmes, viol collectif, exploitation et harcèlement	- Guest House INERA MVUAZI	Les majeures, les jeunes et mineur, parent, époux.	Mineurs fille en majorité, mineur garçon en

1. Les formes de VBG qui sont courantes dans les zones				
N	Formes VBG aux stations INERA de GIMBI et MVUAZI	Lieux de production	Présumés Auteurs	Potentielles Victimes
	sexuel, Abus sexuel, Sexe de survie et ou prostitution, excitation des mineurs a la débouche. mariage précoce, violence conjugale	- Chemins vers les sources d'approvisionnement en eau - Sentiers vers les champs agricoles - Tous les champs de concessions INERA constituent des lieux de production à n'importe quelle heure		minorité, les femmes et les hommes
2	Violence domestique sous toutes ses formes (injures, bagarre, coups et blessures,) ;	Environnement familial (ménage, maison...)	Hommes	Femmes et enfants
3	Agression physique	Champs, sentiers vers les champs ou vers la rivière, zones peu fréquentées, débit des boissons.	Les hommes et jeunes délinquants/ alcooliques, les hommes adultes	Tous les genres, particulièrement les femmes et jeunes filles
4	Violences faites à l'enfant	Champs, Marchés, écoles	Parents (hommes et femmes)	Enfants
2. Les principales formes de VBG qui seront exacerbées pendant l'exécution des travaux				
N	Formes VBG	Lieu de production	Présumés auteurs	Potentielles victimes
1	Viol des mineurs et majeures dans les zones du projet.	Chantier, champs, chemins ou sentiers vers les sources d'approvisionnement en eau, maisons, hôtels	Travailleurs des projets (Hommes et Jeunes garçons)	Jeunes filles, élèves, filles mères
2	Exploitation, abus et harcèlement sexuel, Monnayage de sexe contre travail/Service, Prostitution et sexe de survie	Sites des travaux	Entrepreneurs et travailleurs du projet	Femmes
5	Discrimination sous toutes ses formes lors du recrutement	Sites des travaux	Entrepreneurs (recruteur)	Hommes et femmes de la communauté.
6	Agression physique : Coups et blessures sur le chantier, Maltraitance et torture (travail des mineurs)	Sites des travaux, route conduisant au chantier	Les Travailleurs	Hommes, femmes et mineurs

9.4.5. RISQUES VBG

Tableau 12. Risque d'exacerbation de VBG/EAS/HS dans la zone du sous-projet

Facteurs/domaines d'évaluation des risques	Risques exacerbés par l'exécution des travaux	Potentiels victimes
Création/L'accès à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Abus du pouvoir économique (l'employeur) ; - Augmentation du pouvoir d'achat des employés au projet ; - Augmentation de la pratique de sexes de survie ; - Violation du code de travail et sécurité sociale par l'entrepreneur (en cas de non-respect des heures de travail, le retard pendant le paiement du personnel, retard dans la signature de contrat de travail, pas de prise en charge médicale ; et le recrutement des mineurs) - Prolifération des maisons de tolérance ; - Travail des mineurs dans le commerce informel ; - Discrimination sous toutes ses formes lors du processus de recrutement ; - Abus d'autorité/pouvoir de la part des hommes ; - Harcèlement sexuel en milieu du travail ; - Recrutement des non-résidents ; - Multiplication du petit commerce informel autour des chantiers ; - Les « fausses promesses des mariages » par les travailleurs alloènes ; - Déperdition scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demandeurs d'emploi, - Les femmes - Les mineurs
L'accès à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Forte demande en eau car l'eau constitue un de principal besoin de la population congolaise en générale et en particulier les communes ciblées du projet ; - Risque lié à la forte demande d'eau ; - Risque de viol, des IST/VIH/SIDA ; - Risque d'agression physique (bataille) 	La population au tour du site des travaux
Justice	<ul style="list-style-type: none"> - Règne de l'impunité et moindre protection des victimes et leurs familles ; - Arrangements à l'amiable - Perte de confiance aux animateurs des instances judiciaires ; - Lenteur dans l'administration de la justice 	Femme et fille
Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Inaccessibilité financière pour certains services liés à la prise en charge clinique SVS ; - Sollicitation élevée du service, - Propagation des maladies sexuellement transmissible 	Femmes et les enfants

9.4.6. LA PROBLÉMATIQUE DANS LA RÉPONSE FACE AUX VBG

Par les informations recueillies lors des consultations communautaires, les zones du sous-projet connaissent un défi majeur dans l'accompagnement multisectoriel des survivants/victimes.

Dans les villes de MATADI et MBANZA NGUNGU, il existe des ONG œuvrant dans la thématique des VBG. Il existe quelques formations sanitaires qui prennent charge les incidents VBG/EAS/HS dont la liste se trouve en annexe. Toutefois, ces FOSA ne sont toujours pas facilement accessible car étant éloigné et surtout nécessitant de frais de prise en charge par les victimes (voir liste en annexe).

9.4.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATION EN RAPPORT AVEC LA CONSULTATION SUR LES VBG

La violence basée sur le genre (VBG) est une réalité vécue au sein de toutes ces communautés et est ancrée dans certains comportements sociaux culturels acceptables. L'insécurité et la pauvreté est le facteur qui est à la base des plusieurs risques favorisant les VBG.

Quelques points des recommandations ci-dessus ont été faites par les communautés consultées, lesquelles permettront au projet qui prendra en compte le contexte du terrain et de mettre en œuvre les mesures d'atténuations ci haut évoquées afin de prévenir toute forme d'abus liés aux VBG et de diminuer sensiblement les risques d'EAS/HS pendant les travaux d'exécution du projet.

En guise des recommandations, nous suggérons ce qui suit :

- L'installation par le projet dans chaque site de l'INERA un centre de prise en charge holistique ;
- Organiser des séances de renforcement de capacité sur les VBG à l'intention de la communauté et tout le personnel implique dans l'exécution des travaux ;
- Renforcer le mécanisme d'appui aux SVS par :
 - La mise en place d'une coordination opérationnelle avec un circuit de référencement fonctionnelle dans le cadre du projet ;
 - Prendre en charge les frais médicaux y compris de transport des survivants désireuse de poursuivre les présumés.

- Organiser des activités de sensibilisation de la communauté sur les VBG/EAS/HS ainsi que les VHI/SIDA dans le site d'intervention du Projet et ses environs afin de promouvoir le changement des comportements durable ;
 - Appuyer les structures sanitaires en PEP KIT post viol et autres intrants nécessaires au traitement des SVS en cas de besoin ;
 - Favoriser le recrutement des candidatures féminines pour renforcer leur autonomisation ;
- L'approche Genre doit être prise en compte dans tout le processus de Projet (conception, l'élaboration, mise en œuvre du projet).

9.5. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

9.5.1. OBJECTIF

L'objectif de la mobilisation de parties prenantes consiste en une analyse des parties prenantes et la formulation des actions de mobilisation pour les PAP, la diffusion d'informations ainsi que des consultations approfondies, d'une manière adaptée à la culture locale, tenant compte des différences entre les hommes et les femmes et incluant toutes les générations.

9.5.2. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

a. Parties prenantes identifiées et parties concernées

Dans le cadre de ce projet, les principales parties concernées du projet sont les bénéficiaires des activités du projet : les centres de recherches INERA GIMBI et INERA MVUAZI, SNV, ETDs, les populations locales des villages riverains de l'INERA

b. Autres parties intéressées (API)

Les autres parties intéressées suivantes ont été identifiées comme parties prenantes au projet :

- Les ONG
- Les corporations des agricultures
- SENASEM
- Inspection de l'agriculture, pêche et élevage
- Autres entités gouvernementales
- Des agents et travailleurs du projet et des sous - traitants
- Les autorités locales et centrales ;
- Les leaders d'opinion ;
- Les leaders religieux, les professionnels des médias ;
- Médias traditionnels (radio locale et nationale, télévision, etc.) et participants aux médias sociaux (Fora des PAP) ;

- Groupes de la société civile et ONG aux niveaux régional, national et local (y compris ceux qui poursuivent des intérêts environnementaux et socio-économiques et peuvent devenir partenaires du projet) ;
- Les élus locaux ;
- Les chercheurs ;
- Etc...

c. Groupes défavorisés / vulnérables

Dans le cadre du projet, les seules personnes identifiées à GIMNI et MVUAZI comme groupe vulnérable sont des personnes dont l'âge dépasse 68 ans ; et ces personnes chefs de ménage

9.5.3. Les Activités D'engagement Des Parties Prenantes Menées Dans Le Contexte Du Plan D'action De Réinstallation

Tableau 20 : Plan de mobilisation des Parties Prenantes au projet dans le contexte du PAR

Étape du projet	Sujet de consultation / message	Méthode/Approche	Cibles	Responsabilités
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin du projet - Activités prévues - Eligibilité - Processus de recensement des PAP et d'évaluation de biens affectés - Coûts d'indemnisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions, ateliers et visites de terrain - Communiqués aux radios locales - TEP 	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés locales - Personnes affectées - Peuples autochtones affectés et leurs familles - ONG locales - Parties prenantes au projet - INERA 	<ul style="list-style-type: none"> - Spécialiste en Environnement et Développement Social du PADCV-PTA - FS RDC - Agences d'exécution - Consultants de PTA
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Modalités de paiement - Coûts d'indemnisations - Relever les préoccupations qui sortent de la mise en œuvre - Restauration de moyens de survie 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions et visite de terrain avec la facilitation des ONG des PAP ou structures de promotion de droits des PAP - Communication dans radios communautaires - Formation et ateliers - Divulgence d'informations à travers des brochures, des dépliants, etc. - Diffusion de visuelles (audio et vidéos) dans les fora sociaux des PAP - Bureaux d'information dans les campements et villages 	<ul style="list-style-type: none"> - Peuples Autochtones et Communautés Locales affectées et leurs familles - Groupes vulnérables - Gouvernement : - INERA - ONG des PAP - Fonctionnaires de l'Environnement, l'Economie Forestière, l'Intérieur, Affaires sociales et autres agences au niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> - ONGs de mise œuvre du PAR - Points focaux en développement social et genre et Spécialistes Environnementaliste et Développement Social du PADCV-PTA

Clôture	<ul style="list-style-type: none"> - Relever les préoccupations qui sortent de la mise en œuvre - Restauration de moyens de survie 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions publiques (Tribunes d'Expressions populaires) - Communication dans radios communautaires - Panneaux et banderoles avec les messages clés en langues locales - Diffusion de visuelles (audio et vidéos) dans les fora sociaux des PAP 	<ul style="list-style-type: none"> - PAP - INERA - SNV 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>ONGs de mise œuvre du PAR</i>
---------	--	--	---	--

Source : *Les Verts RDC Sarl, fév.2024*

9.5.4. STRATÉGIE PROPOSÉE POUR L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure de l'avancement du projet, y compris les rapports sur les performances environnementales et sociales du projet.

Le PADCV-PTA veillera à ce que le PAR soit publié sur le site Internet du FS RDC et à ce que toute personne puisse accéder à ce document, tant en version provisoire qu'en version finale.

Le PADCV-PTA accordera un délai raisonnable après sa publication pour permettre un retour d'expérience sur le PAR. Les commentaires seront reçus par une adresse e-mail qui sera indiquée à cet effet.

Étant donné que dans certaines zones d'intervention du PADCV-PTA, il y a difficulté d'avoir des interactions en ligne, l'information peut être diffusée par le biais de plateformes numériques telles que Facebook, les groupes WhatsApp, les liens web/ sites web des organisations de l'INERA, SNV des organisations locales pour ceux qui ont accès à un téléphone ou à un ordinateur.

Les PAP peuvent être informés par les moyens de communication traditionnels (radio communautaire, appels téléphoniques et courriers électroniques avec une description claire des mécanismes permettant de fournir un retour d'information par courrier et/ou des lignes téléphoniques dédiées).

Pour les PAP non accessibles aux canaux précités, il serait idéal de leur faire parvenir les informations par le biais de l'INERA ou des associations des agriculteurs ou des ONG œuvrant dans les sites qui sont établis dans les centres de recherches INERA respectifs où le projet intervient. Ces dernières organiseront dans les villages PAP des rencontres des TEP, émissions radiophoniques avec les PAP etc.

Le FS RDC au travers des ONG de mise en œuvre mettront un dispositif adapté aux PAP de sorte que tous les canaux de communication qui seront utilisés précise clairement comment les PAP peuvent faire part de leurs réactions et suggestions.

10. CALENDRIER D'EXÉCUTION

Le calendrier de la mise en œuvre du PAR doit être calé au chronogramme des travaux en se conformément aux études techniques des travaux de réhabilitation/construction des entrepôts et de l'emblavure pour la production des semences de la Pré-base et base dans les stations de recherche de INERA, et de la réhabilitation des bureaux provinciaux de SNV dans la province du Congo central.

À ce jour, ces études ne sont pas encore disponibles. Toutefois, ci-dessous, un calendrier provisoire qui sera mis à jour en fonction du chronogramme d'exécution physique de travaux.

La mise en œuvre du PAR débute avec le dépôt d'un exemplaire du PAR auprès des Villes de MATADI et MBANZA NGUNGU, dans deux stations INERA GIMBI et MVUAZI ainsi que la mobilisation du Comité Local de Réinstallation qui devra assurer le suivi des activités de la mise en œuvre.

Tableau 13. Calendrier de mise en œuvre du PAR

Activité	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs	2024				
			Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5
I. Campagne d'information							
1.1 Fixation de la date butoir	Chef de la Station INERA GIMBI Directeur du Centre de Recherche de l'INERA MVUAZI	Nombre de diffusions et lieux d'affichage					
1.2 Approbation et diffusion du PAR	Gouvernement et BAD	Site de publication					
1.3 Affichage et publicité du PAR	FS RDC, PEJAB	Lieu d'affichage					
1.4 Diffusion et opérationnalisation du MGP durant toute la durée de sous-projets dans les stations INERA GIMBI et MVUAZI	FS RDC	Nombre de campagnes					

Activité	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs	2024				
1.5 Diffusion de l'information et consultations	FS RDC, Prestataires de services	Nombre de campagnes					
II. Acquisition des terrains							
2.1 Déclaration d'utilité publique	Décret signé par le Président de la République	Décision signée de déclaration d'utilité Publique					
2.2 Évaluation des occupations	Commission Locale de Réinstallation (CLR)	Rapport de d'évaluation sociale					
2.3 Estimation des indemnités	Prestataire ayant organisé le recensement des biens affectés / Commission d'évaluation Locale	Rapport du PAR					
2.4 Négociation des indemnités	CLR, Commune, Prestataire, PAP concernées + leurs représentants	PV de négociation					
III. Compensation et paiement aux PAP							
3.1 Mobilisation des fonds	FS RDC	Comptabilité du FS RDC					
3.2 Compensation aux PAP	FS RDC	Etat de paiement					
IV. Déplacement des installations et des personnes							
4.1 Assistance au déplacement	FS RDC, Mairies, Prestataires	Rapport d'évaluation					
4.2 Prise de possession des terrains	Autorités Provinciales (Mairie MATADI) et INERA	Acte d'autorisation d'occupation					
V. S&E de la mise en œuvre des PAR							
5.1 Suivi de la mise en œuvre des PAR	CLR, CLD et CLGP, Communautés locales	Rapport de suivi					
5.2 Évaluation de l'opération / Audit de clôture	FS RDC, CLGP	Rapport d'évaluation, Rapport d'audit de clôture					

Activité	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs	2024				
VI. Début de la mise en œuvre de Sous-projets							
Mise en œuvre	FS RDC, Autorités Provinciales et Communales	Rapport de démarrage					

11. COUTS ET BUDGET DES COMPENSATIONS

Le budget pour la mise en œuvre du PAR est évalué à vingt et **un million cent cinquante Deux mille huit cent trente Sept Dollars américains** (1 152 837 USD).

Le tableau 21 ci-dessous en détaille les différentes rubriques :

Tableau 1 Rubriques des compensations

N°	Rubrique	Coût unitaire en \$	Coût total en \$	Source de financement
	Compensations			
	Coûts des indemnités des pertes agricoles		198.556	BAD
	Coûts des indemnités des pertes d'actifs (essences fruitiers)		1.528,4	
	Compensation à la période de transition		521.789,8	
	Coûts d'accompagnement des PAP (formation, intrants etc)	Ngimbi	45 000	
		Mvuazi	70 000	
	Accompagnement pendant une saison culturale des PAP pendant les travaux d'aménagement (Période de transition)	1500X38	57000	
	Personnes vulnérable	Forfait	5000	
	S/total 1 Indemnisation		893.874.2	
	Mise en œuvre			
	Coûts de la prise en charge de l'UCP		10.000	
	Provision pour la mise en œuvre du PAR		48137,4.	
	Imprévu		28.137,4	
	S/total 2 Coût de la mise en œuvre		86 274,8	
	Renforcement des capacités		<u>80.000</u>	
	Audit du PAR		<u>20.000</u>	

	MGP		<u>20.000</u>	
	S/total 3		<u>120 000</u>	
	Imprévus		<u>52.688</u>	
	BUDGET GLOBAL DU PAR		<u>1 152 837</u>	

11.1. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAR

11.1.1. Dispositions pour le Suivi et l'Évaluation

Le suivi et évaluation comprennent la collecte de données socio-économiques de base sur les personnes affectées avant pendant la mise en œuvre du PAR notamment le suivi de paiement des indemnités des PAP, les conditions de déplacement et la restauration de moyens de survie.

En outre, des évaluations qualitatives et quantitatives seront menées pour voir si les personnes affectées maintiennent, au minimum, leur niveau de vie d'avant le projet suite à la mise en œuvre du plan de restauration des moyens de subsistance.

11.1.2. SUIVI

11.1.2.1. Suivi de la mise en œuvre du PAR

Pour le suivi, l'UGP assurera l'entière responsabilité d'effectuer un suivi interne régulier du processus d'indemnisation des PAP et de rendre compte aux FS RDC, Ministère de Finances, la BAD, etc.).

Pendant la mise en œuvre du PAR, un suivi sera effectué de manière continue par l'Expert en Sauvegarde Sociale du l'UGP. Le suivi post-réinstallation des ménages affectés doit également être effectué fréquemment par exemple tous les trois mois pendant la période de construction.

L'expert en sauvegarde produira des rapports de suivi qui doivent inclure les éléments suivants :

- Nombre de ménages et d'individus affectés par les activités du projet ;
- Nombre de ménages et d'individus économiquement déplacés (cultures, commerces et activités affectés, etc.) suite aux activités du projet ;
- Nombre de PAP indemnisés ainsi que les couts y afférents ;
- Nombre de ménages et d'individus réinstallés par le projet ;
- Nombre de champs, arbres, cultures affectées ;
- Les plaintes reçus, traités et répondus ;
- Indemnités versées pour chaque catégorie de biens perdus (arbres, cultures, autres) et autres avantages obtenus par les ménages et les individus ;
- Situation économique et des moyens de subsistance des PAP et des ménages indemnisés ;
- Structures communautaires affectées ;
- Suivi du système de traitement des plaintes, y compris celles- de VBG/EAS/HS et conflits ;

- Nombre de campagnes de sensibilisation organisés ;
- Etc.

11.1.2.2. SUIVI DES CONDITIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Pendant tout le processus de suivi, l'UGP accordera une attention particulière aux ménages et individus vulnérables identifiés afin de contrôler s'ils bénéficient ou non des mesures spéciales de restauration et d'amélioration des revenus qui leur sont destinées, et reçoivent les compensations auxquelles ils ont droit.

De plus, ces ménages vulnérables devraient être aidés par l'UGP dans l'organisation administrative et logistique du programme d'indemnisation, de relogement et d'avantages sociaux (emplois, utilisation d'arbres coupés sur leur parcelle, etc.) pour s'assurer qu'ils bénéficient pleinement de ces avantages.

La liste ci-après fournit des indicateurs de suivi de ces ménages et individus vulnérables :

- Nombre de ménages et d'individus vulnérables affectés par les activités du projet ;
- Nombre de ménages vulnérables et d'individus vulnérables économiquement déplacés (cultures, commerces et activités affectés, etc.) suite aux activités du projet ;
- Plaintes (reçus, traités et répondus) des ménages et individus vulnérables ;
- Indemnisations versées aux ménages et individus vulnérables pour chaque catégorie de biens perdus (structures, terres, cultures, autres) et autres avantages ;
- PAP vulnérables affectées et ménages vulnérables réinstallés économiquement et situation des moyens d'existence (revenus, statut sanitaire et social, bien-être)
- Existence d'un registre actualisé du mécanisme de règlement de plaintes ; et
- % plaignants(es) VBG/EAS/HS ayant été référés(es) aux ONGs spécialisés.

11.1.2.3. INDICATEURS DE SUIVI

Dans le tableau 22 ci-dessous, nous présentons les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PAR.

Tableau 22. Indicateurs de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PAR

Phases	Types d'indicateurs
Indicateurs de préparation de la mise en œuvre du PAR	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres d'information organisés avec les PAP justifiées par des PV ; • Ne Nombre de personnes ayant participé aux rencontres (justifié par un PV) ; • Thèmes abordés lors des rencontres.
Indicateurs de mise en œuvre du PAR (par rapport aux données de base du PAR)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PAP indemnisées ; • Nombre et types de conflits liés aux déplacements ; • Nombre d'arbres et cultures affectés compensés ; • Montant total des compensations payées ; • Existence d'un registre actualisé du mécanisme de règlement de plaintes ; • Nombre des plaintes traitées et résolues dans le respect de délai prévu Délais de règlement des compensations. • Nombre de ménages et de personnes affectés par les activités du Projet ; • Nombre de femmes PAP indemnisées ; • Restauration de moyens de subsistance ; • Nombre des PAP ayant reçu la compensation avant les travaux et dates de versement. • Nombre de séances d'information à l'intention des PAP effectuées avant le début des travaux
Mesures sociales d'accompagnement des PAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PAP ayant bénéficié de mesures d'accompagnement • Taux de satisfaction des PAP avec les opérations d'indemnisation • Ne Nombre de personnes vulnérables ayant bénéficié de mesures d'accompagnement y compris l'appui financier prévu ; • Nombre de personnes ayant bénéficié des frais d'aide à la réinstallation.
Mécanisme de Gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées • Nombre de plaintes jugées recevables • Nombre de plaintes rejetées • Nombre de cas sensibles (par exemple, d'EAS/HS) référés aux structures appropriées pour la prise en charge holistique • Nombre de cas dont les solutions ont donné lieu à des recours par les plaignants • Nombre de cas dont les solutions ont donné lieu à des recours par les plaignants • L'adhésion aux procédures de redressement d'éventuels torts, le nombre d'éventuelles plaintes enregistrées, le nombre d'éventuelles plaintes résolues, et la période moyenne nécessaire pour résoudre une éventuelle plainte ; • Les rapports du Comité de gestion des plaintes envoyés au FS RDC et à la BAD ; • Nombre de survivantes EAS/HS ayant reçu une assistance médicale, psychologique, et/ou accompagnement juridique/judiciaire

11.1.3. EVALUATION

L'UGP fera une évaluation trimestrielle des actions de mise en œuvre du présent PAR. Ces évaluations se feront une fois la mise en œuvre du PAR lancée.

L'objectif de ces évaluations sera de se rassurer que les actions du PAR s'exécutent correctement.

Le processus d'évaluation de la mise en œuvre du PAR entrepris au sein du Projet, sera menée par l'équipe de sauvegarde environnementale et sociale de l'UGP ou par un Consultant Externe disposant d'une bonne expérience dans la mise en œuvre des PAR dans le secteur agricole.

L'évaluation devrait être entreprise en deux temps :

- En mi-parcours des opérations du PAR ;
- Immédiatement après l'achèvement des opérations de réinstallation ;
- Si possible deux ans après l'achèvement des opérations de réinstallation.

11.2. AUDIT DU PAR

Un audit sera mené à mi-parcours pour s'assurer que la mise en œuvre des mesures est conforme aux dispositifs du présent ; un deuxième audit sera mené à la fin de la mise en œuvre du PAR. Cet audit aura pour objectif d'évaluer le paiement des indemnités ainsi que les conformités y afférentes. Cet audit sera mené par un consultant (ONG ou Cabinet).

11.3. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PAP

Durant la mise œuvre du PAR, conformément aux exigences du SSI, un accompagnement social par la firme (ONG ou cabinet) chargé de l'appui à la mise en œuvre du PAR doit être assuré pour mener les activités suivantes :

- Conseil-Accompagnement aux CLGP pour la vérification des dossiers en vue de l'indemnisation ;
- Conseil et accompagnement aux CLGP pour le paiement des indemnités ;

- Consulter et communiquer avec les PAP en collaboration avec les CLGP afin de les tenir informées de l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation.

En outre l'ONG/Cabinet fera :

- Le suivi des PAP déplacés physiquement ;
- Le suivi de la réhabilitation économique des PAP ;
- L'accompagnement des PAP pour trouver un nouvel emplacement ;
- L'accompagnement du paiement avec Mobile Money, y compris la création des comptes bancaires

Tableau 23 : Accompagnement social des PAP

Activités	Responsables	Période
Sensibilisation des parties prenantes	ONG / Cabinet	Durant toute la phase du sous-projet
Identification et cartographie des parties dans la zone du sous-projet	ONG / Cabinet	Durant toute la phase du sous-projet
Mise en place du CLD et CLGP dans les Communes concernées par le projet	ONG / Cabinet UGP	Avant le démarrage du sous-projet
Formation des membres de CLD et CLGP sur le bon fonctionnement du MGP	ONG / Cabinet UGP	Avant le démarrage du sous-projet
Vulgarisation du MGP auprès des parties prenantes	ONG / Cabinet UGP	Avant le démarrage du sous-projet
Suivi des activités de la mise en œuvre du PAR	FS RDC UGP	Pendant et après les indemnisations
Conseil-Accompagnement aux CLGP pour la constitution des dossiers en vue de l'indemnisation	Firme chargée de mise en œuvre du PAR	Avant le paiement des indemnisations
Consultation et communication avec les PAP en collaboration avec les CLGP afin de les tenir informées de l'avancement de la mise en œuvre du PAR	ONG / Cabinet UGP	Avant le paiement des indemnisations

11.4. DIFFUSION DU PAR

Le FS de la RDC prendra des dispositions utiles pour la diffusion de ce PAR, une fois validé par la BAD. Plusieurs canaux seront donc utilisés notamment la voie de consultation publique en organisant un atelier de restitution dans la cité de Mvwazi et Ngimbi et l'affichage de résumé exécutif en Français et langues locales dans les bureaux INERA respectifs.

Ce PAR sera publié dans les journaux locaux, dans les portails web du FS RDC, de la BAD ainsi que de sites web à audience considérable comme mediacongo.net et autres.

En outre, le FS RDC prendra soin de déposer les copies de ce PAR respectivement aux responsables provinciales, aux chefs de stations INERA Ngimbi et Mvwazi.

L'objectif est d'assurer la diffusion de l'information aux populations affectées ainsi qu'aux parties prenantes au projet.

CONCLUSION

La mission d'élaboration d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des populations assorti d'un Plan de Restauration des Moyens d'existence (PRME) de travaux de réhabilitation/construction des entrepôts et de l'emblavure pour la production des semences de la Pré-base et base dans les stations de recherche de INERA, et de la réhabilitation des bureaux provinciaux de la SNV dans la province du Congo Central a été effectuée dans le cadre du Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture (PADCV-PTA).

Cette mission a été réalisée par le consultant Les Verts RDC Sarl dans la période du 25 Janvier au 25 Février 2024.

Les collectes des données ont été réalisées dans le site de l'INERA GIMBI du 31 janvier au 08 février 2024, les consultations publiques ont reçu un succès remarquable par la participation du Chef de groupement NSANDA, le chef du village MBIMBI, la représentante des femmes de l'église catholique de Kinzau Mvueté, les femmes, les jeunes filles et hommes, mais également les travailleurs du Camp de l'INERA GIMBI.

Les rencontres réalisées avec les inspecteurs du Service National de Vulgarisation (SNV) n'ont pas abouti à la désignation d'un terrain pour la construction de bureaux, mais le souhait du SNV est de voir le projet s'impliquer à l'acquisition d'un terrain au profit du SNV.

Les mêmes consultations et les différentes activités d'identification des personnes affectées ont été réalisées au site de l'INERA MVUAZI du 10 au 17 février 2024. Les résultats obtenus dans les deux sites ont été satisfaisants : (i) plus de cinquantes des personnes consultées dans les deux sites de l'INERA ; (ii) la participation active des autorités coutumières et locales obtenue ; (iii) l'accompagnement des agents de l'INERA sur terrain a été de grande utilité pour la collecte des données ; (iv) 10 personnes ont été identifiées au site de l'INERA GIMBI et 28 personnes à l'INERA MVUAZI, ce qui fait un total de 38 personnes comme les celles qui sont affectées par les activités prévues par le Projet ; (v) les discussions/ négociations ont été réalisées avec toutes transparences, le consultant s'est servi des mercuriales des prix fixés par les Ministères des Finances et celui des Affaires foncières pour déterminer le prix de location des terres à la

réinstallation ; et aussi la mercuriale du Projet KIN-ELEND A en application en République Démocratique du Congo pour la détermination des prix pour des pertes d'actifs agricoles.

Les montants calculés ont été négociés avec une réduction de 30 % convenu par toutes les parties à la négociation, sanctionnés par des procès-verbaux en présence des autorités de l'INERA comme témoin et notariés par les Chefs des groupements.

Il ressort une d'indemnisation des personnes affectées de 1 927 394,5 USD dont 1 145 074,35 USD, soit 59 % pour les 10 personnes identifiées à l'INERA GIMBI et 782 320,15 USD, soit 40,5 % pour les 28 bénéficiaires identifiés à l'INERA MVU AZI.

Le cout total des actifs agricoles dans les deux sites de l'INERA est de 1 856 000,68 USD, dont 1 114 099,35 USD, soit 60 % pour les PAPs de l'INERA GIMBI et 741 901,33 USD, soit 40 % pour les PAPs de l'INERA MVU AZI.

Quant aux indemnisations liées au cout de déplacement et réinstallation et / ou aide au déplacement, un cout total négocié s'élève à 71 393,82 USD, dont 40 418,82 USD, soit 56,6 % pour les PAPs de l'INERA MVU AZI et 30 975 USD, soit 43,4 % pour les PAPs de l'INERA GIMBI.

Les opérationnelles liés à l'exécution du PAR sont repartis de la manière suivante : (i) 70 000 USD pour la mise en œuvre du PAR dans les deux sites de l'INERA ; (ii) 25 000 USD pour le suivi de la mise en œuvre du PAR par la Commission de réinstallation ; (iii) 75 000 USD pour l'audit de la mise en œuvre du PAR par l'Expert indépendant.

La sommation des coûts des indemnisations des personnes affectées par le Projet et les coups des opérations de mise en œuvre, de suivi et d'audit de la mise en œuvre s'élève à un cout global de 2 097 394,5 USD (c'est-à-dire 1 927 394,5 USD + 70 000 USD + 25 000 USD + 75 000 USD).

Les populations consultées dans les deux sites de l'INERA ont toutes exprimées le vif souhait de voir la réalisation des activités du Projet comme annoncé par le maître de l'ouvrage.

12. RÉFÉRENCES ET SOURCES DOCUMENTAIRES


1. Rapports annuels de l'INERA MVUAZI & NGIMBI, 2023
2. Groupe de la Banque africaine de développement : Système de sauvegardes intégré. Mise à jour 12 avril 2023.
3. PROGRAMME RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE LA PLAINE DE LA RUZIZI (PREDIR), 2028 : ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE LA RUZIZI ET LES ETUDES D'APS SUR UNE TRANCHE PRIORITAIRE DE 20.000 HA ET D'APD SUR 10.000. MISSION 3 : ETUDE APS/APD/DAO PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS EN RDC. RAPPORT APD
4. STUDI International, 2018 : Élaboration du Schéma Directeur d'aménagement de la plaine de la Ruzizi et les études d'APS sur une tranche prioritaire de 20 000 ha et d'APD sur 10 000 ha. Rapport mission 2- Volume 2
5. STUDI International, 2019 : Programme régional de développement intégré de la plaine de la Ruzizi (PREDIR), 2019 : Élaboration du schéma directeur d'aménagement de la plaine de la Ruzizi et les études d'APS sur une tranche prioritaire de 20.000 ha et d'APD sur 10.000 et DAO des périmètres irrigués en RDC. Communauté Économique des Pays des Grands LACS. RAPPORT APD. Version finale
6. AIDE-MÉMOIRE, MISSION DE PREPARATION du PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE (PADCV-PTA), 17 au 28 Juillet 2023
7. NOTE CONCEPTUELLE DU PROJET DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE (PADCV-PTA), Septembre 2023.
8. Aide-Mémoire de la MISSION DE PREPARATION du PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE (PADCV-PTA) du 17 au 28 Juillet 2023
9. AIDE-MÉMOIRE de MISSION DE L'ÉLABORATION DE LA NOTE CONCEPTUELLE Du PROGRAMME DE TRANSFORMATION AGRICOLE DE LA PLAINE DE LA RUZIZI (PTA-PRU) Du 01 août au 15 octobre 2023
10. BAD : Évaluation des « systèmes-pays » de sauvegardes environnementales et sociales et de leurs implications pour les opérations financées par la BAD en Afrique Département des Résultats et du Contrôle de la Qualité Division de la Conformité et des Sauvegardes. SÉRIE SUR LES SAUVEGARDES ET LA DURABILITÉ Volume 1 Publication 2 (Février 2015)

13. ANNEXES


- PRME
 - PV signés des séances publiques et autres réunions ; Fiche de recensement individuel de chaque PAP y compris titres/pièces fournis
 - Date buttoir
1. Liste exhaustive des personnes rencontrées

Annexes I : LISTE DES PRESENCES


①



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Projet
d'Entreprenariat
des Jeunes
dans l'Agriculture et
l'Agro-Business



PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE, (PACV-PTA)

LISTE DE PRESENCE

Activité : *Consultation publique / Locataires des terres de l'INERA*

Lieu : *INERA / GINBI* Date : *01/02/2024*

N°	NOM ET POST NOMS	ORGANISATION	FONCTION	TELEPHONE/EMAIL	SIGNATURE
01	<i>MBUYOLA NDALA</i>		<i>CULTIVATEUR</i>	<i>0942111065</i>	<i>[Signature]</i>
02	<i>TSIMBA MAYEMBA</i>		<i>- " -</i>	<i>0898737687</i>	<i>[Signature]</i>
03	<i>PHANZU MASALA</i>		<i>- " -</i>	<i>0840167967</i>	<i>[Signature]</i>
04	<i>MPESE NGANLU</i>		<i>- " -</i>	<i>0978314969</i>	<i>[Signature]</i>
05	<i>PONGI TAMBA ADELARD</i>		<i>- " -</i>	<i>0858449417</i>	<i>[Signature]</i>
06	<i>MAKENGUELE ISAAC</i>		<i>- " -</i>	<i>0840012883</i>	<i>[Signature]</i>
07	<i>BALAMBANA BUNDA</i>	<i>INERA</i>	<i>PLOMBIER</i>	<i>0893473903</i>	<i>[Signature]</i>
08	<i>DINSAVA MENO</i>		<i>CULTIVATEUR</i>	<i>0972885743</i>	<i>[Signature]</i>

09	MBANZA MASEJO		- 1 -	085150617 6	
10	UMBA KUNDA		- 11 -	Non	
11	MAYAZI NIDOMIKOLAYI	INERA	AGROMO- ME	0894205647	
12	LAMDU LULO		Cultivateur	085147867 8	
13	SUKU MBEKO		- 1 -	085422689 1	
14	LEMSA NZILA		- 11 -	Non	
15	BAYAT PHAMBU	INERA	MANAGRI	089798836 3	
16	MAMBONA - FARA	INERA	CULTIVATEUR	0897548186	
17	NLANBU - NKWANGA	INERA	- -	- -	
18	LUMFINGANA - NGOMA	INERA	CHAUFFEUR	0991532599	
19	MAYEMBA - MUKA	INERA	CULTIVATEUR	0998471336	
20	QIMOU NDAKI DON	INERA	INGENIEUR A	0897093274	
21	MATONDO PANGO	INERA	FR	089597256 1	

LISTE DES PRESENCES METAYERS



PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE, (PADCV-PTA)

LISTE DE PRESENCE

Activité : Identification des personnes affectées par le projet (PAPs)
 Lieu : INERA GIMBI Date : 03/02/2023

N°	NOM ET POST NOMS	ORGANISATION	FONCTION	TELEPHONE/EMAIL	SIGNATURE
01	MBALA MALAMBA RAPHAEL	INERA GIMBI	Chef d'antenne		
02	KAYEMBA MUKATE REBECCA	CTIAD	Membre	0825312523	
03	KABEYA MPOYI		Opérateur éco		
04	WILULU LUMASU ALPHONSE	INERA GIMBI	Chef d'antenne Fruit Banana	0859220277	
05	OKITO OTSHUN	INERA GIMBI			
06	MAYALI WAMIKOLAYI	INERA GIMBI	Agronome	0894205647	
07	KHONDE LUFUTU SILAS		Opérateur éco		
08	BAYA PHAMBU THOMAS	INERA GIMBI	Agronome	0897988363	

09	MBANZILA NKANGU DANIEL		Operator Econ	
10	MUSAVA NENO LEON	MERA GUMBI	Payson 099288743	
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				



FONDS SOCIAL
DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO



Projet
d'Entrepreneuriat
des Jeunes
dans l'Agriculture et
l'Agro-Business



PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE
L'AGRICULTURE, (PADCV-PTA)

LISTE DE PRESENCE

Activité : Consultation du public / population riveraine de l'insecte GMBI
Lieu : Village MBONGO Date : 02/02/2024

N°	NOM ET POST NOMS	ORGANISATION	FONCTION	TELEPHONE/EMAIL	SIGNATURE
01	N LANDU - MALANDA	C.L.D	Payson	0851549671	
02	MAVINGA - BAKIDI	Cooperative	Payson	-	
03	LUZOLO - MBONGO	Cooperative	Payson	0892523517	
04	SEKE - SEKE	Cooperative	Payson	0897391831	
05	ALENZO LOBA	Cooperative	Payson	0828143294	
06	MANSANGA - MBONGO	C.L.D	Payson	-	
07	KANGALA - NGIMBI	-	Payson	-	
08	MBADUNGU - OLONGO	CLO	PAYSON	0858816940	

09	MBUNDU - NLONGO	Cooperative	Payson	0853193551	
10	NLONGO - NLONGO	Cooperative	Payson	0856115430	
11	MASIALA MVANDA	ENGRA	CHGF DE STATION	0995018149 gabriel mpanza	
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Projet
d'Entrepreneuriat
des Jeunes
dans l'Agriculture et
l'Agro-Business



PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE
L'AGRICULTURE, (PADCV-PTA)

LISTE DE PRESENCE

Activité : *Consultation du public / vidéo basée sur le genre (YB) / les femmes*

Lieu : *village MBUMBI* Date : *08/04/2024*

N°	NOM ET POST NOMS	ORGANISATION	FONCTION	TELEPHONE/EMAIL	SIGNATURE
01	YANGA-MAKAYA	Cooperative	Paybanne	-	<i>[Signature]</i>
02	TUZOLANA-MAKAYA	Cooperative	Paybanne	-	<i>[Signature]</i>
03	MUILA-BAKIDI	Cooperative	Paybanne	-	<i>[Signature]</i>
04	NKONGO-MAVANGULWA	Cooperative	Paybanne	-	<i>[Signature]</i>
05	NLANDU-MBENZA	C.L.D	Paybanne	0854510583	<i>[Signature]</i>
06	MABONDO-NLANDU	Cooperative	Paybanne	-	<i>[Signature]</i>
07	SEMO-NZAU	Cooperative	Paybanne	-	<i>[Signature]</i>
08	NDUKU-Ntoto	Cooperative	Paybanne	-	<i>[Signature]</i>



FONDS SOCIAL
DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO



Projet
d'Entrepreneuriat
des Jeunes
dans l'Agriculture et
l'Agro-Business



PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE
L'AGRICULTURE, (PADCY-PTA)

LISTE DE PRESENCE

Activité : Réunion de Consultation publique (les localités de l'INERA
Lieu : INERA GIMBI Date : 02/02/2024

N°	NOM ET POST NOMS	ORGANISATION	FONCTION	TELEPHONE/EMAIL	SIGNATURE
01	OKITO OJHUM	INERA	CRSIAF	08785792304	[Signature]
02	MBALA MALAKUBA RAPHAEL	INERA	CATEAN	raphaelmbala90@gmail.com 0844506578	[Signature]
03	LONDA-KUMBI		WLSI-VASTRI CG		[Signature]
04	NGEMBA LINDU		- " -		[Signature]
05	WZULO PHONGI		- " -		[Signature]
06	DINA VANGA UNGA		- " -		[Signature]
07	NSILUM-LWASU ALPHONS	INERA	IV	0859220277	[Signature]
08	KALONJI-MBANGILA	INERA	CHERCHEUR	0396635065	[Signature]

09	MBUMBA JUNGA RENE		CULTIVATEUR		
10	MASIALA MUANDA Gabwul	INERA	CHEFCHUR	0995018149 gabwulmuanda	
11	LELO LANDU	INERN	PLANTON	0894782649	
12	KIALA MASAMBA	INETA	INTENDAN	0842804687	
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					



PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE
L'AGRICULTURE, (PADCV-PTA)

LISTE DE PRESENCE

Activité : *Consultation publique / les femmes locataires des terres (VBB/les femmes*
Lieu : *INERA GUMBI* Date : *02/02/2024*

N°	NOM ET POST NOMS	ORGANISATION	FONCTION	TELEPHONE/EMAIL	SIGNATURE
01	NGAMITSIMBA JOSEPH	AFPG	FONDATEUR	0843357435	<i>[Signature]</i>
02	LUNDA KUMBU	AFPG	MEMBRE		<i>[Signature]</i>
03	NGEMBO LINDU	// - // -	- // -		<i>[Signature]</i>
04	DINA VANGA	Mon	CULTIVATEUR		<i>[Signature]</i>
05	LUFOW PAMBO	- // -	- // -		<i>[Signature]</i>
06					
07					
08					

ANNEXES II : LISTE DES PRESENCES REUNION DE CADRAGE



FONDS SOCIAL
DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO



Projet
d'Entrepreneuriat
des Jeunes
dans l'Agriculture et
l'Agro-Business



PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE
L'AGRICULTURE, (PADCV-PTA)

LISTE DE PRESENCE

Activité : Réunion de cadrage et de désignation des sites du projet (55 ha)
Lieu : Station INERA NGIMBI Date : 31/01/2024

N°	NOM ET POST NOMS	ORGANISATION	FONCTION	TELEPHONE/EMAIL	SIGNATURE
01	MASIALA MUANDA	INERA	CH. OF. DE STATI.	0995018149 gabwelmwinda	0995018149
02	KALONJI MBANGILA	INERA	chercheur	0996635065 andickalangi@gmail.com	0813950568
03	Joseph EKEMINO	Les Verts	Expert Sauvage	081 285 4465 josephkemino@gmail.com	
04	MDHENDI Blaise	Les Verts	Expert Sauvage	0820462604 blaiseandoina22@gmail.com	
05	KIALA MASAMBA	INERA/GIMBI	CBP	0842204687 0920398646	
06	MAYAZI-NDOMKOLAYI	INERA GIMBI	AGRONOME	089 480 5647	
07	NGOYI-TSHITE	INERA-GIMBI	chercheur C.A. RIZ	0971266447 0844014317	
08	OKITO OTSKUDI	INERA-GIMBI	CBAP	0818572304 okito.louisa@gmail.com	

09	NSIMU-LWAFU	INERA	cherhem	0859220277	NSH
10	MBALA MALAMBA RAPHAËL	Raphaël Mbala 90 19 mai. Com INERA	CAMAN	0844506578	NSH
11	NGAMITSHARI JOSSE	INERA	Chf R.O	0843351835	NSH
12	Rololo. DAKENGO	-1-	R.P	0859386857	NSH
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					



FONDS SOCIAL
DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO



Projet
d'Entrepreneuriat
des Jeunes
dans l'Agriculture et
l'Agro-Business



PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE
L'AGRICULTURE, (PADCV-PTA)

LISTE DE PRESENCE

Activité : Consultation des autorités locales / Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)
Lieu : Village MBR MBR Date : 02/10/2024

N°	NOM ET POST NOMS	ORGANISATION	FONCTION	TELEPHONE/EMAIL	SIGNATURE
01	MAEMZO - LOBA	COOPAMBIK	PRESIDENTE	0828143234	
02	MAPHASI - NLANBU	CLD	PRESIDENTE	-	
03	NLANBU - MALANBA	AUTORITE LOCALE	REPRESENTA NTE CHEFFE FAMILLE	0857549671	
04	MAVINGA - BAKIDI	AUTORITE LOCALE	CHEF DU VILLAGE	-	
05	YANGA - MAKAYA	EGLISE	PRESIDENTE LEGIONAIRE	-	
06	MASIALA MUANDA	ENGRA	CHEF DE STATION	0995018149 gabrielmasiala	
07	Diakiese - Letete	chef de qpt de Sambeli	Dir des aff. continues	0898603130	
08					

ANNEXES III : PV CONSULTATION PUBLIQUE METAYERS



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI
AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

**MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES POPULATIONS ASSORTI
D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE (PRME) DE TRAVAUX DE
RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES
SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA
RÉHABILITATION DES BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE**

**PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE – LOCATAIRES
(CULTIVATEURS) DES TERRES AGRICOLES DE L'INERA GIMBI**

L'an deux-mil vingt et quatre du mois de février, le Premier jour entre 08h00 et 10h00, s'est tenu une rencontre de consultation personnes désignées comme locataires des terres dans la concession de l'INERA GIMBI, Province du Congo central pour exercer des activités agricoles. Cette rencontre a eu lieu dans la salle des réunions de l'INERA GIMBI, y ont pris part, les cultivateurs (Locataires) identifiés comme personnes affectées par le Projet (PAP) pour certains et d'autres personnes non éligibles aux indemnités prévues par le PAR. Les listes des personnes éligibles (PAP) et les non éligibles figurent en attaché.

THEMATIQUES ABORDEES

1. Activités du projet (Culture de 30 Ha de Manioc et 25 Ha du Riz)
2. Choix des sites des activités agricoles (Cultures du Manioc et du Riz)
3. Impacts positifs et négatifs liés aux travaux
4. Mesures de bonification et/ou d'atténuation à préconiser
5. Notions sur les VBG
6. Echange
7. Photos de famille

DEROULEMENT

Prenant la parole en premier lieu, Monsieur MASIALA MVUANDA Chef de station de l'INERA GIMBI a présenté les aspects techniques du Projet, pourquoi le choix des cultures de Manioc et du Riz, il a également indiqué les endroits où seront cultivés les 65 hectares sur 9 100 hectares que possède l'INERA GIMBI.

En second, Monsieur EKEMINO M. Joseph Expert des Sauvegardes du Bureau Les Verts RDC Sarl a pris la parole pour énumérer les impacts sociaux et environnementaux positifs et négatifs potentiels qui seront effectifs lors de l'exécution des activités du Projet, en l'occurrence : (i) l'empiètement des cultures des locataires des terres agricoles à l'intérieur des superficies désignées par l'INERA GIMBI ; (ii) les critères d'éligibilités pour les indemnités ; (iii) le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ; (iv) les questions des violences basées sur le genre (VBG) ; (v) Recrutement de la main d'œuvre locale.

A l'issue de ces présentations, la parole a été accordée aux participants, ces dernières se sont fait remarquées par des questions, recommandations et suggestions ci-après.

COORDONNEES GEOGRAPHIQUES DU BUREAU DE L'INERA

Tableau 1 : Identification des participants à la consultation publique des cultivateurs/ Locataires des terres de l'INERA, le 01/02/2024

N°	Nom	Organisation, Fonction	Question, suggestion, Attente	Réponse, Commentaire
01	Madame NGAMITSHARA JOSEE	Chercheur à l'INERA	Elle voulait savoir si le Projet a prévu d'intégrer les associations locales dans la mise en œuvre	Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sarl, lui a répondu que le Projet travaille toujours avec les parties prenantes, étant donné que le présent Projet envisage la vulgarisation des semences améliorées, il est certes que les organisations locales doivent faire parties.
02	Monsieur NSILULU LUWASU Alphonse	Chercheur à l'INERA	Par quel moyen pensez-vous inviter les communautés locales / villageois à la réunion de consultation publique ?	Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sarl, lui a répondu qu'étant donné les moyens logistiques très limités, nous allons consulter la population du village MBIMBI chez eux, au lieu de l'inviter vers l'INERA
03	Monsieur MVE MBA MUAKA	Chercheur à l'INERA	Le Projet prévoit-il le recrutement de la main d'œuvre locale ? si oui, comment le Projet évitera-t-il les retards de paiement ?	Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sarl, lui a répondu que pour la main d'œuvre, les politiques du bailleur des fonds (la Banque Africaine de Développement) exige au emprunteurs de recruter la main d'œuvre localement pour réduire l'impact négatif du chômage ; Quant au respect du timing de paiement, cela dépendra de la fonctionnalité de l'administration de la coordination du Projet d'une part, et des banques d'autres part.
04	Monsieur MAMBONA FARA	Cultivateur / Locataire des terres de l'INERA	- Quels sont les terrains désignés pour le Projet ? - Quelle est la date de versement des indemnités aux personnes affectées ? - Qu'allons-nous faire de nos actifs agricoles affectés par le Projet ?	Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sarl, lui a répondu en ces termes : - les 30 hectares prévus pour la culture de Manioc sont localisés le long de la route principale (RN1), et les 25 hectares prévus pour la culture du Riz se trouvent dans le bas fond du terrain de l'INERA ;

				<p>- Pour la date de versement des indemnités, il faut que certains préalables soient réalisés :</p> <p>(i) identification des PAPs et les Biens Affectés ;</p> <p>(ii) le cout d'indemnisation et les critères d'éligibilités soient validés ;</p> <p>(iii) la date d'indemnisation des PAPs soit communiquée au préalable par le maitre de l'ouvrage ;</p> <p>- Pour les actifs agricoles des PAPs, le Projet informera à toutes les PAPs une période convenable pour la récolte et / ou le déplacement de leurs actifs afin de libérer les terres occupées.</p> <p>Les PAPs sont tenues de récupérer leurs actifs durant cette période de préavis, et après avoir versé des Indemnités.</p>
05	Monsieur MPESE NGANGU	Cultivateur / Locataire des terres de l'INERA	<p>- Comment sera fixé le prix des indemnisations des actifs agricoles dans un champ ?</p> <p>- Combien sera payer un journalier par le Projet ?</p> <p>- le Projet a ses propres engins (matériels) pour les travaux ?</p>	<p>Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sarl, lui a répondu en ces termes :</p> <p>- les prix des indemnisations sont calculé en deux volets : (i) le premier volet on considère la mercuriale pour la valeur des terres fixé en 2021 par les Ministres des affaires foncières et des Finances de la RDC pour la Province du Congo central ; (ii) le deuxième volet c'est la mercuriale des actifs agricoles applicable dans les Projets en RDC ;</p> <p>- le cout d'un journalier dans le Projet reste l'entente entre le journalier et son employeur comme le prévoit le code du travail en RDC depuis 2002. Le bailleur veille à ce que l'employeur respecte le taux applicable recommandé du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ;</p>

				- Quant à savoir si le Projet va utiliser ses propres engins ou il va procéder à la location, cela reste l'apanage de la coordination du Projet
06	Monsieur MAMBONA FARA	Cultivateur / Locataire des terres de l'INERA	- Est-il permis de faire travailler nos enfants et femmes comme main d'œuvre dans le Projet ? - les hommes et les femmes doivent être payé de la même façon ?	Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sarl, lui a répondu en ces termes : - Dans le cadre du Projet, il est permis de recruter les hommes et les femmes ayant atteint l'âge adulte de 18 ans révolu, en dessous de cet âge, la personne est considérée mineure par la loi congolaise et requière des autorisations spéciales pour le travail ; - En RDC la rémunération des femmes et des hommes n'accorde aucune distinction de sexe, tous les sexes sont payés en fonction de : ses capacités, ses fonctions, clauses contractuelles, ses expériences, son ancienneté.

Note : les questions de violence basée sur le genre ont été présentées aux femmes par Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sarl comme un thème de sensibilisation, les points échangés sont les suivants :

- Harcèlement et abus sexuel : l'expert a encouragé les femmes et jeunes filles de dénoncer les cas pareils si cela se constate lors de l'exécution des activités du Projet ;
- Violence basée sur le genre (Injures, calomnies, menaces, discrimination) : les femmes et homes qui vont rencontrer ces cas doivent déposer leurs plaintes dans le comité de gestion des plaintes (MGP) ;
- Les IST/MST/VIH-SIDA : l'Expert a souligné que les hommes et femmes doivent pratiquer : (i) l'hygiène corporel et vestimentaire ; (ii) l'abstinence sexuelle ; (iii) la fidélité à son partenaire traditionnel ; (iv) l'utilisation des préservatifs ; (v) le dépistage volontaire et mesures barrières en cas d'une épidémie.

N.B : Nous tenons à signaler que les différentes consultations publiques organisées dans le cadre de cette étude ont été réalisée en langue accessible aux populations. Il s'agit du lingala comme langue. Les échanges duraient environ 3 heures.

Msc Ir MASIALA MUANDA
Chef de Station INERA GIMBI



Msc Ir Joseph EKEMINO
Expert des Sauvegardes / Rapporteur





**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI
AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

**MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES POPULATIONS
ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE (PRME) DE TRAVAUX DE
RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION
DES SEMENCES DE LA PRÉ-BASE ET BASE DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA
RÉHABILITATION DES BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE**

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE AU VILLAGE MBIMBI

L'an deux-mil vingt et quatre du mois de février, le deuxième jour entre 08h00 et 10h00, s'est tenu une rencontre dans le village MBIMBI, groupement NSANDA, Territoire de SEKEBANZA, Province du Congo central. Y ont pris part, les représentants des organisations locales du village, les agents de l'INERA GIMBI, les hommes, les femmes et jeunes filles dont les noms et qualités figurent sur la liste des présences en attaché.

THEMATIQUES ABORDES

1. Activités du projet (Culture de 30 Ha de Manioc et 25 Ha du Riz)
2. Choix des sites des activités agricoles (Cultures du Manioc et du Riz)
3. Impacts positifs et négatifs liés aux travaux
4. Mesures de bonification et/ou d'atténuation à préciser
5. Notions sur les VBG
6. Echange
7. Photos de famille

DEROULEMENT

Prenant la parole en premier lieu, Monsieur MBALA Chef d'antenne Manioc de la Station de l'INERA GIMBI a présenté les aspects techniques du Projet, pourquoi le choix des cultures de Manioc et du Riz, il a également indiqué les endroits où seront cultivés les 65 hectares sur 9 100 hectares que possède l'INERA GIMBI.

En second, Monsieur EKEMINO M. Joseph Expert des Sauvegardes du Bureau Les Verts RDC Sarl a pris la parole pour énumérer les impacts sociaux et environnementaux positifs et négatifs potentiels qui seront effectifs lors de l'exécution des activités du Projet, en l'occurrence : (i) l'empiètement des cultures des locataires des terres agricoles à l'intérieur des superficies désignées par l'INERA GIMBI ; (ii) les critères d'éligibilités pour les indemnisations ; (iii) le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ; (iv) les questions des violences basées sur le genre (VBG) ; (v) Recrutement de la main d'œuvre locale. A l'issu de ces présentations, la parole a été accordée aux participants, ces dernières se sont fait remarquées par des questions, recommandations et suggestions ci-après :

COORDONNEES GEOGRAPHIQUES DU VILLAGE

Tableau 1 : Identification des participants à la consultation publique des cultivateurs/ Locataires des terres de l'INERA, le 01/02/2024

N°	Nom	Organisation, Fonction	Question, suggestion, Attente	Réponse, Commentaire
01	Mr. LELO Emmanuel	Président de C.L.D	<p>Nous sommes très heureux de ce projet, mais notre difficulté est au niveau de production.</p> <p>Nous travaillons en partenariat avec INERA et nous leur demandons les nouveautés c'est-à-dire les variétés adaptées. Nous constatons trop de pourriture au moment de récoltes.</p> <p>- L'Entrepôt qui sera construit par le projet, sera à l'usage du projet seul ou aussi pour les associations et toutes sortes de cultures seront conservées</p>	<p>Mr MBALA le Chef d'antenne Manioc répond en disant que le même cas constaté chez et suggère de récolter les boutures au 12 mois de sa croissance pour éviter les pertes</p> <p>L'entrepôt sera uniquement pour la conservation du riz pas d'autres cultures.</p> <p>Oui, même les associations pourront conserver leurs produits et c'est seulement du riz</p>
02	Mme MAPASI	Présidente de C.L.D	<p>Nous demandons l'accompagnement financière et des terrains pour améliorer notre production</p>	<p>Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sari, lui a répondu qu'étant donné les moyens logistiques très limités, nous allons consulter la population du village MBIMBI chez eux, au lieu de l'inviter vers l'INERA</p>
03	Mr. MVEMBA MUAKA	Chercheur à l'INERA	<p>Le Projet prévoit-il le recrutement de la main d'œuvre locale ? si oui, comment le Projet évitera-t-il les retards de paiement ?</p>	<p>Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sari, lui a répondu que pour la main d'œuvre, les politiques du bailleur des fonds (la Banque Africaine de Développement) exige au emprunteurs de recruter la main d'œuvre localement pour réduire l'impact négatif du chômage ;</p> <p>Quant au respect du timing de paiement, cela dépendra de la fonctionnalité de l'administration de la coordination du Projet d'une part, et des banques d'autres part.</p>

04	Mr. MAMBONA FARA	Cultivateur / Locataire des terres de l'INERA :	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les terrains désignés pour le Projet ? - Quelle est la date de versement des Indemnités aux personnes affectées ? - Qu'allons-nous faire de nos actifs agricoles affectés par le Projet ? 	<p>Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sari, lui a répondu en ces termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 30 hectares prévus pour la culture de Manioc sont localisés le long de la route principale (RN1), et les 25 hectares prévus pour la culture du Riz se trouvent dans le bas fond du terrain de l'INERA ; - Pour la date de versement des Indemnités, il faut que certains préalables soient réalisés : <ul style="list-style-type: none"> (i) Identification des PAPs et les Biens Affectés ; (ii) le cout d'indemnisation et les critères d'éligibilités soient validés ; (iii) la date d'indemnisation des PAPs soit communiquée au préalable par le maître de l'ouvrage ; - Pour les actifs agricoles des PAPs, le Projet informera à toutes les PAPs une période convenable pour la récolte et / ou le déplacement de leurs actifs afin de libérer les terres occupées. <p>Les PAPs sont tenues de récupérer leurs actifs durant cette période de préavis, et après avoir versé des indemnités.</p>
05	Mr. MPESSE NGANGU	Cultivateur / Locataire des terres de l'INERA	<ul style="list-style-type: none"> - Comment sera fixé le prix des indemnisations des actifs agricoles dans un champ ? - Combien sera payer un journalier par le Projet ? - le Projet a ses propres engins (matériels) pour les travaux ? 	<p>Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sari, lui a répondu en ces termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les prix des indemnisations sont calculé en deux volets : <ul style="list-style-type: none"> (i) le premier volet on considère la mercuriale pour la valeur des terres fixé en 2021 par les Ministres des affaires foncières et des Finances de la RDC pour la Province du Congo central ; (ii) le deuxième volet c'est la mercuriale des actifs agricoles applicable dans les Projets en RDC ; - le cout d'un journalier dans le Projet reste l'entente entre le journalier et son employeur comme le prévoit le code du travail en RDC depuis 2002. Le bailleur veille à ce que l'employeur respecte le taux applicable

				recommandé du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG); - Quant à savoir si le Projet va utiliser ses propres engins ou il va procéder à la location, cela reste l'apanage de la coordination du Projet
06	Mr. MAMBONA FARA	Cultivateur / Locataire des terres de l'INERA	- Est-il permis de faire travailler nos enfants et femmes comme main d'œuvre dans le Projet ? - les hommes et les femmes doivent être payé de la même façon ?	Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sari, lui a répondu en ces termes : - Dans le cadre du Projet, il est permis de recruter les hommes et les femmes ayant atteint l'âge adulte de 18 ans révolu, en dessous de cet âge, la personne est considérée mineure par la loi congolaise et requière des autorisations spéciales pour le travail ; - En RDC la rémunération des femmes et des hommes n'accorde aucune distinction de sexe, tous les sexes sont payés en fonction de : ses capacités, ses fonctions, clauses contractuelles, ses expériences, son ancienneté.
<p>Note : les questions de violence basée sur le genre ont été présentées aux femmes par Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sari comme un thème de sensibilisation, les points échangés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harcèlement et abus sexuel : l'expert a encouragé les femmes et jeunes filles de dénoncer les cas pareils si cela se constate lors de l'exécution des activités du Projet ; • Violence basée sur le genre (Injures, calomnies, menaces, discrimination) : les femmes et homes qui vont rencontrer ces cas doivent déposer leurs plaintes dans le comité de gestion des plaintes (MGP) ; • Les IST/MST/VIH-SIDA : l'Expert a souligné que les hommes et femmes doivent pratiquer : (i) l'hygiène corporel et vestimentaire ; (ii) l'abstinence sexuelle ; (iii) la fidélité à son partenaire traditionnel ; (iv) l'utilisation des préservatifs ; (v) le dépistage volontaire et mesures barrières en cas d'une épidémie. 				

N.B : Nous tenons à signaler que les différentes consultations publiques organisées dans le cadre de cette étude ont été réalisée en langue accessible aux populations. Il s'agit du lingala comme langue. Les échanges duraient environ 3 heures.

Pour FINERA GIMBI


Msc. K. MASALA MUANDA

Chef de Station

Pour le Bureau Les Verts RDC Sari


Msc. M. Joseph EKEMINO
Expert des Sauvages



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI
AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

**MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES POPULATIONS
ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE (PRME) DE TRAVAUX DE
RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION
DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA
RÉHABILITATION DES BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SRV DANS LA PROVINCE DE**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE LOCAL DU
MECANISME DE GESTION DES PLAINTES**

L'an deux-mil vingt et quatre du mois de Janvier, le Trente et unième jour entre 08h00 et 10h00, s'est tenu une réunion entre Monsieur EKEMIND M. Joseph, Expert des Sauvegardes du Bureau Les Verts RDC Sarl et le Staff de l'INERA. Cette réunion avait l'objectif de désigner les autorités locales (Chef de groupement NSANDA, Chef de Localité, Représentante de l'ONG féminine de MBIMBI, représentante des femmes de l'église Catholique et autres) comme membres devant faire partis du Comité de gestion du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Projet.

Les personnes choisies par les participants pour constituer le comité figurent sur la liste des présences ci-dessous :

Ainsi fait à l'INERA GIMBI par les parties dont les noms figurent sur la liste des présences en annexes.

Pour l'INERA-GIMBI

Misc. Ir. Misc. Ir. MASIALA MUANDA
Chef de Station

Pour le Bureau Les Verts RDC Sarl

Msc. Ir. Joseph EKEMIND
Expert des Sauvegardes et Rapporteur

ANNEXES :

1. Photos des participants,
2. Liste des présences de la réunion



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI
AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

**MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES POPULATIONS
ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE (PRME) DE TRAVAUX DE
RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION
DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA
RÉHABILITATION DES BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CADRAGE ET DESIGNATION DES SITES DE PLANTATION
DE 30 Ha DE MANIOC, 25 Ha DU RIZ ET DE L'ENTREPOT DE 16m X 24 m**

L'an deux-mil vingt et quatre du mois de Janvier, le Trente et unième jour entre 08h00 et 10h00, s'est tenu une réunion entre Monsieur EKEMINO M. Joseph, Expert des Sauvegardes du Bureau Les Verts RDC Sarl et le Staff de l'INERA. Cette réunion était pour faire le cadrage et de désignation des sites (Terrains) devant servir à cultiver 30 hectares de Manioc et de 25 hectares du Riz à l'intérieur de la station de l'INERA GIMBI, dans le Territoire de SEKEBANZA, Province du Congo central. Y ont pris part, l'Expert des Sauvegardes du Bureau Les Verts RDC Sarl et le staff (agents) de l'INERA GIMBI dont les noms et qualités figurent sur la liste des présences en attaché.

THEMATIQUES ABORDES

1. Présentation de l'équipe du bureau Les Verts RDC Sarl et le contenu de la mission ;
2. Choix des sites des activités agricoles (Cultures du Manioc, du Riz et de l'entrepôt) ;
3. Invitation des agriculteurs/locataires des terres de l'INERA et communautés locales aux réunions des consultations publiques ;
4. Photos de famille

DEROULEMENT

1. Présentation de l'équipe du bureau Les Verts RDC Sarl et le contenu de la mission

Introduit au bureau du Chef de Station, Monsieur EKEMINO Joseph Expert des Sauvegardes du bureau Les Verts RDC Sarl s'est présenté, il a également présenté son assistant de terrain avec la lettre du Directeur General de l'INERA faisant office de l'ordre de mission.

Mr EKEMINO a signifié la quintessence du Projet et des activités à réaliser dans le cadre de la mission de la réalisation du PAR, PGP et PRME.

Après la présentation des parties et les échanges sur les aspects techniques, les sites des activités du Projet ont été désignés par le Chef de Station et son staff :

2. Choix des sites des activités agricoles du Projet (Cultures du Manioc, du Riz et de l'entrepôt)

Désignation du site 1 : Site de culture pour 30 hectares de Manioc (*Manihot esculenta*)

- * Coordonnées géographiques

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
5. superficie : 32,2 ha (Long. = 800 m, larg. = 415 m)

- * Raisons techniques :

- Le site le plus proche de la route nationale n°1 ;
- Contient moins des Personnes Affectées (PAP) ;
- Les 2,2 ha de plus serviront à l'ouverture des allées (Travaux mécaniques)

Désignation du site 2 : Site de Réinstallation des Personnes Affectées (PAP) pour 30 ha de Manioc

- * Coordonnées :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
5. superficie : 30 hectares (Long.= 600 m, larg.=500 m)

- * Raisons techniques :

- Assez d'espace pour tout le monde, et peut recevoir au-delà de 5 000 ha ;
- Les travaux de mécanisation sont faciles à réaliser.

Désignation du Site 3 : Site de culture pour le Riz (*Oriza sativa*)

- * Coordonnées :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
5. superficie : 25 hectares (Long.= 834 m, larg.= 300 m)

- * Raisons Techniques :

- Absence des personnes affectées par le Projet (PAP) ;
- Le terrain est régulièrement utilisé par la culture du Riz ;
- Disponibilité de 25 ha en un seul Bloc

Remarque : Ici, il n'y aura aucune indemnisation du fait de l'absence des personnes affectées

Désignation du Site 4 : Site de construction de l'entrepôt de 16 m X 24 m

- * Coordonnées :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

• **Raisons Techniques :**

- A proximité des bureaux existants,
- A proximité du terrain de Manioc,
- L'accessibilité faciles des engins et vehicules

5. Invitation des agriculteurs/locataires des terres de l'INERA et communautés locales aux réunions des consultations publiques.

L'INERA GIMBI a rédigé une invitation de toutes les parties aux consultations, en l'occurrence :

- (i) Les locataires/agriculteurs dans le site de l'INERA GIMBI ;
- (ii) Les communautés locales/les populations riveraines (village MBIMBI) ;
- (iii) Les autorités locales (Chef de localité MBIMBI et Chef de groupement NSANDA) ;
- (iv) Les organisations locales riveraines (ONG, Eglise) ;
- (v) Les femmes et jeunes filles

Ainsi fait à l'INERA GIMBI par les parties dont les noms figurent sur la liste des présences en annexes.

Pour l'INERA GIMBI

Msc. Ir. Msc. Ir. MASIALA MUANDA
Chef de Station

Pour le Bureau Les Verts RDC Sarl

Msc. Ir. Joseph EKEMINO
Expert des Saucardes et Rapporteur

ANNEXES :

1. Photos de la réunion et visites des sites,
2. Liste des présences de la réunion de désignation des sites

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation* :
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* : INERA GIMBI
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* : SECTEUR CAMP

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : BAYA PHAMBU THOMAS
- *Age* : 39 ans
- *Sexe* : M
- *Représentant Ménage ou d'un mineur* ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* : KUANVA
- *Tel.* : 0899988383
- *Nature et No. Pièce d'identification* : CARTE D'ELECTEUR 30597952324

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	15390 m ² (manioc, maïs, arachides)	<input checked="" type="checkbox"/>	91570,5	64099,35 \$
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	2700	1890 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandé dans ces deux cas.



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : BAYA PHAMBU THOMAS.....
Profession : AGRICULTEUR.....Tél : 027 79 88 363.....
Numéro de carte d'identité : Passeport :
Adresse : Numéro : Avenue : Quartier : KINZAWANDA
Commune de : C.I.T. KICAKWA Ville : Province KONGO CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) :
ACTIFS AGRICOLES (MANIÈRE, MAÏS, ARACHIDES).....
susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
du Projet (PADCV-PTA).....
.....et
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 65989,35 USD (en lettres) soixante-cinq mille ^{Cent} dollars américains,
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N°..... Intitulé.....
ouvert en les livres de (Nom de la Banque)..... et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de jours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à J. NERA-GIAB, le 03.10.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : [Signature]

Nom, Post-nom et Prénom : BAYA PHAMBU THOMAS

Téléphone : 0277988363

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP)</p> <p><i>BATA PHAMBU THOMA</i></p> <p>Signature et date <i>[Signature]</i> Noms et Prénoms</p>	<p>Promoteur (Autorité expropriante)</p> <p>Signature et date Noms - Prénoms, Fonction</p>
<p>Témoin 1 de la PAP</p> <p><i>MASIALA AWANDA</i> <i>[Signature]</i></p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification (d'un Notaire ou Officier de justice possible)</p> <p><i>[Signature]</i></p>
<p>Témoin 2 de la PAP</p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p><i>[Signature]</i></p> <p><i>[Stamp: REPUBLIQUE REPUBLICAINE DU KONGO-CENTRAL - SECTEUR DE L'ORDRE ET DE LA JUSTICE - PROVINCE DE SEKE-SIKIZA - DU KONGO-CENTRAL]</i></p>

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation* :
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* : INERA SIMBI
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* : SECTEUR CAMP

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : DITIANA NENO LEON
- *Age* : 88 ans
- *Sexe* : M
- *Représentant Ménage ou d'un mineur* ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* :
- *Tel.* : 0972 82743
- *Nature et No. Pièce d'identification* : CARTE D'ELECTEUR

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	<u>10000 m² (manioc, Arachide ds)</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>53000</u>	<u>30100 \$</u>
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>1800</u>	<u>1260 \$</u>
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandé dans ces deux cas.



**PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : Di TSAVA MENO LEON
 Profession : CULTIVATEUR Tél : 0972885743
 Numéro de carte d'identité : Passeport :
 Adresse : Numéro : 77 Avenue : AZALE Quartier : NORD
 Commune de : MUYZI Ville : MATA DI Province : KONGO CENTRAL
 Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) :
ACTIFS AGRICOLES (manioc, arachides)
 susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES
 DE VALEURS EN APPUI AU PROGRAMME DE TRAFIC et
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 38.360 USD (en lettres)dollars américains,
 en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
 PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
 voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N°.....Intitulé.....
 ouvert en les livres de (Nom de la Banque)....., et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai dejours/mois à dater du paiement
 effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à INERA GIMP le 03.10.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : Di TSAVA MENO LEON

Nom, Post-nom et Prénom : Di TSAVA MENO LEON

Téléphone : 0972885743

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

Personne Affectée par le Projet (PAP)	Promoteur (Autorité expropriante)
<p><i>Sitsaba Ueno</i> Signature et date Noms et Prénoms </p>	<p>Signature et date Noms - Prénoms, Fonction</p>
<p>Témoin 1 de la PAP <i>NBALA RAP HAR</i>  Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)</p>
<p>Témoin 2 de la PAP Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dans ce projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- **Nom du Projet :** Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- **Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation :**
- **Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région) :**
- **Site ou Corridor où se trouve le bien affecté :**

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- **Code de la PAP :**
- **Nom et Prénoms :** KABEYA MPOYI ESPOIR
- **Age :** 38 ans
- **Sexe :** M
- **Représentant Ménage ou d'un ménage ?** Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- **Adresse complète :** 84, AV. KINGUNDA / MASINA / KINSHASA
- **Tel :**
- **Nature et No. Pièce d'identification :** CARTE D'ELECTEUR

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	40 000 m ² (manioc, maïs, Arachides, légumes)	<input checked="" type="checkbox"/>	239 000	167 800 \$
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	7 300	5 040 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de monnaie/cash à la PAP n'est pas recommandé dans ces deux cas.



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : KABEYA MPOY ESPAIR
 Profession : Agriculteur Tél :
 Numéro de carte d'identité : 30166732304 Passeport :
 Adresse : Numéro :, Avenue :, Quartier :
 Commune de : NASINA Ville : KINSHASA Province : KINSHASA
 Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) :
Actifs agricoles (manioc, arachides, maïs, légumes)
 susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
du projet PADCV-PTA et
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 102.540 USD (en lettres)dollars américains,
 en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
 PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
 voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N°..... Intitulé.....
 ouvert en les livres de (Nom de la Banque)....., et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de 3 jours/mois à dater du paiement
 effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à KINSHASA, le 03/02/2019

Signature de la Personne Affectée par le Projet : [Signature]

Nom, Post-nom et Prénom : KABEYA MPOY ESPAIR

Téléphone : 0825203757

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP)</p> <p><i>[Signature]</i> Kabeya P. O</p> <p>Signature et date Noms et Prénoms</p>	<p>Promoteur (Autorité expropriante)</p> <p>Signature et date Noms - Prénoms, Fonction</p>
<p><i>Témoin 1 de la PAP</i></p> <p>MASIALA MUANDA <i>[Signature]</i></p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)</p> <p><i>[Signature]</i> Makiese Mutete W</p>
<p><i>Témoin 2 de la PAP</i></p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p><i>[Signature]</i></p>

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation* :
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* :
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : Mlle KAYEMBA MUKATE REBECCA
- *Age* :
- *Sexe* : F
- *Représentant Ménage ou d'un mineur?* Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* : 79 Av. CPA 10 MUSHE IC. NOK. Ngafula
- *Tel* : 0825312523
- *Nature et No. Pièce d'identification* : CARTE D'ELECTEUR (30306160383)

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	40 000 M ² (Maringoni, Arca - pluch, maïs, légumes)	<input checked="" type="checkbox"/>	239 000	167 300 \$
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	7 200	5 040 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandé dans ces deux cas.



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : KAYEMBA MUKATE REBECCA
 Profession : Agricultrice Tél : 082 58 125 23
 Numéro de carte d'identité : 30306160383 Passeport :
 Adresse : Numéro : 79 Avenue : CBA Quartier : CPE - KwaKwa
 Commune de : Mont-Ngafule, Ville : Kimpshamba Province : Kwana

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) :
Acres agricoles (manioc, maïs, Arachides, légumes)
 susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
du projet PADCV-PTA et
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 132340 USD (en lettres)dollars américains,
 en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
 PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
 voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique ou
- Compte bancaire N° 51110-0101038097 Intitulé KAYEMBA MUKATE REBECCA
 ouvert en les livres de (Nom de la Banque) et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de jours/mois à dater du paiement
 effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à INERA GUMBI le 05.02.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : KAYEMBA MUKATE REBECCA

Nom, Post-nom et Prénom : KAYEMBA MUKATE REBECCA

Téléphone : +243 82 58 125 23

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP) KAMPENBA Rebecca P. O Signature et date Noms et Prénoms <i>Rebecca</i></p>	<p>Promoteur (Autorité expropriante) Signature et date Noms - Prénoms, Fonction</p>
<p>Témoin 1 de la PAP MASIALA MUANDA Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible) <i>Notaire</i></p>
<p>Témoin 2 de la PAP Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- **Nom du Projet** : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- **Sous-projet/activité** entraînant par la réinstallation :
- **Localité du bien affecté** (village, commune, préfecture, région) : NERA GIMBI
- **Site ou Corridor où se trouve le bien affecté** : SECTEUR CAMP

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- **Code de la PAP** :
- **Nom et Prénoms** : ME KHONDE LU FUYU SILAS
- **Age** : 64
- **Sexe** : M
- **Représentant Ménage ou d'un mineur** ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- **Adresse complète** : CITE KVAKUA
- **Tel.** : 0852235004
- **Nature et No. Pièce d'identification** : CARTE ELECTEUR 30.58.15.76.76

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	<u>10.000 m² (manioc, soja) mis et arrosé</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>59.500</u>	<u>42.650 \$</u>
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>1800</u>	<u>1200 \$</u>
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandé dans ces deux cas.



**PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRÉ-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : D^r KHONDE, LU FUYU SILAS
 Profession : Agriculteur / Opérateur économique Tél : 0852235004
 Numéro de carte d'identité : 30584576776 Passeport :
 Adresse : Numéro : 64 Avenue : Quartier : KASA-VLIBU
 Commune de : CITE KUKUVA ville : Province : KONGO CENTRALE

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) :

Champ de manioc et maïs amb que le soja
 susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de

du projet PADCV-PTA et

- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 42910 USD (en lettres)dollars américains,
 en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
 PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
 voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique 0852235004 ou
- Compte bancaire N° Intitulé
 ouvert en les livres de (Nom de la Banque), et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de 3 jours/mois à dater du paiement
 effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à INERA-GILIBI le 03.10.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : SILAS

Nom, Post-nom et Prénom : KHONDE, LU FUYU SILAS

Téléphone : 0852235004

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation³.

Personne Affectée par le Projet (PAP)	Promoteur (Autorité expropriante)
Signature et date Noms et Prénoms 	Signature et date Noms - Prénoms, Fonction
Témoin 1 de la PAP Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible) 
Témoin 2 de la PAP Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	

³ Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis lors du projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation* :
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* : INERA SIMBI
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* : SECTEUR CAMP

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : MAYAZI NOUMIKOLA YI CHADRACK
- *Age* : 52 ans
- *Sexe* : M
- *Représentant Ménage ou d'un mineur* ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* : KINZAVU MUYUTE
- *Tel.* : 0894205647
- *Nature et No. Pièce d'identification* : CARTE D'ELECTEUR

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	15.000 m ² (manioc, Arachides, maïs)	<input checked="" type="checkbox"/>	63.750 \$	44.625 \$
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	1.800	1.260 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRÉ-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : MAYAZI NDOMIKOLAYI CHADRACK
 Profession : AGRO.NOME Tél : 089 420 56 47
 Numéro de carte d'identité : Passeport :
 Adresse : Numéro :, Avenue :, Quartier : MBENZA T.HUBI
 Commune de :, Ville :, Province : KONGO-CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) :
Actif Agricole (manioc, arachides, maïs)
 susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
Projet d'appui au développement des chaînes de
production en appui au programme de transformation
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 45.885 USD (en lettres) quatre-vingt-cinq mille dollars américains,
 en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
 PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
 voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique ou
- Compte bancaire N° Intitulé
 ouvert en les livres de (Nom de la Banque), et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de jours/mois à dater du paiement
 effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à INERA G.MBI, le 03.10.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : _____

Nom, Post-nom et Prénom : MAYAZI NDOMIKOLAYI CHADRACK

Téléphone : 089 420 56 47

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP)</p> <p>MAYALI CHADRACK</p> <p><i>[Signature]</i></p> <p>Signature et date Noms et Prénoms</p>	<p>Promoteur (Autorité expropriante)</p> <p>Signature et date Noms - Prénoms, Fonction</p>
<p><i>Témoïn 1 de la PAP</i></p> <p>MASIALA MUANDA <i>[Signature]</i></p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature <i>[Signature]</i> d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)</p> <p><i>[Signature]</i></p>
<p><i>Témoïn 2 de la PAP</i></p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p><i>[Signature]</i></p> <p><i>[Signature]</i></p>



² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis lors du projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'encontre de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- Nom du Projet : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation :
- Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région) :
- Site ou Corridor où se trouve le bien affecté :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- Code de la PAP :
- Nom et Prénoms : MIBALA MALAMBA NKARU RAPHAEL
- Age : 68 ans
- Sexe : M
- Représentant Ménage ou d'un mineur ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- Adresse complète : AV. de la Paix n° 96 KARA-YUBU / KINLAN - MVEITE
- Tel : 084.4506518
- Nature et No. Pièce d'identification : 30.02.17.58.096

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	100.000 m ² (Manioc, Acajou, Maïs, Niébé, Soja)	<input checked="" type="checkbox"/>		430.850,00 \$
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	18.000,00 \$	12.600,00 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de monnaie/cash à la PAP n'est pas recommandé dans ces deux cas.



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRÉ-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : M.B.A.L.A. MALAMBA NKEBU RAPHAEL
 Profession : Agriculteur Tél : 084.450.6518
 Numéro de carte d'identité : 3.0.60.17.5.80.96 Passeport :
 Adresse : Numéro : 96, Avenue : DE LA PAIX, Quartier : KASA-YUBU / KINAMA
 Commune de : NANZA-MVUTE Ville : M.B.F.U. Province : Kongo Central

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) :
champs (manioc, avoine, patate douce, soja, Niobe)
 susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
100.000 m²
 et
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 430.850,00 USD (en lettres)dollars américains,
 en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
 PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
 voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique ou
- Compte bancaire N° Intitulé
 ouvert en les livres de (Nom de la Banque) et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de 3 jours/mois à dater du paiement
 effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à G.M.B.I. le 03.12.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : _____

Nom, Post-nom et Prénom : MBALA MACAVUSA NKEBU RAPHAEL

Téléphone : 084 450 6518

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation³.

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP) <i>KBALA MALIABA KRAMU KATIWA</i></p> <p>Signature et date Noms et Prénoms</p>	<p>Promoteur (Autorité expropriante)</p> <p>Signature et date Noms - Prénoms, Fonction</p>
<p>Témoin 1 de la PAP</p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)</p>
<p>Témoin 2 de la PAP</p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	

³ Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- Nom du Projet : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation :
- Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région) : INERA GIMBI
- Site ou Corridor où se trouve le bien affecté : SECTEUR CAMP

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- Code de la PAP :
- Nom et Prénoms : IMBANKILA NKA NGU DANIEL
- Age :
- Sexe : M
- Représentant Ménage ou d'un ménage ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- Adresse complète : KINZAO MIVUETE
- Tel. 0940555124
- Nature et No. Pièce d'identification : CARTE D'ELECTEUR

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	<u>10.000 M² (Mankoc)</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>15.000</u>	<u>10.500 \$</u>
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>1800</u>	<u>1260</u>
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : MBANZILA - NKANGU - DANIEL
 Profession : PASTEUR Tél : 084.0555.124
 Numéro de carte d'identité MM10044530240 Passeport :
 Adresse : Numéro : 19, Avenue : BULA HAKU II, Quartier : MBENZA-THUBI,
 Commune de : KINZAVU Ville : MVUETE Province : KOHBO CENTRAL
 Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) :
ACTIFS AGRICOLES (manioc)
- susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE et
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 11.260 USD (en lettres)dollars américains,
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N°.....Intitulé.....
ouvert en les livres de (Nom de la Banque)....., et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai dejours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à KI INERA - NGIMBI, le 03/02/2024




Signature de la Personne Affectée par le Projet : [Signature]

Nom, Post-nom et Prénom : MBANZILA - NKANGU DANIEL

Téléphone : 0840555124 - 0816451507

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP)</p>  <p>Signature et date Noms et Prénoms</p>	<p>Promoteur (Autorité expropriante)</p> <p>Signature et date Noms - Prénoms, Fonction</p>
<p>Témoin 1 de la PAP</p> <p>MA SI'ALA. MWANON </p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)</p> 
<p>Témoin 2 de la PAP</p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- Nom du Projet : **Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture**
- Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation :
- Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région) : **INERA GIMBI**
- Site ou Corridor où se trouve le bien affecté : **SECTEUR CAMP INERA GIMBI**

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- Code de la PAP :
- Nom et Prénoms : **NSI LULU - LUWASH ALPHONSE**
- Age : **49 ans**
- Sexe : **M**
- Représentant Ménage ou d'un mineur ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- Adresse complète : **Camp INERA GIMBI**
- Tel : **08532 20 277**
- Nature et No. Pièce d'identification : **CARTE D'ELECTEUR**

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	5.000 m² (manioc, soja)	<input checked="" type="checkbox"/>	29750	20825 \$
	113	<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	1800/2	630 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : NSILUHU LUWASU ALPHONSE
 Profession : Agriculteur Tél : 0859220277
 Numéro de carte d'identité : Passeport :
 Adresse : Numéro :, Avenue :, Quartier :
 Commune de :, Ville : Province : Kongo Central

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) :

ACTIF AGRICOLE (MAMBA, soja)

susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
projet d'appui au développement des chaînes de
 valeurs en appui au programme de transformation et

- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 30.380 USD (en lettres) Trente mille trois cent dollars américains, en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N°..... Intitulé..... ouvert en les livres de (Nom de la Banque)..... et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de jours/mois à dater du paiement effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à INERA GIMBI le 03/02/2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : NSILUHU

Nom, Post-nom et Prénom : NSILUHU LUWASU ALPHONSE

Téléphone : 0859220277

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP)</p> <p>NSihulu - Luwasa ALphonse</p> <p>Signature et date Noms et Prénoms</p>	<p>Promoteur (Autorité expropriante)</p> <p>Signature et date Noms - Prénoms, Fonction</p>
<p>Témoin 1 de la PAP</p> <p>MASIALA MWANDA</p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification (un Notaire ou Officier de justice possible)</p> <p><i>Signature de l'officier de justice</i></p>
<p>Témoin 2 de la PAP</p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p><i>Signature</i></p>



² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis lors du projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'encontre de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation* :
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* :
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : OKITO OTSHUJI
- *Age* : 50 ans
- *Sexe* : M
- *Représentant Ménage ou d'un mineur?* Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* : INERA BAMBISI
- *Tel.* : 0818572304
- *Nature et No. Pièce d'identification* : CARTE N° ELECTEUR

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	35 000 m ² (Mamou, Aradu ds)	<input checked="" type="checkbox"/>	185 500	129 850 \$
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	6300	4410 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : OKITO OJSHWA LOUISON
 Profession : AGRICULTEUR Tél : 0818572304
 Numéro de carte d'identité : M Passeport :
 Adresse : Numéro : Bloc 5, Avenue : Gimbi, Quartier : résidentiel
 Commune de :, Ville :, Province : KONGO CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) :

Actif agricole (manioc, arachides)

susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de

Projet d'appui au développement des chaînes de
valeurs en appui au programme de transformation
de l'agriculture

- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 134260 USD (en lettres)dollars américains,
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N°.....Intitulé.....
ouvert en les livres de (Nom de la Banque)..... et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai dejours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à Gimbi....., le 06/02/2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : [Signature]

Nom, Post-nom et Prénom : OKITO OJSHWA LOUISON

Téléphone : 0818572304

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP)</p>  <p>Signature et date Noms et Prénoms</p>	<p>Promoteur (Autorité expropriante)</p> <p>Signature et date Noms - Prénoms, Fonction</p>
<p>Témoïn 1 de la PAP</p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification du Notaire ou Officier de justice (si possible)</p> 
<p>Témoïn 2 de la PAP</p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

ANNEXES IX : LISTE DES PRESENCES INERA MVUAZI

LISTE DES PRESENCES DES VILLAGEAOIS



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Projet
d'Entrepreneuriat
des Jeunes
dans l'Agriculture et
l'Agro-Business





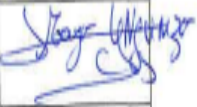


PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE
L'AGRICULTURE, (PADCV-PTA)

LISTE DE PRESENCE

Activité : Consultation publique / Village d'urgence de MVUAZI
Lieu : INERA MVUAZI Date : 14/02/2024

N°	NOM ET POST NOMS	ORGANISATION	FONCTION	TELEPHONE/EMAIL	SIGNATURE
01	NKIAMBOI NDONGALA TRESOR	INERA	CA de CERN	0899655632 tresorndombi 893@gmail.com	
02	LUSIARA BINGISI	INERA	CBA	0814704197	
03	SILO NDOMPETELO	EPST	ENSEIGNANTE	0894000035	
04	NDOKOLO NKAZIANBANI	MINISTERE DE L'INTERIEUR	CHEF D'IDENTIFICATION	0825274516 0894628424	
05	LEMA KALA	CLD	Apreson	0897906780	
06	NDENGA-CLEMENTINE	CO.FEPA	Presidente	0892744889	
07	MAYIKI CONSTANTINE	CLDINKO	Membre	0850762973	
08	MAXUTA SIBUKUNGI Victor	Cooperative MPATA NSENSO	President	0893891271 vickymatuta5@gmail.com	

09	KIMFUTA MDOFUNGU	INERA	Téchnicien	0852123875	
10	TEVO LUKAU	NKOLU	CHAUFFEUR	0896794243	
11	MABIDI - NEREE	L'ETAT	secrétaire du groupement	0895964321	
12	LUBANZADIO - MWANGISE - DOVEL	KIYADI	chef mandat France	0840200743	
13	MAYAMBA NGUMZA	GRARR	Membre	084133715	
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Projet
d'Entreprenariat
des Jeunes
dans l'Agriculture et
l'Agro-Business


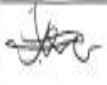













PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE
L'AGRICULTURE, (PADCV-PTA)

LISTE DE PRESENCE

Activité : Consultation publique / personnes affectées par le projet (PAP)
Lieu : NTERA KINWAZI Date : 14/02/2024



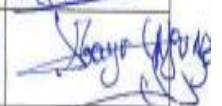
N°	NOM ET POST NOMS	ORGANISATION	FONCTION	TELEPHONE/EMAIL	SIGNATURE
01	NTELA NKATU Willy	PRIVEE		0895584657	
02	NTOTO MABELE FRANCIS	- - -		0897725598	
03	NKIAMBBI NDONGALA AUGUSTIN	PRIVEE		0899655631	
04	MATUTA SILULLINDI VICTOR	COOPERATIVE AGRICOLE	PRESIDENT	0893891271	
05	NKIAMBBI NDONGALA AUGUSTIN	PRIVEE		0899655631	
06	NKIAMBBI NDONGALA AUGUSTIN	PRIVEE		0899655631	
07	NGINBILI LUMBUESA GRACE	PRIVEE		0897127803	
08	MBUKULA MUNZEMBA BRUNO	PRIVEE		0824208882	

09	NSUKIBUATOKO DANIEL			0897874427	
10	VAKANDA-DINAMBUENI DANIEL			0826535388	
11	NSUMBOU - MAKANDA			0978709957	
12	KISOHUKIMFIA			0844005091	
13	MAWUNGU NZOLAMESO			0977267161	
14	LOBOLOLO - LUAKANDA				
15	MBUKULA MUNZEMBA BRUNO			0824208882	
16	MWIZU MWIZU DAVID			0708983723	
17	NZUUA LUSILO VECTOR			0983784058	
18	MASUMBA MAFARUTA CHARLES				
19	MASUMBA MAFARUTA CHARLES			0999380139	
20	NZUUA LUSILO VECTOR			0983784058	
21	KISITA MAKONDOLU			0999380139	

Suite (PAPs) MIVUZEI

22	NSIMBA MAKIESSE		0897874427	Ⓞ
23	LUBOLOISO LUAMANDA			
24	LUBANZADI-MAKONDOLU-MAHASSE		0840200743	
25	SAMBU MARIE		0897874427	Sf
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				

Communication publique / VBG

02	MAYIKA CONSTANTINE	LOFEPALD	0850762973	
02	NDENGA-CLEMENTINE		0892744389	
03	MAYAMBA-NGUNZA	GRAPR	0841337154	
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				
13				



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Projet
d'Entrepreneuriat
des Jeunes
dans l'Agriculture et
l'Agro-Business



PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE
L'AGRICULTURE, (PADCV-PTA)

LISTE DE PRESENCE

Activité : Réunion de cadrage et désignation des sites (70ha) / INERA MVUAZI
Lieu : INERA MVUAZI Date : 11/12/2024

N°	NOM ET POST NOMS	ORGANISATION	FONCTION	TELEPHONE/EMAIL	SIGNATURE
01	Joseph EKEMINO	Les Verts RDC	Exp. Sauvage	081 785 4483	
02	Emmanuel BAMBALA	INERA/MVUAZI	DR ai	0813 44 9345	
03	Blaise Tchoundi	Les Verts RDC	Exp. Sauvage	082 046 2602	
04	TEVO-NDOMATESO	INERA/MVUAZI	CPM ai	089.233.85.25	
05	NKIAMB NDONGALA TRESOR	INERA/MVUAZI	C.A GCRU ai	0899655631	
06	MZUHU LU SIKO VICTOR.			0832 78 40 59	
07					
08					



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Projet
d'Entrepreneuriat
des Jeunes
dans l'Agriculture et
l'Agro-Business



PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE
L'AGRICULTURE, (PADCV-PTA)

LISTE DE PRESENCE

Activité : *Consultation publique / Comité pour le Mécanisme de Gestion des plaintes (MGP)*
Lieu : *INERA MVUKZI* Date : *14/02/2024*

N°	NOM ET POST NOMS	ORGANISATION	FONCTION	TELEPHONE/EMAIL	SIGNATURE
01	<i>NDOKOLO NKAZIANGANI</i>	<i>MINISTERE DE L'INTERIEUR</i>	<i>CHEF DE AGGLOMERATION</i>	<i>0825274516 0894628424</i>	<i>[Signature]</i>
02	<i>MABIDI-SANKUENO, NEREE</i>	<i>Affaires Conso mies</i>	<i>Secrétaire de groupement</i>	<i>0825964327</i>	<i>[Signature]</i>
03	<i>LETA KALIZ</i>	<i>CLT</i>	<i>Secrétaire</i>	<i>0827903170</i>	<i>[Signature]</i>
04	<i>MATUKA SILIKUNDI Victor</i>	<i>Coopérative AGRO/MPATA</i>	<i>Président</i>	<i>0893891271</i>	<i>[Signature]</i>
05	<i>LUBANZADIO-MAKONDOLA MANASS</i>	<i>Agent d'état foncier</i>	<i>chef. DETAMI LE</i>	<i>0840200743 0999380139</i>	<i>[Signature]</i>
06	<i>NDENGA-CLEMENTINE</i>	<i>COTIPA</i>	<i>Prési-</i>	<i>0892744389</i>	<i>[Signature]</i>
07	<i>LUSIARA BINGISI</i>	<i>INERA</i>	<i>chef de Bureau Administration</i>	<i>081474192</i>	<i>[Signature]</i>
08					

ANNEXES X: PV CONSULTATION PUBLIQUE METAYERS



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI
 AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
 (PADCV-PTA)**

**MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES POPULATIONS
 ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE (PRME) DE TRAVAUX DE
 RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION
 DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA
 RÉHABILITATION DES BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE**

**PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE / LES METAYERS DE
 L'INERA/ NKOLO MISSION & CAMP INERA**

L'an deux-mil vingt et quatre du mois de février, le Quatorzième jour entre 08h00 et 10h00, s'est tenu une rencontre dans le bureau de l'INERA MVUAZI, groupement NKOLO, Territoire de MBANZA NGUNGU, Province du Congo central. Y ont pris part, les représentants des organisations locales de NKOLO, les agents de l'INERA MVUAZI, Les habitants du Camp INERA, les hommes, les femmes et jeunes filles dont les noms et qualités figurent sur la liste des présences en attaché.

THEMATIQUES ABORDES

1. Activités du projet (10 hectares de Manioc, 30 hectares de Maïs, 20 hectares de Soja et 10 Hectares de Niébé, de l'entrepôt de 16 m X 24 m, et 20 m X 20 m pour l'Aire de Séchage)
2. Choix des sites des activités agricoles
3. Impacts positifs et négatifs liés aux travaux du Projet
4. Mesures de bonification et/ou d'atténuation à préconiser
5. Notions sur les VBG
6. Echange
7. Photos de famille

DEROULEMENT

Prenant la parole en premier lieu, Monsieur KIAMBI NDONGALA Trésor Chef d'antenne Gestion des Ressources Naturelles de l'INERA MVUAZI a présenté les aspects techniques du Projet, pourquoi le choix des cultures de 10 hectares de Manioc, 30 hectares de Maïs, 20 hectares de Soja et 10 Hectares de Niébé, il a également indiqué les endroits où seront cultivés les 70 hectares sur 1 000 hectares que possède l'INERA MVUAZI.

En second, Monsieur EKEMINO M. Joseph Expert des Sauvegardes du Bureau Les Verts RDC Sarl a pris la parole pour énumérer les impacts sociaux et environnementaux positifs et négatifs potentiels qui seront effectifs lors de l'exécution des activités du Projet, en l'occurrence : (i) l'empiètement des cultures des locataires des terres agricoles à l'intérieur des superficies désignées par l'INERA GIMBI ; (ii) les critères d'éligibilités pour les indemnisations ; (iii) le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ; (iv) les questions des violences basées sur le genre (VBG) ; (v) Recrutement de la main d'œuvre locale.

A l'issu de ces présentations, la parole a été accordée aux participants, ces dernières se sont fait remarquées par des questions, recommandations et suggestions ci-après :

Tableau 1 : Identification des participants à la consultation publique des cultivateurs/ Les Métayers de l'INERA MVUAZI, le 14/02/2024

N°	Nom	Organisation, Fonction	Question, suggestion, Attente	Réponse, Commentaire
01	Mme. SILO NDOPETOLO	Enseignante	Réaliser les études du PAR est une bonne chose, mais qu'est-ce que les populations locales vont bénéficier du Projet ? parce que la grande production de l'INERA MVUAZI est acheminé vers les marchés urbains	<p>Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sarl, lui a répondu en disant que l'arrivée du Projet va générer les avantages suivants :</p> <p>(1) la disponibilité des semences améliorée que l'INERA MVUAZI pourra distribuer aux agriculteurs locaux ; (2) la création d'emploi pour la population locale ; (3) le rassemblement des différentes familles, tribus et peuples autour des activités du Projet ;</p> <p>Pour la vente des produits issus du Projet, l'INERA MVUAZI va juger de l'opportunité de la demande locale pour fournir telle ou telle quantité aux populations locales ou vers les centres urbains</p>
02	Mr. MATUTA SILULUNDI Victor	Président de la Coopérative MPATA NSENGO	<p>Comment l'INERA MVUAZI peut attribuer 70Ha des terres au Projet alors que c'est un terrain destiné à la recherche ?</p> <p>Qu'advieraient-ils aux métayers qui doivent se déplacer pour laisser place au Projet de l'INERA même s'ils doivent recevoir les indemnités ? la fertilité des sols sera-t-elle la même ?</p> <p>INEERA MVUAZI doit délocaliser le Projet vers l'INERA GIMBI ?</p>	<p>Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sarl, lui a répondu :</p> <p>(1) le choix du terrain a été fait par la Direction générale de l'INERA sur son espace existant, il est le seul à affecter l'espace de son terrain pour une utilisation qui lui convient ; (2) l'INERA a prévu dans le cadre de ce Projet une réinstallation des métayers dans un autre terrain qui lui appartient de droit ; (3) les métayers seront réinstaller dans d'autres blocs dans le même terrain de l'INERA</p>
03	Mr. LUBANZADIO	Ayant droit coutumier	(1) N'est-il pas possible de faire	Mr EKEMINO M. Joseph , Expert du Bureau Les Verts

	MANASSE DOVEL		représenter une famille par un seul individu qui va recevoir des indemnités ? parce que toutes les PAP n'auront pas le temps de venir se faire identifier ; (2) le comité de locale de gestion des plaintes sera-t-il payé ? à combien par mois ? et par qui ?	RDC Sarl, lui a répondu en ces termes : (1) oui, il est prévu de représenter une PAP lorsque celle-ci n'est pas disponible pour se faire identifier lors des enquêtes de terrain. (2) le comité ne sera pas payé mensuellement du fait qu'il n'y aura pas un contrat entre le Projet et ce comité, si le Projet convoque les membres du comité pour une journée de travail, il sera prévu les moyens nécessaires (locaux, transports, alimentation, etc.) pour cette séance, mais non de façon continue.
04	Mme. MAYAMBANGUNZA	Membre d'une ONG locale	A quoi servira l'implication des associations locales dans ce Projet ?	Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sarl, lui a répondu en disant que la plus grande utilité de l'implication des associations locales dans le Projet c'est la mobilisation, la vulgarisation et / ou la sensibilisation des populations locales à s'adhérer au Projet
05	Mme MAYIKI Constantine	Membre du CLD NKOLO	Si le Projet nous délocalise dans un site comme association, est-ce que le Projet va nous recruter aussi en groupe pour servir de main d'œuvre ?	Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sarl, lui a répondu en disant que la politique de recrutement de la main d'œuvre est exclusivement réservée à l'administration du Projet suivant les lois et les sauvegardes de la banque africaine de développement. Suivant les critères qui seront établis par le Projet, l'administration du Projet va recruter une main d'œuvre locale tout en respectant les exigences des sauvegardes
06	Messieurs KIAMBI NDONGALA Trésor et NDOKOLO	Respectivement Ingénieur pour le Premier et Agent du Ministère de l'intérieur	Ils voulaient savoir si le Projet n'a pas intégré d'autres composantes comme l'approvisionnement en eau potable des villages autour du Camp INERA du fait de la pénurie	Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sarl, lui a répondu que cette question sera envoyée au Maître de l'ouvrage et au bailleur des Fonds comme une requête de la population de NKOLO et MVUAZI du fait de sa pertinence.

		ce dernier temps suite à la croissance démographique galopante et la réhabilitation de la route (27 km) qui part de MVUAZI jusqu'à la RN1 ?	
<p>Note : les questions de violence basée sur le genre ont été présentées aux femmes par Mr EKEMINO M. Joseph, Expert du Bureau Les Verts RDC Sarl comme un thème de sensibilisation, les points échangés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harcèlement et abus sexuel : l'expert a encouragé les femmes et jeunes filles de dénoncer les cas pareils si cela se constate lors de l'exécution des activités du Projet ; • Violence basée sur le genre (Injures, calomnies, menaces, discrimination) : les femmes et homes qui vont rencontrer ces cas doivent déposer leurs plaintes dans le comité de gestion des plaintes (MGP) ; • Les IST/MST/VIH-SIDA : l'Expert a souligné que les hommes et femmes doivent pratiquer : (i) l'hygiène corporel et vestimentaire ; (ii) l'abstinence sexuelle ; (iii) la fidélité à son partenaire traditionnel ; (iv) l'utilisation des préservatifs ; (v) le dépistage volontaire et mesures barrières en cas d'une épidémie. 			

N.B : Nous tenons à signaler que les différentes consultations publiques organisées dans le cadre de cette étude ont été réalisée en langue accessible aux populations. Il s'agit du lingala comme langue. Les échanges duraient environ 3 heures.

Ainsi fait à l'INERA MVUAZI par les parties dont les noms figurent sur la liste des présences en annexes.

Pour l'INERA MVUAZI

Msc. Ir. Emmanuël SAMBALA

Directeur du Centre de Recherche ai.

Pour le Bureau Les Verts RDC Sarl

Msc. Mr. Joseph EKEMINO

Expert des Sauvegardes et Rapporteur

ANNEXES :

1. Photos de la réunion et visites des sites,
2. Liste des présences de la réunion de désignation des sites

ANNEXES XI : PV DESIGNATION DES MEMBRES DU MGP



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI
AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

**MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES POPULATIONS
ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE (PRME) DE TRAVAUX DE
RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION
DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA
RÉHABILITATION DES BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE LOCAL DU
MECANISME DE GESTION DES PLAINTES**

L'an deux-mil vingt et quatre du mois de Janvier, le Quatorzième jour entre 08h00 et 10h00, s'est tenu une réunion entre Monsieur EKEMINO M. Joseph, Expert des Sauvegardes du Bureau Les Verts RDC Sarl et le Staff de l'INERA MVUAZI. Cette réunion avait l'objectif de designer les autorités locales (Chef de groupement NKOLO, Chef de Localité, Représentante de la Coopérative féminine de NKOLO MISSION comme membres devant faire partis du Comité de gestion du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Projet.

Les personnes choisies par les participants pour constituer le comité figurent sur la liste des présences ci-dessous :

Ainsi fait à l'INERA MVUAZI par les parties dont les noms figurent sur la liste des présences en annexes.

Pour l'INERA MVUAZI

Msc. Ir. Emmanuelle BAMBALA
Directeur du Centre de Recherche ai.

Pour le Bureau Les Verts RDC Sarl

Msc. Ir. Joseph EKEMINO
Expert des Sauvegardes et Rapporteur.

ANNEXES :

1. Photos des participants,
2. Liste des présences de la réunion

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité entraînant par* réinstallation :
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* :
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : KISITA MAKONDOLO
- *Age* : 70 ans
- *Sexe* : F
- *Représentant Ménage ou d'un mineur* ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* : Village LUBALO 2
- *Tel.* : 0999 380 139
- *Nature et No. Pièce d'identification* : Carte de retraite 109130/014

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	1431 m ² (Manioc, Anacardes)	<input checked="" type="checkbox"/>	81292 \$	1654,63 \$
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	257,5 \$	180,25 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production existants de l'élevage. Le paiement de matériel/cash à la PAP n'est pas recommandé dans ces deux cas.



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : KISITA MANKONDLO
 Profession : CULTIVATRICE Tél : 0999 380 139
 Numéro de carte d'identité : 0991BC1014 Passeport :
 Adresse : Numéro :, Avenue :, Quartier : Village Lwolo
 Commune de :, Ville : MBI Nyanbu Province : KI CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : Actif agricoles
(Mansac, Anacide)
.....
susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PADCV-PTA
.....
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 5.864,88 USD (en lettres)dollars américains,
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N°.....Intitulé.....
ouvert en les livrés de (Nom de la Banque).....

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai dejours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à KIVUAZI, le 16/02/2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : [Signature]

Nom, Post-nom et Prénom : KISITA MANKONDLO

Téléphone : 0999 380 139

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP)</p> <p>KISITA MARONBOLO</p> <p>Signature et date Noms et Prénoms</p>	<p>Promoteur (Autorité expropriante)</p> <p>Signature et date Noms - Prénoms, Fonction³</p>
<p><i>Témoin 1 de la PAP</i></p> <p><i>Bambala</i></p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)</p>
<p><i>Témoin 2 de la PAP</i></p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p><i>Chiff de projet pemeuc</i></p> <p><i>Habilis P.O</i></p> 

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte, sans menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des décisions approuvées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation* :
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* :
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : K. ISOKA K. NJUTA SIMON
- *Age* : 51 ans
- *Sexe* : M
- *Représentant Ménage ou d'un mineur* ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* :
- *Tel.* 084 467 50 31
- *Nature et No. Pièce d'identification* : Carte d'électeur

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	1100 m ² (Patate douce, Soja, Maïs)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.545	4.581,1 \$
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	198	138,6 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandé dans ces deux cas.



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : KISOKA KIMENTA SIMON

Profession : CULTIVATEUR Tél : 084 40050 91

Numéro de carte d'identité : Passeport :

Adresse : Numéro :, Avenue :, Quartier : Village KICJADI

Commune de :, Ville : MBI NGUNGU Province : KI.CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : Actifs Agricoles
Soja

susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de

PADCV - PTA

- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 4719,7 USD (en lettres)dollars américains,
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique ou
- Compte bancaire N° Intitulé
ouvert en les livrés de (Nom de la Banque)

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de jours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à MBI NGUNGU le 16.12.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : [Signature]

Nom, Post-nom et Prénom : KISOKA KIMENTA SIMON

Téléphone : 084 400 50 91

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

Personne Affectée par le Projet (PAP) <i>KISOKA KIMEUTA SIMOLI</i>  Signature et date Noms et Prénoms	Promoteur (Autorité expropriante) Signature et date Noms - Prénoms, Fonction
Témoin 1 de la PAP  Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)
Témoin 2 de la PAP Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	 

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- Nom du Projet : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- Sous-projet/activité entraînant par réinstallation :
- Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région) :
- Site ou Corridor où se trouve le bien affecté :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- Code de la PAP :
- Nom et Prénoms : LOBOLEKA LOKAUMA DAMURE
- Age : 38 ans
- Sexe : M
- Représentant Ménage ou d'un mineur ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée
- Adresse complète : N° 2 K. 867, Bi-Sengomaka, RD-Muanda
- Tel : 087 65 78 30 8
- Nature et No. Pièce d'identification : carte d'électeur 30 66 87 64 325

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	13,92 m ² (Potato douce maison)	<input checked="" type="checkbox"/>	8004 \$	5602,3 \$
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	252,5 \$	175,3 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : LU BOLOKO LUAKANNA PAMUKE

Profession : CULTIVATEUR Tél : 089.65.78.368

Numéro de carte d'identité : 30.66.87.64.385 Passeport :

Adresse : Numéro : 3, Avenue : KOLA, Quartier : DIAFANGOMOKA

Commune de : M.B. NGUNGU, Ville : M.B. NGUNGU Province : K. CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : Actif Agricole
Mansac, Potate douce

susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PADCV-PTA

- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 5000,0 USD (en lettres)dollars américains,
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique ou
- Compte bancaire N° Intitulé
ouvert en les livrés de (Nom de la Banque)

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai dejours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à MVUAZ, le 16.1.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : [Signature]

Nom, Post-nom et Prénom : LU BOLOKO LUAKANNA PAMUKE

Téléphone : 08 65 78 368



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : LOBOLOKO LUKAJIJA PAMUKÉ
Profession : CULTIVATEUR Tél : 0896578368
Numéro de carte d'identité : 30.66.87.64.325 Passeport :
Adresse : Numéro : 8 Avenue : KOLO Quartier : DIAFUSGAMOYA
Commune de : MBI NGUNDA Ville : MBI NGUNDA Province : KICEMBU
Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : Actif Agricole
Maraie, Potate douce
-
susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PADCV-PTA
-
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 5000 USD (en lettres) dollars américains,
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique ou
- Compte bancaire N° Intitulé
ouvert en les livrés de (Nom de la Banque)

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de jours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à MBI NGUNDA le 16.1.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : [Signature]

Nom, Post-nom et Prénom : LOBOLOKO LUKAJIJA PAMUKÉ

Téléphone : 0896578368

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité* entraînant par la réinstallation :
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* :
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : MATITA SILULUNDA
- *Age* : 52 ANS
- *Sexe* : MASCULIN
- *Représentant Ménage ou d'un mineur* ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* : INERA N'VWAR, POSTE, H17B
- *Tel.* : 089.38.81.271
- *Nature et No. Pièce d'identification* : CARTE D'ELECTEUR

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Étangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	15000 m ² (maïs, manioc, Arachides, légumes)	<input checked="" type="checkbox"/>	81.625	62 737,5
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	2700	1.890 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : MATUTA SILULUNSI VICTOR
 Profession : AGRONOME Tél : 089.3891.271
 Numéro de carte d'identité : 306677127 Passeport :
 Adresse : Numéro : H17B, Avenue : PASTE, Quartier : INERA,
 Commune de :, Ville : MBANZA NGUNGU Province : KONGO
CENTRAL
 Reconnais :
 - Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : ACTIF AGRICOLE
(MAIS, ARACHIDE, MANIOC, AUBERGINE, POLYURON)
 susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PADCV-PTA
et
 - Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 640275 USD (en lettres)dollars américains,
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N° 17-0102978123081 intitulé MATUTA SILULUNSI VICTOR
ouvert en les livres de (Nom de la Banque)....., et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de 36 jours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à M'VUAZI, le 16.02.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : [Signature]
 Nom, Post-nom et Prénom : MATUTA SILULUNSI VICTOR
 Téléphone : 089 3891 271

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

Personne Affectée par le Projet (PAP) MATUTA SILULUNDAVICOR Signature et date Noms et Prénoms <i>Matu</i>	Promoteur (Autorité expropriante) Signature et date Noms - Prénoms, Fonction
Témoin 1 de la PAP  Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)
Témoin 2 de la PAP Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	 

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- **Nom du Projet :** Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- **Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation :**
- **Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région) :**
- **Site ou Corridor où se trouve le bien affecté :**

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- **Code de la PAP :**
- **Nom et Prénoms :** MWILIZU MWILIZU DAVID
- **Age :** 29 ans
- **Sexe :** Masculin
- **Représentant Ménage ou d'un mineur ?** Si coché, fournir et attacher la preuve, fiche signée.
- **Adresse complète :** INERA MWUAZI / Camp Central
- **Tel :** 0808983773
- **Nature et No. Pièce d'identification :** CARTE... ELECTEUR... 30662158572

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	2 Ponds m ² (Soja, Niébé, / Ara chuide)	<input checked="" type="checkbox"/>	167.300 \$	117.110 \$
	...		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	5040 \$	3528 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandé dans ces deux cas.



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : MWIZU MWIZU DAVID
Profession : Cultivateur Tél : 0808983723
Numéro de carte d'identité : 80662158572 Passeport :
Adresse : Numéro : Avenue : Camp Central Quartier : INERA
Commune de : MIVUAZI Ville : MBANZA NGUNGU Province : KONGO CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : Actif agricole (Café, Niébé et Anacarde)
.....
susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
(PADCV-PTA)
.....
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 20.638 USD (en lettres) dollars américains,
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N° 2062084528229 Intitulé MWIZU MWIZU DAVID
ouvert en les livrés de (Nom de la Banque) First Banque

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de jours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à MIVUAZI, le 16/02/2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : [Signature]
Nom, Post-nom et Prénom : MWIZU MWIZU DAVID
Téléphone : 0808983723

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

Personne Affectée par le Projet (PAP) MWIZU, MWIZU DAVID  Signature et date Noms et Prénoms	Promoteur (Autorité expropriante) Signature et date Noms - Prénoms, Fonction
Témoin 1 de la PAP  Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)
Témoin 2 de la PAP Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis par au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaines de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation* :
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* :
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : .. NGIANGILI LUMBULESA GRACE ..
- *Age* : .. 40 ANS ..
- *Sexe* : .. M ..
- *Représentant Ménage ou d'un mineur* ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* : .. NIERA MVAZI CAMP CENTRAL ..
- *Tel* : .. 0897127803 ..
- *Nature et No. Pièce d'identification* : .. CARTE DE SERVICE (030/2021) ..

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	12.000 m ² (Maïs, soja)	<input checked="" type="checkbox"/>	68.100 \$	47.670 \$
	...		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	2.160 \$	1.512 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : NGINAI LUMBUESA GRACE
 Profession : AGRONOME Tél : 0877127803
 Numéro de carte d'identité : CARTE DE SERVICE Passeport :
 Adresse : Numéro :, Avenue :, Quartier :
 Commune de :, Ville : MBANDA-NGUNGU Province : KONGO CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : Actif agricole
(le maïs, soja).....
-
- susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PADCV-PTA
.....et
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 49182 USD (en lettres)dollars américains,
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique : 0877127803..... ou
- Compte bancaire N° 522400084587936.. Intitulé NGINAI LUMBUESA GRACE
ouvert en les livres de (Nom de la Banque) EQUITY BANK....., et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de jours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à, le 16.10.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : [Signature]

Nom, Post-nom et Prénom : NGINAI LUMBUESA GRACE

Téléphone : 0877127803

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP) <i>NGINOU LIMBUENA Gra</i>  Signature et date Noms et Prénoms</p>	<p>Promoteur (Autorité expropriante)</p> <p style="text-align: center;">Signature et date Noms - Prénoms, Fonction</p>
<p><i>Témoin 1 de la PAP</i>  Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)</p>
<p><i>Témoin 2 de la PAP</i></p> <p style="text-align: center;">Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p><i>le Copie de paiement</i>  <i>Stabliou P.O</i></p>

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sous aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- **Nom du Projet :** Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- **Sous-projet/activité entraînant par réinstallation :**
- **Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région) :**
- **Site ou Corridor où se trouve le bien affecté :**

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- **Code de la PAP :**
- **Nom et Prénoms :** NSIMBA MAKESSE
- **Age :** 32 ans
- **Sexe :** M
- **Représentant Ménage ou d'un mineur ?** Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- **Adresse complète :** VILLAGE KIYADI
- **Tel. :** 089 7874427
- **Nature et No. Pièce d'identification :** CARTE D'ELECTEUR 30661754004

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
				
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	4200 m ² (manioc et maïs)	<input checked="" type="checkbox"/>	17850	12.495 \$
				
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
				
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	756 \$	529,2 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de monnaie/cash à la PAP n'est plus recommandée dans ces deux cas.



FONDS SOCIAL
DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : NSIMIBA MAXIESSÉ
Profession : PAYSAN Tél : 0897874427
Numéro de carte d'identité : 30.66.17.54.00.4 Passeport :
Adresse : Numéro :, Avenue :, Quartier : VILLAGE K14401
Commune de :, Ville : ABAMBA MOUNGU Province : KS. CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : Actifs agricoles
(Arachides, manioc)
.....
susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
(PADCV - PTA)
.....
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 13024,2 USD (en lettres)dollars américains
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N°..... Intitulé.....
ouvert en les livrés de (Nom de la Banque).....

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai dejours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à MIYUZI....., le 16/12/2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : P.O

Nom, Post-nom et Prénom : NSIMIBA MAXIESSÉ

Téléphone : 0897874427

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)	

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les terrains (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

Personne Affectée par le Projet (PAP) NSIMBA MAKIESSE  Signature et date Noms et Prénoms	Promoteur (Autorité expropriante) Signature et date Noms - Prénoms, Fonction ²
Témoin 1 de la PAP  Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification Témoin 2 de la PAP	Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)
Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	 Le Chef de groupement 

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis lors d'un projet, cet accord a dû être signé dans un acte communautaire devant des représentants à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des décisions opposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation* :
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* :
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : M. SUMBU N. KANDA E. P. R. D.
- *Age* : 52 ans
- *Sexe* : M
- *Représentant Ménage ou d'un mineur?* Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* :
- *Tel.* : 077-850 89 57
- *Nature et No. Pièce d'identification* : Carte d'électeur

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	1200m ² (Patate douce Miammo)	<input checked="" type="checkbox"/>	6900	4830 \$
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	216	150,2 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



FONDS SOCIAL
DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : N. S. UMBU MAKANDA EMPORIO
Profession : CULTIVATEUR Tél : 097 850 99 57
Numéro de carte d'identité : Passeport :
Adresse : Numéro :, Avenue :, Quartier : Village KISTADI
Commune de :, Ville : MBI NGUNGU Province : K/ CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : ACTIF AGRICOLE
1 Parcelle de terre, MARIK
.....
susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
.....
.....et
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 4 981,2 USD (en lettres)dollars américains,
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N°.....Intitulé.....
ouvert en les livres de (Nom de la Banque)....., et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai dejours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à MVUAZI, le 16.1.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : [Signature]

Nom, Post-nom et Prénom : N. S. UMBU MAKANDA EMPORIO

Téléphone : 097 850 99 57

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens prestations en nature] en guise de compensation².

Personne Affectée par le Projet (PAP)	Promoteur (Autorité expropriante)
NSUMBU-MAKANDA  Signature et date Noms et Prénoms 16/2/2024	Signature et date Noms - Prénoms, Fonction
Témoin 1 de la PAP  Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)
Témoin 2 de la PAP Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	 

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité* entraînant par la réinstallation :
- *Localité du bien affecté* (village, commune, préfecture, région) :
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : NSUMBUATO KO DANIEL
- *Age* : 59 ans
- *Sexe* : M
- *Représentant Ménage ou d'un mineur* ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* :
- *Tel.* : 0897874427
- *Nature et No. Pièce d'identification* : CARTE D'ELECTEUR (30661751004)

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	2262m ² (manioc, arachides, maïs)	<input checked="" type="checkbox"/>	13515,4	9460,78 \$
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	407,16 \$	295,1 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandé dans ces deux cas.



FONDS SOCIAL
DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : NSUMBUATOKO DANIEL
 Profession : payeur Tél : 0897874427
 Numéro de carte d'identité : 30661754004 Passeport :
 Adresse : Numéro :, Avenue :, Quartier :
 Commune de : NYABITA NGUNGO Ville : Province KONGO CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : actifs agricoles

 susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
l. PADCV-PTA
et
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 1231,18 USD (en lettres)dollars américains,
 en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
 PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
 voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N°.....Intitulé.....
 ouvert en les livres de (Nom de la Banque)....., et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de3.....jours/mois à dater du paiement
 effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à NYABITA....., le 16.....10/21 2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : (Signature)

Nom, Post-nom et Prénom : NSUMBUATOKO DANIEL

Téléphone : 0897874427

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP) NSUMIBUATOKO DANIEL Signature et date 16/2/2024 Noms et Prénoms </p>	<p>Promoteur (Autorité expropriante) Signature et date Noms - Prénoms, Fonction</p>
<p><i>Témoin 1 de la PAP</i>  Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)</p>
<p><i>Témoin 2 de la PAP</i> Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p><i>Le chef de groupement</i>  </p>

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- **Nom du Projet :** *Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture*
- **Sous-projet/activité** *entraînant* **par** *la*
réinstallation :
- **Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région) :**
- **Site ou Corridor où se trouve le bien affecté :**

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- **Code de la PAP :**
- **Nom et Prénoms :** *M.T.S.L.A. Wili*
- **Age :** *48 ANS*
- **Sexe :** *MASCULIN*
- **Représentant Ménage ou d'un mineur ?** Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- **Adresse complète :** *CAMP CENTRAL / LINEBA MYKHAL / NGOLA / BAKA / MBANDI-NGUA*
- **Tel. :** *0825984652*
- **Nature et No. Pièce d'identification :** *CARTE D'ÉLECTEUR*

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	<i>12.000 m² (maïs, piment gombo, choux)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>54.000 \$</i>	<i>37.800 \$</i>
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>2.160 \$</i>	<i>1.512 \$</i>
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de monétaire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRÉ-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : NTELA NKATU Willy
 Profession : AGRICULTEUR Tél :
 Numéro de carte d'identité : Passeport : G
 Adresse ; Numéro : Avenue : INERA MUVAZI , Quartier GROUPEMENT DE NKOLO
 Commune de : MBANZA-NKUNGA , Ville : Province KONGO CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : ACTIF AGRICOLE
(MMS , COMBO , PIMENT PIQUANT)
- susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en
appui au programme de transformation de l'agriculture et
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 39 312 USD (en lettres)dollars américains,
 en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
 PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
 voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N°.....Intitulé.....
 ouvert en les livres de (Nom de la Banque)....., et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai dejours/mois à dater du paiement
 effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à MUVAZI , le 16.1.2014


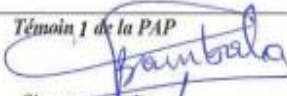


Signature de la Personne Affectée par le Projet : _____

Nom, Post-nom et Prénom : NTELA NKATU Willy

Téléphone : 0895584657

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de **[montant total général en toutes lettres]**, et/ou **[citer les biens/prestations en nature]** en guise de compensation².

Personne Affectée par le Projet (PAP)	Promoteur (Autorité expropriante)
<p><i>NTSLA Willy</i>  Signature et date Noms et Prénoms</p>	<p>Signature et date Noms - Prénoms, Fonction</p>
<p><i>Témoin 1 de la PAP</i>  Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)</p>
<p><i>Témoin 2 de la PAP</i> Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p><i>le chef de groupement</i>  </p>

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation* :
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* :
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : NIOTO FRANCOIS
- *Age* : 47 ANS
- *Sexe* : MASCULIN
- *Représentant Ménage ou d'un mineur?* Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* : VILLAGE LIZOLA / NIGOLA / BOKO / MBANZA-MUNINGU / KANGO CENTRAL
- *Tel* : 097725533
- *Nature et No. Pièce d'identification* : CARTE D'ELECTEUR

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	16 800 m ² (MAÏS, HARICOT, LEGUME)	<input checked="" type="checkbox"/>	71 400	49 380 \$
	...		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	3 024 \$	2 116.8 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandé dans ces deux cas.



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : NTOTO MABELE FRANCOIS
 Profession : AGRICULTEUR Tél : 0897725598
 Numéro de carte d'identité : Passeport :
 Adresse : Numéro :, Avenue : VILLAGE LUZOLO, Quartier : NKOLU
 Commune de : MBANZA-NKUNGU, Ville : Province KONGO CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : ACTIF AGRICOLE
LEGUME, MAIS, HARICOT

 susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PADCV - PTA
 et
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 52.096,8 USD (en lettres)dollars américains,
 en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
 PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
 voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique ou
- Compte bancaire N° Intitulé
 ouvert en les livres de (Nom de la Banque) et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de 3 jours/mois à dater du paiement
 effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à MVUZI, le 16.1.02/2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : _____

Nom, Post-nom et Prénom : NTOTO MABELE FRANCOIS

Téléphone : 0897725598

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

<p style="text-align: center;">Personne Affectée par le Projet (PAP)</p> <p style="text-align: center;"> Signature et date Noms et Prénoms NTOTO FRANÇOIS</p>	<p style="text-align: center;">Promoteur (Autorité expropriante)</p> <p style="text-align: center;">Signature et date Noms - Prénoms, Fonction</p>
<p style="text-align: center;">Témoin 1 de la PAP</p> <p style="text-align: center;"> Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p style="text-align: center;">Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)</p>
<p style="text-align: center;">Témoin 2 de la PAP</p> <p style="text-align: center;">Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p style="text-align: center;">le chef de groupement</p> <p style="text-align: center;"> </p>

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- Nom du Projet : **Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture**
- Sous-projet/activité entraînant par :
- Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région) :
- Site ou Corridor où se trouve le bien affecté :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- Code de la PAP :
- Nom et Prénoms : **SAMBU MARIE**
- Age : **49 ans**
- Sexe : **F**
- Représentant Ménage ou d'un mineur ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- Adresse complète : **INABA**
- Tel. : **0897874427**
- Nature et No. Pièce d'identification : **3066.23.574.95**

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	6000 m² (Anacarde, manioc, maïs)	<input checked="" type="checkbox"/>	34050 \$	23880 \$
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	1080 \$	756 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandé dans ces deux cas.



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRÉ-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : SANIBU MARIE

Profession : payसानने Tél : 0897874427

Numéro de carte d'identité : 30662357195 Passeport :

Adresse : Numéro :, Avenue :, Quartier : village Kayaoni

Commune de :, Ville : NANOU NANOU Province : Central

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : Actifs agricoles
MANIAC, Anacardu, maïs

susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de

[PADCV-PTA]

- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 24591 USD (en lettres)dollars américains,
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voile bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N°.....Intitulé.....
ouvert en les livrés de (Nom de la Banque).....

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de jours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à NANOU le 16/12/2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : [Signature]

Nom, Post-nom et Prénom : SANIBU MARIE

Téléphone : 0897874427

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant en chiffres général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation²

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP)</p> <p>SAMBAL MARIE</p> <p>Signature et date Noms et Prénoms</p>	<p>Promoteur (Autorité expropriante)</p> <p>Signature et date Noms - Prénoms, Fonction²</p>
<p>Témoïn 1 de la PAP</p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)</p>
<p>Témoïn 2 de la PAP</p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>le chef de groupement</p> 

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé avec un pur consentement et mené de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des clauses appposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- Nom du Projet : **Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture**
- Sous-projet/activité entraînant par réinstallation :
- Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région) :
- Site ou Corridor où se trouve le bien affecté :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- Code de la PAP :
- Nom et Prénoms : **YAKAXIA - DINAMBUENI DANIEL**
- Age : **48 ANS**
- Sexe : **M**
- Représentant Ménage ou d'un mineur ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée
- Adresse complète : **VILLAGE KIVADI**
- Tel : **0826535388**
- Nature et No. Pièce d'identification :

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
				
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	3666 m² (Manioc, Banane, Arachide)	<input checked="" type="checkbox"/>	21904 \$	1533,280
				
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
				
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	659 \$	461
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



FONDS SOCIAL
DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : VAKANDA DINAMBUENI DANIEL
Profession : AGRICULTEUR Tél : 0826535388
Numéro de carte d'identité : 30662361608 Passeport :
Adresse : Numéro :, Avenue :, Quartier : VILLAGE KIYADI
Commune de :, Ville : MBANZA-NGUNGU Province : KONGO CENTRAL
Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : ACTIF AGRICOLE
(MANNIOC, PIMENT, KRACHOE)
.....
susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PADCV-PTA
.....
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 15734 USD (en lettres)dollars américains,
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N°..... Intitulé VAKANDA DINAMBUENI
ouvert en les livrés de (Nom de la Banque).....

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai dejours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à MBANZA....., le 16.02.2020

Signature de la Personne Affectée par le Projet : [Signature]

Nom, Post-nom et Prénom : VAKANDA-DINAMBUENI DANIEL

Téléphone : 0826535388

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)	

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation²

Personne Affectée par le Projet (PAP) YAKANDA DINAMBEUENI DANIEL  Signature et date Noms et Prénoms	Promoteur (Autorité expropriante) Signature et date Noms - Prénoms, Fonction ²
Témoin 1 de la PAP  Signature et date Noms et Prénoms, Tél., No. Pièce d'identification	Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)
Témoin 2 de la PAP Signature et date Noms et Prénoms, Tél., No. Pièce d'identification	le  

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte et menote de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des clauses apposées.



FONDS SOCIAL
DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN APPUI
AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

**MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES POPULATIONS
ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE (PRME) DE TRAVAUX DE
RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION
DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA
RÉHABILITATION DES BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CADRAGE ET DESIGNATION DES SITES DE PLANTATION
DE 10 Ha DE MANIOC, 30 Ha DE MAÏS, DE 20 HA DE SOJA, 10 HA NIEBE, DE L'ENTREPÔT DE
16M X 24 M ET 20 M X 20 M POUR L'AIR DE SECHAGE**

L'an deux-mil vingt et quatre du mois de Février, le Douzième jour entre 08h00 et 10h00, s'est tenu une réunion entre Monsieur EKEMINO M. Joseph, Expert des Sauvegardes du Bureau Les Verts RDC Sarl et le Staff de l'INERA MVUAZI. Cette réunion était pour faire le cadrage et de désignation des sites (Terrains) devant servir à cultiver 70 hectares dont : 10 hectares de Manioc, 30 hectares de Maïs, 20 hectares de Soja et 10 Hectares de Niébé, de l'entrepôt de 16 m X 24 m, et 20 m X 20 m pour l'Aire de Séchage à l'intérieur de la station de l'INERA MVUAZI, dans le Territoire de MBANZA NGUNGU, Province du Congo central. Y ont pris part, l'Expert des Sauvegardes du Bureau Les Verts RDC Sarl et le staff (agents) de l'INERA MVUAZI dont les noms et qualités figurent sur la liste des présences en attaché.

THEMATIQUES ABORDES

1. Présentation de l'équipe du bureau Les Verts RDC Sarl et le contenu de la mission ;
2. Choix des sites des activités agricoles (Cultures du Manioc, du Riz et de l'entrepôt) ;
3. Invitation des agriculteurs/locataires des terres de l'INERA et communautés locales aux réunions des consultations publiques ;
4. Photos de famille

DEROULEMENT

1. Présentation de l'équipe du bureau Les Verts RDC Sarl et le contenu de la mission

Introduit au bureau du Chef de Station, Monsieur EKEMINO Joseph Expert des Sauvegardes du bureau Les Verts RDC Sarl s'est présenté, il a également présenté son assistant de terrain avec la lettre du Directeur General de l'INERA faisant office de l'ordre de mission.

Mr EKEMINO a signifié la quintessence du Projet et des activités à réaliser dans le cadre de la mission de la réalisation du PAR, PGP et PRME.

Après la présentation des parties et les échanges sur les aspects techniques, les sites des activités du Projet ont été désignés par le Chef de Station et son staff :

2. Choix des sites des activités agricoles du Projet (Cultures du Manioc, du Mais, de Soja, et de Niébé)

De la réunion de cadrage, l'INERA MVUAZI a fait savoir que le terrain agricole n'est en bloc continu, ce qui rend difficile de trouver 4 sites comme prévu dans les Termes de références, mais plutôt les hectares séparés dont la sommation va donner les 70 hectares. La répartition de ses sites est la suivante :

Désignation du site 1 : 9,6 Ha (750 m X 128 m)

- **Coordonnées géographiques**

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Désignation du site 2 : 5,6 Ha (300 m X 188 m)

- **Coordonnées :**

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Désignation du Site 3 : 1,5 Ha (189 m X 77 m)

- **Coordonnées :**

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Désignation du Site 4 : 7,2 Ha (400 m X 181 m)

- **Coordonnées :**

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Désignation du Site 5 : 7 Ha (120 m X 585 m)

- **Coordonnées :**

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Désignation du Site 6 : 13,5 Ha (675 m X 200 m)

- **Coordonnées :**

- 1.
- 2.




3.

4.

Désignation du Site 7 : 6 Ha (300 m X 200 m)

• **Coordonnées :**

1.

2.

3.

4.

Désignation du Site 8 : 5,32 Ha (266 m X 200 m)

• **Coordonnées :**

1.

2.

3.

4.

Désignation du Site 9 : 2,8 Ha (230 m X 120 m)

• **Coordonnées :**

1.

2.

3.

4.

Désignation du Site 10 : 1,75 Ha (230 m X 72 m)

• **Coordonnées :**

1.

2.

3.

4.

Désignation du Site 11 : 4,2 Ha (230 m X 184 m)

• **Coordonnées :**

1.

2.

3.

4.

Désignation du Site 12 : 2,5 Ha (280,9 m X 89 m)

• **Coordonnées :**

1.

2.

3.

4.

Désignation du Site 13 : 2,5 Ha (243 m X 105 m)

• **Coordonnées :**

1.

2.

3.

4.

Désignation du Site 14 : 2,8 Ha (125 m X 224 m)

- Coordonnées :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Désignation du Site 15 : Site de construction de l'entrepôt de 16 m X 24 m

- Coordonnées :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Désignation du Site 16 : Site de construction de l'Aire de séchage

- Coordonnées :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

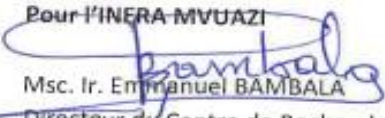
2. Invitation des agriculteurs/locataires des terres de l'INERA et communautés locales aux réunions des consultations publiques.

L'INERA MVUAZI a lancé un communiqué à la radio locale pour inviter les parties prenantes suivantes à participer dans les consultations publiques, en l'occurrence :


- (i) Les métayers /agriculteurs dans le site de l'INERA MVUAZI ;
- (ii) Les communautés locales/les populations riveraines (NKOLO MISSION, Camp INERA) ;
- (iii) Les autorités locales (Chef de l'agglomération, Chef de groupement NKOLO) ;
- (iv) Les organisations locales riveraines (ONG, Eglise) ;
- (v) Les femmes et jeunes filles

Ainsi fait à l'INERA MVUAZI par les parties dont les noms figurent sur la liste des présences en annexes.

Pour l'INERA MVUAZI


Msc. Ir. Emmanuel BAMBALA
Directeur du Centre de Recherche ai.

Pour le Bureau Les Verts RDC Sarl


Msc. Ir. Joseph EKEMINO
Expert des Sauvages et Rapporteur

ANNEXES :

1. Photos de la réunion et visites des sites,
2. Liste des présences de la réunion de désignation des sites

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- **Nom du Projet :** Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- **Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation :**
- **Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région) :**
- **Site ou Corridor où se trouve le bien affecté :**

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- **Code de la PAP :**
- **Nom et Prénoms :** N. KAMBIA TRESOR AUGUSTIN NDIRIKALA
- **Age :** 37 ans
- **Sexe :** M
- **Représentant Ménage ou d'un mineur ?** Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- **Adresse complète :** INERA MUKAZI CAMP CENTRAL
- **Tel :** 0833655631 / 0831020766
- **Nature et No. Pièce d'identification :** CARTE D'ELECTEUR

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	5500m ² (Manioc)	<input checked="" type="checkbox"/>	8250	5775
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	1044	730,4
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRÉ-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : NKIAMBANI MONGALA TRESOR AUGUSTIN.....
 Profession : CULTIVATEUR..... Tél : 089 96 55 631.....
 Numéro de carte d'identité : 30 662158545..... Passeport :,
 Adresse : Numéro :, Avenue : INERA....., Quartier : INERA.....
 Commune de : MVAZI....., Ville : MBINDUUNGU....., Province : KOHLO SELIMA

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : ACTIF AGRICOLE.....
(C.M.A.U.C.).....
 susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PADCV-PTA.....
 et
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 6.505,8 USD (en lettres)dollars américains,
 en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
 PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
 voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique 089 96 55 631..... ou
- Compte bancaire N° 19721 CD 105423318 Intitulé NKIAMBANI MONGALA AUGUSTIN
 ouvert en les livres de (Nom de la Banque) EQUITE BANK....., et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de jours/mois à dater du paiement
 effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à MVAZI....., le 16.12.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : AUGUSTIN

Nom, Post-nom et Prénom : NKIAMBANI MONGALA TRESOR AUGUSTIN

Téléphone : 089 96 55 631 / 083 10 90 766

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

Personne Affectée par le Projet (PAP) NKIAMBA LIBONGALA TRESOR AUGUSTIN  Signature et date Noms et Prénoms	Promoteur (Autorité expropriante) Signature et date Noms - Prénoms, Fonction
Témoin 1 de la PAP  Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)
Témoin 2 de la PAP Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	 

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : **Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture**
- *Sous-projet/activité entraînant par* :
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* :
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : **LI BANZABO MAKONDO MANASSE**
- *Age* : **44 ans**
- *Sexe* : **M**
- *Représentant Ménage ou d'un mineur?* Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée
- *Adresse complète* : **Village KIZABI**
- *Tel.* : **0999 380 139**
- *Nature et No. Pièce d'identification* : **Carte d'électeur 30.86.17.51.712**

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	2800m² (Manioc, Maïs haricot) machides	<input checked="" type="checkbox"/>	11900 \$	8330 \$
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	504 \$	352,8
	Réforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
 APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
 (PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
 POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
 (PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
 L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRÉ-BASE ET BASE
 DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
 BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : LU BANI ZAI D MAKONDO MANASSE
 Profession : CULTIVATEUR Tél : 0999380139
 Numéro de carte d'identité : 30.66.17.55.7/12 Passeport :
 Adresse : Numéro :, Avenue :, Quartier : Village KIDWA
 Commune de :, Ville : MBIMBEUNGU Province : KI CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : Actif Agricole
(Manioc, Maïs, haricot)
- susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PADCV - PTA
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 862,8 USD (en lettres)dollars américains
 en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
 PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
 voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N°.....Intitulé.....
 ouvert en les livrés de (Nom de la Banque).....

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai dejours/mois à dater du paiement
 effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à MBIMBEUNGU le 16.12.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : Lu Bani Zai D Makondo

Nom, Post-nom et Prénom : LU BANI ZAI D MAKONDO

Téléphone : 0999380139

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

Personne Affectée par le Projet (PAP) LUBANZATO MAKONDLO  Signature et date Noms et Prénoms	Promoteur (Autorité expropriante) Signature et date Noms - Prénoms, Fonction ²
Témoin 1 de la PAP  Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de la loi (si possible)
Témoin 2 de la PAP Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	 Le chef de département 

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte et sans menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des résultats opposés.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité entraînant* *par* *la* *réinstallation* :
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* :
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : MASSAMBA MATAMBA CHARLES
- *Age* : 32 ans
- *Sexe* : M
- *Représentant Ménage ou d'un mineur?* Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée
- *Adresse complète* : Village KISSA
- *Tel* : 0999 380 139
- *Nature et No. Pièce d'identification* : Carte d'électeur 30661451542

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	1800 m ² (manioc arachides)	<input checked="" type="checkbox"/>	10215 \$	7150,5 \$
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	324 \$	226,8
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : MASSAMBA MATAMBEVA CHARLE

Profession : CULTIVATEUR Tél : 0999 380 139

Numéro de carte d'identité : 3066175548 Passeport :

Adresse : Numéro :, Avenue :, Quartier : Village KIVAZI

Commune de :, Ville : MBALENGE Province : KICENGA

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : Actif Agricole
(Manso Anachide)

susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PADCV-PTA

- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 7377,3 USD (en lettres) dollars américains
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique ou
- Compte bancaire N° Intitulé
ouvert en les livrés de (Nom de la Banque)

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de jours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à KIVAZI, le 16.12.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : HC

Nom, Post-nom et Prénom : MASSAMBA MATAMBEVA CHARLE

Téléphone : 0999 380 139

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)	

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP) MASSAMBA MAMAMBU TA CHARLES  Signature et date Noms et Prénoms</p>	<p>Promoteur (Autorité expropriante) Signature et date Noms - Prénoms, Fonction²</p>
<p>Témoin 1 de la PAP  Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de projet (si possible)</p>
<p>Témoin 2 de la PAP Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis lors du projet, cet accord a été signé sans aucune menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des termes apposés.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation* :
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* :
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : MAWUNGU NZOLA MESS
- *Age* : 35
- *Sexe* : M
- *Représentant Ménage ou d'un mineur?* Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* : Village KIDASI
- *Tel.* : 0977 267161
- *Nature et No. Pièce d'identification* : Carte d'électeur 3066A755966

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	1840m ² (Manioc, Acajou, chive, Tomate)	<input checked="" type="checkbox"/>	10994\$	7695,8 \$
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	331,2 \$	231,84 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandé dans ces deux cas.



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : MAWUNGU NZOLAMESSO
Profession : CULTIVATEUR Tél :
Numéro de carte d'identité : 30.66.17.55.966 Passeport :
Adresse : Numéro :, Avenue :, Quartier : Village KUYA01
Commune de :, Ville :, Province KI CENTRAL
Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : Actif Agricole
(Mamoc, Anachich, Tzamate)
.....
susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PADCV-PTA
.....
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 7927,6 USD (en lettres)dollars américains
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N°.....Intitulé.....
ouvert en les livrés de (Nom de la Banque).....

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai dejours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à MVUAZI le 16.12.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : [Signature]

Nom, Post-nom et Prénom : MAWUNGU NZOLAMESSO

Téléphone :

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant en chiffres général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation¹

Personne Affectée par le Projet (PAP) MAWUNGINZOLA MESO  Signature et date Noms et Prénoms	Promoteur (Autorité expropriante) Signature et date Noms - Prénoms, Fonction¹
Témoïn 1 de la PAP  Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)
Témoïn 2 de la PAP Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	

¹ Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte et menacé de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en pleine connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité* entraînant par la réinstallation :
- *Localité du bien affecté* (village, commune, préfecture, région) :
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : MBUKULA BRUNO
- *Age* : 55 ans
- *Sexe* : M
- *Représentant Ménage ou d'un mineur* ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* : H2, ROSTE / INERA MUKAZI
- *Tel.* : 0824208882 / 0999119095
- *Nature et No. Pièce d'identification* : CARTE D'ELECTEUR N° 30662356087

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	101475 m ² (Maïs)	<input checked="" type="checkbox"/>	121770\$	85239\$
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	18000\$	12600\$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandé dans ces deux cas.



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : MBUKULA MUNZEMBA BRUNO
 Profession : AGRICULTEUR Tél : 0824208882
 Numéro de carte d'identité : 30662356087 Passeport :
 Adresse : Numéro : H2 Avenue : POSTE Quartier :
 Commune de : MBANZA NGUNGU Ville : Province KONGO CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) :
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS
 EN APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
 susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
et
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 62265 USD (en lettres)dollars américains,
 en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
 PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
 voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique 0824208882 ou
- Compte bancaire N° 00010501771000499580 intitulé BRUNO MBUKULA MUNZEMBA
 ouvert en les livres de (Nom de la Banque)....., et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de3.....jours/mois à dater du paiement
 effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à MBANZA le 16 / 02 / 2023

Signature de la Personne Affectée par le Projet : 

Nom, Post-nom et Prénom : MBUKULA MUNZEMBA BRUNO

Téléphone : 0824208882

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP)</p>  <p>MBOKULA MUNZEMBA BRUNO Signature et date Noms et Prénoms 16/02/2023</p>	<p>Promoteur (Autorité expropriante)</p> <p>Signature et date Noms - Prénoms, Fonction</p>
<p>Témoin 1 de la PAP</p>  <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)</p>
<p>Témoin 2 de la PAP</p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Le Chef de groupement</p> 

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité* entraînant par
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* :
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : HZUADU VICTOR
- *Age* : 52 ans
- *Sexe* : M
- *Représentant Ménage ou d'un mineur?* Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* : VILLAGE KIYADI
- *Tel.* : 0993 184059
- *Nature et No. Pièce d'identification* :

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	525 m ² (manioc)	<input checked="" type="checkbox"/>	757,5 \$	551,25 \$
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	94,5	66,15
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production diversifiés de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRÉ-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : NZUAV LUSIELO VICTOR
 Profession : CULTIVATEUR Tél : 0993 18 40 59
 Numéro de carte d'identité : Passeport :
 Adresse : Numéro :, Avenue :, Quartier : VILLAGE KAYADI
 Commune de :, Ville : MBANZA - N. GUNGU.. Province : K. CENTRAL
 Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : ACTIFS AGRICOLES
 (MAMBOC)

susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
 (PADCV-PTA)

- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 617,4 USD (en lettres) dollars américains,
 en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
 PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
 voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique ou
- Compte bancaire N° Intitulé
 ouvert en les livrés de (Nom de la Banque)

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de jours/mois à date du paiement
 effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à MVONZI, le 16 / 2 / 2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : [Signature]

Nom, Post-nom et Prénom : NZUAV LUSIELO VICTOR

Téléphone : 0993 18 40 59

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation¹.

Personne Affectée par le Projet (PAP) NZUAV LUSIELO VICTOR Signature et date Noms et Prénoms 	Promoteur (Autorité expropriante) Signature et date Noms - Prénoms, Fonction ¹
<i>Témoin 1 de la PAP</i>  Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)
<i>Témoin 2 de la PAP</i> Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	

¹ Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis des en projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des décisions opposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- **Nom du Projet :** Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- **Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation :**
- **Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région) :**
- **Site ou Corridor où se trouve le bien affecté :**

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- **Code de la PAP :**
- **Nom et Prénoms :** NK/A.MB1... NIBONGALA... TRESOR... AUGUSTIN
- **Age :** 37 ans
- **Sexe :** M
- **Représentant Ménage ou d'un mineur ?** Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- **Adresse complète :** JAJERA... MIVUKA... CAMP CENTRAL
- **Tel. :** 0800655632 / 0831090766
- **Nature et No. Pièce d'identification :** carte d'électeur / 30662352545

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	500m ² (Maïs, Manioc, Annonces, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	2125	1487,5 \$
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	90	63 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandé dans ces deux cas.



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : NKIAMBI NDIANGALA TRESOR AUGUSTIN
 Profession : CULTIVATEUR Tél : 0829655631
 Numéro de carte d'identité : 111 30662158545 Passeport :
 Adresse : Numéro :, Avenue : C.I.C, Quartier : INERA
 Commune de : MVUNAZI, Ville : MBUJIGU, Province : K. CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : ACTIF AGRICOLES
C. MANILOC, ARACHOIS, MAÏS
- susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PADCV-PTA
- et
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 150,00 USD (en lettres)dollars américains,
 en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
 PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
 voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique 0829655631 ou
- Compte bancaire N° 177102105433318 Intitulé NKIAMBI NDIANGALA AUGUSTIN
 ouvert en les livres de (Nom de la Banque) E. QUITY Bank, et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de jours/mois à dater du paiement
 effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à MVUNAZI, le 16.12.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : Augustin

Nom, Post-nom et Prénom : NKIAMBI NDIANGALA TRESOR AUGUSTIN

Téléphone : 0829655631 / 0831090766

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP) <i>NKAMBO MBONGALA TREVOR AUGUSTIN</i> <i>Augustin</i> Signature et date Noms et Prénoms</p>	<p>Promoteur (Autorité expropriante) Signature et date Noms - Prénoms, Fonction</p>
<p><i>Témoin 1 de la PAP</i> <i>Bambala</i> Signature et date Noms et Prénoms, Tél., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)</p>
<p><i>Témoin 2 de la PAP</i> Signature et date Noms et Prénoms, Tél., No. Pièce d'identification</p>	<p><i>Le Chef de groupement</i> <i>Miclo...</i> </p>

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité* entraînant par à
réinstallation :
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* :
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : LUBANZADIE MAKAMBULO - MANASSE
- *Age* : 45
- *Sexe* : M
- *Représentant Ménage ou d'un mineur* ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* :
- *Tel.* 0840 200743 0999 380 139
- *Nature et No. Pièce d'identification* :

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
				
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	6331m ² (Poisson, abergine, tomate Manioc)	<input checked="" type="checkbox"/>	37 822,77	26 473,4 \$
				
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
				
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	1139,5	797,7 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivriers de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : LUBANZADIO - MAKONDOLO - MANASSE
Profession : Tél : 0840200743
Numéro de carte d'identité : 30661755712 Passeport :
Adresse : Numéro : Avenue : Quartier : Village Kiyadi
Commune de : Ville : MBANZANGUNGU Province : Kongo Central
Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : actif agricole
(POIVRON) OBERGINE) TOMATE
.....
susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PADCV - PTA
.....
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 27277,1 USD (en lettres) dollars américains,
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique ou
- Compte bancaire N° Intitulé
ouvert en les livrés de (Nom de la Banque)

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de jours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à M.V. UAZI le 16.1.02/2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : [Signature]
Nom, Post-nom et Prénom : LUBANZADIO - MAKONDOLO MANASSE
Téléphone : 0840200743

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP) LUBANZADIO - MAKONDOLU - MARASSÉ</p> <p><i>[Signature]</i> Signature et date Noms et Prénoms</p>	<p>Promoteur (Autorité expropriante)</p> <p>Signature et date Noms - Prénoms, Fonction²</p>
<p>Témoïn 1 de la PAP <i>[Signature]</i> Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)</p>
<p>Témoïn 2 de la PAP Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p><i>Le Chef de Groupe</i> <i>[Signature]</i> </p>

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte, sans menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des décisions approuvées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- Nom du Projet : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- Sous-projet/activité entraînant par réinstallation :
- Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région) :
- Site ou Corridor où se trouve le bien affecté :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- Code de la PAP :
- Nom et Prénoms : MASSAMBA MATAMBUJA CHARLES
- Age : 32 ans
- Sexe : M
- Représentant Ménage ou d'un mineur ? Si coché, fournir et attacher la preuve liche signée
- Adresse complète : Village KIVANI
- Tel : 0999 380 139
- Nature et No. Pièce d'identification : Carte d'électeur 30.66/7.55542

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	2809 m ² (Manioc, Ananas, chébé)	<input checked="" type="checkbox"/>	11200 \$	8330 \$
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	504 \$	352,8 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



FONDS SOCIAL
DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : MASAMBA MATAMBUA CHARLIE
Profession : CULTIVATEUR Tél : 09 99 380 139
Numéro de carte d'identité : 80.66.12.55542 Passeport :
Adresse : Numéro :, Avenue :, Quartier : Village KIZABU
Commune de :, Ville : MBAKANGA Province : KICUKUBU
Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : Actifs Agricoles
(Manioc, Manihote)
.....
susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PADCV-PTA
.....et
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 8688,3 USD (en lettres)dollars américains,
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N°.....Intitulé.....
ouvert en les livres de (Nom de la Banque)....., et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai dejours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à MUKAZI, le 16.1.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : #

Nom, Post-nom et Prénom : MASAMBA MATAMBUA CHARLIE

Téléphone : 09 99 380 139

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)	

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

Personne Affectée par le Projet (PAP) MASSAMBA MATAMBUZA CHARLES  Signature et date Noms et Prénoms	Promoteur (Autorité expropriant) Signature et date Noms - Prénoms, Fonction ²
Témoin 1 de la PAP  Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de Justice (si possible)
Témoin 2 de la PAP Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dans un projet, cet accord a été signé sans aucune menace, pression ou menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des décisions approuvées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité* entraînant par la réinstallation :
- *Localité du bien affecté* (village, commune, préfecture, région) :
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : MAWUNGU - NZOLAMESO
- *Age* : 38
- *Sexe* : M
- *Représentant Ménage ou d'un mineur* ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée
- *Adresse complète* :
- *Tel.* : 0977 267 161
- *Nature et No. Pièce d'identification* :

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	1376 m ² / manioc, maïs, haricots	<input checked="" type="checkbox"/>	7292,8	5104,96
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	247,68 \$	173,3 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence principale et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandé dans ces deux cas.



FOYERS SOCIAUX
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRÉ-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : MAWUNGU - N. ZALAMESO
Profession : MÉCANICIEN Tél : 0977267161
Numéro de carte d'identité : 30661755966 Passeport :
Adresse : Numéro :, Avenue :, Quartier : Village Kiyadi
Commune de :, Ville : MBANZA-NGUNGU Province : KONGO-CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : Actif Agricole
(C. ARACHIDE), (C. MANIOC)
.....
susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PADCV-PTA
.....
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 5278,26USD (en lettres)dollars américains,
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique ou
- Compte bancaire N° Intitulé MAWUNGU - N. ZALAMESO
ouvert en les livrés de (Nom de la Banque)

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de jours/mois à date du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à M.V. OAZI le 16/02/2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet :

Nom, Post-nom et Prénom : MAWUNGU - NZALAMESO

Téléphone : 0977267161

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation²

Personne Affectée par le Projet (PAP) MAWUNGU NZOLAMESO  Signature et date Noms et Prénoms	Promoteur (Autorité expropriante) Signature et date Noms - Prénoms, Fonction³
Témoin 1 de la PAP  Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)
Témoin 2 de la PAP Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	 

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis lors du projet, cet accord a été signé sous réserve que l'Etat ne menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des recours y apposés.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : **Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture**
- *Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation* :
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* :
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : **M. BUKULA BRVANO**
- *Age* : **55 ans**
- *Sexe* : **M**
- *Représentant Ménage ou d'un mineur* ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* : **RD 6 POSTE 1. INERA. MKVARI**
- *Tel.* **082 42 0888 2 / 0999 19095**
- *Nature et No. Pièce d'identification* : **CARTE D'ELECTEUR N° 30662356087**

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	15 000 m² (Soja + Maïs)	<input checked="" type="checkbox"/>	86250\$	60375\$
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	2700\$	1890\$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : MBUKULA MUNZEMBA BRUNO
 Profession : AGRONOME Tél : 0824208882
 Numéro de carte d'identité : 30662356087 Passeport :
 Adresse : Numéro : H.2 Avenue : POSTE Quartier :
 Commune de : MBANZA NGUNGU Ville : Province KONGO CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : Actif agricole

susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS
 EN APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE

- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 97.839 USD (en lettres)dollars américains,
 en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
 PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
 voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N° 0001005017710004948798 intitulé BRUNO MBUKULA MUNZEMBA
 ouvert en les livres de (Nom de la Banque) EQUITY BCDC....., et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de 3 jours/mois à dater du paiement
 effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à NYVAZI....., le 16.10.2023

Signature de la Personne Affectée par le Projet : 

Nom, Post-nom et Prénom : MBUKULA MUNZEMBA BRUNO

Téléphone : 0824208882

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP)</p> <p><i>[Signature]</i> MBUKULA MUNZEMBA BRUKO Signature et date 16/02/2023 Noms et Prénoms</p>	<p>Promoteur (Autorité expropriante)</p> <p>Signature et date Noms - Prénoms, Fonction</p>
<p><i>Témoïn 1 de la PAP</i></p> <p><i>[Signature]</i> Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)</p>
<p><i>Témoïn 2 de la PAP</i></p> <p>Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p><i>Le chef de groupement</i></p> <p><i>[Signature]</i> </p>

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis lors du projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- **Nom du Projet :** Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- **Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation :**
- **Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région) :**
- **Site ou Corridor où se trouve le bien affecté :**

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- **Code de la PAP :**
- **Nom et Prénoms :** NZUANI LUSIÉLO VICTOR
- **Age :** 52 ans
- **Sexe :** M
- **Représentant Ménage ou d'un mineur ?** Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- **Adresse complète :** Village KIZABO
- **Tel :** 0993184059
- **Nature et No. Pièce d'identification :** Carte d'électeur NN 30.66.17.57.816

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	750m ² (Manioc/maïs) chickas	<input checked="" type="checkbox"/>	1187,5 \$	787,5 \$
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	135 \$	24,5 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de monétaire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



FONDS SOCIAL
DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : M. NZUAVU LUSIELO VICTOR
Profession : CULTIVATEUR Tél : 09 93 18 40 53
Numéro de carte d'identité : Passeport :
Adresse : Numéro :, Avenue :, Quartier : Village Kiyabi
Commune de :, Ville : M.B. MINGUHU Province : K. CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : Actif Agricoles
(Machines)
.....
susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PADCV-PTA
.....
- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 888 USD (en lettres)dollars américains,
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique ou
- Compte bancaire N° Intitulé
ouvert en les livrés de (Nom de la Banque)

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai de jours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à M.V. VAZI le 16.12.2024


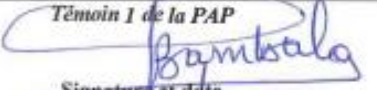

Signature de la Personne Affectée par le Projet : [Signature]

Nom, Post-nom et Prénom : NZUAVU LUSIELO VICTOR

Téléphone : 09 93 18 40 53

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP) AZUAVU LUSIELO VICTOR Signature et date Noms et Prénoms </p>	<p>Promoteur (Autorité expropriante) Signature et date Noms - Prénoms, Fonction</p>
<p>Témoin 1 de la PAP  Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p>Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)</p>
<p>Témoin 2 de la PAP Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p> Le Chef de groupement Stabilis P.O</p>

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP)

République Démocratique du Congo

A. Information de base

- *Nom du Projet* : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs en appui au programme de transformation de l'agriculture
- *Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation* :
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* :
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
- *Nom et Prénoms* : NKIANGI TEBOR AUGUSTIN NOUNGALA
- *Age* : 37 Ans
- *Sexe* : M
- *Représentant Ménage ou d'un mineur?* Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* : INERA MVAHAZ CAMP CENTRAL
- *Tel.* 0899655631 / 0831090766
- *Nature et No. Pièce d'identification* : CARTE D'ELECTEUR

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures	23808m ² (Manioc, Anacardes Maïs)	<input checked="" type="checkbox"/>	135110,4	94599,28 \$
		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (\$)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input checked="" type="checkbox"/>	3600	2500 \$
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS EN
APPUI AU PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE
(PADCV-PTA)**

MISSION D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES
POPULATIONS ASSORTI D'UN PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE
(PRME) DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION/CONSTRUCTION DES ENTREPÔTS ET DE
L'EMBLAVURE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES DE LA PRE-BASE ET BASE
DANS LES STATIONS DE RECHERCHE DE INERA, ET DE LA RÉHABILITATION DES
BUREAUX PROVINCIAUX DE LA SNV DANS LA PROVINCE DE

ACTE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : NKIAMBÉ NDOMGALA TRESOR AUGUSTIN
Profession : CULTIVATEUR Tél : 0899655631
Numéro de carte d'identité : 30.66.21.58.545 Passeport :
Adresse : Numéro :, Avenue : C.I.C Quartier : INERA
Commune de : MVUAZI Ville : MB/MUNGA Province : KONGO CENTRAL

Reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'évaluation de (mon/mes) bien(s) : ACTIF AGRICOLE
(MANIOC, ARACHIDE, MAIS)

susceptible (s) d'être touché (s) par les travaux de
PADCV-PTA

- Avoir été significativement consulté quant à ce.

J'accepte sans contrainte ni menace :

- Le montant de 97099,28 USD (en lettres)dollars américains,
en guise d'indemnité compensatoire convenue de commun accord avec le PADCV-
PTA/FSRDC pour les pertes subies.

Par cet acte,

J'autorise le Projet PADCV-PTA/FSRDC de me payer ladite compensation par au comptant ou par
voie bancaire ou mobile money ou au :

- N° téléphonique..... ou
- Compte bancaire N° 1771.00.10.54.8330 intitulé NKIAMBÉ NDOMGALA AUGUSTIN
ouvert en les livres de (Nom de la Banque) ÉDUILI BANK..... et

Je m'engage à :

- Libérer l'emprise/l'espace dans un délai dejours/mois à dater du paiement
effectif de la compensation par le Projet PADCV-PTA/FSRDC, et

Ainsi fait à MVUAZI / INERA....., le 16.1.2024

Signature de la Personne Affectée par le Projet : Augustin

Nom, Post-nom et Prénom : NKIAMBÉ NDOMGALA TRESOR AUGUSTIN

Téléphone : 0899655631 / 083 10 90 766

Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)		

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation¹.

<p style="text-align: center;">Personne Affectée par le Projet (PAP)</p> <p><i>NIKIAMBI, NBOONGALA TRESOR AUGUSTIN</i> <i>Augustin</i></p> <p style="text-align: center;">Signature et date Noms et Prénoms</p>	<p style="text-align: center;">Promoteur (Autorité expropriante)</p> <p style="text-align: center;">Signature et date Noms - Prénoms, Fonction</p>
<p style="text-align: center;"><i>Témoin 1 de la PAP</i></p> <p><i>Bambala</i></p> <p style="text-align: center;">Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p style="text-align: center;">Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)</p>
<p style="text-align: center;"><i>Témoin 2 de la PAP</i></p> <p style="text-align: center;">Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification</p>	<p style="text-align: center;"><i>Le Chef de groupement</i> <i>Malry P.O</i></p> 

¹ Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures opposées.